



MINISTÈRE
DES FINANCES



MINISTÈRE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET NOUVELLE ÉCONOMIE
DU CLIMAT



FONDS
NATIONAL
REDD

RAPORT ANNUEL

CONSOLIDE

2025

Résumé exécutif

Programmation et situation financière du Fonds National REDD à fin 2025

A la fin de l'année 2025, le FONAREDD a totalisé 36 programmes approuvés, dont 25 programmes sectoriels et 11 programmes intégrés. Parmi eux, 13 programmes sont clôturés, dont 12 clôturés opérationnellement et 1 clôturé à la fois sur les plans opérationnel et financier (SNSF). Au cours de la seule année 2025, 2 programmes ont été clôturés et 8 approuvés, comprenant 6 programmes sectoriels et 2 programmes intégrés.

Sur le plan financier, la situation se présente de la manière suivante :

- ✓ 635 875 409,22 USD de budget total des programmes approuvés ;
- ✓ 403 888 249 USD de ressources mobilisés soit :
 - 399 999 115 USD auprès des bailleurs de fonds dont (391 880 829,0 USD de CAFI et 8 118 286 USD de Royaume de Suède).
 - 3 707 034 USD d'intérêts générés par le Fonds.
 - 182 101 USD d'intérêts générés par les Agences d'exécution et mis à la disposition du Fonds.
- ✓ 388 381 596 USD de budget global décaissés jusqu'au 31 décembre 2025 vers les Agences d'exécution
- ✓ 109 933 366 USD de budget global décaissé vers les Agences en 2025.

Evolution du portefeuille du FONAREDD

Depuis le lancement opérationnel du Fonds en 2016, le FONAREDD a atteint, à la clôture de l'exercice 2025, un portefeuille de 36 programmes approuvés, reflétant une diversification progressive des instruments d'intervention. Ce portefeuille se compose de 25 programmes sectoriels (programmes sectoriels d'appui institutionnel et aux réformes, et programmes sectoriels d'investissement) et 11 programmes intégrés.

Parmi ces programmes, 13 programmes sont clôturés, dont 12 sur le plan opérationnel et 1 à la fois sur les plans opérationnel et financier (SNSF). Les programmes clôturés sont : SNSF (2021), PIREDD Sud-Ubangi 1 (2021), PGDA (2022), PARF 1 (2023), Peuples Autochtones (2023), Société Civile 1 (2023), PROMIS 1 (2023), PARAT (2024), PIREDD Oriental (2024), PIREDD Mongala (2024), PIREDD Maï-Ndombe (2024), Appui au Secrétariat Exécutif, phase 1 (2025) et PIREDD Kwilu (2025).

Dynamique en 2025

L'année 2025 a consolidé les avancées du Fonds National REDD (FONAREDD) en matière de gestion financière et de programmation en République Démocratique du Congo. Elle a été marquée par la levée complète des conditions suspensives et le décaissement effectif des premières tranches des programmes approuvés par le COPIL de novembre 2023, y compris les deux derniers programmes en attente (Normes Mines et Hydrocarbures et Marché carbone et Contribution Déterminée au niveau National - CDN). Par ailleurs, l'ensemble des programmes approuvés par le COPIL de novembre 2024 ont connu un démarrage effectif en 2025, avec le décaissement de 28,5 millions USD en première tranche sur un total de 57,7 millions USD approuvés.

Cette dynamique s'est poursuivie avec l'approbation et le lancement de nouveaux programmes lors des réunions du COPIL de mars, novembre et décembre 2025. Au total 8 programmes ont été approuvés en 2025, dont 6 programmes sectoriels et 2 programmes intégrés. Les programmes PROMIS

2, Infrastructures de santé, Appui au Secrétariat Exécutif phase 2, Energie durable 2 et PIREDD Sud-Ubangi 2 ont ainsi bénéficié d'un premier décaissement effectif en 2025, confirmant l'accélération de la mise en œuvre des investissements REDD+. En revanche, les programmes Foresterie communautaire, PIREDD Maniema 2 et PSFD 2 n'ont pas encore enregistré de premier décaissement, celui-ci étant attendu au début de l'année 2026.

Situation financière du portefeuille

Sur le plan financier, le FONAREDD a géré, à fin 31 décembre 2025, un volume total de 635 875 409,22 USD correspondant au budget global des programmes approuvés. De ce budget global approuvé, 403 888 249 USD, ont été effectivement mobilisés à fin 2025 de la manière suivante : 399 999 115 USD auprès des bailleurs de fonds (dont 97 % de CAFI et 3 % de Royaume de Suède), 3 707 034 USD d'intérêts générés par le Fonds et 182 101 USD d'intérêts générés par les Agences d'exécution et transférés au Fonds.

Le montant cumulé des décaissements vers les Agences d'exécution s'élevait à 388 381 596 USD, dont 109 933 366 USD décaissés pour la seule année 2025, sur la base des performances programmatiques des agences et des résolutions prises par le Comité de Revue des Programmes (CRP).

Portefeuille actif et opérationnel en 2025

En 2025, le FONAREDD comptait 23 programmes actifs et opérationnels, comprenant les programmes en cours de mise en œuvre et les programmes en attente de démarrage effectif. Il s'agit de 17 programmes sectoriels et 6 programmes intégrés répartis de la manière détaillée suivante du point de vue chronologique :

- 5 programmes opérationnels depuis la LOI-1 ayant, pour la plupart été prolongés (extensions avec/sans coût) dans le cadre de LOI-2 (PIREDD Equateur, PIREDD Maniema, PSFD, PGDF et Programme Energie durable 1) ;
- 4 programmes approuvés en novembre 2023 et dont le lancement a eu lieu en 2024 (PAAD PDL 145T, PARF 2, PIREDD Plateau et PIREDD KORLOM) ;
- 2 programmes approuvés en novembre 2023 et lancés en 2025 (Normes Mines et Hydrocarbures ainsi que Marché Carbone et CDN) ;
- 4 programmes approuvées en novembre 2024 et lancés en 2025 (PAAJ, PDPEN, PASC, PAPS sans compter l'addendum 2 du PIREDD Equateur).
- 5 programmes approuvés en 2025 par le COPIL Politique et démarrés en 2025 (PROMIS 2, programme Infrastructures de santé ou CDR ou PI-RSS/CDR, Appui au Secrétariat Exécutif phase 2, Energie durable 2, PIREDD Sud-Ubangi).
- 3 programmes approuvés en 2025, dont le décaissement de la première tranche et lancement sont prévus en 2026 (Foresterie communautaire et PSE, PIREDD Maniema 2 et PSFD 2).

Réalisations en matière de suivi évaluation

L'année 2025 a été consacrée à la consolidation et à l'opérationnalisation du dispositif de suivi-évaluation du FONAREDD, conformément au [Plan de suivi-évaluation 2025](#) adopté pour l'exercice. Le suivi des programmes s'est appuyé sur la participation active du Secrétariat Exécutif aux instances de gouvernance, l'organisation de réunions de suivi régulières, la réalisation de missions de terrain (missions des Experts du Secrétariat Exécutif et missions des Experts externes indépendants) et le suivi du reporting.

Sur les 18 programmes suivis en 2025, 28 réunions de Comités de pilotage (COPIL) de programmes ont été tenues sur les 39 prévues, soit environ 72 %, avec un respect globalement satisfaisant des délais

de transmission des documents de travail. En parallèle, 59 réunions de suivi des Experts du Secrétariat Exécutif ont été organisées, permettant d'atteindre l'objectif minimal de deux réunions annuelles pour près de 95 % des programmes du portefeuille. Pour PAPS, une seule réunion sur deux a été organisée, le COPIL de démarrage du programme n'ayant été organisé qu'en novembre 2025.

L'ensemble des missions de suivi de terrain programmées a été réalisé, avec un accent particulier sur les projets relevant de l'Agriculture, de la Foresterie et de l'Aménagement du Territoire (AFAT). Certaines missions ont été conduites de manière conjointe avec des missions d'évaluation indépendante, renforçant ainsi la qualité de l'appréciation des résultats sur le terrain. Au total 4 missions d'évaluation indépendante des programmes (respectivement PGDF, PSFD, PIREDD Plateau et PIREDD Equateur) ont été conduites en 2025 pour éclairer les décisions des organes de gouvernance. Globalement, ces actions ont contribué à renforcer la redevabilité, la transparence et l'aide à la décision au sein des instances de gouvernance du Fonds.

Finalisation de la structuration du Fonds et opérationnalisation du Secrétariat Exécutif

Les outils structurants de gestion du Fonds, notamment le [Manuel d'Opérations](#) (MOP) et les [Termes de Référence du Fonds](#) (TDR) du FONAREDD, finalisés et approuvés en 2024, ont servi de cadre de référence pour l'opérationnalisation effective du Fonds en 2025. Par ailleurs, la gouvernance du FONAREDD demeure définie par les Termes de Référence du Fonds et s'inscrit dans les orientations de la [Stratégie-Cadre REDD+](#) et son premier Plan d'Investissement, garantissant la cohérence institutionnelle, stratégique et opérationnelle des interventions du Fonds.

En 2025, les efforts de structuration du FONAREDD se sont traduits par l'achèvement du processus de mise en place organisationnelle et le renforcement du cadre opérationnel. Le processus de recrutement du personnel du Secrétariat Exécutif a été finalisé en mars 2025 (organigramme du Fonds en annexe 4), permettant au Fonds de disposer d'une équipe complète et pleinement opérationnelle. Cette étape a contribué à consolider les capacités internes nécessaires au pilotage, au suivi et à la mise en œuvre du portefeuille du FONAREDD.

Progrès vers l'atteinte des jalons fin 2025

Dans le cadre de la seconde Lettre d'Intention CAFI-RDC (LOI-2), l'évaluation à fin 2025 porte sur 84 jalons couvrant la période 2021-2025, soit la quasi-totalité des 90 jalons prévus pour la première phase du partenariat 2021-2026. Par rapport à 2024, la mise en œuvre des jalons enregistre une progression significative : 25 % des jalons sont désormais atteints (contre 20 % en 2024), 56 % sont en cours de réalisation (contre 35 %), tandis que la proportion de jalons non entamés recule à 18 % (contre 45 %). Cette amélioration s'explique notamment par le démarrage effectif du Projet d'Appui à l'Atteinte des Jalons (PAAJ), doté d'un budget de 8 millions USD, qui mobilise directement plusieurs ministères sectoriels et entités publiques clés, renforçant ainsi l'appropriation institutionnelle et l'accélération de la mise en œuvre des réformes de politiques publiques soutenues par le partenariat CAFI-RDC à travers le FONAREDD.

Progrès vers l'atteinte des résultats du Fonds

Les données collectées dans les rapports de fin décembre 2025 figurent en annexe Annexe 1. La méthodologie employée pour les calculs d'évitement est détaillée dans la deuxième version de la note « critères de sélection des projets du FONAREDD » (lien [ici](#)). Il est important de souligner que ces méthodologies sont propres au FONAREDD. C'est la limite de l'exercice mais aussi sa spécificité et sa force. Il serait utile que dans l'avenir le FONAREDD mandate une analyse comparative ⁽¹⁾.

¹ Ce sera d'autant plus souhaitable que le FONAREDD se dirige vers la prise en compte de la finance carbone. Or pour ne prendre qu'un exemple, la méthode de calcul du FONAREDD ne tient pas compte dans le cycle de croissance des plantations d'acacia comme des pérennes, des années comprises entre la 3^{ème} année et l'abattage de fin de cycle, à 6 ans. Or ces trois

Depuis la mise en œuvre de la Lettre d'Intention (LOI), les programmes soutenus ont permis d'obtenir plusieurs résultats d'investissement significatifs dans les différents piliers d'intervention. Les résultats ci-après présentent les progrès cumulés ainsi que les performances enregistrées pour l'année 2025.

Agriculture durable

- Cultures pérennes : 28 463 ha ont été installés depuis le début des programmes, soit 54 % de la cible totale de 53 036 ha. Pour l'année 2025, 4 294 ha ont été réalisés, représentant 73 % de la cible annuelle de 5 890 ha.
- Agroforesterie / bois-énergie : les superficies aménagées atteignent 26 257 ha cumulés, soit 54 % de la cible finale (58 832 ha). En 2025, 7 804 ha ont été établis, correspondant à 64 % de la cible annuelle de 12 119 ha.
- Cultures vivrières : la superficie cumulée cultivée atteint 45 310 ha, soit 22 % de la cible totale (204 030 ha). Les réalisations de 2025 s'élèvent à 4 861 ha, dépassant la cible annuelle de 4 390 ha (111 % de réalisation).
- Champs semenciers pour cultures vivrières : 2 108 ha ont été aménagés au total, représentant 29 % de la cible globale (7 285,5 ha). Pour 2025, 1 790 ha ont été réalisés, soit 81 % de la cible annuelle (2 214,5 ha).

Energie

- Foyers améliorés : la diffusion des foyers améliorés a largement dépassé les objectifs fixés, avec 218 931 unités distribuées sur une cible totale de 174 717, soit 125 % de réalisation. En 2025, 5 270 foyers ont été distribués, représentant 176 % de la cible annuelle (3 000 unités).

Forêts

- Forêts communautaires avec titres formels : 606 576 ha disposent désormais de titres formels, soit 33 % de la cible totale (1 860 334 ha). L'année 2025 a enregistré 13 768 ha supplémentaires, correspondant à 6 % de la cible annuelle (247 749 ha).
- Savanes mises en défens : la superficie cumulée protégée atteint 55 416 ha, soit 31 % de la cible finale (181 206 ha). En 2025, 17 534 ha ont été mis en défens, représentant 50 % de la cible annuelle (35 249 ha).

Aménagement du territoire et infrastructures rurales

- Plans Simples d'Aménagement du Territoire (PSAT) : 1 031 plans sont désormais élaborés, soit 56 % de la cible finale (1 843). L'année 2025 a enregistré 142 nouveaux PSAT, soit 40 % de la cible annuelle (356).
- Superficie couverte par les PSAT : 7 899 397 ha sont actuellement sous PSAT, dont 664 259 ha supplémentaires en 2025.

années peuvent être considérées comme arborées et le sont dans la plupart des méthodes de calcul en dehors de celle du FONAREDD car les arbres dépassent la taille considérée comme « forêt » par la FAO et le gouvernement de la RDC. Toutefois, l'assimilation des plantations à des surfaces forestières fait l'objet de débats au niveau international et doit être abordée avec prudence afin d'éviter toute surestimation des impacts. Un autre facteur important est celui de l'existence des plantations mixtes permanentes, grâce à des espacements forestiers ou fruitiers plus grands qu'en agroforesterie à acacia/manioc. Pour l'instant, les plantations mixtes ne sont pas prises en compte par les enregistrements des projets, ce qui devra être corrigé à l'avenir. La notion de plantations mixtes et leur contribution en tant que puits de carbone devront faire l'objet d'une réflexion approfondie.

- Plan Provincial d'Aménagement du Territoire (PPAT) : 5 plans provinciaux sont désormais disponibles sur une cible de 8, dont un nouveau plan élaboré en 2025, atteignant 100 % de la cible annuelle.
- Plans Locaux d'Aménagement du Territoire (PLAT) : 17 plans ont été élaborés, soit 38 % de la cible globale (45), dont 5 réalisés en 2025 (56 % de la cible annuelle).
- Infrastructures rurales :
 - o 460 km de routes rurales entretenues, soit 57 % de la cible finale (810 km), dont 75 km réalisés en 2025 (75 % de la cible annuelle).
 - o 55 ponts ou dalots réalisés sur une cible de 87, aucun nouvel ouvrage n'ayant été réalisé en 2025.
 - o 816 bâtiments réhabilités (y compris hangars et bâtiments de stockage), dépassant largement la cible initiale de 100 bâtiments, dont 20 réalisés en 2025.

Gouvernance locale

- Organes de gestion locale (CLD, CDG, CDV) : 2 868 organes ont été mis en place, soit 88 % de la cible globale (3 257). En 2025, 235 nouveaux organes ont été établis, correspondant à 68 % de la cible annuelle (345).

Bénéficiaires des interventions

En 2025, les programmes actifs soutenus par le FONAREDD ont atteint, en dehors du volet démographie/planification familiale, 69 219 bénéficiaires directs au cours de l'année dont 55 915 issus des programmes intégrés et 13 304 des programmes sectoriels, portant le nombre cumulé de bénéficiaires directs à 190 189 personnes depuis le démarrage des interventions. Les programmes ont également généré 9 390 097 bénéficiaires indirects cumulés, témoignant de l'ampleur des effets induits des investissements dans les secteurs de l'agriculture durable, de l'énergie domestique, de la planification territoriale et de la gouvernance locale.

L'exercice de rapportage 2025 introduit pour la première fois une distinction méthodologique entre nouveaux bénéficiaires, bénéficiaires actifs (issus des années précédentes mais toujours appuyés) et bénéficiaires de l'année. Sur les 69 219 bénéficiaires de l'année, hors planification familiale, 41 105 sont de nouveaux bénéficiaires, tandis que 28 114 correspondent à des bénéficiaires actifs poursuivant leur participation aux activités.

Les données du pilier Démographie/planification familiale, dans le cadre du projet PROMIS 2, représentent à elles seules 732 685 bénéficiaires directs en 2025. Cette contribution élevée s'explique notamment par la nature des interventions de planification familiale, qui permettent de toucher un grand nombre de personnes à travers des services ou actions ponctuelles. À ce titre, les chiffres agrégés de bénéficiaires reflètent des niveaux d'intensité d'appui différenciés selon les secteurs, allant d'interventions ponctuelles à des accompagnements techniques structurants et de plus long terme (voir section 4.4).

En dehors du pilier Démographie, les bénéficiaires de l'année se répartissent entre les secteurs de l'Agriculture (39 095), du Foncier (19 615) et de la Gouvernance (17 454), les autres contributions provenant des secteurs Forêts (5 773), Énergie (4 986), Aménagement du territoire (1 763) et Mines et infrastructures (102).

Ces résultats traduisent l'élargissement de la portée sociale des programmes en 2025, ainsi que la montée en échelle de certaines interventions structurantes dans les territoires d'intervention.

Evitement de la déforestation

A fin 2025, les investissements cumulés du FONAREDD depuis 2017 permettent d'estimer un évitement annuel de 53 327 hectares de déforestation à maturité des interventions, contre 47 476 hectares en 2024. Rapporté au Niveau d'Émissions de Référence Forestier (NERF) de la RDC estimé à 550 000 ha/an, cela représente environ 10 % des pertes forestières annuelles, contre 8,6 % l'année précédente.

Les investissements réalisés en 2025 génèrent un évitement annuel estimé à 9 542 hectares, un niveau comparable à celui observé en 2024 (8 922 hectares).

Par ailleurs, l'intégration de nouveaux programmes approuvés fin 2025 porte la cible agrégée d'évitement à maturité à 135 596 hectares à l'horizon 2030, contre 123 714 hectares en 2024. Les résultats obtenus à ce jour représentent environ 39 % de cette cible programmée, indiquant une trajectoire positive mais encore progressive au regard de l'ampleur du défi national.

Résultats et performance des programmes sectoriels et intégrés en 2025

Cette section présente une vue d'ensemble de la performance des programmes REDD+ actifs en 2025, en distinguant les programmes intégrés à approche territoriale et les programmes sectoriels. L'exercice 2025 marque une étape importante dans la consolidation du dispositif d'évaluation du portefeuille du FONAREDD. Après deux années d'accompagnement méthodologique assuré par NIRAS, le Secrétariat Exécutif du FONAREDD a conduit de manière autonome l'analyse de la performance des programmes, tout en conservant la même grille de lecture afin de garantir la comparabilité avec les exercices précédents. L'analyse a porté sur les rapports narratifs annuels, les documents de programme et les PTBA, et a été structurée autour de six critères : pertinence, efficacité, efficience, durabilité, équité et respect des procédures du FONAREDD.

Résultats et performance des programmes intégrés en 2025

En 2025, les programmes intégrés ont présenté des trajectoires différenciées. Deux programmes, **PIREDD Maniema** et **PIREDD Kwilu**, se distinguent par des résultats tangibles et une mise en œuvre globalement satisfaisante, tant sur le plan institutionnel que productif. **PIREDD Plateau** a connu une montée en puissance réelle après une année 2024 quasi inactive, avec des avancées visibles dans la gouvernance locale, l'agriculture et l'énergie. En revanche, **PIREDD Equateur** a continué à afficher un décalage marqué entre la consommation budgétaire et les résultats physiques, tandis que **PIREDD KORLOM** est resté essentiellement dans une phase de structuration, avec des acquis surtout préparatoires. Ces constats confirment que la maturation institutionnelle, la qualité des arrangements opérationnels et la rapidité du démarrage restent des facteurs déterminants de performance des programmes territoriaux.

Programme	Avancées concrètes en 2025	Forces identifiées	Limites et points à améliorer
PIREDD Kwilu	Validation du PPAT ; production de 5 PLAT ; installation de 24 CLD sectoriels ; 416 ha d'agroforesterie chez les concessionnaires et 621 ha de plantations villageoises en 2025 ; 175 PSAT validés au total ; 82 contrats de charbonnage responsable signés. Le nombre de bénéficiaires directs de l'année 2025 est estimé à 24 423 personnes, portant le total cumulé des bénéficiaires directs du programme à 25 087 personnes à fin 2025.	- Bonne performance globale, avec des résultats tangibles dans les piliers gouvernance, agroforesterie et planification locale ; plusieurs indicateurs atteints ou dépassés. - Mise en place du CLD secteur (mai 2024), renforçant la participation communautaire et l'appropriation locale des objectifs REDD+. - Processus participatif incluant le CLIP, sensibilisation aux droits des travailleurs et des communautés, et implication progressive des services techniques provinciaux pour assurer le suivi et la durabilité. - Rapport annuel soumis dans les délais ; taux de décaissement global de 83 % malgré le retard de l'addendum ; mobilisation de financements complémentaires, notamment via la JICA.	- Pérennisation encore fragile : certaines recommandations relatives aux livrables et données spatiales restent à régulariser. - Pertes de plantations dues aux feux de brousse. - Validation finale et diffusion de certains livrables encore attendues. - Fiabilité partielle des données sur les bénéficiaires (absence de ventilation par genre pour les totaux). - Nécessité de poursuivre la réflexion avec la JICA et d'autres acteurs sur les mécanismes de pérennisation des acquis.
PIREDD Equateur	22 CLD créés ; 20 PSAT du PTBA 2025 plus 20 reliquats 2024 ; 13 768 ha de foresterie communautaire titrées ; 142 ha d'agroforesterie ; 170 ha de cultures vivrières ; 4 307 ha de mise en défens. Nb de bénéficiaires directs de l'année : 10 684 (dont 3 486 femmes), et le total cumulé des bénéficiaires directs du programme 54519 dont 19 592 femmes à fin 2025.	- Le respect de procédures du FONAREDD est l'un de points positifs : ponctualité et qualité du rapport ainsi que le respect de fréquence de COPIL. - Quelques acquis institutionnels maintenus : gouvernance locale, appui aux structures, progression des CFCL et maintien de certains résultats forestiers et agricoles.	- Performance globale faible : forte consommation budgétaire pour des résultats limités ; retards dans les CCPF ; PSAT de qualité discutable ; faible diffusion des foyers améliorés ; absence de reboisement bois-énergie en 2025 ; besoin de meilleure cohérence entre dépenses et résultats. - Partage des données spatiales recommandé afin de fournir des évidences tangibles sur l'accomplissement de certains résultats du programme. - La mission d'évaluation a relevé des constats concernant la collaboration entre le WWF et la FAO. Nécessaire de renforcer cette synergie afin d'améliorer l'efficacité des actions sur le terrain. - Comme dans le rapport précédent (2024), le document n'aborde pas la Théorie du Changement (ToC) du programme. Cette omission limite l'évaluation de la pertinence stratégique du projet.
PIREDD Maniema	80 PSAT atteints ; 631 056 ha couverts par la planification territoriale ; 10 CFCL mises en place ; 8 171 ha d'agroforesterie et bois-énergie ; 15 101 ha de cultures vivrières ; 4 816 ha de cultures pérennes ; 4 967 foyers améliorés diffusés en 2025. Total cumulé des bénéficiaires directs du programme : 61 251 à fin 2025.	- Programme le plus performant du portefeuille intégré en 2025 : forte dynamique de mise en œuvre, dépassement de plusieurs cibles, forte absorption budgétaire et bonne qualité de réalisation. - Respect des procédures du FONAREDD - Atteinte des résultats directs importants et alignés sur les résultats de FONAREDD/CAFI	- Superficie totale des CFCL encore inférieure à la cible ; diffusion des foyers améliorés en retrait ; besoin de mieux expliciter la théorie du changement pour une meilleure gestion des connaissances acquises. - Nécessité de travailler sur la crédibilité des mécanismes de pérennisation des acquis du programme. - Rendre plus visible l'approche sensible aux conflits et expliquer comment elle est utilisée dans le pilotage du programme.

Programme	Avancées concrètes en 2025	Forces identifiées	Limites et points à améliorer
PIREDD Plateau	154 CLD redynamisés ; 20 services techniques opérationnels ; 126 PGRN/PSAT mis en œuvre ; 1 PDT validé ; 1 025,6 ha d'agroforesterie ; 48 775 plantules produites/distribuées ; 351 charbonniers formés ; 13 225,7 ha de savane mis en défens. Nb de bénéficiaires directs de l'année et cumulés à fin 2025 : 9 293 (dont 3 717 femmes).	- Accélération nette en 2025 après une année 2024 sans progrès ; bonne montée en puissance de la gouvernance locale ; résultats visibles en agriculture et énergie. - Volonté affirmée d'impliquer les acteurs locaux (élaboration d'une stratégie genre). - Dotation rapide en équipements au bénéfice des acteurs étatiques.	- Mise en œuvre encore contrastée ; retard du volet foncier et planification territoriale ; faible décaissement du pilier forêt ; plusieurs activités demeurent non réalisées ou seulement partiellement engagées. - Nécessiter de rééquilibrage des efforts nécessaire pour améliorer l'efficacité de l'intervention, et d'engager des réflexions sur les mécanismes de pérennisation. - Etablir des liens clairs entre la ToC et les mécanismes de pérennisation prévus dès le début de la mise en œuvre. - Articulation encore insuffisamment formalisée entre le PIREDD Plateau, le projet pilote PSE financé par CAFI et l'ERPA, alors que ces dispositifs s'inscrivent dans une logique de continuité (le projet pilote PSE étant mis en œuvre grâce aux acquis du PIREDD Plateau et préfigurant les mécanismes de paiement à la performance de l'ERPA). - Absence de stratégie claire de montée en puissance et de pérennisation des PSE dans les zones post-PIREDD, ainsi que de capitalisation sur des dispositifs de mise en œuvre allégés. - Urgent de transmettre les données spatiales, sans lesquelles les réalisations rapportées peuvent être contestées.
PIREDD KORLOM	35 CLD structurés ; 102 villages d'intervention identifiés ; mise en place des CPAT et CCPF ; 4 COPIL organisés ; guides méthodologiques PSAT finalisés ; premières missions de terrain et de pré-diagnostic menées. Nb de bénéficiaires directs de l'année et cumulés à fin 2025 : 11 515 (dont 5 332 femmes).	- Bonne appropriation institutionnelle au démarrage ; gouvernance locale amorcée (forte implication des parties prenantes dans les décisions clés, notamment dans le cadre du processus de présélection des villages d'intervention) ; stratégie genre et prise en compte des groupes vulnérables annoncées comme structurantes. - Répartition équilibrée des interventions entre les deux provinces (Kasaï-Oriental et Lomami). Respect des fréquences des réunions.	- Résultats surtout préparatoires ; peu d'avancées tangibles hors gouvernance ; lourdeurs administratives ; faible consommation de la tranche reçue ; plusieurs produits clés non encore engagés en agriculture, aménagement, PSE et reboisement. - Nécessité d'accélérer la contractualisation des subsides et des prestataires techniques, en particulier pour les produits liés aux CLD, PSAT, agroforesterie et PFNL, afin de débloquer rapidement les lignes budgétaires prioritaires. - Nécessité d'assurer une articulation claire entre la théorie du changement (ToC) et les mécanismes de pérennisation, dès le lancement de la mise en œuvre du programme. - Légers retards pour la troisième fois consécutive dans la transmission des rapports. Nécessité de mieux planifier et organiser les activités de rédaction du rapport lors du prochain exercice.

Résultats et performance des programmes sectoriels en 2025

En 2025, les programmes sectoriels ont présenté des profils contrastés, mais avec plusieurs avancées structurantes. **Le PSFD** a confirmé sa bonne dynamique opérationnelle, avec des résultats concrets sur les alliances productives, les plantations et l'accompagnement des producteurs. **Le programme Energie durable 1** a consolidé ses acquis normatifs et de marché, notamment autour de la Politique nationale de l'Energie (PNE), du cadre réglementaire GPL et des solutions de cuisson propre, malgré un ralentissement au second semestre. **Le PARF 2** a enregistré une avancée majeure avec la promulgation de la nouvelle loi foncière, même si plusieurs outils d'application restent en attente. **Le PAAJ** a permis de faire progresser plusieurs jalons transversaux, tandis que **le PAAD** est resté en phase de montée en puissance, avec des résultats encore surtout préparatoires. En revanche, **le PGDF** a conservé une performance faible, dominée par des avancées normatives et institutionnelles plutôt que des résultats concrets sur le terrain. Enfin, **le programme Finances carbone** a surtout posé des bases méthodologiques et institutionnelles, notamment à travers l'élaboration de projets de textes réglementaires (CNEDD, Cellule technique CDN), la définition d'un cadre national pour les marchés carbone et l'Article 6, ainsi que le renforcement du dialogue climatique, sans encore générer de résultats substantiels.

En outre, les programmes sectoriels lancés en 2025 se trouvent majoritairement en phase de démarrage ou de consolidation institutionnelle. Les résultats observés portent principalement sur la mise en place des dispositifs de gouvernance, la mobilisation des équipes et la préparation des activités opérationnelles. Quelques programmes, notamment **PROMIS 2**, ont toutefois enregistré des résultats mesurables dès la première année de mise en œuvre.

Programme	Avancées concrètes en 2025	Forces identifiées	Limites et points à améliorer
Energie durable 1	3 129,5 ha de forêts ayant évité la déforestation ; 103 707,5 tCO2 évitées ; cadre de concertation bois-énergie/cuisson propre en voie de formalisation ; progression de la PNE ; cadre réglementaire GPL avancé. Nb de bénéficiaires directs de l'année : 7774 (dont 303 femmes), et le total cumulé des bénéficiaires directs du programme 5 116 dont 716 femmes à fin 2025.	- Programme toujours pertinent, avec une forte portée normative et institutionnelle et des résultats notables en communication, réglementation et structuration du marché de la cuisson propre. - Bonne absorption budgétaire : 16,96 MUSD décaissés (94,25 % du budget total de 18 MUSD) ; en 2025, taux de décaissement annuel de 72 %. - Mise en œuvre globalement satisfaisante du PTBA : 72 % des activités réalisées, 20 % en cours et 8 % non entamées. - Avancées dans l'estimation des bénéficiaires indirects sur la base des audiences des campagnes de communication, conformément aux orientations du SE-FONAREDD.	- Retards sur certains livrables structurants, notamment la Politique Nationale de l'Énergie (PNE) et le cadre réglementaire du GPL, ayant conduit à une demande d'extension du projet (clôture opérationnelle envisagée en juillet 2026). - Durabilité locale encore partielle, faute de mécanismes de maintenance et de pérennisation suffisamment consolidés. - Importance de préparer la capitalisation et la stratégie de sortie, notamment en lien avec le démarrage de la phase suivante (PED2 avec UNCDF).
PSFD 1	Progression des alliances productives ; 5 911 producteurs adoptant des pratiques agroécologiques ; 39 conseillers agricoles opérationnels ; 12 projets d'innovation validés ; 6 679,5 ha cumulés de cultures pérennes et agroforestières largement géoréférencées ; bancarisation progressive de 1 500 utilisateurs. Nb de bénéficiaires directs de l'année et cumulés à fin 2025 : 6 111 (dont 1 589 femmes).	- Programme innovant avec des résultats concrets sur les plantations, les alliances productives et l'encadrement des producteurs. - Avancées confirmées pour la deuxième année consécutive, avec des indicateurs jugés satisfaisants et validés par une mission de vérification indépendante, ouvrant la voie à l'addendum Top-up. - Exécution budgétaire globalement cohérente avec les résultats obtenus.	- Capitalisation encore limitée du modèle et synergies insuffisantes avec les PIREDD. - Besoin de mieux documenter les innovations, les coûts réels, les risques de trésorerie et la durabilité des alliances. - Nécessité de consolider les cadres de résultats (Prodoc initial et addendum) dans une matrice unique pour faciliter le suivi. - Importance de mieux planifier les jalons et les missions de vérification afin d'éviter les ruptures de trésorerie et sécuriser le décaissement du solde de l'addendum. - Réflexion à approfondir sur la répliquabilité et l'extension géographique, en cohérence avec les orientations du Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité alimentaire.
PGDF	Opérationnalisation du CCNF ; feuille de route sur le Code forestier ; validation de la V0 de la Politique forestière nationale en synergie avec le PAAJ.	- Avancées normatives et institutionnelles structurantes pour le secteur forestier national. - Efforts engagés par l'Agence pour restructurer le programme à la suite des conclusions de l'évaluation à mi-parcours. - Initiatives visant à se conformer aux lignes directrices du COPIL.	- Performance globale jugée faible, marquée par des retards prolongés, des suspensions d'activités et une concrétisation limitée sur le terrain. - Faiblesses dans le rapportage, notamment sur les données relatives aux bénéficiaires

Programme	Avancées concrètes en 2025	Forces identifiées	Limites et points à améliorer
			et aux informations financières, nécessitant des corrections. - Dispositif de mise en œuvre fragilisé : déficit d'effectifs au sein de l'UGP et besoin de solutions transitoires (ex. mutualisation avec la Taskforce du PAAJ). - Nécessité d'approfondir les mécanismes de gouvernance, notamment les mécanismes de gestion des plaintes (MGP), afin de renforcer la durabilité du programme.
PARF 2	Renforcement de la CONAREF ; deux études de référence validées ; plus de 630 agents et cadres formés, ainsi que 3 859 agents/acteurs sensibilisés autour du SIF ; promulgation de la nouvelle loi foncière le 30 décembre 2025 ; plan foncier national validé ; cellule SIF mise en place. Bénéficiaires directs cumulé à fin 2025 : 6359 (dont 1272 femmes)	- Avancée majeure avec la promulgation de la loi foncière, renforçant la base juridique et institutionnelle du secteur. - Résultats importants atteints en 2025, confirmant la dynamique engagée depuis 2024. - Initiatives prises pour atténuer les contraintes sécuritaires, notamment l'utilisation d'outils numériques pour limiter les déplacements dans les zones à risque.	- Retards liés au transfert tardif de la deuxième tranche de financement. - Rapportage à améliorer : absence de référence à la théorie du changement (ToC) et nécessité de mieux structurer l'analyse des résultats. - Participation des communautés locales à renforcer, notamment dans le traitement des préoccupations liées à la réforme foncière. - Plan de continuité des affaires à actualiser au regard de l'évolution du contexte sécuritaire.
Finance carbone / CDN	Projet de décret sur le CNEDD ; projet d'arrêté sur la Cellule technique CDN ; note de cadrage sur la réglementation nationale des marchés carbone ; draft du cadre de mise en œuvre de l'Article 6 ; appui à la participation de la RDC à la COP30. Aucun bénéficiaire direct comptabilisé à ce stade.	- Avancées préparatoires enregistrées avec l'appui de la Direction du Développement Durable (DDD). - Perspective d'accélération grâce à l'opérationnalisation de l'ARMAC, notamment pour le déploiement des marchés carbone. - Contribution au dialogue national sur le climat (Plateforme Technique de Concertation) et appui à la participation de la RDC à la COP30, renforçant la diplomatie climatique.	- Résultats encore largement préparatoires, avec peu d'acquis institutionnels déjà opérationnels. - Accélération nécessaire pour finaliser des livrables clés : stratégie d'accès aux marchés carbone et stratégie de financement climatique, conditionnant le décaissement d'environ 1,5 MUSD. - Améliorations attendues dans le respect des procédures FONAREDD (rapportage et organisation du COPIL). - Réflexion à engager sur les mécanismes de pérennisation et de durabilité des acquis du projet.

Programme	Avancées concrètes en 2025	Forces identifiées	Limites et points à améliorer
PAAJ	Décret CNAT adopté ; groupes thématiques multisectoriels mis en place ; avancées sur la loi agricole, vulgarisation de la politique agricole, finalisation du draft de la politique forestière, production du premier draft de la politique nationale de population et validation de diagnostic démographique national ; sessions de sensibilisation dans 9 provinces sur l'ITIE forêt, 11 EIES réalisées ; élaboration de projet d'arrêté d'intégration du suivi environnemental dans les secteurs des mines et hydrocarbures, ; progression sur plusieurs jalons 2023-2026. Nb de bénéficiaires directs de l'année et cumulés à fin 2025 : 4 370 (dont 787 femmes).	- Projet fortement aligné sur les attentes des partenaires et les jalons LOI-2, avec une capacité à appuyer plusieurs réformes sectorielles en parallèle. - Pertinence confirmée par l'appui aux capacités de six ministères (Aménagement du Territoire, Agriculture, Forêt, Plan, Mines, Hydrocarbures) et de deux entités spécialisées (ITIE, ACE). - Avancées notables malgré un démarrage tardif (avril 2025) : 37,5 % des activités réalisées et 48,75 % en cours, traduisant une dynamique d'exécution soutenue.	- Plusieurs livrables restent à finaliser ou à valider (notamment la signature du Décret CNAT, la promulgation de la loi agricole, l'atelier national de validation de la politique forestière, la signature des arrêtés d'intégration du suivi environnemental dans les secteurs des mines et hydrocarbures). - Nécessité de renforcer la participation féminine dans les activités du projet. - Rythme de mise en œuvre à accélérer sur certaines composantes à faible absorption. - Quelques améliorations nécessaires dans la qualité du rapportage.
Programme d'appui aux entités nationales (PDPEN)	Organisation du premier COPIL le 29 avril 2025 ayant permis l'approbation du PTBA. Poursuite des discussions institutionnelles pour la mise en place du programme d'appui aux ONG nationales.	- Programme stratégique visant à renforcer les capacités fiduciaires, organisationnelles et programmatiques des ONG nationales pour faciliter leur accès aux financements REDD+. Initiative pertinente dans le cadre du partenariat, malgré une enveloppe et une durée limitées. - Efforts engagés par l'Agence pour faire progresser la mise en œuvre, notamment à travers le processus de micro-évaluation	- Nécessité d'un alignement du projet avec la programmation du FONAREDD. - Durabilité des acquis encore fragile en l'absence du plan de renforcement des capacités basé sur les résultats des diagnostics. - Nécessité d'un plan de travail réaliste pour rattraper les retards et atteindre les objectifs avant la clôture du projet.
PAAD	16 études variétales finalisées sur 25 ; 365 968,2 ml de boutures distribuées ; 1 153 ha de champs semenciers de maïs et 289 ha de légumineuses ; 3 cabinets recrutés pour les analyses technico-économiques en 25 provinces ; lancement d'une stratégie d'urgence maïs dans 40 territoires ; amorce du renforcement de 680 cadres agricoles. Nb de bénéficiaires directs de l'année et cumulés à fin 2025 : 472 (dont 276 femmes).	- Résultats globalement satisfaisants au regard de la durée d'exécution (moins d'un an) et du niveau de dépenses engagées. - Engagement d'environ 50 % de la première tranche (15 MUSD) et adoption de solutions adaptatives face aux contraintes, notamment le recours aux semences certifiées produites par les agrimultiplicateurs en l'absence de semence de base. - Déploiement des activités dans plus de 16 provinces malgré des contextes opérationnels complexes.	- Retards administratifs du BCECO à la base d'une mise en œuvre à double vitesse du programme. - Rapportage à améliorer : absence de référence à la théorie du changement (ToC) et données spatiales à finaliser. - Nécessité d'actualiser continuellement les stratégies d'intervention face aux contraintes contextuelles dans les provinces. - Suivi à anticiper des conditions préalables au décaissement de la deuxième tranche de financement.

Programme	Avancées concrètes en 2025	Forces identifiées	Limites et points à améliorer
Programme d'approvisionnement en intrants et sédentarisation de l'agriculture paysanne au Kongo Central (PAPS)	Mise en place des premières activités liées à l'accès aux intrants agricoles et au développement des services agro-commerciaux. Développement de champs de multiplication (notamment 30 ha de manioc et 184 ha d'agroforesterie). Mise en place d'un réseau de fermiers entrepreneurs ayant touché 1 420 bénéficiaires directs (dont 611 femmes) dans les territoires de Songololo, Mbanza-Ngungu et Madimba.	- Projet pertinent répondant à une problématique réelle du secteur agricole, notamment l'approvisionnement en semences. - Efforts de l'équipe pour intégrer, dans la version finale du rapport annuel de l'agence, les observations issues de l'analyse de la version initiale par le SE FONAREDD, notamment en distinguant clairement les résultats de la phase initiale (projet zéro déforestation) de ceux de la phase actuelle, et en assurant l'alignement avec les directives et procédures du Fonds.	- Résultats encore limités, le programme étant en phase de démarrage. - Défis liés à l'accès et à la qualité des intrants agricoles. - Nécessité de clarifier la démarcation entre les résultats de la phase préparatoire (projet Zéro Déforestation) et ceux de la phase actuelle (PAPS), notamment à travers des bases de référence ou une séparation géographique des activités.
Programme d'appui à la société civile 2 - SC-REDD / PASC (Société civile 2)	Renforcement du fonctionnement du réseau GTCR-R avec 122 organisations appuyées et 157 membres formés (dont 39 femmes). Participation active aux réunions de gouvernance et réalisation d'auto-évaluations provinciales.	- Programme pertinent au regard du rôle de la société civile dans la gouvernance REDD+ et la gestion durable des forêts. - Disposition du partenaire à s'approprier les principes et directives du FONAREDD/CAFI en matière de rapportage et de gouvernance. - Mobilisation croissante des acteurs, laissant entrevoir une accélération de la mise en œuvre.	- Retards dans l'organisation du COPIL ayant affecté le démarrage effectif des activités. - Mise en œuvre encore limitée : 13 % des activités réalisées, 75 % en cours et 12 % non entamées. - Déséquilibres et incohérences dans le rapportage financier. - Nécessité de renforcer les moyens de vérification des indicateurs et d'améliorer la clarté du rapportage pour faciliter l'évaluation de la performance.
Programme Normes - Renforcement de la gouvernance environnementale et sociale dans le secteur extractif	Démarrage du programme en 2025 avec l'approbation du PTBA (24 juin 2025) et la mobilisation des premières ressources. Lancement des travaux préparatoires pour la réalisation des ESES dans les secteurs minier et des hydrocarbures. Les premières dépenses du programme ont atteint 340 602 USD, soit environ 11 % de la première tranche reçue. Aucun bénéficiaire enregistré à ce stade de mise en œuvre.	- Projet unique du portefeuille focalisé le secteur extractif (Mines et Hydrocarbures) aux côtés du PAAJ. - Contribution attendue à plusieurs effets CAFI/FONAREDD. - Pertinence stratégique et potentiel de durabilité, compte tenu des jalons structurants visés.	- Faible niveau d'exécution budgétaire et absence de livrables concrets en 2025, le programme étant encore en phase de démarrage. - Nécessité d'accélérer la production de livrables clés, notamment les deux ESES (Mines et Hydrocarbures), conditionnant les autres produits ainsi que les décaissements additionnels. - Importance d'une planification plus structurée avec des jalons trimestriels et des indicateurs intermédiaires de suivi. - Améliorations attendues dans le rapportage de l'Agence, avec un suivi rapproché requis afin d'éviter que le projet ne s'enlise dans des débats techniques au

Programme	Avancées concrètes en 2025	Forces identifiées	Limites et points à améliorer
			détriment de la production de résultats concrets.
Projet de mise à l'échelle de la planification familiale en RDC, Phase 2 (PROMIS 2)	Démarrage du projet en avril 2025 et mise en œuvre des premières activités dans 12 provinces. Production de 1 614 668 Années couple protection (ACP) en 2025, dépassant la cible annuelle de 1 335 000. Nb de bénéficiaires directs de l'année et cumulés à fin 2025 : 732 685 dont 95 % des femmes (clients annualisés)	- Projet unique du portefeuille centré sur le pilier « Démographie », avec une pertinence stratégique pour les objectifs de la stratégie nationale REDD+. - Résultats encourageants malgré un démarrage récent du programme, avec un volume d'ACP en 2025 supérieur aux prévisions, des avancées significatives témoignant d'un engagement soutenu de l'Agence et de ses partenaires.	- Insuffisance dans l'évaluation des impacts réels observée lors de la phase 1 du projet (clôturée en 2023), notamment au regard des objectifs REDD+, soulignant la nécessité, pour la phase 2, de mettre en place des mécanismes de suivi et de mesure des impacts plus robustes. - Déploiement dans des zones périurbaines et rurales nécessitant une logistique importante pour la mise en œuvre et le suivi des activités. Faiblesses dans le rapportage, liées notamment à la maîtrise du canevas et au respect des lignes directrices (organisation du COPIL, rapportage cartographique). - Nécessité de mettre à jour le plan de continuité des activités au regard de l'évolution du contexte sécuritaire. - Mesure de l'équité à renforcer par une désagrégation plus fine des données (genre, peuples autochtones par province d'intervention).
Programme infrastructures de santé / CDR (PIRSS)	Attribution du marché et signature du contrat pour la construction d'un centre de distribution régional (CDR) à Buta. Identification des sites pour une seconde infrastructure et pour des écoles médicales dans la province de la Tshopo, avec des études techniques en cours.	Aucun point critique à signaler à ce stade précoce de mise en œuvre du projet.	- Activités encore largement au stade préparatoire : aucune infrastructure construite plus de six mois après le lancement. - Nécessité d'accélérer la mise en œuvre afin de respecter les délais du projet, en déployant les activités simultanément sur les deux sites d'intervention plutôt que de manière linéaire (achèvement dans le premier site de Buta avant le lancement dans le second). - Importance de mieux structurer le suivi des travaux, notamment en définissant des

Programme	Avancées concrètes en 2025	Forces identifiées	Limites et points à améliorer
			indicateurs de processus pour les différentes phases de construction.

Intégration du genre dans les programmes

Le Fonds dispose d'un mandat explicite d'intégrer les considérations de genre dans ses processus et opérations, conformément à son Manuel d'Opérations, qui prévoit une attention particulière aux groupes vulnérables, notamment les femmes, les jeunes et les peuples autochtones. Dans ce cadre, le Secrétariat Exécutif s'appuie également sur la **Note d'orientation du FONAREDD sur l'intégration du genre**, initialement élaborée en 2021 et **mise à jour en 2025** ([ici](#)), puis partagée avec les agences de mise en œuvre afin de renforcer l'opérationnalisation et l'harmonisation de l'approche genre dans le portefeuille. Selon la méthodologie ONU-REDD reprise dans cette note, l'intégration du genre est appréciée à travers quatre critères : le contexte du projet, la mise en œuvre, le suivi-évaluation et le budget/expertise alloué aux activités.

Pour l'année 2025, cinq programmes ont mieux intégré le genre en validant les quatre critères (PIREDD Kwilu, Equateur, Maniema, Plateau et PROMIS 2). Sept programmes remplissent trois critères d'évaluation : le PIREDD KORLOM ainsi que les programmes Energie durable 1, le PGDF, la PAAJ, la PAPS, le programme d'appui à la société civile 2 et le programme Infrastructures et CDR. Cinq programmes remplissent deux à deux critères et demi sur quatre : le Programme Savanes et forêts dégradées phase 1 (PSFD 1), PARF 2, Finance carbone et CDN, PDPEN et PAAD. Ces dix-sept programmes ont fait l'objet d'analyse et de cotation genre selon la méthodologie ONU-REDD employée.

En outre, les programmes approuvés fin 2025 (PIREDD Sud-Ubangi 2, PIREDD Maniema 2, Energie durable 2, PSFD 2 et Foresterie communautaire) ont été analysés mais n'ont pas fait l'objet de cotation. Il en est de même pour le programme Normes encore dans une phase initiale de mise en œuvre, avec des activités principalement liées à la mise en place de la gouvernance et à la préparation des études stratégiques (ESES), le nombre limité d'activités rapportées ne permet pas à ce stade de procéder à une évaluation pertinente de l'intégration du genre.

Prise en compte des peuples autochtones pygmées

En 2025, la prise en compte des peuples autochtones pygmées (PAP) dans le portefeuille du FONAREDD s'est renforcée, avec des avancées dans les programmes en cours et une meilleure intégration dans les nouveaux projets.

Le PIREDD Equateur demeure le programme le plus avancé, avec une approche structurée incluant un plan dédié (le plan de développement des Peuples autochtones ou PDPA), la participation des PAP aux instances locales et le développement d'activités génératrices de revenus. Le PIREDD Maniema 1, en phase de clôture, a contribué à l'intégration de cette dimension. En parallèle, le PIREDD KORLOM, en phase de mise en place, pose les bases d'une intégration structurée à travers l'élaboration de plans d'action dédiés. Par ailleurs, les nouveaux programmes approuvés fin 2025, notamment le PIREDD Sud-Ubangi 2 et le programme de foresterie communautaire, prévoient explicitement l'inclusion des peuples autochtones dès leur conception.

A l'échelle du portefeuille, plusieurs programmes, y compris ceux clôturés (PIREDD Oriental, Maï-Ndombe, Mongala, Sud-Ubangi 1), ont contribué à l'intégration progressive de cette thématique, avec des niveaux d'opérationnalisation variables. Le projet Promouvoir la gestion durable des forêts par le

renforcement des droits des Peuples Autochtones et de leur participation à la REDD+ a constitué une base structurante pour cette dynamique.

Des défis persistent en matière d’harmonisation et de couverture, tandis que les perspectives portent sur la capitalisation des acquis et le renforcement du suivi des impacts.

Enseignements et défis de mise en œuvre du portefeuille FONAREDD en 2025

Enjeux institutionnels du Secrétariat Exécutif du FONAREDD

Cette sous-section présente les évolutions institutionnelles et les défis internes du Fonds. Elle souligne les progrès réalisés en 2025, notamment le renforcement de l’équipe du Secrétariat Exécutif, la réalisation d’un diagnostic organisationnel, l’élaboration d’un plan de renforcement des capacités et l’acquisition d’un système informatisé de suivi-évaluation.

Elle met également en lumière certains défis persistants, tels que :

- L’interruption temporaire du processus de programmation du portefeuille ;
- L’impact du contexte sécuritaire dans l’Est de la RDC sur la programmation et la mise en œuvre des programmes, nécessitant des ajustements stratégiques et opérationnels du portefeuille.
- L’institutionnalisation formelle du FONAREDD encore attendue ;
- Les contraintes liées au fonctionnement des instances de gouvernance notamment l’organisation du COPIL Politique du Fonds ;
- La consolidation complète du système informatisé de suivi du portefeuille ;
- La diversification des sources de financement et le renforcement de la mobilisation des ressources pour assurer la durabilité des interventions du Fonds ;
- L’émergence d’initiatives financées directement par les partenaires techniques et financiers, mises en œuvre en parallèle du circuit du FONAREDD, pose des défis de coordination et fragilise la cohérence d’ensemble ainsi que le pilotage du portefeuille REDD+.

Le Secrétariat Exécutif disposait en 2025 des capacités techniques nécessaires pour programmer l’essentiel du solde du partenariat, mais cette dynamique a été freinée par la suspension temporaire du processus de programmation entre septembre 2024 et mars 2025 et par des contraintes contextuelles, notamment sécuritaires.

Par ailleurs, d’importants efforts d’instruction de nouveaux programmes ont été engagés en 2025 sans aboutir à une approbation finale. Ces travaux ont néanmoins permis de renforcer le cadre de programmation du Fonds, en faisant progresser les réflexions sur les modalités de mise en œuvre, notamment le recours aux ONG nationales, et les arrangements institutionnels et les structures budgétaires.

Le contexte sécuritaire dans l’Est du pays a significativement influencé le portefeuille en 2025. Il a affecté la programmation de certaines interventions, notamment au Sud-Kivu, et a conduit à des réorientations stratégiques, telles que le renforcement des interventions dans le Maniema. Il a également contraint plusieurs programmes en cours de mise en œuvre, dont le PROMIS 2, le Programme Energie durable 1 et le PAAD, à adapter leurs modalités d’intervention, en limitant l’accès à certaines zones.

Enseignements tirés de la mise en œuvre des programmes

Cette sous-section présente les principales leçons issues des programmes territoriaux (PIREDD) et des programmes sectoriels, tout en intégrant une lecture critique des approches mises en œuvre.

Au-delà de l'identification des facteurs de réussite, l'analyse met en évidence la nécessité de renforcer la robustesse des cadres analytiques utilisés par les programmes, en particulier en vérifiant systématiquement les hypothèses d'intervention, en diversifiant les approches méthodologiques et en évitant la reproduction de modèles techniques, organisationnels ou de gouvernance insuffisamment évalués dans leurs effets réels.

Cette exigence concerne à la fois les choix techniques (agroforesterie, PSE, foyers améliorés), les modalités de mise en œuvre (partenariats, dispositifs opérationnels) et les modèles de gouvernance locale.

Les enseignements clés identifiés sont les suivants :

Dans les programmes territoriaux (PIREDD) :

- La durabilité des investissements repose fortement sur une gouvernance locale fonctionnelle, l'appropriation communautaire et la sécurisation foncière ;
- L'efficacité des outils de planification territoriale dépend moins de leur élaboration que de leur mise en œuvre effective et de leur capacité à produire des bénéfices tangibles pour les communautés ;
- Les contraintes logistiques, financières et sécuritaires influencent fortement la performance opérationnelle des projets.

Dans les programmes sectoriels :

- La qualité des résultats dépend d'une planification anticipée, d'un séquençage adapté des interventions et d'une coordination institutionnelle renforcée ;
- Les dispositifs de mise en œuvre nécessitent une meilleure articulation entre acteurs et une plus grande flexibilité pour s'adapter aux contextes d'intervention.

Par ailleurs, l'analyse met en évidence plusieurs défis structurels :

- Les retards de décaissement et la sécurisation insuffisante des flux financiers, ayant affecté le rythme d'exécution de certains programmes ;
- Les contraintes logistiques et opérationnelles, notamment dans les zones enclavées ;
- La lourdeur de certaines procédures administratives et financières ;
- Des faiblesses institutionnelles dans certains programmes, notamment en matière de gouvernance, de suivi-évaluation, de gestion financière et de capitalisation ;
- L'absence fréquente de données de référence (baseline) et de dispositifs robustes de mesure des impacts, limitant l'évaluation des résultats.

Les analyses issues du chapitre montrent également que certaines approches sont mises en œuvre sans validation empirique suffisante de leur efficacité ou de leur durabilité, ce qui souligne l'importance de renforcer les dispositifs de capitalisation et d'évaluation.

Dans ce contexte, les enseignements tirés confirment la nécessité de :

- Renforcer la coordination multi-acteurs et le pilotage stratégique du portefeuille ;
- Anticiper davantage les contraintes contextuelles (sécurité, logistique, gouvernance) ;
- Consolider les dispositifs de suivi-évaluation et de capitalisation ;
- Développer une approche plus systématique d'analyse des impacts et de validation des modèles d'intervention.

Dans l'ensemble, le portefeuille FONAREDD évolue progressivement vers une logique d'apprentissage adaptatif, mais celle-ci reste encore à structurer davantage, notamment pour garantir que les enseignements tirés se traduisent effectivement en ajustements opérationnels et en amélioration mesurable de la performance des interventions.

Table des matières

Résumé exécutif	ii
Table des matières	xxi
Liste des sigles & abréviations.....	xxv
Table des figures.....	xxviii
Table des tableaux.....	xxix
0. Introduction générale.....	1
1. Réalisations principales du Fonds National REDD à la fin 2025	2
1.1. Introduction.....	2
1.2. Réalisations programmatiques du Fonds à la fin 2025	3
1.2.1. Programmes du portefeuille	4
1.2.2. Nouveaux programmes approuvés par le Comité de Pilotage.....	8
1.3. Réalisation financière du Fonds à la fin de l'année 2025	9
1.4. Structures de gouvernance du Fonds.....	11
1.4.1. Finalisation de la structuration du Fonds et opérationnalisation du Secrétariat Exécutif	11
1.4.2. Bilan des activités des structures de gouvernance du Fonds en 2025.....	11
1.4.3. Réalisations majeures en matière de suivi-évaluation.....	15
2. Analyse du portefeuille du FONAREDD par pilier stratégique	19
2.1. Vue d'ensemble du portefeuille	19
2.2. Analyse synthétique des piliers	20
2.3. Messages clés sur la structure du portefeuille.....	21
3. Progrès vers l'atteinte des Jalons de la LOI	22
3.1. Synthèse de l'atteinte des jalons.....	22
3.2. Réalisations des jalons par pilier	23
3.2.1. Pilier Agriculture.....	24
3.2.2. Pilier Energie.....	25
3.2.3. Pilier Forêt	26
3.2.4. Pilier Normes : Mines et hydrocarbures	26
3.2.5. Pilier Aménagement du territoire	27
3.2.6. Pilier Foncier	28
3.2.7. Pilier Démographie	28
3.2.8. Pilier Gouvernance et mobilisation des ressources	29
3.3. Le PAAJ, levier opérationnel central pour l'atteinte des jalons de la LOI-2	30
3.4. Points d'attention et perspectives pour l'année 2026.....	31
4. Progrès vers l'atteinte des résultats du Fonds	33
4.1. Indicateurs de performance par piliers et par résultats	33

4.1.1.	Pilier Agriculture.....	36
4.1.2.	Pilier Energie : foyers améliorés.....	41
4.1.3.	Pilier Forêt	41
4.1.4.	Pilier Aménagement du territoire	44
4.1.5.	Pilier Gouvernance	47
4.1.6.	Analyse consolidée des écarts et gestion adaptative du portefeuille FONAREDD	48
4.2.	Intégration des données SIG dans le suivi des activités AFAT.....	51
4.3.	Synergies entre les programmes.....	53
4.3.1.	Articulations sectorielles et échanges entre programmes.....	53
4.3.2.	Complémentarités et coordination géographique.....	56
4.4.	Bénéficiaires	56
4.5.	Evaluation de l'évitement de la déforestation	64
5.	Performance des programmes.....	69
5.1.	Approche de l'évaluation de la performance des programmes en 2025.....	69
5.2.	Performances des programmes intégrés	69
5.2.1.	Programme Intégré REDD+ de la province du Kwilu (PIREDD Kwilu).....	69
5.2.2.	Programme intégré REDD de la province de l'Equateur (PIREDD Equateur)	71
5.2.3.	Programme Intégré REDD de la province du Maniema (PIREDD Maniema).....	72
5.2.4.	Programme intégré REDD du Plateau (PIREDD Plateau).....	74
5.2.5.	Programme Intégré REDD dans les Provinces du Kasai-Oriental et de la Lomami (PIREDD KORLOM).....	76
5.3.	Performance des programmes sectoriels	77
5.3.1.	Programme d'Energie durable 1	77
5.3.2.	Programme d'appui à la mise en valeur durable des zones des savanes et de forêts dégradées phase 1 (PSFD 1)	78
5.3.3.	Programme de Gestion Durable des Forêts (PGDF).....	80
5.3.4.	Programme d'appui à la réforme foncière 2 (PARF 2)	80
5.3.5.	Programme d'appui au développement des marchés du carbone et à la coordination de la Contribution Déterminée Nationale (CDN)	81
5.3.6.	Programme d'Appui à l'Atteinte des Jalons (PAAJ).....	82
5.3.7.	Programme de Renforcement des capacités des entités nationales (PDPEN)	83
5.3.8.	Programme d'appui à l'agriculture durable (PAAD) du PDL (PNUD).....	84
5.3.9.	Programme d'approvisionnement en intrants et sédentarisation de l'agriculture paysanne dans le Kongo-central (PAPS).....	85
5.3.10.	Programme d'appui à la société civile, phase 2 (PASC).....	87
5.3.11.	Renforcement de la gouvernance environnementale et sociale dans le secteur extractif en RD Congo (Programme Normes).....	88
5.3.12.	Projet de Mise à l'Echelle de la Planification Familiale en RDC, Phase 2 (PROMIS 2).....	89
5.3.13.	Infrastructures dédiées au renforcement du système de santé / construction de deux Centrales de Distribution Régionale (CDR) (PI-RSS/CDR)	90

6.	Thèmes transversaux	92
6.1.	Genre	92
6.1.1.	Analyse de la sensibilité des programmes au genre en 2025	96
6.1.2.	Programmes en phase initiale ou à faible intégration du genre	100
6.1.3.	Appréciation de la qualité de l'intégration du genre dans le portefeuille et rôle du FONAREDD	100
6.1.4.	Défis liés à l'exercice de suivi et évaluation de l'aspect genre.....	101
6.1.5.	Recommandations principales sur l'intégration du genre	101
6.2.	Prise en compte des peuples autochtones pygmées	101
6.2.1.	Situation en 2025	102
6.2.2.	Intégration dans le portefeuille.....	102
6.2.3.	Approches mises en œuvre, défis et perspectives.....	103
6.3.	Païement pour Services Environnementaux (PSE)	104
6.3.1.	Contexte et positionnement du mécanisme PSE en RDC	104
6.3.2.	Place des PSE dans le portefeuille et expériences opérationnelles en RDC	104
6.3.3.	Evolutions récentes et enjeux de coordination des PSE	104
6.3.4.	Cadre institutionnel et perspectives d'opérationnalisation.....	105
6.3.5.	Intégration des PSE dans le portefeuille des programmes	105
6.3.6.	Enjeux et perspectives.....	106
6.4.	Sauvegardes sociales et environnementales	106
6.5.	Communication	111
6.5.1.	Finalisation des outils stratégiques de communication	111
6.5.2.	Lancement de la plateforme de communication inter-agences	111
6.5.3.	Digital.....	111
6.5.4.	Mission de documentation.....	112
6.6.	Gestion des risques	113
7.	Evaluations indépendantes des programmes en 2025	118
7.1.	Vérification indépendante du PSFD	118
7.2.	Evaluation à mi-parcours du PGDF.....	118
7.3.	Evaluation indépendante du PIREDD Plateau	119
7.4.	Evaluation indépendante du PIREDD Equateur	119
8.	Apprentissage, capitalisation et adaptation des approches programmatiques	120
8.1.	Enseignements et défis de mise en œuvre du portefeuille en 2025	120
8.2.	Capitalisation du portefeuille FONAREDD.....	122
8.2.1.	Une dynamique de capitalisation engagée en 2025, à structurer et approfondir.....	122
8.2.2.	Structuration progressive d'un programme de capitalisation en 2026	123
8.2.3.	Principaux domaines de capitalisation du portefeuille	123
8.2.4.	Priorité de capitalisation pour 2026.....	125

8.2.5. Programmation élargie des objets de capitalisation.....	126
8.3. Leçons apprises des programmes intégrés (PIREDD).....	128
8.4. Leçons apprises des programmes sectoriels.....	131
9. Conclusion.....	138
10. Annexes.....	139
Annexe 1. Réalisations cumulées selon les activités et par programme.....	139
Annexe 2. Détail sur le nombre de bénéficiaires cumulés directs et indirects (% hommes et femmes) en 2025.....	147
Annexe 3. Tableau récapitulatif des projets : numéro MPTF, titre et organisation de mise en œuvre.....	152
Annexe 4. Organigramme du SE FONAREDD.....	154

Liste des sigles & abréviations

Sigle	Signification
ABEF	Association pour le Bien-Etre Familial / Naissances Désirables
ACE	Agence congolaise de l'environnement
ACP	Année de couple de protection
AFD	Agence Française de Développement
AFAT	Agriculture, Foresterie et Aménagement du Territoire
AFOLU	Agriculture, Foresterie et Autres Utilisation des Terres
ALE	Agences Locales d'Exécution
AMI	Appel à manifestation d'intérêt
APAC	Aire protégée communautaire
APC	Années de Protection Couple
ARMCA	Autorité de Régulation du Marché Carbone
AVEC	Association Villageoise d'Epargne et de Crédit
BAD	Banque africaine de développement
BM	Banque Mondiale
CAFI	Initiative pour les forêts d'Afrique Centrale
CARG	Conseil Agricole Rural de Gestion
CCNA	Conseil Consultatif National de l'Agriculture
CCNF	Conseil Consultatif National de Forêts
CCPF	Conseil Consultatif Provincial des Forêts
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CDR	Centrale de distribution régionale
CDG	Comité de Développement de Groupement
CDV	Comité de Développement de Village
CFCL	Concession Forestière des Communautés Locales
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CIFOR	Center for International Forestry Research
CLAT	Conseil Local d'Aménagement du Territoire
CLD	Comité Local de Développement
CLIP	Consentement Libre, Informé et Préalable
CNAT	Conseil National d'Aménagement du Territoire
CNREDD	Coordination Nationale REDD+
CONAPO	Comité National de Population
CONAREF	Commission Nationale de la Réforme Foncière
COPIL	Comité de Pilotage
CPAT	Conseils Provinciaux d'Aménagement du Territoire
CRP	Comité de Revue des Programmes
CT	Comité Technique
CTIP	Comité Technique Interministériel de Population
CTMP	Comité Technique Multisectoriel Permanent pour la planification familiale
EESS	Evaluations Environnementales et Sociales Stratégiques
EIES	Etude d'impact environnemental et social
ENABEL	Agence belge de coopération internationale
FAO	Programme des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FONAREDD	Fonds National REDD de la RDC

Sigle	Signification
FOREX-PES	Foresterie Communautaire et Expérimentation des Paiements pour Services Environnementaux
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIZ	Coopération technique allemande
GPL	Gaz de pétrole liquéfié
GRN	Gestion des ressources naturelles
GTCR-R	Groupe de travail Climat REDD Rénové
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale
KORLOM	Kasaï Oriental et Lomami
KPI	Indicateurs clés de performance
LOI	Lettre d'intention
MEDD	Ministère de l'Environnement et Développement Durable
MINAT	Ministère de l'aménagement du territoire
MPTF	Multi-Partner Trust Fund ou Fonds fiduciaire multipartenaires
MRV	Mesure, Notification et Vérification
NERF	Niveau d'Emissions de Référence des Forêts
NES	Normes environnementales et sociales
OAF	One Acre Fund
OCDE/CAD	Organisation de coopération et de développement économiques/Comité d'aide au développement
ONG	Organisation non gouvernementale
ONAT	Observatoire National de l'Aménagement du Territoire
ONU-REDD	Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement
OPIM	Modalité de mise en œuvre par des partenaires opérationnels
PAAJ	Projet d'appui à l'atteinte des jalons de la LOI
PA	Programme d'appui
PAAD	Programme d'appui à l'agriculture durable
PACDF	Programme d'appui aux communautés dépendantes des forêts
PAP	Peuples autochtones pygmées
PARAT	Programme d'appui à la Réforme de l'aménagement du territoire
PARF	Programme d'appui à la réforme foncière
PAPS	Programme d'appui à l'Agriculture paysanne en savane au Kongo central ou Agriculture paysanne "zéro" déforestation au Kongo central
PASC	Programme d'appui à la société civile
PDPAP	Plan de Développement des Peuples Autochtones Pygmées
PDPEN	Projet d'appui aux Entités nationales
PDL 145T	Programme de développement local des 145 territoires
PGDA	Programme de Gestion durable de l'agriculture
PGDF	Programme de gestion durable des forêts
PGES	Plan de gestion environnementale et sociale
PGRN	Plan de gestion des ressources naturelles
PI-RSS	Programme Infrastructures dédiées au renforcement du système de santé
PIREDD	Programme intégré REDD
PLAT	Plan local d'aménagement du territoire
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement

Sigle	Signification
PPAT	Plan Provincial d'Aménagement du territoire
PRODOC	Document de projet
PROMIS	Projet de Mise à l'Echelle de la Planification Familiale en RDC
PSAT	Plan simple d'aménagement du territoire
PSE	Paielement pour Services Environnementaux
PSFD	Programme de valorisation des savanes et des forêts dégradées
PSG	Plan simple de gestion
PTBA	Plan de travail annuel budgétisé
REDD+	Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts
RFN	Fondation norvégienne pour la forêt tropicale
RN1	Route nationale 1
RN4	Route nationale 4
RRI	Initiative sur les Droits et Ressources
SANRU	Soins de Santé primaires en milieu Rural
SC-REDD	Société civile REDD
SE	Secrétariat Exécutif
SE FONAREDD	Secrétariat Exécutif du FONAREDD
SIF	Système d'information foncière
SNAT	Schéma national d'aménagement du territoire
SNSF	Système National de surveillance des forêts
SOFRECO	Société Française de Réalisation, d'Etudes et de Conseil
SPANB	Stratégie et du Plan d'action nationaux de la biodiversité 2025-2030
TDR	Termes de référence
UNCDF	Fonds d'équipement des Nations Unies
UN-HABITAT	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
VBG	Violences basées sur le genre
WWF	Fonds mondial pour la nature

Table des figures

Figure 1 : Approches de mise en œuvre des programmes chez FONAREDD	5
Figure 2 : Réalisations financières du Fonds décembre 2024 (Source : A partir des données Gateway MPTF)	9
Figure 3 : Répartition des réunions de suivi organisées par trimestre en 2025	18
Figure 4 : Répartition budgétaire du portefeuille par pilier	20
Figure 5 : Statut des jalons 2021-2025 de la 2 ^{nde} Lettre d'Intention.....	23
Figure 6 : Statut des jalons 2021-2025 de la 2 ^{nde} Lettre d'Intention par pilier	24
Figure 7 : Réalisation et localisation des cultures pérennes	37
Figure 8 : Réalisation et localisation des cultures agroforestières et bois-énergie	39
Figure 9 : Réalisation et localisation des cultures vivrières.....	40
Figure 10 : Localisation et superficie des CFCL.....	42
Figure 11 : Localisation des savanes mises en défens.....	43
Figure 12 : Localisation et réalisation des PSAT	45
Figure 13 : Localisation et réalisation des CLD	48
Figure 14 : Répartition des bénéficiaires directs par sexe selon les piliers (année 2025 et cumul des programmes)	62
Figure 15 : Réalisations et localisation des investissements du PIREDD Kwilu	71
Figure 16 : Réalisations et localisation des investissements du PIREDD Equateur	72
Figure 17 : Réalisations et localisation des investissements du PIREDD Maniema	73
Figure 18 : Réalisations et localisation des investissements du PIREDD Plateau.....	75
Figure 19 : Réalisations et localisation des investissements du PIREDD KORLOM	77
Figure 20 : Réalisations et localisation des investissements du PSFD 1.....	79
Figure 21 : Réalisations et localisation des investissements du PAPS.....	86
Figure 22 : Réalisations et localisation des APC en 2025 par PROMIS 2	90
Figure 23 : Intégration moyenne du genre selon les quatre critères d'analyse dans le portefeuille des programmes FONAREDD.....	95
Figure 24 : Répartition des programmes selon le niveau d'intégration du genre, Portefeuille FONAREDD 2025.....	96
Figure 25 : Evolution du niveau d'intégration du genre dans les programmes du portefeuille FONAREDD (2021-2025)	96

Table des tableaux

Tableau 1 : Dates clés des programmes du portefeuille FONAREDD.....	6
Tableau 2 : Nouveaux programmes du portefeuille FONAREDD	8
Tableau 3 : Ressources du FONAREDD (source : MPTF).....	9
Tableau 4 : Décaissement des fonds en 2025 et leurs bénéficiaires (source : MPTF)	10
Tableau 5 : Bilan de réunions de COPIL en 2025	13
Tableau 6 : Bilan de réunions du CRP en 2025	14
Tableau 7 : Synthèse des informations sur les réunions de COPIL tenues en 2025.....	15
Tableau 8 : Synthèse des réunions de suivi tenues en 2025.....	17
Tableau 9 : Informations générales sur les missions de suivi de terrain réalisées en 2025	18
Tableau 10 : Niveau d'avancement des jalons alignés sous PAAJ selon le secteur	31
Tableau 11 : Jalons non financés par le cadre programmatique CAFI-RDC	32
Tableau 12 : Résultats cumulés des Programmes selon les activités réalisées.....	34
Tableau 13 : Analyse croisée des données SIG et des résultats cumulés 2025	51
Tableau 14 : Nombre de bénéficiaires directs et indirects	59
Tableau 15 : Calcul de l'impact REDD+ des projets du FONAREDD depuis la LOI-1.....	66
Tableau 16 : Données clés du PIREDD Kwilu	69
Tableau 17 : Données clés du PIREDD Equateur	71
Tableau 18 : Données clés du PIREDD Maniema	72
Tableau 19 : Données clés du PIREDD Plateau.....	74
Tableau 20 : Données clés du PIREDD KORLOM	76
Tableau 21 : Données clés du Programme Energie durable 1	77
Tableau 22 : Données clés du PSFD 1.....	78
Tableau 23 : Données clés du PGDF	80
Tableau 24 : Données clés du PARF 2.....	81
Tableau 25 : Données clés du programme Marché carbone et CDN.....	81
Tableau 26 : Données clés du PAAJ	82
Tableau 27 : Données clés du PDPEN.....	83
Tableau 28 : Données clés du PAAD.....	84
Tableau 29 : Données clés du PAPS.....	85
Tableau 30 : Données clés du PASC.....	87
Tableau 31 : Données clés du programme Normes	88
Tableau 32 : Données clés du PROMIS 2.....	89
Tableau 33 : Données clés du PI-RSS/CDR	90
Tableau 34 : Grille de notation genre par programme entre 2021 et 2025 (méthodologie ONU REDD)	94

Tableau 35 : Application des outils de sauvegardes clés des programmes du FONAREDD	108
Tableau 36 : Matrice de risques du FONAREDD	115
Tableau 37 : Aperçu global des missions d'évaluations ou de vérifications indépendantes en 2025	118
Tableau 38 : Tableau des objets de capitalisation du portefeuille FONAREDD (base de programmation pluriannuelle)	126
Tableau 39 : Leçons apprises et stratégie d'intégration des programmes à approche territoriale issues des rapports annuels des agences de mise en œuvre	129
Tableau 40 : Leçons apprises et stratégie d'intégration des programmes à approche sectorielle issues des rapports annuels des agences de mise en œuvre	132

0. Introduction générale

Le rapport annuel consolidé 2025 du Fonds National REDD (FONAREDD) présente une analyse d'ensemble de l'évolution et de la performance du portefeuille de programmes, dans leur diversité sectorielle et territoriale, en cohérence avec les priorités nationales de lutte contre la déforestation, d'atténuation du changement climatique et de développement durable en République Démocratique du Congo.

Ce rapport dresse un état des lieux structuré de la mise en œuvre des programmes, en mettant en perspective les avancées enregistrées au cours de l'année 2025, tant sur le plan programmatique que financier. Il rend compte des progrès vers l'atteinte des résultats REDD+, du niveau de réalisation des jalons convenus, ainsi que des défis et contraintes rencontrés dans l'exécution des interventions. Une attention particulière est également portée à l'intégration des dimensions transversales, notamment le genre, les droits humains, les dynamiques territoriales, ainsi que le suivi des impacts environnementaux et sociaux.

Une version préliminaire du présent rapport a été partagée avec l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI), qui a formulé des observations techniques et stratégiques. Ces contributions ont été prises en compte dans la version soumise à l'examen du Comité de Revue des Programmes (CRP). Conformément aux procédures de gouvernance du Fonds, le rapport sera finalisé et présenté au Comité de Pilotage Politique (COPIL) après recommandation formelle du CRP.

Fruit d'un processus collectif de consolidation, d'analyse et de relecture, ce rapport s'inscrit dans une démarche de transparence, de redevabilité et d'amélioration continue. Il vise à informer les organes de gouvernance du FONAREDD, les partenaires techniques et financiers, ainsi que l'ensemble des parties prenantes nationales, sur les résultats obtenus en 2025. Il propose enfin des enseignements et pistes d'action destinés à renforcer la cohérence, l'efficacité et l'impact des interventions REDD+ pour les exercices à venir.

1. Réalisations principales du Fonds National REDD à la fin 2025

1.1. Introduction

L'année 2025 marque une étape importante dans l'évolution du Fonds National REDD (FONAREDD), caractérisée par l'élargissement continu de son portefeuille programmatique, la poursuite de la mise en œuvre des programmes existants et le lancement de nouvelles initiatives structurantes dans le cadre du partenariat entre la République Démocratique du Congo et l'Initiative pour la Forêt d'Afrique centrale (CAFI). Au terme de l'exercice 2025, le Fonds dispose d'un portefeuille consolidé comprenant 36 programmes et projets approuvés, articulés autour de 25 programmes sectoriels et 11 programmes intégrés de type PIREDD, visant à agir simultanément sur les principaux moteurs de la déforestation et sur l'amélioration des conditions de vie des populations dépendantes des ressources forestières.

L'année 2025 s'est distinguée par une dynamique soutenue de programmation, marquée par l'approbation de huit (8) nouveaux programmes par le Comité de Pilotage (COPIL), pour une enveloppe globale de 181,9 millions USD. Il s'agit des programmes PROMIS phase 2, Infrastructures de santé / construction de deux Centres de Développement Rural (CDR), Appui au Secrétariat Exécutif phase 2, Energie durable phase 2, PIREDD Sud-Ubangi 2, Foresterie communautaire et expérimentation des paiements pour services environnementaux (PSE), PIREDD Maniema phase 2 et PSFD phase 2. Parmi ces initiatives, cinq programmes ont effectivement démarré en 2025 à travers le décaissement de leur première tranche de financement, à savoir PROMIS phase 2, Infrastructures de santé/CDR, Appui au Secrétariat Exécutif phase 2, Energie durable phase 2 et PIREDD Sud-Ubangi 2. Les trois autres programmes approuvés en décembre 2025 (Foresterie communautaire, PIREDD Maniema phase 2 et PSFD phase 2) devraient connaître leur premier décaissement et leur lancement opérationnel au cours de l'année 2026.

Parallèlement à cette expansion du portefeuille, l'année 2025 a également été marquée par la clôture de deux programmes arrivés à maturité, à savoir le PIREDD Kwilu et le programme d'Appui au Secrétariat Exécutif du FONAREDD, phase 1. Ces clôtures s'inscrivent dans la continuité du cycle de finalisation des programmes initié en 2024, qui avait vu la clôture de plusieurs interventions majeures, notamment les programmes PARAT, PIREDD Oriental, PIREDD Mongala et PIREDD Maï-Ndombe s'inscrivant dans le cadre de la première Lettre d'intention (LOI-1).

Sur le plan financier, l'année 2025 a été marquée par un niveau significatif de décaissements en faveur des programmes du portefeuille. Au total, 109,9 millions USD ont été transférés aux agences d'exécution pour la mise en œuvre des programmes financés par le Fonds. Ces décaissements couvrent à la fois des premières tranches de démarrage pour les nouveaux programmes, des tranches additionnelles pour les programmes en cours de mise en œuvre, ainsi que des soldes de clôture pour certains programmes arrivés à terme. A la fin de l'année 2025, le montant total des financements approuvés dans le portefeuille du FONAREDD s'élève à 635,9 millions USD, dont 388,4 millions USD ont été transférés aux agences d'exécution et 264,1 millions USD ont été effectivement dépensés et justifiés.

Au-delà de ces évolutions programmatiques et financières, l'année 2025 a également été marquée par la consolidation du cadre institutionnel du Fonds. La finalisation du recrutement du personnel du Secrétariat Exécutif et le fonctionnement régulier des organes de gouvernance, notamment le Comité

de Pilotage (COPIL) et le Comité de Revue des Programmes (CRP), ont contribué à renforcer les capacités de pilotage stratégique, d’instruction technique et de suivi du portefeuille.

Le présent chapitre présente les principales réalisations du FONAREDD à la fin de l’année 2025. Il revient successivement sur l’évolution du portefeuille programmatique, les performances financières du Fonds, le fonctionnement des structures de gouvernance ainsi que les progrès réalisés dans la mise en œuvre du dispositif de suivi-évaluation.

1.2. Réalisations programmatiques du Fonds à la fin 2025

En 2025, le FONAREDD comptait 23 programmes actifs et opérationnels, comprenant les programmes en cours de mise en œuvre et les programmes en attente de démarrage effectif. Il s’agit de 17 programmes sectoriels et 6 programmes intégrés répartis de la manière détaillée suivante du point de vue chronologique :

- 5 programmes opérationnels depuis la LOI-1 ayant, pour la plupart été prolongés (extensions avec/sans coût) dans le cadre de LOI-2 (PIREDD Equateur, PIREDD Maniema, PSFD, PGDF et Programme Energie durable 1) ;
- 4 programmes approuvés en novembre 2023 et dont le lancement a eu lieu en 2024 (PAAD PDL 145T, PARF 2, PIREDD Plateau et PIREDD KORLOM) ;
- 2 programmes approuvés en novembre 2023 et lancés en 2025 (Normes Mines et Hydrocarbures ainsi que Marché Carbone et CDN) ;
- 4 programmes approuvées en novembre 2024 et lancés en 2025 (PAAJ, PDPEN, PASC, PAPS sans compter l’addendum 2 du PIREDD Equateur).
- 5 programmes approuvés en 2025 par le COPIL Politique et démarrés en 2025 (PROMIS 2, programme Infrastructures de santé ou CDR ou PI-RSS/CDR, Appui au Secrétariat Exécutif phase 2, Energie durable 2, PIREDD Sud-Ubangi).
- 3 programmes approuvés en 2025, dont le décaissement de la première tranche et lancement sont prévus en 2026 (Foresterie communautaire et PSE, PIREDD Maniema 2 et PSFD 2).

Le portefeuille du FONAREDD est appelé à poursuivre son élargissement, au regard du nombre de programmes en cours de développement, dont plusieurs ont atteint un niveau de maturité assez avancé sur le plan de l’instruction. A ce titre, les programmes PIREDD RN4, PIREDD RN1, PIREDD Bas-Uélé, PIREDD Miabi-Lubao (UNOPS), le Programme d’appui aux Peuples Autochtones (RRI) ainsi que le PIREDD Kwango (Banque mondiale) figurent parmi les initiatives les plus avancées. Les documents de projet (Prodoc) des programmes PIREDD RN4, PIREDD RN1 et PIREDD Kwango ont d’ailleurs fait l’objet d’un premier examen par le Comité de Revue des Programmes (CRP), confirmant leur niveau de préparation et leur inscription parmi les priorités programmatiques du Fonds.

En complément du portefeuille actif, l’année 2025 a également été marquée par des efforts importants d’instruction de programmes qui n’ont pas abouti à une approbation finale au cours de l’exercice. Ces processus ont mobilisé de manière significative le Secrétariat Exécutif, les agences d’exécution et le CRP, contribuant à approfondir les réflexions sur les modalités de mise en œuvre, notamment le recours aux ONG, les arrangements institutionnels et les structures budgétaires. Bien que ces initiatives n’aient pas été finalisées en 2025, elles constituent des acquis importants pour l’amélioration continue du cadre de programmation du Fonds et alimentent les perspectives de développement du portefeuille à moyen terme.

Il convient également de souligner que, sur le plan technique, le FONAREDD disposait en 2025 d'un niveau de maturité lui permettant d'envisager la programmation de l'essentiel du solde du partenariat. Toutefois, cette dynamique n'a pas pu être pleinement réalisée en raison de la suspension temporaire du processus de programmation entre septembre 2024 et mars 2025, ainsi que des contraintes contextuelles rencontrées au cours de l'année.

Par ailleurs, l'année 2025 a été marquée par un contexte sécuritaire dégradé dans l'Est de la République Démocratique du Congo, ayant influencé de manière significative les dynamiques de programmation du Fonds. Cette situation a affecté le développement de certaines initiatives, notamment le programme Canopée Kivu porté par Farm Africa au Sud-Kivu, dont la poursuite n'a pas été possible. Elle a également conduit à des ajustements stratégiques du portefeuille, notamment à travers le renforcement des interventions dans des zones plus accessibles, se traduisant par la formulation du programme PIREDD Maniema 2 avec l'appui de la GIZ en lieu et place du PIREDD Sud-Kivu initialement envisagé avec le même partenaire.

Ces ajustements traduisent la capacité d'adaptation du Fonds face à un environnement contraint, tout en assurant la continuité de ses objectifs stratégiques.

Parallèlement à cette dynamique d'instruction de nouveaux programmes, l'année 2025 a également été marquée par la poursuite du cycle de clôture de certaines interventions arrivées à maturité. Après la clôture en 2024 des programmes PARAT, PIREDD Oriental, PIREDD Mongala et PIREDD Maï-Ndombe, deux programmes supplémentaires ont été clôturés à la fin de l'année 2025, à savoir le PIREDD Kwilu et le Programme d'appui au Secrétariat Exécutif du FONAREDD, phase 1.

1.2.1. Programmes du portefeuille

Au terme de près d'une décennie de mise en place progressive des instruments REDD+, le FONAREDD dispose, en 2025, d'un portefeuille arrivé à un niveau de maturité structurant. Celui-ci comprend 36 programmes et projets approuvés, articulés autour de deux modalités d'intervention complémentaires : des programmes sectoriels (25) visant les principaux leviers de réforme et d'investissement, et des programmes intégrés de type PIREDD (11) ancrés dans des territoires prioritaires.

Au-delà de leur nombre, ces programmes traduisent une logique d'intervention ciblée, construite pour agir simultanément sur les déterminants structurels de la déforestation et sur les conditions socioéconomiques des populations dépendantes des ressources forestières. Cette double orientation, conforme aux choix stratégiques inscrits dans la Stratégie-Cadre nationale REDD+, se reflète dans la structuration du portefeuille présentée à la figure Figure 1.

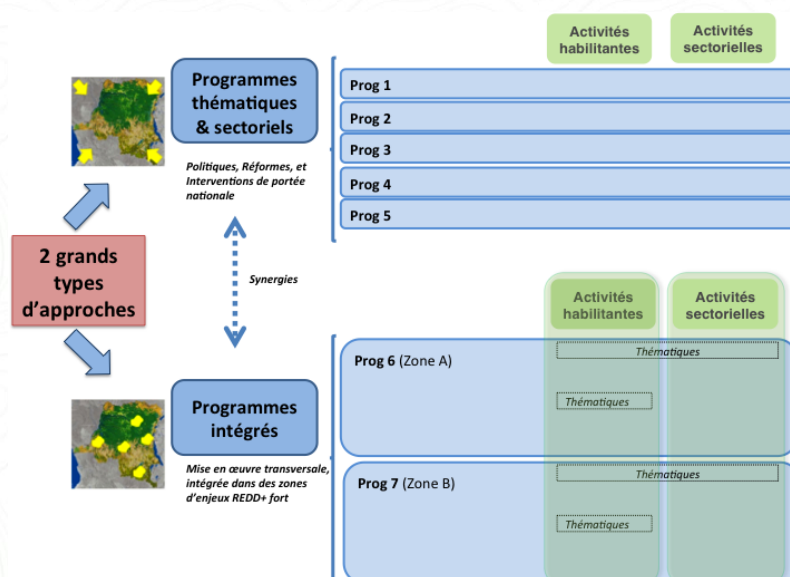


Figure 1 : Approches de mise en œuvre des programmes chez FONAREDD

Si les dispositifs de suivi existants permettent désormais de documenter de manière plus robuste les évolutions du couvert forestier, l'analyse des effets socioéconomiques demeure encore partielle. Ce constat met en évidence l'enjeu, pour les prochaines phases de mise en œuvre, de renforcer les mécanismes de suivi des impacts sur les conditions de vie, afin d'apprécier plus finement la contribution réelle des programmes aux objectifs de développement durable poursuivis. La composition détaillée du portefeuille de programmes et projets approuvés est présentée au tableau

Tableau 1 ci-après.

Tableau 1 : Dates clés des programmes du portefeuille FONAREDD

N °	Programmes ²	Statut*	Agence d'exécution	Approbation COPIL FONAREDD	Transfert de fonds par MPTF	Date de démarrage effective	Date initiale de clôture prévue	Date actuelle de clôture prévue	Extension
Programmes sectoriels									
1	Appui au Secrétariat Exécutif, phase 1	Clôturé	PNUD	09/05/2016	07/04/2017	07/04/2017	31/12/2023	28/02/2025	Avec et sans coût
2	Peuples Autochtones	Clôturé	BM	20/10/2016	05/04/2017	N/A	30/06/2023	31/07/2023	Sans coût
3	Appui à la Société Civile	Clôturé	PNUD	20/10/2016	22/12/2016	30/01/2017	30/06/2023	30/06/2023	Aucune
4	SNSF	Clôturé	FAO	20/10/2016	22/12/2016	01/01/2017	01/01/2021	01/01/2021	Aucune
5	Réforme de l'Aménagement du territoire	Clôturé	PNUD	08/02/2017	19/04/2017	01/06/2017	31/12/2023	31/12/2024	Avec et sans coût
6	Réforme foncière	Clôturé	UN-HABITAT	08/02/2017	25/04/2017	02/08/2017	31/12/2020	30/06/2023	Sans coût
7	Energie durable 1	En cours	PNUD/UNCDF	07/11/2018	20/12/2018	29/11/2019	31/12/2022	31/12/2026	Avec et sans coût
8	Gestion Durable de l'Agriculture	Clôturé	FAO	22/02/2018	29/04/2019	30/07/2019	30/06/2022	31/12/2022	Sans coût
9	Planification familiale (PROMIS), phase 1	Clôturé	UNOPS	22/05/2019	19/07/2019	06/12/2019	06/12/2022	31/12/2023	Avec et sans coût
10	PSFD	En cours	AFD	05/07/2019	10/02/2020	N/A	31/12/2024	31/03/2027	Avec et sans coût
11	Gestion durable forestière (PGDF)	En cours	AFD	05/12/2019	23/07/2020	N/A	31/05/2025	30/06/2026	Sans coût
12	Réforme Foncière Phase 2	En cours	UN-HABITAT	30/11/2023	13/03/2024	13/03/2024	11/03/2028	11/03/2028	Aucune
13	Projet d'Appui accès marché carbone	En cours	PNUD	30/11/2023	26/02/2025	26/02/2025	25/01/2028	25/01/2028	Aucune
14	Projet d'Appui à l'Atteinte des Jalons (PAAJ)	En cours	PNUD	27/11/2024	18/02/2025	18/02/2025	10/08/2026	10/08/2026	Aucune
15	Projet d'Appui aux Entités Nationales, Don de préparation	En cours	PNUD	27/11/2024	18/02/2025	18/02/2025	10/08/2026	10/08/2026	Aucune
16	Projet d'Appui à l'Agriculture Durable (PAAD)	En cours	PNUD	30/11/2023	10/10/2024	10/10/2024	29/08/2027	29/08/2027	Aucune
17	Agriculture Paysanne en savane	En cours	OAF	27/11/2024	25/06/2025	25/06/2025	24/06/2028	24/06/2028	Aucune
18	Appui à la Société Civile phase 2	En cours	CIFOR/GTCR-R	27/11/2024	22/04/2025	22/04/2025	21/04/2028	21/04/2028	Aucune

² Un tableau récapitulatif des projets reprenant le numéro MPTF, le titre et l'organisation de mise en œuvre est repris en annexe 3.

N °	Programmes ²	Statut*	Agence d'exécution	Approbation COPIL FONAREDD	Transfert de fonds par MPTF	Date de démarrage effective	Date initiale de clôture prévue	Date actuelle de clôture prévue	Extension
19	Normes Mines et Hydrocarbures	En cours	GIZ	30/11/2023	21/05/2025	21/05/2025	20/05/2029	20/05/2029	Aucune
20	PROMIS, phase 2	En cours	UNOPS	01/04/2025	14/04/2025	14/04/2025	13/04/2029	13/04/2029	Aucune
21	Infrastructures de santé / construction de deux CDR	En cours	UNOPS	01/04/2025	21/05/2025	21/05/2025	20/04/2028	20/04/2028	Aucune
22	Appui au Secrétariat Exécutif, phase 2	En cours	PNUD	01/04/2025	03/04/2025	03/04/2025	01/01/2027	01/01/2027	Aucune
23	Energie durable 2	En cours	UNCDF	24/11/2025	22/12/2025	22/12/2025	22/12/2030	22/12/2030	Aucune
24	Foresterie Communautaire et Expérimentation des PSE	En cours	RFN	12/12/2025	N/A	N/A	N/A	N/A	-
25	PSFD 2	En cours	AFD	12/12/2025	N/A	N/A	N/A	N/A	-
Programmes intégrés									
1	PIREDD Mai-Ndombe	Clôturé	BM	20/10/2016	04/04/2017	18/05/2018	31/12/2022	31/12/2024	Sans coût
2	PIREDD Sud-Ubangi	Clôturé	BM	08/02/2017	06/04/2017	07/05/2018	30/06/2021	30/06/2021	Aucune
3	PIREDD Oriental	Clôturé	PNUD	08/02/2017	20/11/2017	04/05/2018	31/12/2022	31/12/2024	Sans coût
4	PIREDD Kwilu	Clôturé	JICA	22/02/2018	20/12/2018	21/04/2019	31/12/2023	30/06/2025	Avec et sans coût
5	PIREDD Equateur	En cours	FAO	22/02/2018	28/08/2018	27/08/2019	31/12/2023	20/10/2028	Avec et sans coût
6	PIREDD Mongala	Clôturé	ENABEL	22/05/2019	08/08/2019	23/09/2019	31/12/2023	31/07/2024	Avec et sans coût
7	PIREDD Maniema	En cours	GIZ	31/12/2020	23/04/2021	01/03/2021	28/02/2026	28/02/2026	Sans coût
8	PIREDD Plateau	En cours	UNOPS	30/11/2023	03/05/2024	03/05/2024	01/01/2024	01/01/2027	Aucune
9	PIREDD Kasai-Oriental et Lomami (KORLOM)	En cours	ENABEL	30/11/2023	28/10/2024	28/10/2024	28/04/2029	28/04/2029	Aucune
10	PIREDD Sud-Ubangi 2	En cours	ENABEL	24/11/2025	25/12/2025	25/12/2025	25/12/2030	25/12/2030	Aucune
11	PIREDD Maniema 2	En cours	GIZ	12/12/2025	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucune

*Indique les programmes de portefeuille initial qui ont pris fin en décembre 2025 ou plus tôt.

De ces programmes, 13 programmes sont clôturés, dont 12 clôturés opérationnellement et 1 clôturé à la fois sur les plans opérationnel et financier (SNSF).

Les figures suivantes présentent la localisation des programmes sectoriels et intégrés REDD+ en RDC et permettent de visualiser les synergies existantes ou potentielles entre différents projets opérant sur les mêmes territoires. Les synergies entre ces différents programmes sont décrites en profondeur au point 4.3 (synergie entre les programmes) du présent rapport.

1.2.2. Nouveaux programmes approuvés par le Comité de Pilotage

Les décisions prises par le COPIL en 2025, telles que présentées au tableau Tableau 2, traduisent une dynamique soutenue de programmation. Au total, huit (8) nouveaux programmes ont été approuvés en 2025.

Les programmes approuvés lors du COPIL de mars 2025 (PROMIS phase 2, Infrastructures de santé/CDR et Appui au Secrétariat Exécutif phase 2) correspondent à des reliquats de la programmation 2024, dont le processus d'instruction a été finalisé au début de l'année 2025.

Le programme Infrastructures de santé, initialement approuvé en novembre 2023, a fait l'objet d'un réaménagement budgétaire, conformément aux orientations du COPIL, afin d'intégrer la construction ou la réhabilitation des écoles de santé. Ce réaménagement s'est traduit par un transfert de 0,5 million USD depuis le programme PROMIS phase 2, justifié à la fois par la complémentarité des interventions, la mise en œuvre par un même partenaire, et le fait que PROMIS n'a pas vocation à porter des investissements de construction.

Le COPIL de novembre et décembre 2025 ont permis l'approbation des programmes Energie durable 2 et PIREDD Sud-Ubangi lors du COPIL de novembre, ainsi que des programmes Foresterie communautaire, PIREDD Maniema 2 et PSFD 2 lors du COPIL de décembre.

Tableau 2 : Nouveaux programmes du portefeuille FONAREDD

N°	Programmes	Approuvé en COPIL	Agences	Montants en M\$	1 ^{ère} tranche en M\$	Durée
1	PROMIS, phase 2	01/04/2025	UNOPS	58	22,5	48 mois
2	Infrastructures de santé / construction de deux CDR	01/04/2025	UNOPS	3,5	2	36 mois
3	Appui au Secrétariat Exécutif, phase 2	01/04/2025	PNUD	8,4	4,9	24 mois
4	Energie durable 2	24/11/2025	UNCDF	50	20	60 mois
5	PIREDD Sud-Ubangi 2	24/11/2025	ENABEL	25	10	60 mois
6	Foresterie Communautaire et Expérimentation des PSE	12/12/2025	FAO	9	3,6	42 mois
7	PIREDD Maniema 2	12/12/2025	GIZ	20	8	36 mois
8	PSFD 2	12/12/2025	AFD	8	4	24 mois
Total		-	-	181,9	75,0	-

Sur le plan financier, l'enveloppe globale des programmes approuvés en 2025 s'élève à 181,9 millions USD. Toutefois, le montant total des premières tranches effectivement décaissées en 2025 est inférieur au cumul théorique de 75 millions USD, dans la mesure où les programmes approuvés en décembre 2025, à savoir Foresterie communautaire et expérimentation des PSE, PIREDD Maniema 2 et la phase 2 du PSFD, n'ont pas bénéficié d'un premier décaissement au cours de l'exercice 2025. Ces programmes représentent un montant de 15,6 millions USD, dont le décaissement de la première tranche est attendu en 2026. Au total, 59,4 millions USD ont effectivement été décaissés au titre des premières tranches prévues pour les programmes approuvés en 2025 pour 5 projets.

Tirant les enseignements des exercices précédents, au cours desquels certains programmes avaient nécessité des délais prolongés pour lever les conditions suspensives préalables au premier décaissement, aucun programme approuvé en 2025 n'a été assorti de conditions suspensives,

conformément à la [décision n°01/Programmation](#) du 1^{er} avril 2025 relative à la programmation du partenariat RDC-CAFI.

1.3. Réalisation financière du Fonds à la fin de l'année 2025

A la clôture de l'année 2025, pour les 36 programmes du portefeuille, le montant total du financement approuvé est de 635 875 409 USD, conformément à la comptabilité du Multi-Partner Trust Fund (MPTF). De ce montant, 388 381 596 USD ont été transférés dans les comptes des agences d'exécution pour la mise en œuvre des programmes et 264 052 689 USD ont été dépensés et justifiés (Figure 2).

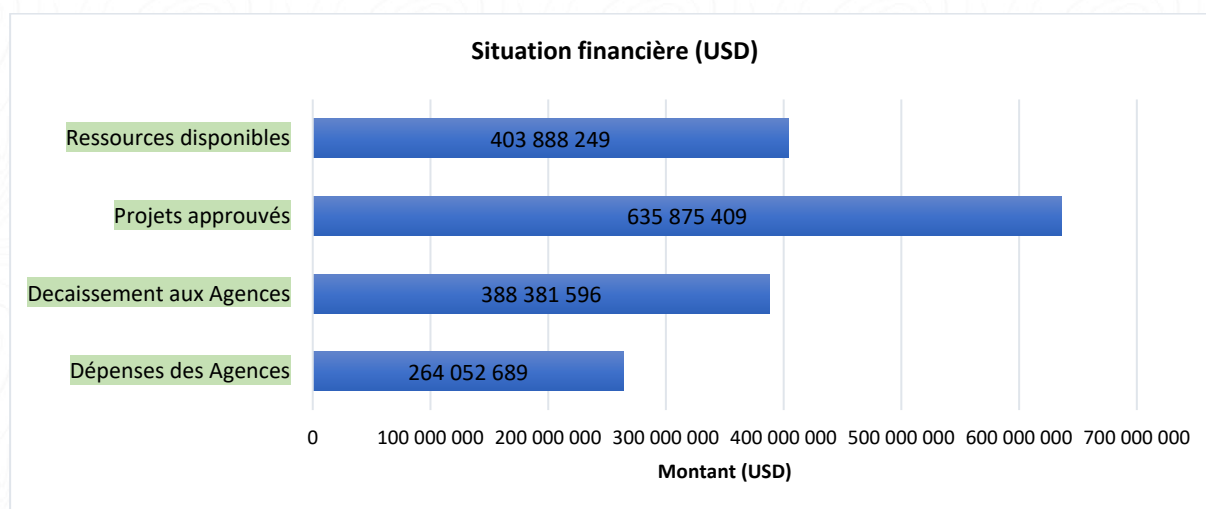


Figure 2 : Réalisations financières du Fonds décembre 2025 (Source : A partir des données Gateway MPTF)

Les ressources disponibles du FONAREDD s'élèvent à 403,9 millions USD au 31 décembre 2025. Ces ressources proviennent majoritairement de l'Initiative CAFI, qui représente 97 % des contributions totales, confirmant le rôle central de ce partenaire dans le financement des interventions REDD+ en RDC. La contribution du Royaume de Suède s'établit à 2 %, tandis que les intérêts générés par le placement des fonds, bien que marginaux en proportion (environ 1 %), constituent un apport complémentaire non négligeable à la trésorerie du Fonds. Ces ressources se répartissent de la manière qui suit (Tableau 3).

Tableau 3 : Ressources du FONAREDD (source : MPTF)

Sources	Montants (USD)	%
CAFI	391 880 829,0	97,0
Royaume de Suède	8 118 285,6	2,0
Intérêts générés par le Fonds	3 707 034	0,9
Intérêts générés par les Agences	182 100,7	0,0
Total	403 888 249,0	100,0

Cette structure de financement met en évidence l'importance du partenariat stratégique avec CAFI, tout en soulignant la nécessité de poursuivre les efforts de diversification des sources de financement afin de renforcer la durabilité et la résilience financière du mécanisme.

Au cours de la période considérée, le FONAREDD a décaissé, via le MPTF, un montant total de 109,9 millions USD aux agences d'exécution pour la mise en œuvre des programmes financés. Les détails sont consignés dans le tableau Tableau 4 suivant.

Tableau 4 : Décaissement des fonds en 2025 et leurs bénéficiaires (source : [MPTF](#))

N°	Projet	Agence d'exécution	Date de transfert par le MPTF	Montant transféré (USD)	Motif
Programmes sectoriels					
1	Appui au SE FONAREDD, phase 1	PNUD	22/01/2025	779 929	Solde de financement
2	PSFD	AFD	23/01/2025 et 25/06/2025	6 999 378	2ème tranche de financement (en deux transferts)
3	PARF 2	UN-HABITAT	24/12/2025	6 850 000	2ème tranche de financement
4	Projet d'appui à l'atteinte des jalons	PNUD	18/02/2025	4 000 000	1ère tranche de financement
5	Projet d'appui aux Entités Nationales	PNUD	18/02/2025	2 000 000	1ère tranche de financement
6	Marché Carbone et CDN	PNUD	26/02/2025	1 500 000	1ère tranche de financement
7	Appui au SE FONAREDD, phase 2	PNUD	03/04/2025	4 955 065,14	1ère tranche de financement
8	PROMIS 2	UNOPS	14/04/2025 et 21/05/2025	22 500 000	1ère tranche de financement (en deux transferts)
9	Infrastructures de santé/CDR	UNOPS	21/05/2025	2 000 000	1ère tranche de financement
10	Projet Normes	GIZ	21/05/2025	3 000 000	1ère tranche de financement
11	Projet d'appui à la société civile	CIFOR	22/06/2025	3 000 000	1ère tranche de financement
12	Agriculture Paysanne en Savane	OAF	25/06/2025	15 000 000	1ère tranche de financement
13	Energie durable 2	UNCDF	26/12/2025	20 000 000	1ère tranche de financement
Programmes intégrés					
14	PIREDD Kwilu	JICA	04/04/2025	1 999 994	Solde de financement
15	PIREDD Equateur	FAO	24/07/2025 et 18/08/2025	3 000 000	1ère tranche de financement de l'addendum 2 (en deux transferts)
					2ème tranche de financement (1er transfert)
16	PIREDD Plateau	UNOPS	24/12/2025	2 349 000	
17	PIREDD Sud-Ubangi 2	ENABEL	26/12/2025	10 000 000	1ère tranche de financement
Total				109 933 366,1	-

Les décaissements opérés au cours de l'exercice totalisent 109,9 millions USD et se répartissent entre treize (13) programmes sectoriels et quatre (4) programmes intégrés PIREDD. Les transferts correspondent à différents stades d'exécution financière, premières tranches de démarrage, deuxième tranches intermédiaires et soldes de clôture, traduisant la coexistence de projets nouvellement lancés et de programmes arrivant à maturité.

L'analyse croisée en tenant compte des dates d'approbation par le COPIL met en évidence trois dynamiques complémentaires :

- Premièrement, la finalisation d'anciens engagements, avec le paiement de soldes pour des programmes approuvés de longue date, notamment l'appui au Secrétariat Exécutif phase 1 (approuvé en 2016) et le PIREDD Kwilu (2018).
- Deuxièmement, la poursuite de projets intermédiaires approuvés entre 2019 et 2023, bénéficiant principalement de deuxième tranches de financement, notamment du PSFD (2019), du PARFII (2023), du projet Marché carbone et CDN (2023) ainsi que du PIREDD Plateau (2023).
- Troisièmement, l'exercice est marqué par le démarrage effectif de plusieurs nouvelles initiatives approuvées récemment en 2024 et 2025, financées pour l'essentiel par des premières tranches. Pour l'année 2024, cela concerne notamment le Projet d'appui à l'atteinte des jalons (PAAJ), le Projet d'appui aux Entités nationales (PDPEN), le Projet d'appui à la société civile phase (PASC ou Société civile 2) ainsi que le programme Agriculture paysanne en savane au Kongo central (PAPS). Pour 2025, les nouveaux engagements incluent le projet d'Appui au

Secrétariat Exécutif phase 2, PROMIS 2, le projet Infrastructures de santé/CDR, le programme Energie durable 2 et le PIREDD Sud-Ubangi 2. Ces décaissements traduisent le renouvellement du portefeuille et l'orientation du Fonds vers des investissements opérationnels à fort impact sectoriel et territorial.

La prédominance des transferts par tranches successives, conditionnées à la performance, reflète une gestion fiduciaire prudente et axée sur les résultats, garantissant une utilisation progressive et contrôlée des ressources.

1.4. Structures de gouvernance du Fonds

1.4.1. Finalisation de la structuration du Fonds et opérationnalisation du Secrétariat Exécutif

L'année 2025 a marqué l'aboutissement du processus de structuration institutionnelle du FONAREDD, engagé les années précédentes. Les outils clés de gouvernance et de gestion du Fonds, notamment les [Termes de Référence du Fonds](#) et le [Manuel d'Opérations](#), approuvés en 2023 et 2024, ont été pleinement mobilisés comme cadre de fonctionnement opérationnel. La gouvernance du FONAREDD demeure définie par ces instruments et s'inscrit dans les orientations de la [Stratégie-Cadre REDD+](#) et de son plan d'investissement.

Par ailleurs, le recrutement du personnel du Secrétariat Exécutif a été finalisé en mars 2025 (organigramme en annexe 4), permettant au Fonds de disposer d'une équipe complète et pleinement opérationnelle, renforçant ainsi ses capacités de pilotage et de suivi de son portefeuille de programmes.

Dans cette dynamique de consolidation institutionnelle, une **retraite de travail du Secrétariat Exécutif** s'est tenue du **19 au 24 mai 2025 à Zongo (Kongo Central)**. Cette rencontre a permis d'évaluer les avancées et défis de l'année 2024, d'aligner les équipes sur les priorités stratégiques de 2025 et d'élaborer le planning de travail du Secrétariat Exécutif. Elle a également contribué au renforcement des capacités et à l'intégration des nouveaux experts recrutés, ainsi qu'à la clarification des rôles et responsabilités au sein de l'équipe, afin d'améliorer la coordination interne et l'efficacité opérationnelle du FONAREDD.

1.4.2. Bilan des activités des structures de gouvernance du Fonds en 2025

La gouvernance du FONAREDD repose sur trois organes complémentaires :

- Le **Comité de Pilotage (COPIL)**, organe d'orientation stratégique et de décision ;
- Le **Comité de Revue des Projets (CRP)**, organe de contrôle et d'analyse technique ;
- Le **Secrétariat Exécutif (SE)**, organe d'appui technique chargé du développement du cadre de programmation, de la gestion et du suivi du portefeuille, ainsi que de l'exécution et du suivi des recommandations issues des instances de gouvernance.

Les rôles et responsabilités de ces différentes structures sont définis dans les [Termes de Référence du Fonds](#). Afin de renforcer l'efficacité du dispositif décisionnel, le Comité de Pilotage se réunit à deux niveaux : politique et technique, permettant une meilleure réactivité et une prise de décision plus fluide.

Conformément au [Manuel d'Opérations](#) du FONAREDD, révisé et validé en avril 2024, les réunions des organes de gouvernance sont programmées comme suit :

- Le COPIL au niveau politique se réunit au minimum une fois par an, notamment pour l’approbation du rapport narratif annuel (avant le 15 mai), et deux fois si nécessaire, sur convocation de son Président ;
- Le COPIL au niveau technique se réunit une fois par trimestre, à intervalle régulier et en cohérence avec le cycle de programmation du Fonds ;
- Le CRP se réunit de manière statutaire au minimum quatre fois par an et au maximum tous les trois mois. La durée des réunions est précisée dans les invitations et ajustée en fonction de l’ordre du jour.

1.4.2.1. Bilan du Comité de Pilotage (COPIL) en 2025

Le COPIL a examiné plusieurs questions stratégiques, réparties à travers de réunions organisées sous le format du COPIL politique restreint et de COPIL technique (tableau

Tableau 5) :

- **Le COPIL Politique ordinaire** : aucune réunion du COPIL politique ordinaire n'a été organisée au cours de l'année 2025. Initialement prévue pour le mois de novembre 2025, la tenue de cette session a été reportée par le Président de l'organe au mois d'avril 2026, afin de permettre la poursuite des travaux de programmation du Fonds au cours du premier trimestre 2026.
- **Le COPIL Politique restreint** : Cinq sessions du COPIL politique restreint ont été tenues en 2025 sous format d'avis de non-objection. Ces réunions ont permis d'adopter plusieurs décisions stratégiques importantes, notamment : (i) l'approbation du document de programme de [PROMIS 2](#), (ii) l'approbation du Programme [Infrastructure de santé/CDR](#), (iii) la [Décision sur la Programmation](#) du partenariat CAFI-RDC, (iv) l'approbation de la phase 2 du [Programme d'Appui au Secrétariat Exécutif du FONAREDD](#), (v) l'approbation du [Rapport Annuel consolidée 2024](#) du FONAREDD, (vi) approbation du Prodoc [Energie Durable Phase 2](#), (vii) approbation du Prodoc du [PIREDD Sud Ubangi](#), (viii) approbation du Prodoc de [Foresterie communautaire](#), (ix) approbation de l'addendum du [PSFD](#), (x) approbation du Prodoc du [PIREDD Maniema Phase 2](#).
- **COPIL Technique** : Quatre réunions du COPIL technique ont été organisées sous format d'avis de non-objection. Elles ont porté principalement sur des questions opérationnelles relatives à la gestion des programmes et des ressources, notamment : (i) l'extension de la mise en œuvre du programme Energie ; (ii) le décaissement de la deuxième tranche du PIREDD Kwilu ; (iii) l'extension de la mise en œuvre du programme PGDF ; (iv) le décaissement de la deuxième tranche du PIREDD Plateau.

Ces réunions ont contribué à assurer la continuité et l'efficacité de l'exécution des programmes financés par le Fonds. Au total, ces sessions ont conduit à la signature de 14 décisions dont les détails sont présentés dans le

Tableau 5.

Tableau 5 : Bilan de réunions de COPIL en 2025

COPIL	Programmes/documents approuvés	Nombre des décisions signées
I. COPIL POLITIQUE		
COPIL restreint		
Février	- PROMIS 2 (approbation du Prodoc) - Projet d'infrastructure RSS (approbation du Prodoc) - Programmation Partenariat CAFI-RDC	3
Mars	- Programme d'appui au SE FONAREDD (approbation du Prodoc)	1
Juin	- Rapport annuel 2024	1
Novembre	- Energie Durable Phase 2 (approbation du Prodoc) - PIREDD Sud Ubangi (approbation du Prodoc)	2
Décembre	- Foresterie communautaire (approbation du Prodoc) - PSFD (approbation de l'addendum au Prodoc) - PIREDD Maniema phase 2 (approbation du prodoc)	3
II. COPIL TECHNIQUE (ANO)		
Février	- Approbation de l'extension de la mise en œuvre du Programme Energie	1
Mars	- Approbation du décaissement de la deuxième tranche du PIREDD Kwilu	1
Juin	- Approbation de l'extension de mise en œuvre du Programme PGDF	1
Novembre	- Approbation 2ème tranche du PIREDD Plateau	1

1.4.2.2. Bilan du Comité de Revue des Programmes (CRP) en 2025

En tant qu'organe de contrôle technique, le Comité de Revue des Programmes (CRP) a pour mission d'assurer la conformité des plans d'investissement et des programmes financés par le FONAREDD avec la stratégie nationale REDD+.

Au cours de l'année 2025, neuf réunions du CRP ont été organisées. Ces sessions ont permis d'analyser un total de 18 programmes, répartis comme suit :

- 11 programmes (Canopée Kivu, PARF, PARF 2, PIREDD Equateur, PIREDD KORLOM, PIREDD RN1, PIREDD RN4, Energie durable 1, PIREDD Kwilu, Programme d'appui à la promotion et protection des PA, Programme de préparation et pilotage PSE (BM)) ont été examinés une seule fois ;
- 5 programmes (Energie durable 2, Foresterie communautaire, PIREDD Maniema 2, PIREDD Plateau, PIREDD Sud-Ubangi) ont été examinés à deux reprises ;
- 2 programmes (PGDF, PSFD) examinés à trois reprises.

Ces travaux ont abouti à la production et à la signature de 28 résolutions, dont 12 (43 %) portent sur la revue des documents de programme (Prodoc et addenda), traduisant une forte priorité accordée au contrôle de qualité en amont et à la validation technique des interventions. Les demandes de décaissement, d'extension et de réallocation budgétaire représentent 9 résolutions (32 %) dont les demandes d'extension ont concerné à elles seules trois résolutions, soit environ 11 % du total, et ont porté sur deux programmes, à savoir le PGDF (avec deux demandes successives) et le Programme Energie durable 1. Les revues de rapports d'évaluation indépendante comptent pour 3 résolutions (11 %). Les modifications de cibles et ajustements programmatiques spécifiques totalisent 2 résolutions (7 %), tandis que les résolutions à caractère stratégique ou transversal (prise d'acte d'ajustement budgétaire, approbation de critères d'analyse de la performance du Portefeuille, recommandation d'approbation du rapport annuel) représentent 3 résolutions (11 %).

Les réunions du CRP ont également constitué des espaces d'échanges techniques sur plusieurs sujets transversaux n'ayant abouti à des résolutions, notamment :

- L'état de mise en œuvre des décisions du COPIL et des résolutions du CRP ;
- Les priorités de la programmation du Fonds ;
- L'avancement de la programmation ;
- Le statut du Portefeuille ;
- Le plan de suivi-évaluation ;
- Le plan de rapportage ;
- L'analyse de la note Critères ;
- Etc.

Tableau 6 : Bilan de réunions du CRP en 2025

Réunion	Date	Programmes analysés	Nb des résolutions signées
CRP65	27 au 28 février (2 jours)	- PIREDD KORLOM (prise d'acte ajustement budgétaire) - Performances du Portefeuille du FONAREDD (approbation des critères d'analyse)	2
CRP66	11 et 15 avril (2 jours)	- PIREDD Sud-Ubangi (revue Prodoc révisé) - PIREDD Plateau (revue demande de décaissement transitoire) - PIREDD RN4 (revue Prodoc)	3
CRP67	06 mai (1 jour)	- Programme Energie durable 2 (revue Prodoc) - PARF 2 (revue demande de décaissement) - PGDF (revue demande d'extension et de décaissement) - Rapport Annuel consolidé du FONAREDD 2024 (recommandation d'approbation)	4
CRP68	30 mai (1 jour)	- Programme Canopée Kivu (revue Prodoc)	1
CRP69	4 juillet (1 jour)	- Programme Energie durable 2 (revue Prodoc)	1
CRP70	26 au 27 Aout (2 jours)	- PARF 2 (revue demande de décaissement) - PIREDD RN1 (revue Prodoc) - PIREDD Sud Ubangi (revue Prodoc) - Programme d'appui à la promotion et protection des Peuples autochtones pygmées (revue Prodoc)	4
CRP71	09 au 10 octobre (2 jours)	- PIREDD Maniema Addendum (revue Prodoc) - Projet Foresterie communautaire et PSE (revue Prodoc) - Programme de Gestion Durable des Forêts (revue rapport évaluation indépendante et demande de décaissement) - Programme PSFD (revue rapport évaluation indépendante) - Programme de préparation et pilotage PSE (BM) (revue Prodoc)	4
CRP72	03 novembre (1 jour)	- Programme Energie durable 1 (revue demande d'extension) - PIREDD Maniema Addendum (revue Prodoc) - PIREDD Plateau (revue rapport évaluation indépendante et demande de décaissement) - Programme PSFD (revue Prodoc addendum)	4
CRP73	04 au 05 décembre (2 jours)	- Projet Foresterie communautaire (revue Prodoc) - PIREDD Equateur (revue demande de modification des cibles et réallocation budgétaire) - Programme PSFD (revue Prodoc addendum) - Programme PGDF (revue demande d'extension) - PIREDD Kwilu (revue demande de modification des cibles)	5

1.4.3. Réalisations majeures en matière de suivi-évaluation

1.4.3.1. Niveaux et mécanismes de suivi et évaluation

Le [Plan de suivi et évaluation 2025](#) visait la consolidation et l'opérationnalisation du dispositif de suivi du Secrétariat Exécutif du FONAREDD. Conformément à ce plan, le dispositif de suivi-évaluation du SE-FONAREDD s'articule autour de quatre maillons ou niveaux de parties prenantes :

- Les structures de gouvernance du Fonds (Comités de pilotage du Fonds et Comité de Revue des Programmes) ;
- Les structures de gouvernance des projets et programmes (Comités de pilotage de projets ou programmes) ;
- Les organisations de mise en œuvre de projets (agences d'exécution, unités de gestion et partenaires de mise en œuvre) ;
- Bénéficiaires directs/indirects.

Dans le cadre, plusieurs actions clés ont été définies pour assurer un suivi régulier de programmes inscrits au portefeuille du Fonds. Ces actions se déclinent principalement en quatre catégories : (i) la participation aux réunions des COPIL de programmes, (ii) les missions de suivi de terrain, (iii) les réunions de suivi et (iv) le suivi de rapportage. Les activités (ii) et (iii) constituent le socle du suivi rapproché des programmes.

Par ailleurs, deux modes d'évaluation ont été repris dans le plan de suivi évaluation 2025 : (i) l'évaluation externe ou indépendante et (ii) la vérification indépendante.

Ces modalités ont été définies en fonction du degré d'indépendance requis et, dans une certaine mesure, selon la méthodologie, la finalité, la portée ainsi que l'usage des résultats (voir Plan de suivi-évaluation 2025 pour plus de détails).

Les sections suivantes présentent l'état de mise en œuvre du Plan de suivi-évaluation 2025.

1.4.3.2. Etat de mise en œuvre des activités du Plan de suivi et évaluation en 2025

1. Participation aux Comités de pilotage (COPIL) des programmes

La participation du SE-FONAREDD aux réunions des Comités de pilotage (COPIL) des programmes constitue un levier stratégique essentiel pour le suivi des décisions, orientations et recommandations formulées dans le cadre de la mise en œuvre des interventions financées.

Sur les programmes inscrits au tableau de suivi, 39 réunions de COPIL étaient théoriquement attendues en 2025, soit deux réunions par programme en plus d'une réunion du PARAT (qui n'attendait que le COPIL de clôture), conformément aux lignes directrices relatives à l'organisation des COPIL des programmes financés par le FONAREDD/CAFI.

A noter que le programme PIREDD KORLOM, couvrant deux provinces (Kasaï-Oriental et Lomami), dispose de deux COPIL distincts, justifiant ainsi sa double inscription dans le tableau. Au 31 décembre 2025, le bilan fait état de vingt-huit (28) réunions de COPIL effectivement tenues, représentant environ 72 % des réunions attendues (voir tableau **Error! Reference source not found.**).

Tableau 7 : Synthèse des informations sur les réunions de COPIL tenues en 2025

N°	Agence	Programme	Type	COPIL1	COPIL2	Fréquence	Phase-Obs.
1	PNUD	Programme Energie 1	PS	11/02/2025	-	1	En cours
2	PNUD	PAAD/PDL145	PS	26/03/2025	-	1	Démarrage
3	PNUD	Finance Carbone et CDN	PS	10/04/2025	-	1	Démarrage
4	PNUD	PAAJ	PS	01/04/2025	-	1	Démarrage
5	PNUD	Normes REDD Mines et Hydrocarbures	PS	24/06/2025	-	1	Démarrage
6	PNUD	PARAT	PS	18/09/2025	-	1	Clôture
7	PNUD	PEDPEN	PS	29/04/2025	-	1	Démarrage
8	GIZ	PIREDD Maniema	PI	25/06/2025	-	1	Clôture
9	OAF	PAPS	Sectoriel	07/11/2025	-	1	Démarrage
10	CIFOR	PASC	Sectoriel	03/10/2025	-	1	Démarrage
11	AFD	PGDF	Sectoriel	25/03/2025	15/12/2025	2	En cours
12	AFD	PSFD	Sectoriel	05/08/2025	19/12/2025	2	En cours
13	UNOPS	PIREDD Plateau	Sectoriel	31/07/2025	17/12/2025	2	En cours
14	UNOPS	PIRSS/CDR	Sectoriel	28/05/2025	-	1	Démarrage
15	UNOPS	PROMIS 2	Sectoriel	28/05/2025	-	1	Démarrage
16	JICA	PIREDD Kwilu	Intégré	31/07/2025	28/11/2025	2	En cours
17	ONU-HABITAT	Programme PARF2	Sectoriel	12/03/2025	18/12/2025	2	En cours
18	FAO	PIREDD Equateur	Intégré	28/03/2025	21/11/2025	2	En cours
19	ENABEL	PIREDD KORLOM/Kasaï-Oriental	Intégré	25/02/2025	28/10/2025	2	En cours
20	ENABEL	PIREDD KORLOM/Lomami	Intégré	28/02/2025	31/10/2025	2	En cours

Concernant le respect des lignes directrices, notamment en matière de fréquence des réunions et de délais de transmission des documents de travail, les constats suivants se dégagent :

- En 2025, 11 des 19 programmes suivis (PIREDD KORLOM étant comptabilisé distinctement pour chacune de ces deux provinces d'intervention et sans comptabiliser PARAT) n'ont pas respecté la fréquence minimale de deux réunions annuelles. Cette situation concerne principalement plusieurs projets exécutés par le PNUD, dont la majorité n'a effectivement démarré ses activités qu'au premier trimestre 2025. Elle s'explique également par le démarrage tardif de certains projets (notamment le PASC/CIFOR et le PAPS/OAF), la durée des discussions liées à la mise en place des COPIL, l'indisponibilité de certains responsables, en particulier des présidents de COPIL, ainsi que l'ampleur du portefeuille géré par certaines agences, comme le PNUD.
- Dans 68 % des cas (soit 19 réunions sur 28), les délais prescrits pour la transmission des documents de travail ont été respectés par les agences d'exécution (cf. dates indiquées en gras dans le tableau).

2. Suivi rapproché des interventions : réunions et missions de suivi de terrain

Dans le cadre du suivi rapproché des interventions, le Plan de suivi-évaluation 2025 du SE-FONAREDD, conformément aux indicateurs clés de performance (KPI) retenus, prévoyait :

- La tenue d'au moins 2 réunions de suivi par programme sur l'année ;

- La réalisation d'au moins 1 mission de suivi de terrain, prioritairement orientée vers les projets et programmes AFAT (Agriculture, Foresterie et Aménagement du Territoire), intégrant l'utilisation des terres dans leurs activités.

Réunions de suivi

Au total, 59 réunions de suivi documentées ont été tenues en 2025 sur une cible de 36 réunions, soit 2 réunions minimales par programme suivi. Parmi celles-ci, 25 concernaient des programmes intégrés (42 %), tandis que 34 étaient liées à des programmes sectoriels (58 %) (tableau Tableau 8).

L'objectif minimal de deux réunions de suivi par programme a été atteint pour environ 95 % des programmes du portefeuille, soit 17 programmes sur 18. Le seul programme pour lequel la cible a été atteinte à moitié (une réunion sur deux) est Agriculture paysanne "zéro" déforestation au Kongo Central (PAPS) dont le COPIL de démarrage n'a été organisé qu'en novembre 2025. Par ailleurs, une réunion de suivi a également été organisée avec le PIREDD Oriental, clôturé en 2024, dans l'attente de la tenue de son COPIL de clôture. Ce programme n'est toutefois pas comptabilisé parmi ceux devant faire l'objet de deux réunions de suivi. Il en est de même du PARAT, également en attente de la tenue de son COPIL de clôture. Toutefois, contrairement au PIREDD Oriental, deux réunions de suivi ont été organisées pour ce programme. Les informations détaillées relatives à ces réunions (thématiques abordées et dates) sont disponibles [ici](#).

Tableau 8 : Synthèse des réunions de suivi tenues en 2025

N°	Agence	Programme	Type	Nb réunions	Target	%
1	PNUD	Energie durable 1	PS	2	2	100
2	PNUD	Marche carbone et CDN	PS	2	2	100
3	GIZ	Nomes Mines	PS	3	2	150
4	PNUD	PAAD PDL 145T	PS	3	2	150
5	PNUD	PAAJ	PS	2	2	100
6	OAF	PAPS	PS	1	2	50
7	PNUD	PARAT	PS	2	-	-
8	ONU-Habitat	PARF2	PI	2	2	100
9	PNUD	PDPEN	PI	3	2	150
10	AFD	PGDF	PI	4	2	200
11	FAO	PIREDD Equateur	PI	2	2	100
12	ENABEL	PIREDD KORLOM	PI	3	2	150
13	JICA	PIREDD Kwilu	PI	9	2	450
14	GIZ	PIREDD Maniema	PS	3	2	150
15	PNUD	PIREDD Oriental	PS	1	-	-
16	UNOPS	PIREDD Plateau	PS	4	2	200
17	UNOPS	PROMIS 2	PS	3	2	150
18	UNOPS	PROMIS 2/PI RSS	PS	3	2	150
19	AFD	PSFD	PS	5	2	250
20	CIFOR	SC REDD/PASC	PS	2	2	100

La répartition trimestrielle des réunions de suivi (T1 à T4) est présentée à la fFigure 3.

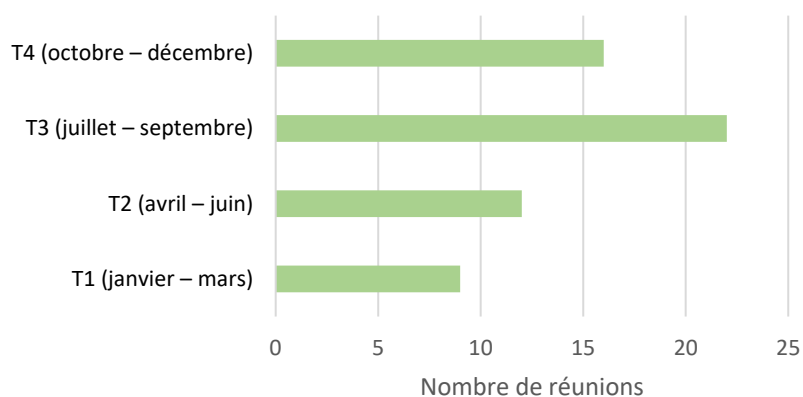


Figure 3 : Répartition des réunions de suivi organisées par trimestre en 2025

Missions de suivi de terrain

S'agissant des missions de suivi de terrain, principalement orientées vers les projets AFAT (Agriculture, Foresterie et Aménagement du Territoire), l'ensemble des missions prévues au titre de l'année 2025 a été réalisé (tableau Tableau 9). Ces missions ont été menées, pour certaines, de manière concomitante à des activités d'évaluation et de vérification indépendante, notamment dans le cadre du PIREDD Plateau et du PIREDD Equateur.

Tableau 9 : Informations générales sur les missions de suivi de terrain réalisées en 2025

N°	Agence	Programme-Projet	Date-début	Date-fin	Lieu (Province - ville)
1	FAO	PIREDD Equateur	25/11/2025	15/12/2025	Equateur
2	ENABEL	PIREDD KORLOM	29/10/2025	10/11/2025	Kasaï Oriental et Lomami
3	JICA	PIREDD Kwilu	30/07/2025	09/08/2025	Kwilu
4	GIZ	PIREDD Maniema	19/10/2025	26/10/2025	Maniema
5	UNOPS/WWF	PIREDD Plateau	03/09/2025	16/09/2025	Maï Ndombe
6	UNOPS	PROMIS 2	25/11/2025	-	Equateur - Mbandaka
7	UNOPS	PROMIS 2	07/11/2025	-	Kasaï Oriental - Mbujimayi

Source : [Feuille Excel Suivi de missions de terrain de 2025](#)

Les missions effectuées par les experts du SE-FONAREDD dans les provinces de l'Equateur et du Kasaï-Oriental ont également permis d'assurer le suivi des activités du programme PROMIS 2, correspondant à la deuxième phase du Programme de mise en échelle de la planification familiale en République Démocratique du Congo.

2. Analyse du portefeuille du FONAREDD par pilier stratégique

2.1. Vue d'ensemble du portefeuille

A fin 2025, le portefeuille du FONAREDD totalise **635,9 millions USD**, correspondant aux financements approuvés par le Comité de Pilotage du Fonds et mobilisés auprès des partenaires techniques et financiers ainsi que du Gouvernement de la République Démocratique du Congo.

Les investissements du Fonds sont structurés autour d'un ensemble de piliers stratégiques sectoriels et transversaux, visant à agir simultanément sur les moteurs directs et indirects de la déforestation. Cette structuration s'inscrit dans les cadres programmatiques nationaux de la REDD+, notamment le Plan d'Investissement REDD+ et les engagements pris dans le cadre de l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI), qui s'articulent généralement autour de 7 grands piliers à savoir l'agriculture, l'énergie, la forêt, l'aménagement du territoire, le foncier, la gouvernance et la démographie.

Dans le cadre de cette analyse, la structuration du portefeuille par pilier présente un niveau de désagrégation plus fin que celui retenu dans les cadres stratégiques de la REDD+ en RDC. Cette différence résulte d'un choix méthodologique visant à améliorer la lisibilité des investissements et à refléter plus fidèlement la structuration effective des programmes financés.

Ainsi, certains piliers stratégiques ont été **désagrégés** afin de distinguer des catégories d'interventions de nature différente. Le pilier Démographie est notamment décliné en deux volets : **Planification familiale**, qui regroupe les interventions opérationnelles mises en œuvre à travers les programmes PROMIS et **Population**, qui couvre des interventions de nature institutionnelle et stratégique, telles que l'élaboration et la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Population, appuyée dans le cadre du Projet d'Appui à l'Atteinte des Jalons (PAAJ).

De même, le pilier **Aménagement du territoire** a été réaménagé en deux volets analytiques distincts : la **Planification spatiale**, centré l'organisation de l'utilisation des terres et à la planification territoriale, et les **Infrastructures**, qui couvrent les investissements en équipements et infrastructures rurales. Leur identification comme volet spécifique permet ainsi d'en améliorer la lisibilité et l'analyse au sein du portefeuille.

Par ailleurs, certains secteurs sont maintenus comme catégories distinctes en raison de leur importance stratégique. C'est notamment le cas du pilier **Mines et hydrocarbures**, qui fait l'objet d'engagements explicites du Gouvernement dans le cadre de la deuxième Lettre d'Intention (LOI2) signée avec CAFI, notamment à travers des jalons relatifs au renforcement de la gouvernance environnementale et sociale du secteur extractif.

La répartition du portefeuille met en évidence une concentration des investissements sur quelques secteurs clés. Le pilier Agriculture constitue ainsi le premier domaine d'investissement du Fonds avec 191,1 millions USD, suivi de l'Energie (110,8 millions USD) et de la Démographie/Planification familiale (108,4 millions USD). Les piliers Forêt (75,1 millions USD), Gouvernance (60,0 millions USD) et Aménagement du territoire notamment dans ses volets relatifs à la planification spatiale et aux infrastructures (58,2 millions USD) représentent également des volumes d'investissement significatifs. Les autres piliers (Foncier, Aménagement du territoire/Infrastructures, Mines et hydrocarbures et

Démographie/Population) mobilisent chacun des montants relativement plus limités, mais contribuent néanmoins à la cohérence et à la durabilité des interventions du Fonds.

La Figure 4 présente la répartition budgétaire du portefeuille programmatique du FONAREDD par pilier stratégique.

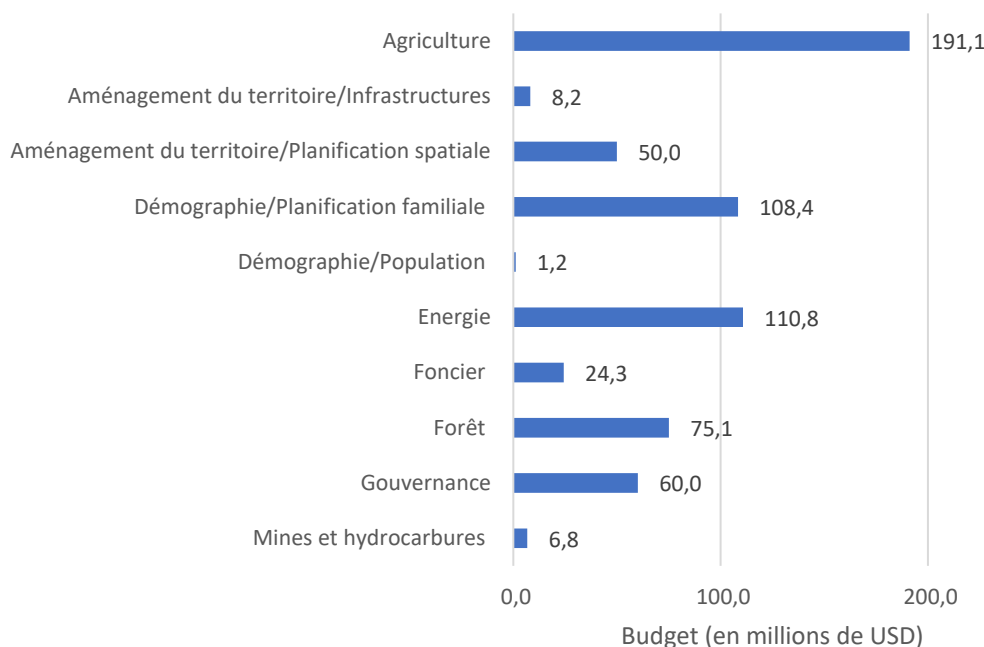


Figure 4 : Répartition budgétaire du portefeuille par pilier

2.2. Analyse synthétique des piliers

Avec 191,1 millions USD, l'**Agriculture** constitue le principal domaine d'investissement du FONAREDD. Ce pilier vise à promouvoir des systèmes agricoles durables et productifs capables de réduire la pression sur les forêts. Les interventions sont mises en œuvre à travers plusieurs programmes sectoriels (PSFD, PAAD, PAPS) ainsi que les PIREDD qui soutiennent l'agroforesterie, la diversification agricole et l'amélioration des systèmes de production ruraux.

Avec 110,8 millions USD, le pilier **Energie** vise à réduire la dépendance au bois-énergie. Les interventions sont principalement portées par les programmes Energie durable 1 et 2, ainsi que plusieurs PIREDD.

Le pilier **Démographie/Planification familiale**, qui mobilise 108,4 millions USD, vise à réduire les pressions démographiques sur les ressources naturelles à travers l'amélioration de l'accès aux services de planification familiale et de santé reproductive. PROMIS 1 et PROMIS 2 constituent les principaux vecteurs opérationnels ainsi que le programme Infrastructures de santé/CDR qui vise la construction de deux centrales de distribution régionale et la réhabilitation des écoles de santé.

Le pilier **Gouvernance**, doté de 60,0 millions USD vise à renforcer la transparence, la coordination institutionnelle et la participation des parties prenantes dans la mise en œuvre des politiques REDD+. Il comprend notamment l'appui au Secrétariat Exécutif du FONAREDD et les programmes d'appui à la société civile, ainsi que plusieurs initiatives visant à renforcer la gouvernance locale et les services étatiques au niveau des provinces à travers les PIREDD.

Le pilier **Forêt**, doté de 75,1 millions USD, vise à promouvoir la gestion durable des ressources forestières et à renforcer la gouvernance du secteur forestier (PGDF, PAAJ, Finance carbone et CDN, Don de préparation des entités nationales, programme Normes REDD+, projet Foresterie communautaire et PSE, plusieurs PIREDD qui appuient notamment la création et la gestion des CFCL).

Le pilier **Aménagement du territoire** mobilise près de 58,2 millions USD dont 49,9 millions USD pour le volet **Planification spatiale** qui vise à améliorer la planification de l'utilisation des terres afin de réduire les conflits d'usage et de mieux encadrer les dynamiques de déforestation (PARAT et PIREDD qui soutiennent l'élaboration de plans d'aménagement participatifs aux niveaux provincial, territorial et local) et environ 11,7 millions USD pour le volet **Infrastructures** qui vise à améliorer l'accès aux services socio-économiques et à faciliter la mise en œuvre des interventions REDD+ dans les zones rurales. Les investissements concernent notamment des infrastructures communautaires locales (routes rurales, ponts, bâtiments) mises en œuvre dans plusieurs PIREDD.

Le pilier **Foncier**, doté d'environ 24,3 millions USD, vise à renforcer la sécurisation des droits fonciers et à soutenir la réforme du système foncier en RDC via le PARF.

Enfin, le pilier **Mines et hydrocarbures**, doté d'environ 6,8 millions USD, vise à renforcer la gouvernance environnementale et sociale du secteur extractif (programme Normes REDD+ et PAAJ).

Le pilier **Démographie / Population** (avec près d'1,2 million USD) couvre les interventions stratégiques liées à la Politique Nationale de la Population, soutenues par le PAAJ.

Ces piliers et volets contribuent à renforcer les cadres institutionnels et les conditions nécessaires à la durabilité des politiques REDD+.

2.3. Messages clés sur la structure du portefeuille

L'analyse de la répartition budgétaire par pilier stratégique fait ressortir quatre tendances majeures.

1. **Une concentration des investissements sur les moteurs majeurs de la déforestation** : 76,3 % du portefeuille est concentré dans quatre domaines stratégiques à savoir l'Agriculture, l'Energie, la Démographie/Planification familiale et la Forêt. Ce positionnement reflète l'importance de ces secteurs dans les dynamiques de déforestation en RDC, notamment à travers l'expansion agricole, la dépendance au bois-énergie et la pression démographique sur les ressources naturelles.
2. **Un équilibre entre investissements productifs et réformes structurelles** : les piliers institutionnels (Gouvernance, Aménagement du territoire, Foncier) représentent ensemble environ 23,7 % du portefeuille, traduisant un effort significatif de structuration du cadre de gouvernance.
3. **Des piliers à plus faible dotation mais à forte portée stratégique** : certains piliers mobilisent une part plus limitée du budget global, notamment les mines et hydrocarbures, le foncier et la démographie/population. Toutefois, ces interventions jouent un rôle catalytique essentiel pour assurer la cohérence des politiques publiques et prévenir de nouvelles pressions sur les forêts.

3. Progrès vers l'atteinte des Jalons de la LOI

Le présent chapitre analyse les progrès réalisés par le Fonds National REDD (FONAREDD) dans l'atteinte des jalons définis dans la Lettre d'Intention (LOI), à travers les programmes qu'il finance. Les programmes sectoriels qui contribuent à l'atteinte de ces jalons sont présentés au points 2 précédents.

3.1. Synthèse de l'atteinte des jalons

La 2^{ème} Lettre d'intention CAFI-RDC endossée par le Gouvernement congolais et la présidence du CAFI le 2 novembre 2022 à la CoP26 de Glasgow vise l'atteinte de 90 jalons sur la période 2021-2026. Ils se répartissent sur huit piliers sectoriels : Agriculture, Aménagement du Territoire, Démographie, Energie, Foncier, Forêt, Gouvernance et Mines et Hydrocarbures.

La réalisation progressive de ces jalons vise à consolider les réformes structurelles, à renforcer la gouvernance des secteurs concernés et à garantir une gestion durable des ressources forestières, en cohérence avec les priorités nationales et les engagements internationaux de la RDC.

Dans ce cadre, la première revue annuelle du Partenariat CAFI-RDC et des jalons s'est tenue le 23 février 2023, tandis que la [deuxième revue annuelle](#) du partenariat et [des jalons 2021-2022](#), a eu lieu le 18 mars 2024. Par ailleurs, une évaluation indépendante de la première phase du partenariat CAFI-RDC (2021-2031) est prévue et sera présentée lors de la revue annuelle programmée en 2026.

L'évaluation interne conjointe des secrétariats CAFI et FONAREDD montre, au 31 janvier 2026, que pour les 84 jalons couvrant la période de 2021-2025 :

- 56 % des jalons sont en cours de mise en œuvre et enregistrent des progrès ;
- 25 % des jalons ont été atteints entièrement ;
- 18 % des jalons n'ont pas été entamés ;
- 1 % des jalons a été reporté.

Ainsi, 81 % des jalons présentent une dynamique positive, étant soit atteints, soit en progression (Figure 5). Le jalon reporté concerne l'adoption d'un acte juridique transformant la CONAREF en Observatoire National du Foncier, chargé de l'évaluation et du suivi de la mise en œuvre de la politique foncière.

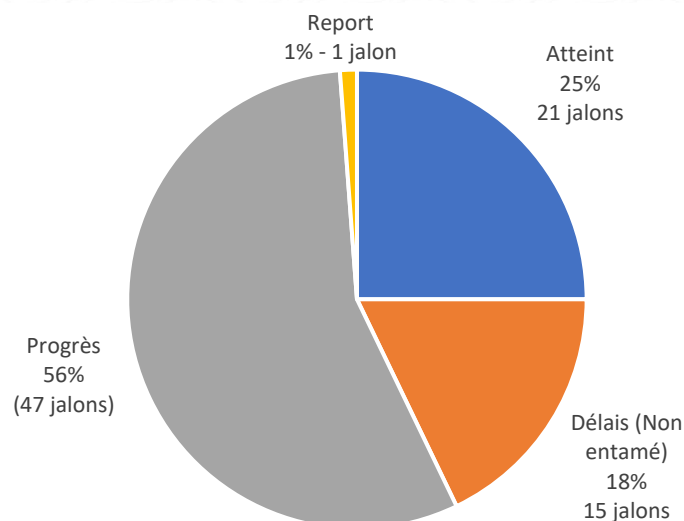


Figure 5 : Statut des jalons 2021-2025 de la 2nde Lettre d'Intention.

Afin d'accélérer la mise en œuvre des jalons, le Projet d'Appui à l'atteinte des Jalons (PAAJ), d'un montant de 8 millions USD, porté par le PNUD, a été mis en place. Ce projet a été approuvé lors du COPIL de novembre 2024 ; le décaissement de la première tranche est intervenu en février 2025 et le COPIL de lancement du projet s'est tenu le 1^{er} avril 2025. Il est mis en œuvre selon une approche de mise en œuvre nationale, en mobilisant l'administration de six ministères sectoriels (aménagement du territoire, agriculture, environnement, plan, mines et hydrocarbures), ainsi que deux entités gouvernementales, à savoir l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) et l'Agence congolaise de l'environnement (ACE).

La présente section analyse ainsi les progrès enregistrés sur la période 2021-2025, avec l'appui du projet PAAJ, en complément d'autres programmes sectoriels et intégrés du portefeuille FONAREDD.

3.2. Réalisations des jalons par pilier

Depuis la dernière revue annuelle tenue le 18 mars 2024, des avancées significatives ont été enregistrées sur plusieurs piliers en termes de réformes de politique publique, notamment :

- Aménagement du territoire : Promulgation de [la loi 25/045 relative à l'aménagement du territoire le 1^{er} juillet 2025](#) et début de sa vulgarisation à l'échelle nationale ;
- Energie : Publication d'un cadre réglementaire du gaz de pétrole liquéfié (GPL) le 12 mai 2025.
- Foncier : [Loi foncière 25/62 promulguée le 31 décembre 2025](#)
- Forêt :
 - Adoption le 28 juillet 2025 de la [Stratégie et du Plan d'action nationaux de la biodiversité 2025-2030](#) (SPANB 2025-2030) visant à garantir la protection effective de 30 % du territoire national d'ici à 2030.
 - [Création du couloir vert Kivu-Kinshasa](#) par Décret 25/01 du 15 janvier 2025 ouvrant la voie à davantage d'alignements dans la mise en œuvre de la Finance climat.
 - Publication pour consultation en novembre 2025 après présentation au CCNF du [Premier draft de politique forestière 2025-2035](#).
 - Présentation au CCNF, le 30 décembre 2025, de la [Feuille de route pour la révision de la Loi 011/2002](#) portant Code forestier.

- Opérationnalisation du projet d'appui à la révision de la CDN et à la finance climat courant 2025, avec développement d'un registre national du carbone et dépôt de la CDN révisée en 2026.
- Mines et Hydrocarbures : démarrage du projet d'appui à la mise à niveau du cadre réglementaire relatif aux études d'impacts socio-environnementales en avril 2025.

Sur la période 2021-2025, l'évolution des jalons présente une dynamique différenciée selon les piliers d'intervention (Figure 6) :

- Pour les piliers Energie et Démographie, l'ensemble des jalons est soit atteint, soit en cours de progression.
- En Aménagement du territoire, Foncier, ainsi que Mines et Hydrocarbures, la quasi-totalité des jalons est atteinte ou en progression, avec un seul jalon par pilier demeurant non entamé ou enregistré avec un retard.
- En revanche, les piliers Gouvernance (46 %), Agriculture (30 %) et Forêts (14 %) présentent une proportion plus élevée de jalons en retard ou non entamés, traduisant des défis plus marqués dans la mise en œuvre.

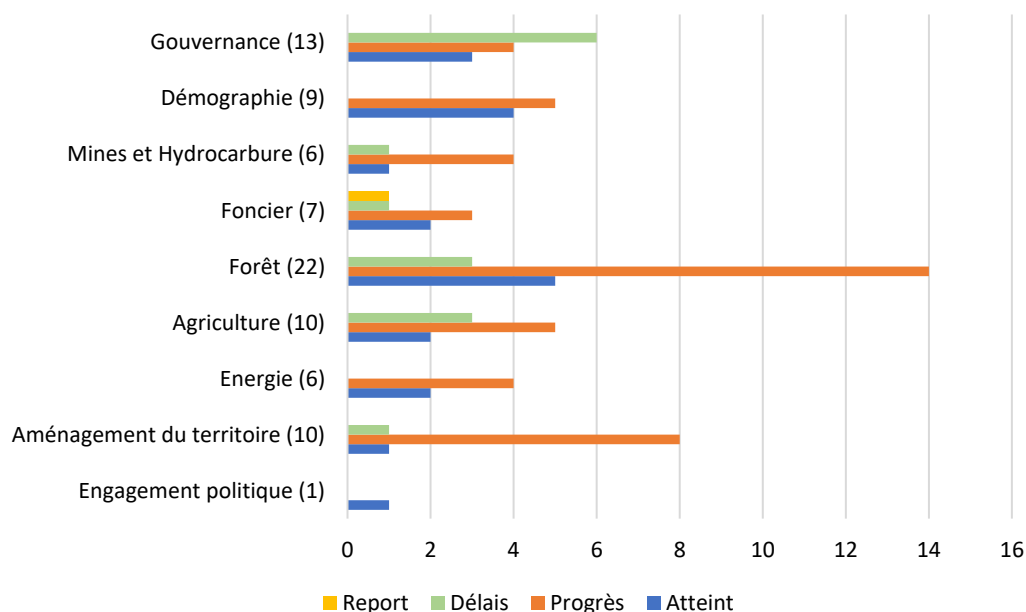


Figure 6 : Statut des jalons 2021-2025 de la 2^{nde} Lettre d'Intention par pilier

3.2.1. Pilier Agriculture

Le pilier Agriculture a enregistré des avancées structurantes au cours de la période considérée, notamment le lancement du processus de révision de la loi agricole, ainsi que la réalisation partielle des études de cartographie du potentiel de production agricole durable intégrant les enjeux de préservation des forêts et des tourbières dans quatre provinces de la RDC.

Sur les 10 jalons alignés pour la période 2021-2025 dans le cadre de la LOI2 :

- 2 jalons sont atteints, à savoir :
 - L'adoption de la Politique agricole durable par le Conseil des Ministres et
 - La mise en place et l'opérationnalisation du Conseil consultatif national sur l'agriculture (CCNA).

- 5 jalons sont en cours de réalisation, avec des niveaux d'avancement variables, dont notamment :
 - o La cartographie du potentiel de production agricole durable, réalisée dans 4 provinces sur les 6 prévues,
 - o Le processus participatif de réflexion et de définition de l'agriculture de taille intermédiaire, avec une note de cadrage produite et des études lancées en provinces ;
 - o L'élaboration d'une feuille de route visant l'augmentation progressive des allocations budgétaires domestiques au secteur agricole ;
 - o La traduction des orientations de la Politique agricole nationale dans le projet de loi agricole révisée, actuellement à l'étape de concertations et de validation technique
 - o Production du draft de la loi agricole
- 3 jalons sont en retard ou non encore entamés, principalement en raison de retards dans les transferts de financements ou d'un phasage programmatique les positionnant sur l'exercice 2026, tout en restant alignés au PAAJ. Il s'agit notamment :
 - o De la publication régulière des contrats de concessions agricoles ;
 - o De la notification formelle aux partenaires et aux gouverneurs visant la cohérence entre politiques agricoles, investissements et schémas d'aménagement du territoire ;
 - o De l'adoption des textes d'application prioritaires de la loi agricole, conditionnée à l'achèvement du processus législatif en cours.

Le détail exhaustif de l'état d'avancement de chaque jalon du pilier Agriculture (statut, échéance, financement et évidences) est présenté dans le tableau complet accessible [ici](#).

3.2.2. Pilier Energie

Pour la période 2021-2025, six (6) jalons sont alignés pour le pilier Energie dans le cadre de la LOI-2. A fin 2025, ce pilier figure parmi ceux ayant enregistré les progrès les plus avancés, notamment grâce à l'adoption du cadre légal du Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL) et à l'avancement significatif de la Politique nationale de l'énergie.

Sur les 6 jalons :

- 2 jalons sont atteints, à savoir :
 - o La mise en place d'un mécanisme de coordination intersectorielle sur l'énergie durable intégrant la cuisson propre ;
 - o L'adoption du cadre légal, réglementaire et fiscal du GPL, matérialisée par la modification du décret relatif aux hydrocarbures et la signature de l'arrêté portant réglementation du GPL en avril 2025.
- 4 jalons sont en cours de réalisation, dont notamment :
 - o L'élaboration de la Politique nationale de l'énergie, dont l'Evaluation Environnementale Stratégique et Sociale (EESS) a reçu un avis favorable de l'ACE et pour laquelle une retraite de finalisation de l'écriture a été organisée, en vue de sa validation en Conseil des Ministres ;
 - o La clarification des mandats et des synergies intersectorielles à travers un arrêté interministériel soumis à la validation ministérielle ;
 - o L'intégration, dans la politique énergétique, des schémas directeurs d'approvisionnement durable en bois-énergie ;
 - o L'élaboration d'une feuille de route visant l'augmentation progressive des allocations budgétaires nationales pour le secteur de l'énergie.

Le détail du niveau d'avancement de chaque jalon du pilier Energie est disponible via le tableau complet accessible [ici](#).

3.2.3. Pilier Forêt

Pour la période 2021-2025, le pilier Forêt compte vingt-deux (22) jalons alignés dans le cadre de la LOI2. A fin 2025, 5 jalons (23 %) sont atteints, 3 jalons (14 %) sont en retard ou non entamés, tandis que 14 jalons (64 %) sont en cours de réalisation, traduisant une dynamique de mise en œuvre globalement active.

En 2025, un jalon a été atteint, à savoir l'élaboration participative et l'adoption d'un plan visant à assurer la protection effective des aires protégées existantes et à étendre les zones sous statut de protection à 30 % du territoire national à l'horizon 2030. Cette avancée s'est notamment matérialisée par la validation de la SPANB 2025-2030 et par la création du Vouloir vert Kivu-Kinshasa, contribuant à l'extension des espaces protégés.

Par ailleurs, plusieurs jalons structurants sont en progression avancée, notamment ceux relatifs à la définition des concepts clés (forêts dégradées, forêts de grande valeur, tourbières), à l'élaboration de la Politique forestière nationale, à la révision du Code forestier, ainsi qu'au renforcement du contrôle forestier et de la transparence dans le secteur. Ces jalons attendent principalement la validation technique finale ou l'aboutissement des concertations institutionnelles pour être considérés comme atteints.

Les jalons non entamés ou en retard concernent principalement des réformes nécessitant des arbitrages institutionnels ou un phasage ultérieur, notamment la mise à jour du Niveau d'Emissions de Référence des Forêts (NERF), l'élaboration du guide de bonnes pratiques pour les CFCL, ainsi que la revue légale des concessions forestières de conservation, prévue dans le cadre du PAAJ.

Le détail exhaustif de l'état d'avancement de chaque jalon (statut, échéance, financement et évidences) du pilier Forêt est présenté dans le tableau complet accessible [ici](#).

3.2.4. Pilier Normes : Mines et hydrocarbures

Contrairement à l'année 2024, le pilier Normes Mines et Hydrocarbures a connu des avancées notables au cours de l'année 2025. Sur les six (6) jalons alignés pour la période 2021-2025, un jalon est atteint, quatre jalons sont en progression, tandis qu'un jalon demeure non entamé. Les progrès enregistrés sont principalement liés au démarrage du projet d'appui à l'atteinte des jalons, dans son volet mis en œuvre conjointement par l'ACE, les ministères sectoriels (Mines et Hydrocarbures) et l'ITIE.

Le jalon atteint concerne la publication des contrats de concessions minières et d'hydrocarbures, conformément aux engagements ITIE. Cette avancée est illustrée par la publication de l'Accord Ventura-RDC, l'amélioration du score global de la RDC dans la mise en œuvre de la Norme ITIE, ainsi que la publication quasi exhaustive des contrats d'hydrocarbures et miniers.

Les jalons en progression portent notamment sur :

- Le renforcement de la mise en œuvre des obligations légales en matière d'évaluations environnementales et sociales, incluant les missions de contrôle et la vulgarisation des textes réglementaires ;
- L'analyse des chevauchements entre titres miniers/hydrocarbures et zones sensibles (aires protégées, forêts de grande valeur, tourbières), avec l'identification des conflits d'usage et la production de premières cartes ;
- Le conditionnement des investissements miniers et d'hydrocarbures en zones sensibles à la réalisation d'études d'impact environnemental et social, appuyé par la mise en place de brigades de surveillance environnementale ;
- L'élaboration des Normes REDD+ applicables aux secteurs minier et des hydrocarbures, intégrées progressivement dans les manuels d'opérations et de procédures des évaluations environnementales et sociales.

Le jalon non entamé concerne le respect strict de l'interdiction de toute activité minière ou d'hydrocarbures incompatible avec les objectifs de conservation dans les aires protégées, qui nécessitera des arbitrages institutionnels et des actions de contrôle renforcées.

Le détail du niveau d'avancement de chaque jalon du pilier Normes est présenté dans le tableau complet accessible [ici](#).

3.2.5. Pilier Aménagement du territoire

Le pilier Aménagement du territoire compte dix (10) jalons à fin 2025, dont trois jalons alignés spécifiquement en 2025. A la fin de l'année 2025, ce pilier a connu des avancées notables, avec un jalon atteint, huit jalons en progression et un seul jalon encore en retard, contre cinq jalons en retard en 2024.

Le jalon atteint concerne la promulgation de la Loi relative à l'aménagement du territoire, intervenue le 1er juillet 2025, marquant une avancée structurante pour l'organisation et la gouvernance des affectations des terres en RDC.

Les jalons en progression portent notamment sur :

- La mise en place institutionnelle du Conseil National de l'Aménagement du Territoire (CNAT), dont le décret a été adopté en Conseil des Ministres ;
- L'installation progressive des Conseils Provinciaux et Locaux d'Aménagement du Territoire (CPAT et CLAT) dans certaines provinces pilotes ;
- L'élaboration de l'Annuaire national des ressources naturelles et les travaux préparatoires de l'Atlas d'aménagement du territoire ;
- L'identification et la cartographie des conflits d'affectation des terres, en vue des arbitrages intersectoriels ;
- La finalisation du Schéma national d'aménagement du territoire et des outils associés ;
- L'élaboration des textes d'application prioritaires de la loi relative à l'aménagement du territoire.

Les trois jalons alignés en 2025 sont tous en progression, grâce aux activités mises en œuvre dans le cadre du projet PAAJ, volet Aménagement du territoire.

Le seul jalon encore en retard concerne la tenue de la première réunion du CNAT et la capacitation de ses membres. Ce jalon a toutefois connu des avancées importantes, le cadre juridique étant adopté et en attente de la signature du Premier ministre ainsi que de la désignation officielle des membres, préalables à l'opérationnalisation effective du Conseil.

Le détail du niveau d'avancement de chaque jalon du pilier Aménagement est présenté dans le tableau complet accessible [ici](#).

3.2.6. Pilier Foncier

Le pilier Foncier compte sept (7) jalons pour la période 2021-2025, nombre inchangé par rapport à l'année précédente. A fin 2025, deux jalons sont atteints, trois jalons sont en progression, un jalon est non entamé et un jalon est formellement reporté.

Le jalon atteint en 2025 concerne l'adoption de la loi foncière, promulguée le 31 décembre 2025, constituant une avancée majeure pour la réforme foncière en RDC. Ce résultat s'ajoute à l'adoption de la Politique foncière nationale, validée antérieurement par le Conseil des Ministres.

Les jalons en progression portent notamment sur :

- L'élaboration et la finalisation du Plan national de mise en œuvre de la politique foncière, actuellement en attente de validation par les parties prenantes avant sa présentation au Conseil des Ministres ;
- Le développement du Système d'Information Foncière (SIF) et de ses outils, avec des phases pilotes en cours en milieux rural et urbain, nécessitant encore une consolidation et une validation formelle ;
- L'intégration des droits préexistants, des exigences d'aménagement du territoire et des obligations environnementales dans les procédures d'attribution foncière, principes appelés à être renforcés par les mesures d'application de la loi.

Un jalon est en report, à savoir la mutation de la CONAREF en Observatoire National du Foncier. L'étude de faisabilité réalisée en 2024 a conclu que cette transformation ne devait pas être engagée à court terme et qu'une analyse plus approfondie, assortie d'un modèle économique, est nécessaire pour éclairer la décision des autorités.

Enfin, le jalon non entamé concerne l'élaboration et l'adoption des textes réglementaires prioritaires de la loi foncière, étape conditionnée à la mise en place complète du cadre institutionnel et programmatique de la réforme.

Le détail du niveau d'avancement de chaque jalon du pilier Foncier est présenté dans le tableau complet accessible [ici](#).

3.2.7. Pilier Démographie

Le pilier Démographie compte neuf (9) jalons pour la période 2021-2025, dont un jalon additionnel introduit en 2025 par rapport à l'exercice 2024. A fin 2025, quatre jalons sont atteints et cinq jalons sont en cours de réalisation, traduisant une dynamique globalement positive.

Les jalons atteints concernent notamment :

- La redynamisation du Comité National de Population (CONAPO), incluant son Secrétariat technique ;

- L'adoption du Plan stratégique national multisectoriel de planification familiale 2021–2025 ;
- La redynamisation et l'opérationnalisation du Comité Technique Multisectoriel Permanent (CTMP) pour la planification familiale ;
- L'adoption de la Stratégie nationale de sensibilisation en santé sexuelle et reproductive, intégrant les enjeux de population et de développement.

Les avancées majeures enregistrées en 2025 dans le cadre du projet d'appui à l'atteinte des jalons portent principalement sur le lancement du processus d'élaboration de la Politique nationale de population. Celui-ci a donné lieu aux consultations provinciales sur le diagnostic démographique, à la production et validation du profil démographique, ainsi qu'à l'élaboration du premier draft de la Politique nationale de population.

Par ailleurs, le fonctionnement régulier des organes de gouvernance de la population s'est renforcé en 2025, avec la tenue de deux réunions du Comité Technique Interministériel de Population (CTIP), permettant un suivi continu et multisectoriel du processus.

Le détail du niveau d'avancement de chaque jalon du pilier Démographie est présenté dans le tableau complet accessible [ici](#).

3.2.8. Pilier Gouvernance et mobilisation des ressources

Le pilier Gouvernance et mobilisation des ressources compte treize (13) jalons pour la période 2021-2025, soit deux jalons supplémentaires par rapport à 2024. A fin 2025, trois jalons sont atteints, quatre jalons sont en cours de réalisation et six jalons ne sont pas encore entamés, traduisant des avancées contrastées, fortement dépendantes de la disponibilité des ressources financières et techniques.

Le jalon atteint en 2025 concerne l'appui à l'élaboration participative de plans provinciaux et locaux de développement intégrant les priorités REDD+ dans au moins trois provinces PIREDD. A ce titre, des [Plans de Développement Provinciaux](#) ont été produits dans plusieurs provinces, notamment Bas-Uélé, Kwilu, Sud-Ubangi et Kasai Oriental, contribuant à une meilleure intégration des enjeux REDD+ dans les processus de planification territoriale.

Les autres jalons atteints portent sur :

- L'intégration de certains engagements de la LOI dans les mécanismes de suivi de la Banque mondiale et du FMI, à travers des Opérations de Politique de Développement (DPO) appuyant les réformes forestières et climatiques ;
- L'adoption de la loi relative à la protection et à la promotion des droits des peuples autochtones, promulguée en juillet 2022.

Les jalons en cours de réalisation concernent notamment :

- La définition d'un mécanisme de suivi-évaluation de la participation des parties prenantes, avec des outils progressivement opérationnels ;
- Les initiatives de mobilisation de ressources non domestiques innovantes, incluant les mécanismes liés aux crédits carbone et au partage des bénéfices ;
- Le pilotage des outils de paiements pour services environnementaux (PSE) dans plusieurs provinces PIREDD ;

- Les premières démarches en vue de l'élaboration d'un plan de mobilisation des ressources domestiques, encore à formaliser.

En revanche, plusieurs jalons non entamés concernent des réformes structurelles nécessitant des études spécifiques et des ressources dédiées, notamment la revue des textes juridiques de la gouvernance inclusive au niveau local, la revue légale des permis miniers et d'hydrocarbures, la mobilisation des investissements privés, ainsi que l'expérimentation de modèles de zones économiques spéciales à faible impact forestier. La majorité de ces jalons ne dispose pas encore de financement identifié.

Le détail du niveau d'avancement de chaque jalon est présenté dans le tableau complet accessible [ici](#).

3.3. Le PAAJ, levier opérationnel central pour l'atteinte des jalons de la LOI-2

Le Projet d'Appui à l'Atteinte des Jalons (PAAJ) a tenu son premier Comité de Pilotage (COPIL) en avril 2025. A cette occasion, le Plan de Travail Annuel et Budgété (PTBA) 2025 a été examiné et validé par l'ensemble des membres du comité. A la suite de cette session, la signature des lettres d'accord entre le PNUD et les ministères ainsi que les entités bénéficiaires concernées a permis le démarrage effectif de la mise en œuvre des activités du projet.

Après huit (8) mois d'exécution, le PAAJ s'affirme comme un appui stratégique majeur à la mise en œuvre de la seconde Lettre d'Intention (LOI-2) du partenariat CAFI-RDC. Doté d'un financement de 8 millions USD pour une durée de 18 mois, le projet vise à accélérer l'atteinte de trente-six (36) jalons politiques définis dans le cadre de la LOI2 pour la période 2021-2026.

Le PAAJ intervient auprès de huit (8) institutions clés, comprenant six (6) ministères sectoriels (Aménagement du Territoire, Agriculture, Forêts, Plan, Mines et Hydrocarbures) ainsi que deux (2) entités spécialisées, à savoir l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) et l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE). L'appui est structuré autour de sous-projets sectoriels visant le renforcement des capacités institutionnelles, l'élaboration et la finalisation des réformes et documents stratégiques attendus, ainsi que la formalisation des cadres juridiques et réglementaires essentiels à la mise en œuvre de la REDD+.

Sur la première période de mise en œuvre des activités, l'analyse de l'état d'avancement des jalons alignés sous le PAAJ montre que, de manière globale, 6 % des jalons sont atteints, 69 % sont en cours de réalisation et 25 % n'ont pas encore été entamés. Les huit (8) jalons non entamés sont programmés pour démarrer en 2026, lors de la mise en œuvre de la deuxième tranche du projet. Pour la majorité d'entre eux, leur démarrage n'était pas prévu au cours de la première année d'exécution.

Le Tableau 10 ci-dessous présente le niveau d'avancement détaillé des jalons par secteur et par institution.

Tableau 10 : Niveau d'avancement des jalons alignés sous PAAJ selon le secteur

Secteur / Institution	Nb de jalons couverts par le PAAJ	Intitulés jalons	Statuts de jalons sous PAAJ
Aménagement du Territoire	5	Finalisation et diffusion du SNAT, mise en œuvre du cadre légal, arbitrage intersectoriel	1 atteint (loi sur l'AT), 4 en progression (Hormis 1 ^{ère} réunion CNAT)
Agriculture	6	Révision du Code Agricole, mise en œuvre de la Politique Agricole Durable, pilote du cadastre agricole	3 en progrès, 3 non entamés.
Forêts / MEDD	14	Politique Forestière, Révision du Code Forestier, levée du moratoire, revue de légalité des concessions	1 atteint (le SPANB 2025-2030), 10 en progrès, 3 non entamés
Plan / Démographie	3	Elaboration de la Politique des Populations, relance de la CONAPO	3 en progrès
Mines et Hydrocarbures	3	Normes socio-environnementales, publication des contrats, renforcement des capacités	2 en progrès, 1 non entamé
ACE	2	Validation et suivi des PGES, contrôle de conformité socio-environnementale	2 en progrès.
ITIE	3	Intégration du secteur forêt dans l'ITIE, publication des contrats et rapports sectoriels	2 en progrès, 1 non entamé
Total		36	2 atteints, 26 en progrès, 8 non entamés

3.4. Points d'attention et perspectives pour l'année 2026

Le Projet d'appui à l'atteinte des jalons (PAAJ) a permis, depuis son lancement en 2025, une accélération significative de la mobilisation des agents de l'Etat à en vue de l'atteinte des jalons politiques. Des Taskforces ministérielles ont été mises en place et dynamisées, des plans de travail budgétisés ont été élaborés pour chaque ministère concernés, et le projet fait preuve d'une excellente qualité de collaboration avec CAFI.

Résultats-clés attendus du partenariat en matière de réformes de politiques publiques à l'horizon 2026

Le partenariat soutenu par le PPAJ devrait permettre l'atteinte des résultats structurants suivants : Résultats-clés du partenariat en termes de réforme de politiques publiques attendus en 2026 :

- Formulation de la politique forestière nationale validée par le Conseil consultatif national des forêts (CCNF) ;
- Démarrage du chantier de révision du Code forestier, incluant l'élaboration de la première ébauche, la constitution des collèges ainsi que le recrutement d'une expertise pluridisciplinaire dédiée ;
- Publication de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) révisée ;
- Opérationnalisation de l'Autorité de Régulation du Marché Carbone (ARMCA), en tant qu'autorité nationale désignée pour la gestion du registre national carbone de la RDC ;
- Promulgation de la loi agricole ;
- Publication de la politique nationale sur l'énergie ;
- Publication des premières d'études d'impact environnemental et social (EIES) du secteur extractif.

Jalons politiques non couverts par un financement fléché du cadre programmatique CAFI-RDC

A ce jour, sept (7) jalons ne bénéficient d'aucun financement fléché par le cadre programmatique CAFI-RDC, comme présenté ci-dessous (Tableau 11).

Tableau 11 : Jalons non financés par le cadre programmatique CAFI-RDC

Pilier	Engagements et jalons politiques	Echéance
8. Gouvernance et mobilisation des ressources	Plan de mobilisation des investissements privés défini et adopté d'ici [fin 2022], pour contribuer à la mise en œuvre LOI.	2022
8. Gouvernance et mobilisation des ressources	Une revue légale des permis d'exploration et contrats miniers et d'hydrocarbures est réalisée d'ici 2023 en concertation avec les diverses parties prenantes,	2023
8. Gouvernance et mobilisation des ressources	Un modèle pilote des zones économiques spéciales et son plan de mobilisation des ressources domestiques et extérieures sont définis et adoptés d'ici fin 2023.	2023
8. Gouvernance et mobilisation des ressources	Une revue des textes juridiques de la gouvernance inclusive au niveau local est réalisée d'ici fin 2023 sous la coordination des Ministères du Plan et du Développement Rural, de manière à clarifier les aspects institutionnels, la fonction de coordination des activités, le rôle et les responsabilités des structures de représentation des acteurs dans la gouvernance locale (dont CLAT, CARG, CLD, etc.), tout en préservant l'inclusivité sectorielle des processus locaux et la représentativité des parties prenantes.	2023
5. Foncier	Les textes réglementaires prioritaires de l'Observatoire national du foncier sont identifiés élaborés et adoptés d'ici [fin 2024].	2024
8. Gouvernance et mobilisation des ressources	Expérimenter un modèle de zone économique spéciale visant à appuyer les investissements agricoles, énergétiques et autres, ainsi que le développement de leurs chaînes de valeurs à impact réduit sur les forêts et les écosystèmes, et en faveur des communautés locales et des populations autochtones, assorti d'un ensemble de règles et mesures facilitant ces investissements d'ici fin 2025	2025
8. Gouvernance et mobilisation des ressources	Et ses résultats sont publiés et appliqués d'ici fin 2025.	2025

4. Progrès vers l'atteinte des résultats du Fonds

Le présent chapitre analyse les performances du Fonds National REDD pour l'exercice 2025, au regard de ses indicateurs de performance et des investissements réalisés. L'analyse, organisée par pilier, met principalement en évidence la contribution des programmes intégrés, complétés par un nombre limité de programmes sectoriels ayant un impact direct et mesurable sur les résultats en tenant compte des indicateurs de performance définis dans la Note Critères ([dernière version](#)) et alignés sur les [lignes directrices de CAFI](#) en matière de suivi-évaluation.

L'analyse des indicateurs des projets s'appuie sur les rapports des Agences soumis au FONAREDD entre janvier et février 2026. Elle a donné lieu à la construction de trois tableaux :

- **Un tableau présentant les résultats détaillés** des PIREDD et des projets sectoriels ayant eu des réalisations concrètes : le Projet d'Appui aux Communautés Dépendant de la Forêt (PACDF), le Programme Savanes et Forêts Dégradées (PSFD), le Projet d'appui à l'agriculture durable (PAAD), le projet Agriculture Paysanne en Savane dans le Kongo Central (PAPS) et le programme Energie durable 1 pour ce qui concerne les Foyers Améliorés. Ce tableau permet des analyses comparatives des performances et des observations et commentaires sur les questions posées par ces performances. **Ce tableau est fourni en annexe Annexe 1. Les leçons et analyses tirées de cette tableau annexe Annexe 1 figurent dans les sections 4.1 et 4.2 suivantes ;**
- **Un tableau présentant une analyse globale des performances ;**
- **Un troisième tableau calcule l'impact sur la REDD+ (évitements) de ces performances.**

4.1. Indicateurs de performance par piliers et par résultats

Concernant la notion de Cumul il convient de prendre en compte ce qui suit :

- 1) Les détails par projet/programme sont présentés dans l'annexe Annexe 1, ils appliquent les règles ci-après, comme tous les tableaux d'indicateurs du présent rapport ;
- 2) Dans certains tableaux par piliers – les sept piliers de la Stratégie Nationale REDD+ (2012), les indicateurs de résultats sont présentés par an (1,2,3...) mais également de façon cumulée et pour 2025. Les cibles sont également présentées globalement d'une part, et pour l'année 2025, spécifiquement ;
- 3) Les cumuls sont toujours effectués du début du projet au 31 décembre 2025.
- 4) Ces cumuls présentent y compris les résultats des projets clôturés.

Les évolutions dans l'atteinte des indicateurs couvrant les différents piliers de la LOI des programmes financés par le FONAREDD sont renseignées dans les tableaux ci-dessous. Comme susmentionné, ces tableaux concernent les résultats cumulés de 2017 à 2025 (Tableau 12, Annexe Annexe 1), ainsi que les bénéficiaires directs et indirects par pilier et par programme (Tableau 14, Annexe Annexe 2). La base de données SIG du FONAREDD centralise toutes les données géoréférencées des plantations, des Plans Simples d'Aménagement des Territoires, des Savanes mises en défens (régénération naturelle assistée), des Concessions Forestières des Communautés locales, des infrastructures, des champs de cultures vivrières, etc.

Tableau 12 : Résultats cumulés des Programmes selon les activités réalisées

N°	Réalisations et programmes	Cibles finales	Résultats cumulés 2020	Résultats Cumulés 2021	Résultats cumulés 2022	Résultats cumulés 2023	Résultats cumulés 2024	Cibles pour 2025	Résultats atteints en 2025	Résultats cumulés 2025	% d'atteinte des cibles totales	% atteinte des cibles 2025
1	Pilier Agriculture											
a	Culture pérennes (ha) (PIREDD, PSFD et PACDF)	53036	1844	5853	11601	20740,43	24169,43	5890	4294	28463,43	54%	73%
b	Agroforesterie / Energie (ha) (PIREDD, PACDF et PSFD)	58832	1850	4835	5571	13854	18453	12119	7804	26257	54%	64%
c	Cultures vivrières (ha) (PIREDD, PACDF)	204030	4429	16339	20292	32740,5	40449,18	4390	4861	45310,18	22%	111%
d	Champs semenciers pour les cultures vivrières (ha)	7285,5	0	0	118	200	318	2214,5	1790	2108	29%	81%
2	Pilier Energie											
a	Foyers améliorés distribués (PIREDD et programme Energie durable 1)	174717	29859	40817	91561	138607	213661	3000	5270	218931	125%	176%
3	Pilier Forêt											
a	Forêt/CFCL (ha) avec titres (PIREDD et PACDF)	1860334	123424	171865	361046	592808	592808	247749	13768,27	606576,27	33%	6%
b	Savanes mises en défens (ha) (PIREDD)	181206	2118	15334	27475	33950,8	37882,74	35249	17533,53	55416,27	31%	50%
c	Forêts mise en défens	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Pilier Aménagement du territoire											
a	Plan Simple d'Aménagement de territoire dans les PIREDD (nb)	1843	349	496	643	856	878	367	153	1031	56%	40%
b	Superficie de PSAT (ha)	1084035	0	4414044	5094785	7041876	7235138	50000	664259,26	7899397,26	-	-
c	Plan Provincial d'Aménagement du territoire (PPAT)	8	0	0	0	3	4	1	1	5	63%	100%

N°	Réalisations et programmes	Cibles finales	Résultats cumulés 2020	Résultats Cumulés 2021	Résultats cumulés 2022	Résultats cumulés 2023	Résultats cumulés 2024	Cibles pour 2025	Résultats atteints en 2025	Résultats cumulés 2025	% d'atteinte des cibles totales	% atteinte des cibles 2025
d	Plan Local d'Aménagement du territoire (PLAT)	45	0	0	4	11	12	9	5	17	38%	56%
e	Ponts/dalot (PIREDD et PACDF)	87	0	4	52	55	55	15	0	55	63%	0%
f	Km route entretenue (PIREDD et PACDF)	810	0	210	244	326	385	100	75	460	57%	75%
g	Bâtiments réhabilités (PIREDD et PACDF)	100	0	16	26	748	796	0	20	816	816%	-
5	Pilier Gouvernance											
a	Organes de gestion dans les PIREDD (CLD+CDG+CDV)	3257	1087	1490	2239	2602	2633	345	235	2868	88%	68%

Illustration des effets au niveau des bénéficiaires : cas du PIREDD Equateur

Afin de compléter l'analyse des indicateurs de performance par une appréciation des changements induits au niveau des bénéficiaires, le FONAREDD s'appuie sur les résultats d'études spécifiques conduites dans le cadre des programmes du portefeuille.

Le cas du Programme Intégré REDD+ de la province de l'Equateur (PIREDD Equateur) permet d'illustrer les effets observés à partir d'une [analyse comparative](#), réalisée en février 2025, entre la situation de référence et la situation à mi-parcours du programme. Il convient toutefois de noter que cette analyse repose sur un seul programme du portefeuille et ne saurait, à ce stade, être considérée comme représentative de l'ensemble des interventions financées.

Les résultats de cette étude mettent en évidence plusieurs évolutions significatives au niveau des ménages bénéficiaires. Une augmentation moyenne des revenus de l'ordre de 34 % a été observée, en lien avec les appuis aux activités agricoles et génératrices de revenus. Parallèlement, la situation de sécurité alimentaire s'est améliorée, avec une progression de la consommation alimentaire et une réduction des stratégies d'adaptation négatives.

L'étude met également en évidence une adoption accrue des pratiques agricoles durables, notamment l'agroforesterie, dont le taux est passé de 43,5 % à 58,3 %. Cette évolution traduit une transition progressive vers des systèmes de production plus durables.

En outre, des progrès ont été observés en matière de gouvernance locale et de gestion des ressources naturelles, notamment à travers l'amélioration des connaissances sur les droits d'accès à la terre et les mécanismes de gestion des conflits, ainsi qu'une meilleure appropriation des structures locales.

Ces résultats peuvent être mis en relation avec les principales interventions mises en œuvre dans le cadre du programme, incluant la distribution d'intrants agricoles, l'appui aux activités génératrices de revenus, la promotion de l'agroforesterie et le renforcement des capacités des communautés.

Dans l'ensemble, les évolutions observées suggèrent une amélioration progressive des moyens de subsistance et des pratiques de gestion des ressources naturelles, contribuant à la réduction des pressions sur les forêts. Bien que les impacts en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre ne soient pas directement quantifiés à ce stade, les résultats obtenus constituent des indicateurs intermédiaires pertinents de la contribution du programme aux objectifs REDD+.

Dans cette perspective, il apparaît nécessaire de renforcer la capitalisation et la systématisation de ce type d'analyses au niveau d'autres programmes du portefeuille, afin de disposer d'une base plus robuste pour apprécier les effets globaux des interventions du FONAREDD et en améliorer le pilotage stratégique.

Dans les sous sections suivantes les résultats globaux des programmes sont brièvement discutés. Dans le chapitre 5 ils sont discutés programme par programme et comparés aux cibles globales (document projet) et aux cibles de l'année (PTBA).

4.1.1. Pilier Agriculture

Le pilier Agriculture regroupe les investissements destinés à améliorer les systèmes de production (cultures pérennes, agroforesterie, cultures vivrières), ainsi que la production de matériel végétal (champs semenciers).

4.1.1.1. Cultures pérennes

A fin 2024, les superficies cumulées en cultures pérennes s'élevaient à 24 161,43 ha. En 2025, 4 294 ha supplémentaires ont été installés, portant le cumul à 28 463,43 ha. Le taux d'atteinte global régresse légèrement, passant de 56 % en 2024 à 54 % en 2025. Cette régression intervient consécutivement à l'augmentation de la cible finale, à la suite de l'intégration dans le cadre de résultats des objectifs des nouveaux programmes approuvés fin 2025 par le COPIL mais encore en phase de démarrage, notamment le PSFD et le PIREDD Maniema 2 (en attente de financement) ainsi que le PIREDD Sud-Ubangi 2 (ayant reçu un premier décaissement fin décembre 2025). Ainsi, les résultats obtenus reflètent la performance réelle des programmes actifs, dans un contexte où le dénominateur (cible totale) a été accru sans que les nouveaux programmes n'aient encore contribué aux réalisations physiques. Le taux d'atteinte annuel de 73 % (4 294 ha réalisés sur 5 890 ha prévus) traduit une performance satisfaisante au regard des prévisions annuelles. La performance 2025 reflète donc principalement la capacité d'exécution des programmes en phase active, dans un contexte d'élargissement du portefeuille.

Comme en 2024, la performance 2025 repose principalement sur le Programme Savanes (phase 1), qui dépasse largement sa cible annuelle avec un taux d'atteinte de 134 %, confirmant une forte capacité d'exécution et le PIREDD Maniema (phase 1), qui atteint 108 % de sa cible annuelle comme le montre la Figure 7. A cette liste s'ajoute également le PIREDD Plateau, qui contribue avec un taux d'atteinte de 28 %, traduisant une montée en régime progressive.

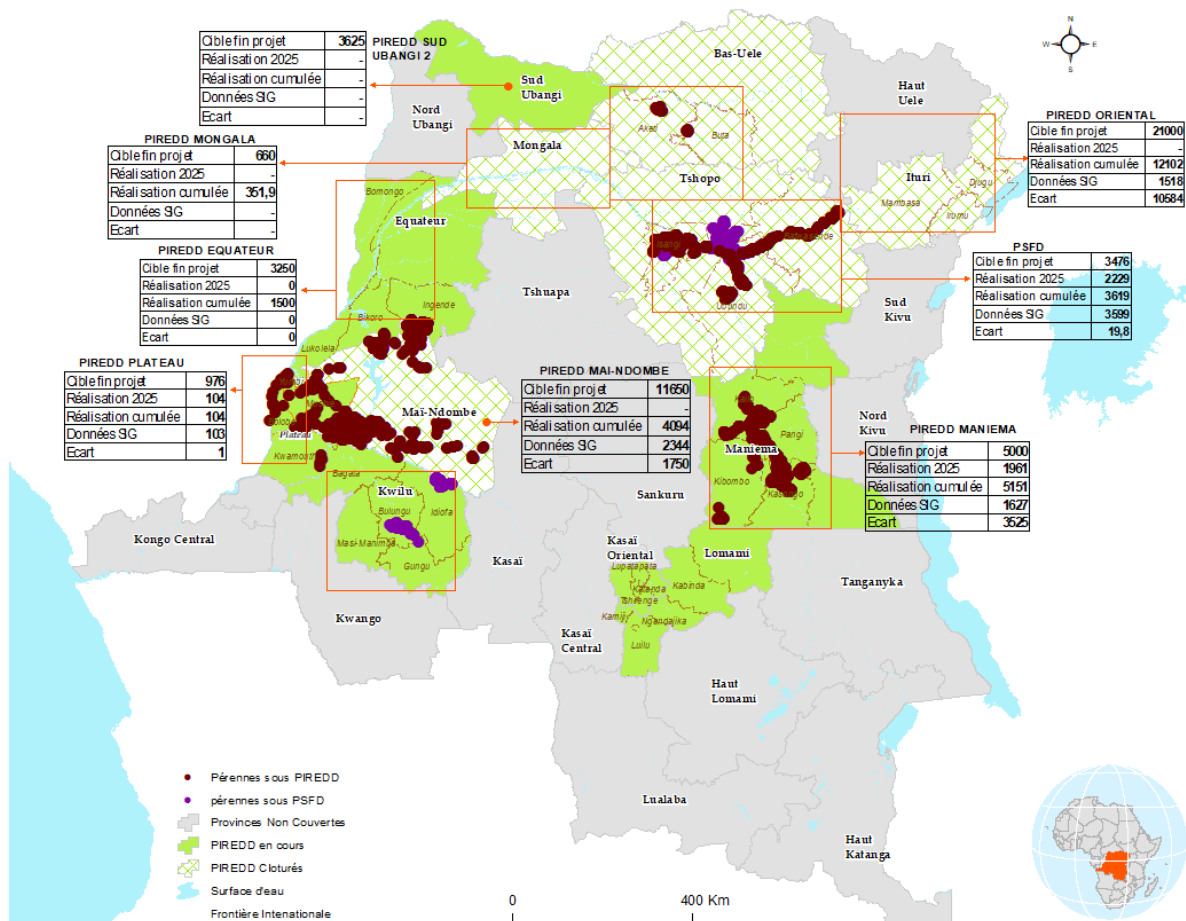


Figure 7 : Réalisation et localisation des cultures pérennes

En revanche les effets résiduels des faibles performances du PIREDD Oriental, bien que clôturé, continuent d'influencer négativement le niveau cumulé d'atteinte des cibles. Il en est de même du PIREDD KORLOM qui, après plus d'une année de mise en œuvre, n'a pas encore généré de résultats de

terrain (ni cultures pérennes, agroforesterie, mises en défens ou PSAT), en dehors de la mise en place de 35 CLD. Le PIREDD Equateur n'a pas enregistré de superficies consolidées en cultures pérennes en 2025, bien qu'il dispose d'importantes pépinières de palmier à huile, comme relevé par la mission d'évaluation indépendante conduite entre novembre et décembre 2025. La transformation de ces investissements préparatoires en superficies effectivement installées reste attendue.

Comme souligné en 2024, ces superficies doivent être interprétées avec prudence : (i) l'indicateur mesure les superficies installées et non leur survie effective, (ii) une partie des plantations peut subir des pertes (incendies, entretien insuffisant, concurrence des adventices) et (iii) la productivité réelle n'est pas mesurée.

Il est donc recommandé d'introduire un suivi complémentaire portant sur le taux de survie des plantations, l'état d'entretien et la résilience des parcelles. Cela permettrait de mieux apprécier l'impact réel des investissements sur la durabilité des systèmes de production et sur les objectifs REDD+.

4.1.1.2. Agroforesterie

Les superficies cumulées en agroforesterie s'élevaient à 18 453 ha à fin 2024. En 2025, 7 804 ha supplémentaires ont été installés, portant le cumul à 26 257 ha. En volume absolu, la progression reste significative et le taux d'atteinte annuel est de 64 % par rapport aux prévisions de l'année (12 076 ha). Le taux d'atteinte global passe de 48 % en 2024 à 54 % en 2025. Comme susmentionné, ce léger accroissement s'explique principalement par l'augmentation de la cible finale, consécutive à l'intégration des objectifs des nouveaux programmes approuvés en fin d'année 2025 à savoir PSFD 2, PIREDD Maniema 2 et PIREDD Sud-Ubangi 2.

Les réalisations 2025 proviennent essentiellement du PIREDD Maniema 1 (4 259 ha, soit 230 % de la cible annuelle), du PIREDD Kwilu (979 ha, soit 89% de sa cible annuelle), du PIREDD Plateau (1155 ha, 31 % de la cible annuelle), du PSFD (1085 ha, soit 49 % de la cible annuelle), du programme PAPS/OAF (184 ha, 63 % de la cible annuelle) et enfin du PIREDD Equateur, dont la contribution demeure marginale en 2025 (142 ha, 13 % de la cible annuelle) A l'inverse, le **PIREDD KORLOM** n'a enregistré aucun résultat en agroforesterie en 2025 sur une prévision de 1850 ha (Figure 8).

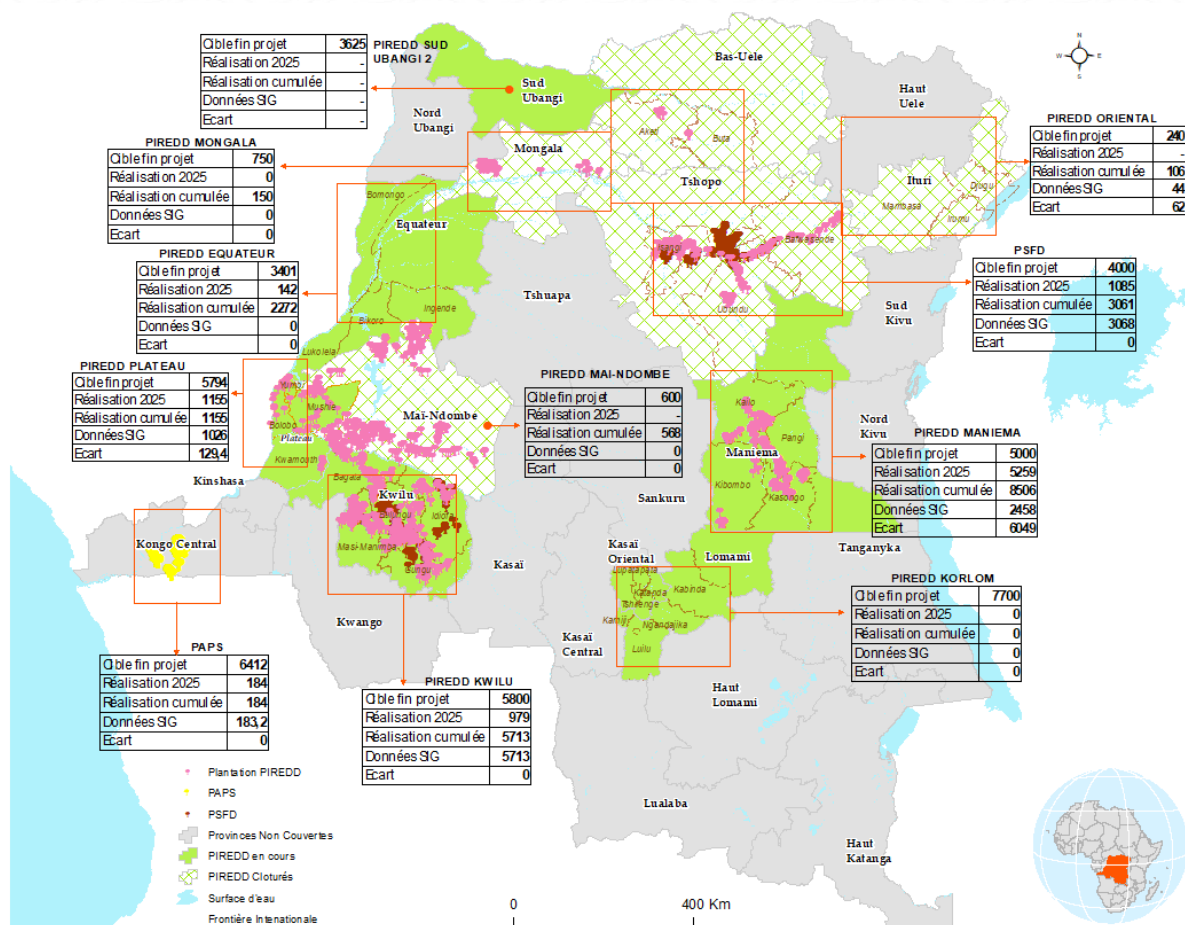


Figure 8 : Réalisation et localisation des cultures agroforestières et bois-énergie

Comme pour les cultures pérennes, l'attention doit être attiré sur les pertes potentielles (incendies, mauvaise maintenance) et la nécessité d'un indicateur dynamique fondé sur les superficies réellement maintenues et sous suivi.

4.1.1.3. Cultures vivrières

L'année 2025 se distingue par une atteinte complète et supérieure des objectifs annuels (111 %), avec 4 861 ha réalisés pour une cible de 4 390 ha. Comparée à 2024, la progression du cumul reste modérée (+4 861 ha), mais la performance annuelle est meilleure au regard de la planification. Cependant, malgré cette bonne performance annuelle, l'indicateur demeure très en deçà de la cible globale (22 %), ce qui signifie que les superficies vivrières appuyées restent insuffisantes au regard de l'ambition initiale. La situation a diversement varié entre les programmes. Le PIREDD Maniema a atteint 4 691 ha de cultures vivrières mises en place contre 3740 ha attendus, soit un dépassement de 25 %. Pour le PIREDD Equateur, sur les 650 ha prévus, le projet n'a produit que 170 ha, soit 26 % de l'objectif assigné (Figure 9).

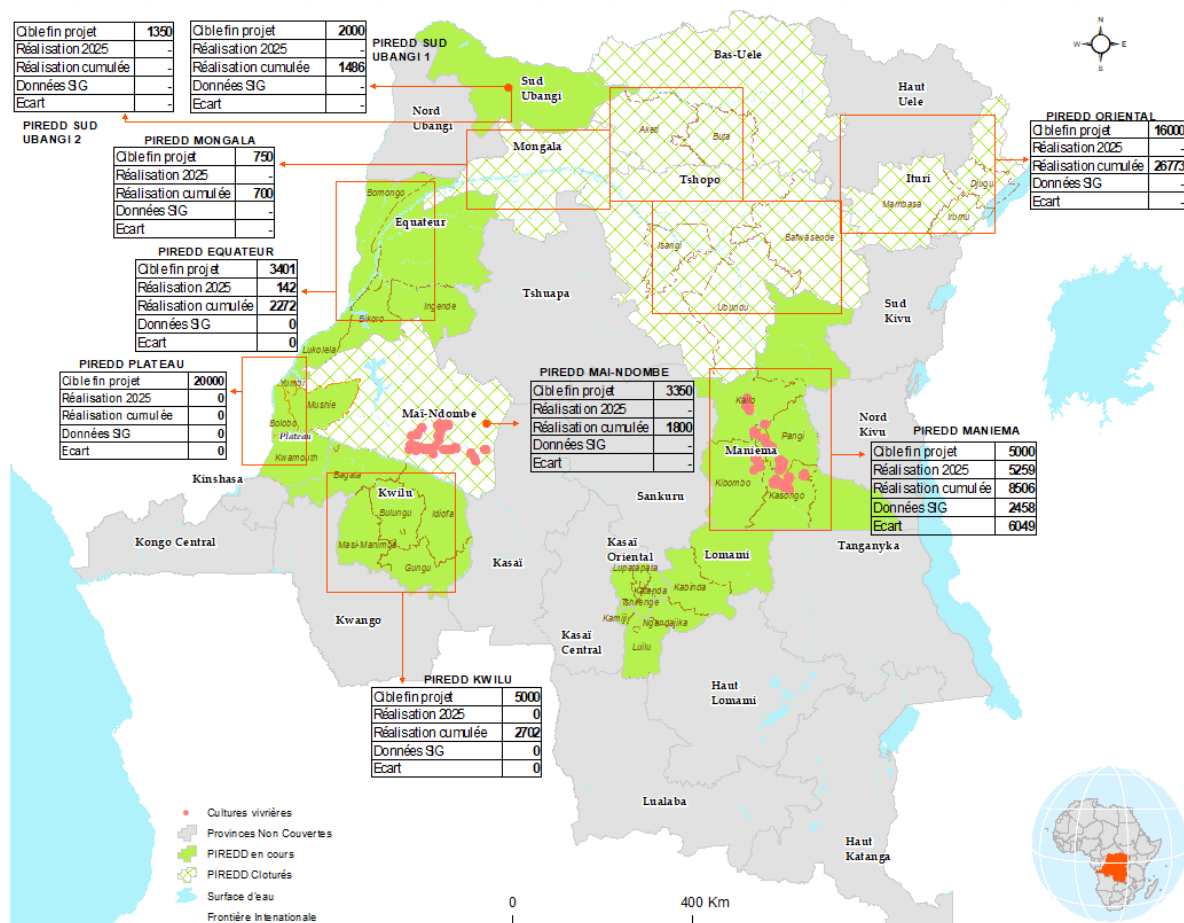


Figure 9 : Réalisation et localisation des cultures vivrières

Les superficies rapportées correspondent aux **implantations initiales directement appuyées par les projets**. Elles ne prennent pas en compte les phénomènes d'agrimultiplication au sein des communautés ni les extensions spontanées des pratiques, qui restent à ce stade difficilement mesurables et peu suivies par les dispositifs de suivi-évaluation.

Ces superficies peuvent néanmoins entraîner un effet de diffusion technique (adoption des pratiques au-delà des parcelles appuyées), encore insuffisamment documenté. A cet égard, le développement de l'agrimultiplication, notamment dans le cadre des systèmes agroforestiers, ainsi que l'amélioration variétale des cultures vivrières, apparaissent comme des leviers opérationnels majeurs. A grande échelle, ces dynamiques pourraient contribuer significativement à l'intensification agricole et à la réduction des besoins d'extension des superficies cultivées.

4.1.1.4. Champs semenciers pour cultures vivrières (hectares)

L'année 2025 marque une progression significative de l'indicateur « Champs semenciers pour les cultures vivrières ». Alors que le cumul atteignait 318 ha à fin 2024, les réalisations de l'exercice 2025 (1 790 ha) ont porté le total cumulé à 2 108 ha. Le taux d'atteinte annuel s'établit à 81 %, traduisant une bonne dynamique d'exécution, bien que la cible annuelle (2 214,5 ha) n'ait pas été totalement atteinte. Le taux d'atteinte global reste toutefois limité à 29 %, en raison du niveau encore modeste des réalisations cumulées par rapport à l'ambition initiale.

Il convient également de souligner que les cibles des programmes approuvés en fin d'année 2025 par le COPIL, notamment le PIREDD Maniema 2 et le PIREDD Sud-Ubangi 2, ont été intégrées dans la cible

globale, sans que ces programmes n'aient effectivement démarré les investissements de terrain au cours de l'exercice. Cette situation influe mécaniquement sur le niveau d'atteinte global.

Les réalisations enregistrées en 2025 proviennent principalement du PAAD PDL-145T, qui a contribué à hauteur de 1 442 ha (80 % de la cible annuelle), représentant la part majoritaire des superficies installées au cours de l'exercice. Les autres programmes ayant contribué à cette performance en 2025 sont le PIREDD Equateur, avec 153,5 ha (77 % de la cible annuelle), le PIREDD Plateau, avec 164 ha (80 % de la cible), le programme Agriculture Paysanne en Savane dans le Kongo Central, avec 30,5 ha (1525 % de la cible annuelle).

Le développement des champs semenciers constitue un levier structurant pour l'intensification agricole durable. Il permet d'améliorer la disponibilité locale de semences de qualité et de soutenir la diffusion de pratiques agricoles améliorées. Toutefois, l'impact réel de cet indicateur dépendra de la qualité et de la certification du matériel produit, de la capacité de distribution aux producteurs et de l'adoption effective des semences issues de ces champs. Un suivi renforcé de la chaîne production-distribution-utilisation permettra d'évaluer plus précisément la contribution de ces investissements aux objectifs d'amélioration de la productivité agricole et, indirectement, à la réduction de la pression sur les ressources forestières.

4.1.2. Pilier Energie : foyers améliorés

A fin 2024, l'indicateur « foyers améliorés distribués » avait déjà dépassé la cible finale, avec 213 661 unités cumulées, soit un dépassement significatif par rapport à l'objectif initial. En 2025, 5 270 foyers supplémentaires ont été produits et diffusés, portant le cumul à 218 931 unités. Le taux d'atteinte annuel s'établit à 176 %, la cible 2025 étant fixée à 3 000 foyers. Le taux d'atteinte global atteint désormais 125 %, confirmant que le pilier Energie demeure celui dont la performance quantitative est la plus élevée parmi les piliers du Fonds.

Les réalisations 2025 proviennent exclusivement de deux programmes à savoir PIREDD Maniema 1 (5 000 foyers) et PIREDD Equateur (270 foyers). Les autres programmes n'ont enregistré aucune réalisation en 2025 pour cet indicateur.

Il convient de souligner que le dépassement global de la cible est principalement porté par le Programme Energie durable 1, qui totalise à lui seul 202 810 foyers cumulés à fin 2025. Les PIREDD Maniema 1 et Equateur contribuent également de manière significative au cumul, avec respectivement 9 034 et 7 337 foyers cumulés.

Le pilier Energie confirme sa robustesse opérationnelle et sa capacité à générer des résultats mesurables à court terme. Toutefois, l'indicateur repose principalement sur le nombre de foyers produits et distribués. Pour mieux apprécier la contribution réelle à la réduction de la pression sur les ressources forestières et aux objectifs REDD+, il serait pertinent de compléter le dispositif de suivi par : une estimation de la durée de vie effective des foyers, une évaluation du taux d'utilisation réelle par les ménages et une estimation des économies de bois-énergie générées. Ces éléments permettraient de renforcer la démonstration de l'impact environnemental du pilier Energie au-delà de la seule performance quantitative.

4.1.3. Pilier Forêt

Le pilier Forêt regroupe principalement deux indicateurs à savoir la superficie de Forêts/CFCL (ha) avec titres et les Savanes mises en défens (ha). L'année 2025 marque une reprise assez significative des superficies sécurisées sous titre communautaire, ainsi qu'une progression des mises en défens.

4.1.3.1. CFCL et leurs superficies

A fin 2024, les superficies forestières sécurisées sous titre communautaire s'élevaient à 592 808 ha. En 2025, 13768,27 ha supplémentaires ont été titrés, portant le cumul à 606576,27 ha. Cette progression représente une relance après la stagnation observée en 2024 (absence de nouvelles superficies titrées cette année-là). Le taux d'atteinte global reste toutefois limité à 33 %, en raison de l'augmentation de la cible globale, liée notamment à l'intégration des nouveaux programmes approuvés fin 2025 disposant de ce volet (PIREDD Sud-Ubangi 2 et Foresterie communautaire) et du volume encore important de superficies à sécuriser pour atteindre l'objectif final.

Les réalisations de 2025 proviennent uniquement du PIREDD Equateur (13 768,27 ha correspondant à 10 nouvelles CFCL) (Figure 10). De manière cumulée, les principaux contributeurs sont PIREDD Equateur (260 202,27 ha), PIREDD Maniema 1 (234 613 ha) et Projet d'Appui aux Communautés Dépendantes de la Forêt (PACDF) (111 761 ha).

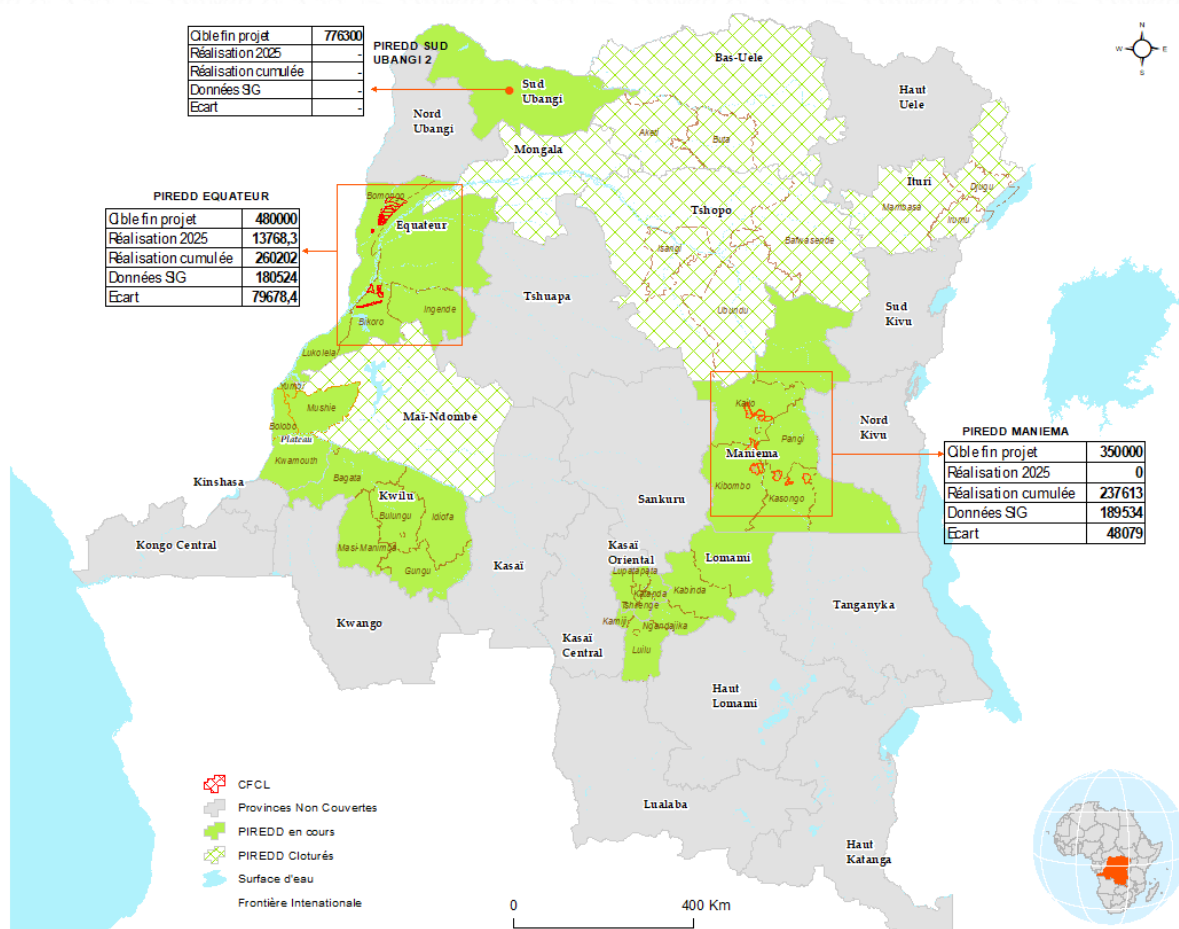


Figure 10 : Localisation et superficie des CFCL

Les projets du FONAREDD ont créé ou appuyé 48 CFCL de 2017-2025, pour une superficie totale de 606576,27 ha et une moyenne de 12 637 ha par CFCL.

4.1.3.2. Mises en défens

En 2025, 17 533,53 ha supplémentaires ont été mis en défens, soit une progression significative par rapport aux années précédentes. Le cumul atteint désormais 55 416,27 ha. Le taux d'atteinte annuel (50 %) indique une performance modérée au regard de la cible annuelle (35 249 ha). Le taux global

demeure relativement faible (31 %), traduisant un écart important entre les ambitions programmatiques et les réalisations effectives.

En ce qui concerne la contribution des programmes en 2025, les réalisations 2025 proviennent essentiellement de PIREDD Plateau (13 225,70 ha) et PIREDD Equateur (4 307,83 ha). En cumul à fin 2025, les principaux contributeurs sont PIREDD Maï-Ndombe (14 228 ha), PIREDD Plateau (13 225,70 ha), PIREDD Kwilu (11 387 ha), PIREDD Equateur (12 350,83 ha) et PIREDD Maniema 1 (3 383 ha) (Figure 11).

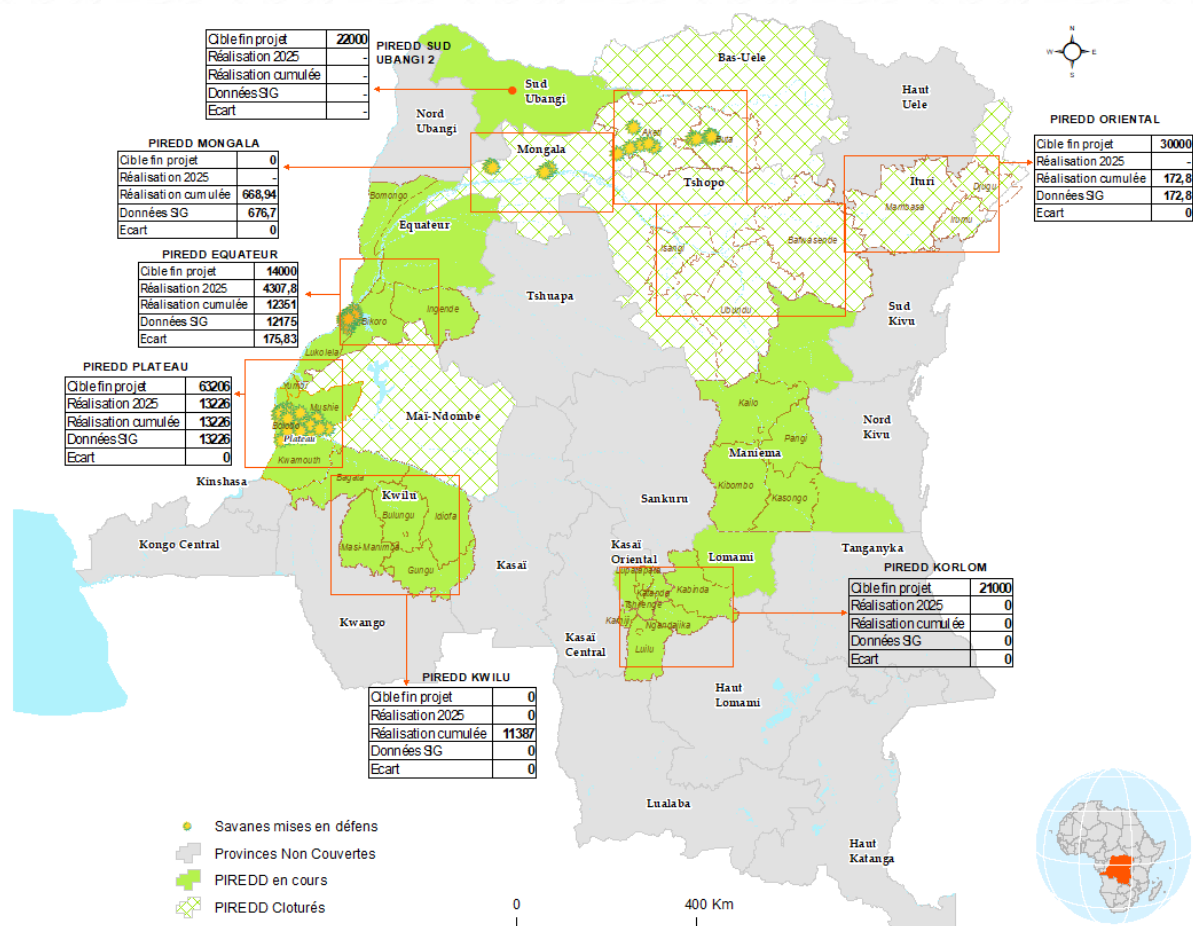


Figure 11 : Localisation des savanes mises en défens

Appréciation générale du pilier Forêt

L'année 2025 marque une relance tangible du pilier Forêt, notamment en matière de titrage des CFCL. La contribution du PIREDD Plateau est particulièrement significative sur les deux indicateurs.

Toutefois, les taux d'atteinte globaux demeurent relativement faibles au regard des ambitions révisées du portefeuille. L'intégration des cibles des nouveaux programmes approuvés fin 2025 sans réalisations correspondantes explique en partie cette situation.

Enfin, comme déjà souligné dans les analyses précédentes, ces indicateurs mesurent la superficie sécurisée ou mise en défens, mais ne renseignent pas directement le niveau effectif de gestion durable appliquée, le respect des règles d'aménagement, ni les impacts mesurables sur la réduction de la déforestation. Un renforcement du suivi qualitatif des CFCL et des zones mises en défens permettra de mieux apprécier la contribution réelle de ce pilier aux objectifs REDD+.

La question de l'amélioration de la GRN doit être replacée au centre des préoccupations des projets. Elle ne peut l'être exclusivement en termes de compensation (plantations, techniques culturales améliorées). Elle doit l'être aussi par l'amélioration globale de la GRN.

4.1.4. Pilier Aménagement du territoire

Le pilier Aménagement du territoire constitue l'ossature de la territorialisation de la Stratégie REDD+. Il regroupe l'ensemble des instruments de planification spatiale et de structuration de l'espace, notamment les Plans Simples d'Aménagement du Territoire (PSAT), les Plans Provinciaux d'Aménagement du Territoire (PPAT) et les Plans Locaux d'Aménagement du Territoire (PLAT), ainsi que les infrastructures d'appui (routes, ponts/dalots, bâtiments) qui soutiennent leur mise en œuvre.

A partir de l'exercice 2025, les indicateurs relatifs aux PPAT et PLAT sont intégrés de manière consolidée dans ce pilier, afin de renforcer la cohérence analytique entre les différents niveaux de planification territoriale.

L'année 2025 marque une reprise de la dynamique territoriale, après le ralentissement observé en 2024 lié aux clôtures de certains PIREDD et aux retards de décaissement.

4.1.4.1. PSAT (nombres)

En 2024, seuls 22 PSAT avaient été validés, traduisant un ralentissement marqué. En 2025, 142 nouveaux PSAT ont été produits et validés, confirmant une relance substantielle de la planification locale. Le taux d'atteinte annuel (40 %) demeure toutefois inférieur à la cible prévue (356 PSAT), et le taux global reste modéré (56 %). Cette situation s'explique notamment par l'absence des résultats de PIREDD Plateau et de PIREDD KORLOM qui n'ont réalisé aucun PSAT sur une cible annuelle respective de 140 et 51 PSAT.

Les 142 PSAT validés en 2025 proviennent essentiellement de PIREDD Kwilu (101 PSAT) et du PIREDD Equateur (40 PSAT) et marginalement du PIREDD Maniema (12 PSAT) (Figure 12). Cette performance repose très majoritairement sur le PIREDD Kwilu qui a atteint 75 % de sa cible annuelle, ce qui révèle une dynamique territoriale répartie.

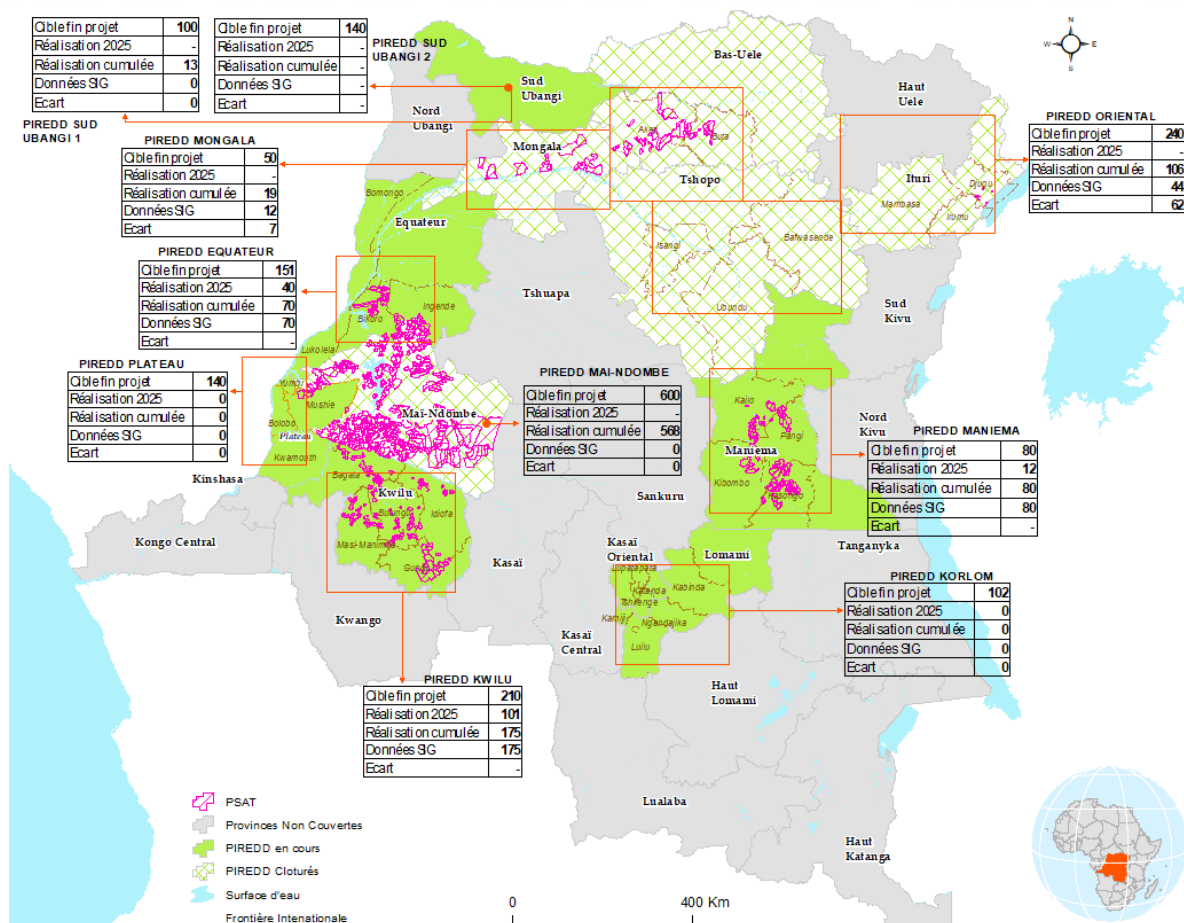


Figure 12 : Localisation et réalisation des PSAT

Le nombre de PSAT validés constitue un indicateur de production de plans, mais ne préjuge pas de leur mise en œuvre effective.

L'écart persistant entre le nombre d'organes locaux installés (CLD) et le nombre de PSAT effectivement validés confirme la nécessité d'un accompagnement méthodologique renforcé et d'une meilleure articulation entre gouvernance locale et planification spatiale.

4.1.4.2. PSAT superficies

L'année 2025 enregistre une progression significative des superficies couvertes par des PSAT validés. Le cumul approche désormais les 7,9 millions d'hectares.

Cependant, comme déjà souligné dans les analyses précédentes, cet indicateur mesure la superficie couverte par un document validé et non la mise en œuvre effective des règles de gestion durable prévues par ces plans, notamment en ce qui concerne la gestion communautaire des forêts et l'opérationnalisation des dispositifs locaux de gouvernance. Le suivi de la mise en œuvre reste encore limité dans les dispositifs de reporting actuels qui sera mise à jour pour les prochains exercices de reporting.

Les orientations récentes insistent sur la nécessité de distinguer les PSAT validés, les PSAT effectivement mis en œuvre (avec suivi régulier) et les pertes forestières ou évolutions d'usage constatées dans les terroirs concernés. Un renforcement du suivi qualitatif des PSAT apparaît indispensable afin d'évaluer leur contribution réelle à l'amélioration de la gestion des ressources naturelles.

4.1.4.3. Plans Provinciaux d'Aménagement du Territoire (PPAT)

A partir de l'exercice 2025, le suivi consolidé intègre explicitement l'indicateur relatif aux Plans Provinciaux d'Aménagement du Territoire (PPAT), afin de mieux rendre compte de la structuration de la planification à l'échelle provinciale. En 2025, un PPAT supplémentaire, attribuable au PIREDD Kwilu, a été élaboré et validé, portant le cumul à 5 plans provinciaux sur une cible globale de 8, soit un taux d'atteinte de 63 %. Les 4 plans provinciaux préexistants sont ceux élaborés pour les provinces de la Tshopo, Ituri et Haut-Uélé avec l'appui du PIREDD Oriental et la province de la Mongala par le PIREDD Mongala. Trois plans restent à produire (pour les provinces du Kasai-Oriental, de la Lomami et du Sud-Ubangi) pour atteindre la cible globale.

L'introduction de cet indicateur dans le rapport consolidé permet mieux appréhender la structuration verticale de la planification territoriale. Toutefois, l'articulation effective entre les PPAT, les plans locaux (PLAT) et les outils de planification communautaire (PSAT/PSG) reste encore partielle et peu documentée. Dans plusieurs cas, les démarches de planification ont été conduites de manière séquentielle ou parallèle, sans toujours garantir une cohérence d'ensemble ni un alignement optimal entre les différents niveaux.

L'ordre de production des plans constitue à cet égard un enjeu méthodologique important. Alors que les PPAT sont censés fournir un cadre stratégique global, une partie des plans locaux et communautaires a été élaborée en amont, ce qui peut limiter leur intégration dans une vision territoriale consolidée.

Par ailleurs, les choix d'aménagement associés à ces plans, notamment en matière d'infrastructures (routes, ouvrages de franchissement), soulèvent des enjeux de durabilité, en particulier concernant leur entretien et leurs effets potentiels sur l'accessibilité des zones forestières.

Du point de vue de la REDD+, les PPAT représentent un levier structurant pour orienter l'utilisation des terres. Toutefois, leurs impacts réels restent difficiles à apprécier à ce stade. Une analyse qualitative approfondie apparaît nécessaire afin d'évaluer leur contribution effective à la réduction de la déforestation, ainsi que les risques d'effets rebonds liés notamment à l'amélioration de l'accès aux ressources.

4.1.4.4. Plans Locaux d'Aménagement du Territoire (PLAT)

De même, l'exercice 2025 marque l'intégration formelle du suivi des Plans Locaux d'Aménagement du Territoire (PLAT) dans le cadre consolidé des indicateurs du pilier Aménagement du territoire.

Au cours de l'année, 5 PLAT ont été validés, portant le cumul à 17 plans locaux sur une cible de 45, soit un taux d'atteinte global de 38 %. Les validations enregistrées en 2025 proviennent exclusivement du PIREDD Kwilu.

L'intégration de cet indicateur permet de mieux apprécier l'articulation entre la structuration des organes locaux (CLD, CDG, CDV) et la production d'outils formalisés de planification territoriale à l'échelle locale. Toutefois, au-delà des résultats quantitatifs, la qualité des plans produits, leur appropriation par les acteurs locaux et leur mise en œuvre effective restent encore peu documentées dans le dispositif de suivi-évaluation.

Malgré les progrès observés, l'écart entre le nombre d'organes installés (2 868) et le nombre de PLAT validés (17) souligne la nécessité de consolider la planification locale, mais également d'améliorer la cohérence avec les niveaux provincial (PPAT) et communautaire (PSAT/PSG).

A ce stade, une analyse qualitative apparaît essentielle pour mieux comprendre les apports spécifiques des PLAT dans la structuration des territoires, leur articulation avec les autres outils de planification, ainsi que leur contribution réelle aux objectifs REDD+, notamment en matière de gestion durable des terres et de limitation des dynamiques de déforestation.

4.1.4.5. Ponts et ponceaux

Aucune contribution n'a été enregistrée en 2025 en ce qui concerne la construction des ponts et dalots bien que des initiatives soient en cours (notamment la construction de 16 dalots dans la province de l'Equateur par le PIREDD Equateur).

4.1.5. Pilier Gouvernance

Le pilier Gouvernance porte spécifiquement sur la mise en place et la consolidation des organes locaux de gestion et de concertation (CLD, CDG, CDV), qui constituent le socle institutionnel de la mise en œuvre territoriale de la Stratégie Nationale REDD+. Ces structures assurent la coordination locale des interventions, la participation communautaire et l'encadrement des dynamiques de gestion des ressources naturelles. L'année 2025 confirme une reprise de la dynamique d'installation et de structuration de ces organes, après le ralentissement observé en 2024, marqué par des clôtures de programmes et des phases de transition opérationnelle.

4.1.5.1. Organes locaux de gestion (CLD, CDG, CVD)

A fin 2025, le nombre cumulé d'organes locaux de gestion mis en place s'élève à 2 868, sur une cible globale de 3 257, soit un taux d'atteinte de 88 %. Au cours de l'exercice 2025, 235 nouveaux organes ont été installés, contre 31 en 2024, ce qui traduit une reprise significative du rythme de mise en place des structures locales. Le taux d'atteinte de la cible annuelle (68 %) demeure toutefois en deçà des prévisions initiales.

Les créations enregistrées en 2025 proviennent des programmes suivants : PIREDD Plateau (154 organes soit 72 % de la cible annuelle), PIREDD KORLOM (35 soit 69 % de la cible annuelle), PIREDD Kwilu (24 soit 80 % de la cible annuelle) et PIREDD Equateur (22 soit 44 % de la cible annuelle). La performance annuelle est donc principalement portée par le PIREDD Plateau, qui représente près des deux tiers des créations enregistrées en 2025 (Figure 13).

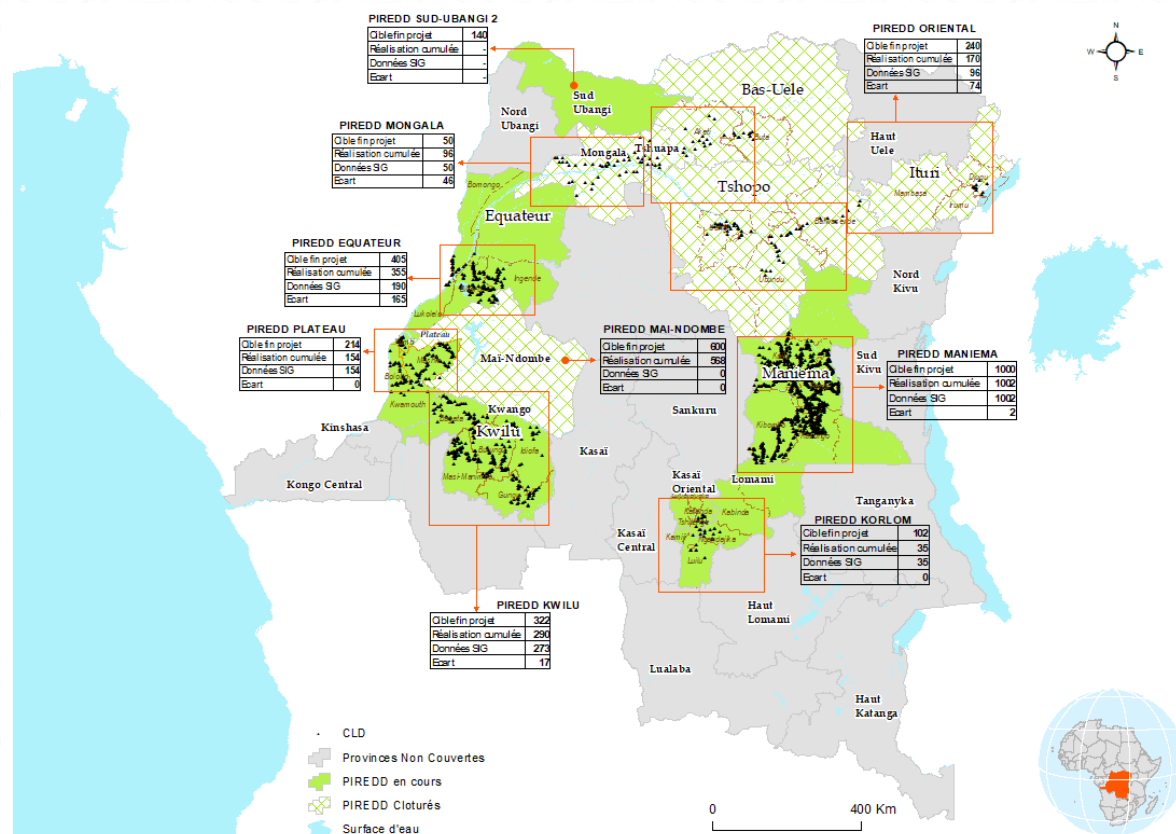


Figure 13 : Localisation et réalisation des CLD

Si le taux global d'atteinte reste élevé, la consolidation institutionnelle devra s'accompagner, en 2026, d'un renforcement du lien entre ces organes et les instruments opérationnels de planification (PSAT, PLAT), afin d'éviter un décalage entre mise en place formelle des structures et effectivité de la gouvernance territoriale.

4.1.6. Analyse consolidée des écarts et gestion adaptative du portefeuille FONAREDD

L'analyse des performances des différents piliers du portefeuille met en évidence des dynamiques contrastées, traduisant à la fois des niveaux différenciés de maturité des interventions, des capacités d'exécution variables entre programmes et des limites structurelles dans la mesure des résultats. Si certains piliers affichent des performances quantitatives élevées, d'autres présentent des écarts significatifs par rapport aux cibles, révélant des contraintes opérationnelles et méthodologiques communes.

1. Lecture transversale des performances

L'examen consolidé des résultats permet de distinguer plusieurs profils de performance :

- Le pilier Energie se caractérise par une surperformance quantitative marquée, avec un dépassement significatif des cibles, porté principalement par un programme à forte capacité de déploiement (Energie durable 1) ;
- Le pilier Agriculture présente des résultats globalement positifs à l'échelle annuelle, mais des taux d'atteinte globaux limités, en raison de l'élargissement du portefeuille et de performances hétérogènes entre programmes ;
- Le pilier Forêt enregistre une reprise en 2025, notamment en matière de titrage des CFCL, mais les niveaux d'atteinte restent modestes au regard des ambitions fixées ;

- Le pilier Aménagement du territoire affiche une progression notable en termes de production de plans (PSAT, PPAT, PLAT), sans que leur mise en œuvre effective puisse être pleinement attestée à ce stade ;
- Le pilier Gouvernance présente un niveau élevé de réalisation, traduisant une forte dynamique d'installation des structures locales, mais avec des enjeux persistants d'opérationnalisation et d'articulation avec les outils de planification.

Ces éléments traduisent un portefeuille caractérisé par un décalage entre production de résultats (outputs) et matérialisation des impacts attendus, ainsi que par une hétérogénéité structurelle entre piliers.

2. Facteurs explicatifs des écarts

(i) Facteurs institutionnels et programmatiques

L'intégration, en fin d'année 2025, de nouveaux programmes dans le cadre de résultats (notamment PSFD 2, PIREDD Maniema 2 et PIREDD Sud-Ubangi 2), encore en phase de démarrage ou en attente de financement, a entraîné une augmentation des cibles globales sans contribution immédiate aux réalisations. Ce phénomène affecte mécaniquement les taux d'atteinte globaux, en particulier dans les piliers Agriculture et Forêt.

(ii) Facteurs opérationnels

Les écarts observés traduisent également des différences importantes de capacité d'exécution entre programmes. Certains dispositifs présentent des performances élevées et régulières, tandis que d'autres accusent des retards significatifs, voire une absence de résultats de terrain.

Ces écarts s'expliquent notamment par :

- Des délais dans le démarrage effectif des activités ;
- Des difficultés dans la transformation des investissements préparatoires (pépinières, dispositifs institutionnels, planification) en résultats tangibles ;
- Des contraintes logistiques, organisationnelles ou contextuelles propres à certaines zones d'intervention.

(iii) Facteurs liés aux systèmes de suivi et à la mesure des résultats

Les indicateurs actuellement mobilisés mesurent principalement des réalisations physiques (superficies installées, nombre de foyers distribués, plans validés, organes mis en place), sans intégrer de manière systématique :

- La qualité et la durabilité des investissements (survie des plantations, entretien, productivité) ;
- Le niveau d'utilisation ou d'appropriation par les bénéficiaires (ex. foyers améliorés effectivement utilisés) ;
- La mise en œuvre effective des outils produits (plans d'aménagement, dispositifs de gouvernance) ;
- Les impacts mesurables sur la réduction de la déforestation ou la pression sur les ressources naturelles.

Cette situation limite la capacité du dispositif à rendre compte pleinement des effets réels des interventions au regard des objectifs REDD+.

3. Lecture stratégique du portefeuille

Au-delà des performances individuelles des piliers, l'analyse met en évidence plusieurs enjeux structurants :

- Une asymétrie entre piliers à résultats rapides (notamment le pilier Energie, basé sur la distribution d'équipements) et piliers à effets différés (Forêt, Aménagement du territoire), dont les impacts nécessitent des temporalités plus longues ;
- Un décalage entre production d'outils de planification et leur mise en œuvre effective, notamment dans le pilier Aménagement du territoire ;
- Une prépondérance des indicateurs de production au détriment d'indicateurs d'impact et de durabilité ;
- Un risque de fragmentation du portefeuille, lié à l'hétérogénéité des performances et à l'absence de contribution immédiate de certains programmes récents.

4. Mesures correctives et ajustements recommandés

Au regard de ces constats, les ajustements suivants sont proposés :

- Adapter l'analyse des performances en fonction de la nature et de la maturité des piliers, en distinguant les interventions à résultats immédiats de celles à effets différés ;
- Renforcer l'accompagnement des programmes à faible performance, à travers des dispositifs de suivi rapproché et des plans d'accélération opérationnelle ;
- Améliorer le suivi des chaînes de résultats, en intégrant des indicateurs intermédiaires permettant de suivre la transformation des intrants en résultats (ex. production → diffusion → adoption) ;
- Introduire des indicateurs de qualité, d'utilisation et d'impact, notamment :
 - o Taux de survie et productivité des plantations ;
 - o Taux d'utilisation effective des foyers améliorés ;
 - o Niveau de mise en œuvre des plans d'aménagement ;
 - o Contribution effective à la réduction de la déforestation ;
- Renforcer la cohérence entre les piliers, en améliorant l'articulation entre gouvernance, planification territoriale et interventions sectorielles.

5. Implications pour la gestion adaptative

Ces ajustements visent à opérationnaliser pleinement la gestion adaptative du portefeuille, en assurant un lien explicite entre planification, mise en œuvre, analyse des écarts et décisions correctives.

Ils permettront d'améliorer la performance globale des interventions, de renforcer la crédibilité du dispositif de suivi-évaluation et de mieux démontrer la contribution effective du portefeuille aux objectifs de la Stratégie Nationale REDD+.

4.2. Intégration des données SIG dans le suivi des activités AFAT

La collecte et le traitement des données géospatiales s'appuient sur les [Lignes Directrices CAFI/FONAREDD de rapportage des données cartographiques](#) de janvier 2024, mises en œuvre par les agences d'exécution. Ces lignes directrices définissent les exigences en matière de géoréférencement des activités, de structuration des données spatiales et de normalisation des formats de reporting.

Leur mise en application progressive contribue à améliorer la qualité, la cohérence et la comparabilité des données SIG à l'échelle du portefeuille. Toutefois, comme le montrent les écarts de couverture observés entre indicateurs, leur appropriation demeure encore inégale selon les types d'activités et les programmes.

Dans cette perspective, le renforcement du respect de ces standards, ainsi que leur intégration systématique dès la conception des activités, constituent un levier essentiel pour améliorer la fiabilité, la traçabilité et la vérifiabilité des résultats.

L'exercice 2025 confirme la montée en puissance progressive du système de suivi géospatial du FONAREDD. L'analyse comparative avec 2024 montre une consolidation sur les instruments structurants d'aménagement du territoire, une amélioration graduelle pour certaines interventions agricoles, mais également la persistance de lacunes importantes dans la documentation spatiale des activités productives diffuses et des infrastructures.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des principaux indicateurs cumulés à fin 2025, en les mettant en perspective avec les tendances observées en 2024. Les résultats détaillés par programme sont fournis en Annexe Annexe 1 du présent rapport.

Tableau 13 : Analyse croisée des données SIG et des résultats cumulés 2025

Indicateurs	Résultats cumulés 2025	Données SIG	Taux de couverture SIG
CLD (nombres)	2868	1865	65%
PPAT	5	1	20%
PLAT	17	5	29%
PSAT (nombre)	1031	856	83%
PSAT (superficie)	7 899 397,26	6 151 129,04	78%
Cultures pérennes (ha)	28 463,43	9190,64	32%
Agroforesterie + bois-énergie (ha)	26 257	13971	53%
Cultures vivrières	45 310,18	4356,8	10%
Champs semenciers pour les cultures vivrières (ha)	2108	20,4	1%
CFCL (ha) avec titres	606 576,27	370127,9	61%
Savanes mises en défens (ha)	55 416,27	26250,1	47%
Ponts/dalots	55	21	38%
Km route entretenue	460	76,3	17%
Bâtiments	812	68	8%

Une stabilisation du socle territorial : les PSAT comme référence

Les Plans Simples d'Aménagement du Territoire demeurent l'indicateur le plus robuste du dispositif SIG. Entre 2024 et 2025 la couverture SIG en nombre passe de 79,6 % à 83 % et la couverture en superficie progresse de 73,3 % à 78 %.

Cette évolution traduit une appropriation accrue des exigences de géoréférencement par les agences de mise en œuvre. Les PSAT constituent désormais un socle fiable de lecture territoriale des investissements du Fonds. Ils jouent un rôle structurant dans la cohérence spatiale du portefeuille.

Toutefois, l'introduction en 2025 des PPAT (20 %) et PLAT (29 %) révèle que les outils de planification à un niveau plus stratégique ne bénéficient pas encore du même niveau d'intégration géospatiale.

Agriculture : un écart persistant entre expansion physique et traçabilité

L'année 2025 met en lumière une tension entre croissance des réalisations et consolidation des données spatiales. L'agroforesterie progresse, avec un taux de couverture passant de 42,5 % en 2024 à 53 % en 2025. Cette amélioration reste cependant insuffisante pour garantir une lecture territoriale exhaustive des superficies déclarées.

Les cultures vivrières enregistrent une amélioration notable : de 1,4 % en 2024 à 10 % en 2025. Bien que ce taux demeure faible, il marque un changement de tendance. La prise en compte progressive des parcelles vivrières dans le SIG constitue un signal positif.

A l'inverse, les cultures pérennes connaissent un recul de couverture, passant de 40,2 % à 32 %. L'augmentation des superficies déclarées n'a pas été accompagnée d'un effort proportionnel de géoréférencement. Cela révèle un déséquilibre entre reporting physique et documentation territoriale.

L'introduction en 2025 des champs semenciers (2 108 ha déclarés) met en évidence une quasi-absence de données SIG (1 %), soulignant un angle mort dans le dispositif actuel.

Globalement, les interventions agricoles restent plus difficiles à tracer spatialement que les instruments d'aménagement, en raison de leur dispersion, de leur fragmentation et de la multiplicité des bénéficiaires.

Gouvernance locale et sécurisation foncière : une progression régulière

Les dispositifs communautaires et fonciers affichent une meilleure cohérence spatiale. La couverture des CLD progresse légèrement, de 62,6 % à 65 %, confirmant une amélioration graduelle de la localisation des structures communautaires.

Les CFCL titulés présentent un taux de couverture de 61 %. Ce niveau relativement élevé s'explique par la nature juridique du processus, qui impose une cartographie formelle. Cela confirme que les interventions encadrées par des procédures légales standardisées sont plus systématiquement documentées spatialement.

Infrastructures et restauration : révélation d'un déficit structurel

L'élargissement du périmètre en 2025 aux infrastructures rurales révèle une faiblesse significative du système SIG sur les investissements matériels :

- 38 % des ponts/dalots sont géoréférencés ;
- 17 % des kilomètres de routes entretenues disposent de données SIG consolidées ;
- Seulement 8 % des bâtiments sont localisés ;
- 47 % des savanes mises en défens sont cartographiées.

Ces résultats mettent en évidence un décalage entre la matérialité des réalisations et leur ancrage spatial documenté. Les infrastructures, pourtant visibles et structurantes, ne sont pas encore intégrées de manière systématique dans le dispositif de suivi géospatial.

Lecture stratégique 2024-2025

L'évolution observée permet de dégager trois tendances majeures :

1. Le système SIG gagne en solidité sur les instruments structurants de planification territoriale.

2. Les activités juridiquement formalisées (PSAT, CFCL) sont mieux documentées que les interventions productives diffuses.
3. L'élargissement du périmètre de suivi en 2025 révèle des lacunes structurelles, notamment pour les infrastructures et certaines activités agricoles.

Ainsi, l'année 2025 ne traduit pas un recul du système, mais plutôt une montée en exigence : en intégrant davantage d'indicateurs, le FONAREDD met en évidence les zones nécessitant un effort supplémentaire de normalisation et de contrôle.

Complément analytique : écarts entre réalisations physiques et données SIG

L'analyse croisée des résultats physiques et des données SIG met en évidence un écart structurel entre la mise en œuvre des activités et leur documentation géospatiale. Cet écart est particulièrement marqué pour les interventions agricoles diffuses (cultures vivrières, cultures pérennes, champs semenciers) et les infrastructures, dont les taux de couverture SIG restent faibles voire inexistantes, malgré des niveaux de réalisation significatifs.

Ce décalage traduit moins une insuffisance de mise en œuvre qu'une limite du système de suivi, caractérisée par une intégration encore incomplète du géoréférencement dans les processus opérationnels. A l'inverse, les activités encadrées par des procédures formelles (PSAT, CFCL) présentent des niveaux de couverture plus élevés, confirmant le rôle structurant des exigences normatives dans la qualité des données.

Ainsi, au-delà des écarts de performance analysés précédemment, les écarts observés dans le dispositif SIG révèlent un enjeu complémentaire de fiabilité, de traçabilité et de vérifiabilité des résultats. Leur prise en compte est essentielle pour renforcer la crédibilité du système de suivi-évaluation et la redevabilité territoriale du portefeuille.

Orientation pour 2026

La priorité ne réside plus seulement dans l'augmentation des taux de couverture, mais dans la systématisation du géoréférencement dès la conception des activités. L'objectif stratégique est d'atteindre une cohérence complète entre résultats physiques déclarés, validation technique et ancrage territorial vérifiable. La consolidation du SIG comme outil central de redevabilité territoriale constitue désormais un levier clé pour garantir la crédibilité des investissements du Fonds et répondre aux exigences accrues de transparence.

4.3. Synergies entre les programmes

Cette section analyse les interactions sectorielles et géographiques entre les programmes du FONAREDD, en mettant l'accent sur les complémentarités effectives, les dynamiques d'échange et les besoins de coordination, plutôt que sur des synergies formalisées, encore limitées à ce stade. Elle met également l'accent non seulement sur les acquis, mais aussi sur la nécessité de renforcer les échanges, la coordination et les complémentarités, en particulier à l'échelle provinciale.

4.3.1. Articulations sectorielles et échanges entre programmes

Les interactions entre programmes sectoriels et PIREDD ont permis certaines avancées, mais elles relèvent encore largement de complémentarités ponctuelles, insuffisamment structurées et systématisées.

a) Aménagement du territoire : une articulation progressive entre niveaux national et provincial

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, des complémentarités concrètes se mettent en place entre les PIREDD, le PAAJ et les acquis du PARAT.

Le PARAT a permis de poser les bases du cadre légal et méthodologique, notamment à travers : (i) l'élaboration de la loi sur l'aménagement du territoire et (ii) le développement d'outils tels que le Guide d'élaboration des Plans Simples d'Aménagement du Territoire (PSAT), expérimenté notamment dans les PIREDD Maniema et Kwilu, en s'appuyant sur les approches développées par l'UCPIF au Plateau et au Maï-Ndombe.

Ce guide a servi de référence pour les PSAT réalisés en 2025 dans les PIREDD. Toutefois, la clôture du PARAT rend nécessaire un effort de consolidation de ces acquis, notamment à travers :

- L'évaluation du guide et des PSAT produits, tant sur leur qualité méthodologique que sur leurs effets opérationnels ;
- L'harmonisation des pratiques entre provinces ;
- L'appropriation des outils par les acteurs nationaux et provinciaux.

Dans le prolongement de ces acquis, le PAAJ a joué en 2025 un rôle structurant en :

- Vulgarisant la loi sur l'aménagement du territoire à travers des ateliers ;
- Appuyant la mise en place des organes de gouvernance, notamment le Conseil National d'Aménagement du Territoire (CNAT), validé en Conseil des ministres en octobre 2025 et en attente de la signature du décret de la Première Ministre ;
- Accompagnant la mise en place des Conseils Provinciaux d'Aménagement du Territoire (CPAT).

A l'échelle provinciale, les PIREDD contribuent à l'opérationnalisation de ces dispositifs. A titre d'exemple, le PIREDD KORLOM a appuyé en 2025 la création du CPAT par arrêté provincial. Le PAAJ prévoit de renforcer les capacités des membres de ces organes et de les équiper afin d'assurer leur fonctionnement effectif. La mise en place des CPAT devrait se poursuivre en 2026 dans d'autres provinces PIREDD, notamment dans les provinces de l'Equateur et de la Lomami en synergie avec le PIREDD Equateur et le PIREDD KORLOM.

Cette dynamique traduit une complémentarité fonctionnelle entre les PIREDD, qui interviennent au niveau opérationnel et institutionnel local et le PAAJ, qui assure un appui structurant et un renforcement des capacités.

Toutefois, pour consolider cette dynamique, il est essentiel de :

- Structurer les échanges d'expériences entre provinces engagées dans la mise en place des CPAT ;
- Assurer la continuité de l'assistance technique après la clôture du PARAT ;
- Intégrer les outils et approches développés dans les dispositifs futurs (LOI-2).

b) Foncier : des PIREDD comme espaces d'expérimentation encadrés

Le PARF 1 s'est appuyé sur plusieurs PIREDD (Maï Ndombe, Kwilu, Ituri) pour alimenter la réforme foncière engagée depuis 2022/2023, dont le Projet de loi a été finalisé en 2024 et promulgué en 2025. Les PIREDD fonctionnent ainsi comme des terrains d'expérimentation anticipés du Système d'Information Foncière (SIF), sous observation et avec l'appui conseil du PARF 2. Dans ce cadre, des outils ont été élaborés et testés (modèles des arrangements fonciers, registre, procédures d'enregistrement, appuis aux brigades foncières etc.).

Cependant, ces complémentarités restent encore insuffisamment formalisées. Il apparaît nécessaire de :

- Renforcer les mécanismes de retour d'expérience entre terrain et niveau national ;
- Organiser des échanges entre provinces pour capitaliser les pratiques ;
- Mieux intégrer les enseignements des PIREDD dans les dispositifs réglementaires.

c) Agriculture : une articulation progressive entre cadre stratégique et mise en œuvre

Dans le secteur agricole, les interactions entre programmes se traduisent principalement par une influence des cadres stratégiques sur les processus normatifs, ainsi que par des efforts récents de diffusion et d'appropriation de ces orientations.

La Politique Agricole (2022) a ainsi inspiré la révision en cours de la Loi agricole, avec l'intégration dans le projet de texte de plusieurs orientations majeures :

- La valorisation des savanes ;
- La protection des tourbières, avec l'exclusion des activités agricoles dans ces zones ;
- La réduction de l'agriculture itinérante sur brûlis par la promotion de la sédentarisation.

Par ailleurs, le PAAJ a contribué en 2025 à la vulgarisation de la Politique Agricole dans sept provinces de la RDC, renforçant ainsi la diffusion des orientations stratégiques auprès des acteurs provinciaux et locaux.

Ces efforts traduisent une dynamique émergente de complémentarité entre les cadres stratégiques et normatifs au niveau national et les dispositifs d'appui à leur appropriation au niveau provincial.

Toutefois, ces orientations restent encore insuffisamment traduites dans les pratiques opérationnelles des programmes, y compris des PIREDD. Cela souligne la nécessité de :

- Renforcer les échanges entre acteurs des politiques publiques et équipes de mise en œuvre ;
- Assurer un meilleur alignement des interventions opérationnelles sur les orientations stratégiques ;
- Développer des mécanismes de suivi de l'application effective des orientations dans les projets.

d) Analyse transversale

Dans l'ensemble, les complémentarités sectorielles demeurent faiblement structurées et insuffisamment institutionnalisées.

Les principales contraintes identifiées sont :

- L'absence de dispositifs formels d'échange et de coordination entre programmes ;
- L'insuffisance de ressources budgétaires dédiées à ces fonctions ;
- Une compréhension encore limitée des interdépendances entre secteurs ;
- Des réticences institutionnelles à harmoniser les approches.

Il est donc essentiel que les nouveaux programmes (LOI-2) :

- Intègrent explicitement des mécanismes de coordination et de capitalisation ;
- Prévoient des ressources dédiées aux échanges inter-programmes ;
- Appliquent des standards harmonisés validés par le Secrétariat Exécutif.

4.3.2. Complémentarités et coordination géographique

a) Complémentarités à l'échelle provinciale

Les PIREDD disposent d'un ancrage territorial favorable à l'émergence de complémentarités entre bassins de production autour des principaux marchés (Kinshasa, Kisangani, Kikwit, Mbandaka). Toutefois, ces complémentarités restent limitées par l'insuffisance de coordination entre projets intervenant dans une même province et l'absence de cadres formalisés d'échange entre équipes de projets.

Il est donc prioritaire (i) d'organiser des mécanismes d'échange réguliers entre projets d'une même province, (ii) de renforcer les investissements dans les infrastructures et les chaînes de valeur ; (iii) d'adopter une approche territoriale intégrée de l'environnement de la production.

b) Coordination interprovinciale

Les interactions entre provinces, y compris au sein d'espaces programmatiques communs (ex. Tshopo, Ituri, Bas-Uélé), restent limitées en raison de dispositifs de mise en œuvre cloisonnés. Cela appelle à renforcer le rôle de coordination des instances de pilotage, encourager les échanges entre provinces voisines et lever les contraintes organisationnelles limitant les collaborations.

c) Dynamiques autour des axes économiques

Malgré ces limites, des complémentarités émergent autour des grands axes de communication, notamment sous l'impulsion des acteurs économiques (ex. RN4 pour le café et le cacao). Ces dynamiques constituent des opportunités structurantes que les PIREDD devraient davantage valoriser, notamment en s'alignant sur les dynamiques existantes de chaînes de valeur, coordonnant les interventions entre projets contigus et intégrant les corridors économiques dans la planification territoriale.

En conclusion, les interactions entre programmes relèvent encore principalement de complémentarités ponctuelles, plutôt que de synergies pleinement structurées.

Le principal enjeu pour la phase à venir est de :

- Renforcer les mécanismes d'échange entre projets, en particulier à l'échelle provinciale ;
- Promouvoir des complémentarités planifiées entre interventions ;
- Institutionnaliser les fonctions de coordination, de capitalisation et d'harmonisation.

4.4. Bénéficiaires

Les données sur les bénéficiaires consolidées dans le présent rapport correspondent à des **bénéficiaires uniques** comptabilisés par les agences de mise en œuvre puis consolidés par le Secrétariat Exécutif. Afin de limiter les risques de double comptage, le canevas de rapportage demande aux agences de renseigner les bénéficiaires par pilier tout en fournissant un **nombre total consolidé**, accompagné de la mention selon laquelle ce total peut ne pas être égal à la somme des lignes précédentes. Cette approche tient compte du fait qu'un même bénéficiaire peut recevoir plusieurs appuis ou être concerné par plusieurs piliers d'intervention au cours d'une même période. Elle est

conforme à la note méthodologique élaborée par le SE-FONAREDD, qui définit les bénéficiaires cumulés comme des bénéficiaires uniques, sans double comptage.

L'analyse des bénéficiaires constitue un élément central de l'évaluation de la portée sociale des interventions financées par le FONAREDD. Conformément aux orientations méthodologiques adoptées pour l'exercice 2025, le dispositif de rapportage a été renforcé afin d'améliorer la traçabilité des résultats et la cohérence des données consolidées transmises par les agences de mise en œuvre.

Contrairement aux exercices précédents, la matrice de suivi des bénéficiaires a été enrichie afin d'améliorer la traçabilité, la transparence et la lisibilité des appuis fournis. Alors que la version antérieure distinguait uniquement les bénéficiaires directs et indirects, le dispositif 2025 distingue désormais trois catégories principales de bénéficiaires directs pour l'année de rapportage : **les nouveaux bénéficiaires**, correspondant aux personnes ayant reçu un appui pour la première fois au cours de l'année ; **les bénéficiaires actifs**, ayant bénéficié d'un appui lors d'années antérieures et continuant de participer aux activités durant l'année de rapportage ; et **le nombre total de bénéficiaires de l'année**, qui correspond à la somme de ces deux catégories. Cette évolution permet de mieux distinguer l'extension annuelle des interventions de la consolidation des acquis auprès des bénéficiaires déjà engagés dans les programmes.

En outre, le **nombre total cumulé de bénéficiaires directs et indirects depuis le début du projet**, garantissent une lecture consolidée des résultats dans le temps pour les programmes actifs en 2025.

Une note méthodologique détaillée explicitant : (i) les méthodes de calcul des bénéficiaires directs et indirects par programme, (ii) les hypothèses et coefficients utilisés, (iii) les principales évolutions méthodologiques entre 2024 et 2025, et (iv) les limites d'interprétation des résultats agrégés est accessible [ici](#).

1) Analyse contextualisée et clarification méthodologique des bénéficiaires

Éléments de contexte sur la répartition des bénéficiaires

Les résultats agrégés des bénéficiaires reflètent une diversité importante d'interventions mises en œuvre dans des contextes géographiques, sectoriels et institutionnels différenciés.

Les programmes intégrés de type PIREDD, qui constituent le socle territorial du portefeuille REDD+, interviennent chacun dans des provinces spécifiques (Equateur, Kwilu, Maniema, Mai-Ndombe pour le Plateau, Kasai-Oriental et Lomami pour KORLOM). Cette structuration territoriale influence directement la distribution des bénéficiaires, en fonction de la taille des populations couvertes, du niveau de maturité des programmes et de la nature des activités mises en œuvre.

Par ailleurs, les écarts observés entre programmes s'expliquent également par la nature des interventions :

- Les appuis productifs (agriculture, énergie, forêts) génèrent un nombre élevé de bénéficiaires directs, du fait d'un accompagnement tangible des ménages ;
- Les interventions institutionnelles (aménagement du territoire, gouvernance, foncier) produisent souvent un nombre plus limité de bénéficiaires directs, mais peuvent concerner des populations plus larges en tant que bénéficiaires indirects, en raison de leur portée structurelle.

Les programmes sectoriels présentent quant à eux des logiques d'intervention spécifiques, souvent ciblées sur des réformes, des filières, des territoires ou des groupes particuliers, ce qui limite la comparabilité directe avec les PIREDD.

Clarification de l'utilisation des indicateurs et prévention du double comptage

Conformément aux orientations, les bénéficiaires directs sont définis comme des individus ayant reçu un appui ciblé, mesurable et de suffisante intensité. Cette définition est respectée par l'ensemble des programmes, y compris ceux présentant des spécificités méthodologiques.

Dans le cas du projet PROMIS 2, les bénéficiaires directs correspondent aux femmes et adolescentes ayant effectivement accédé à un service de planification familiale, dans le cadre d'une interaction individuelle avec un prestataire formé, ce qui constitue un appui direct de haute intensité.

Compte tenu de l'impossibilité d'identifier individuellement chaque utilisatrice dans ce contexte, le programme utilise l'indicateur de « clientes annualisées » comme proxy du nombre de bénéficiaires directs. Cet indicateur permet de convertir les volumes de services fournis en une estimation du nombre d'utilisatrices uniques sur une base annuelle, en tenant compte de la durée d'efficacité des différentes méthodes contraceptives.

Cette approche présente plusieurs avantages : elle évite la surestimation liée à la répétition des services (ex. : injections ou cycles mensuels), garantit une meilleure comparabilité entre méthodes et périodes et permet une estimation prudente et réaliste du nombre de bénéficiaires.

Par ailleurs, une distinction claire est opérée entre :

- Les **Années de Protection Couple (APC)**, qui mesurent le volume de services fournis,
- Et les **clientes annualisées**, qui estiment le nombre de bénéficiaires.

Ces deux indicateurs sont utilisés de manière complémentaire et non cumulative, afin d'éviter toute confusion ou double comptage.

Enfin, plusieurs mécanismes de contrôle renforcent la fiabilité des données : annualisation des bénéficiaires, harmonisation des outils de collecte, utilisation du système national DHIS2/SNIS comme source de référence, triangulation des données avec les rapports des partenaires et contrôles de qualité et vérifications ponctuelles.

Ces dispositions permettent de limiter les risques de double comptage et d'assurer la cohérence des données consolidées.

Désagrégation des résultats et amélioration de la lisibilité analytique

Afin d'éviter toute confusion liée à l'agrégation de programmes de nature différente, la présentation des résultats a été revue pour introduire une désagrégation explicite des bénéficiaires.

Les données distinguent désormais clairement les bénéficiaires des **programmes intégrés (PIREDD)**, ceux des **programmes sectoriels**, et ceux relevant de la **planification familiale (PROMIS 2)**, présentés séparément. Une ligne dédiée (« Démographie / Planification familiale ») permet d'isoler clairement ces données.

Cette désagrégation permet de mieux refléter la diversité des modalités d'intervention et d'améliorer la lisibilité des résultats.

Prise en compte du programme Energie durable 1

Dans le même souci de rigueur analytique, afin de renforcer la fiabilité et la crédibilité des données agrégées, les estimations de bénéficiaires indirects du programme Energie durable 1 ont fait l'objet d'une révision méthodologique :

- Les estimations initiales, fondées sur des campagnes médiatiques de large portée, ont été revues à la baisse après échanges avec l'agence ;
- Seules les données reposant sur des bases méthodologiques explicites et vérifiables ont été retenues dans la consolidation, c'est-à-dire celles de 2025 uniquement.

2) Vue d'ensemble des bénéficiaires en 2025

Les données collectées dans le cadre du rapportage annuel 2025 (Tableau 14 et annexe 2) montrent une couverture importante des bénéficiaires à travers les sept piliers principaux du portefeuille REDD+ en RDC. Les bénéficiaires directs s'élèvent à plusieurs centaines de milliers, tandis que les bénéficiaires indirects dépassent les millions de personnes.

Tableau 14 : Nombre de bénéficiaires directs et indirects

Piliers	Nouveaux bénéficiaires	Bénéficiaires actifs	Bénéficiaires de l'année 2025	Total des bénéficiaires directs (cumul)	Bénéficiaires indirects (cumul)
Aménagement du Territoire	1729	34	1 763	3 390	7 631 205
Energie	4986	0	4 986	19 705	1 388 257
Agriculture	12929	26166	39 095	119 900	617 210
Forêts	5773	0	5 773	26 519	166 231
Foncier	30	19585	19 615	29 139	365 756
Mines et Infrastructures	102	0	102	117	0
Démographie / Population	958	0	958	5 298	27 174
Démographie / Planification familiale (PROMIS 2)	732 685	0	732 685	732 685	3 500 000
Gouvernance	15535	1919	17 454	57 457	398 082
Total Programmes intégrés PIREDD	32 273	23 642	55 915	161 665	8 187 158
Total Programmes sectoriels (hors PROMIS 2)	8 832	4 472	13 304	28 524	1 202 939
Total général (hors PROMIS 2)	41 105	28 114	69 219	190 189	9 390 097

190 189 bénéficiaires directs cumulés, dont 161 665 issus des programmes intégrés et 28 524 des programmes sectoriels. En cumulatif depuis le début des programmes financés par le FONAREDD, les données consolidées pour l'exercice 2025 font état, hors planification familiale et pour le portefeuille actif, de 190 189 bénéficiaires directs, tandis que les bénéficiaires indirects cumulés sont estimés à 9 390 097 personnes.

Le programme PROMIS 2 qui fait l'objet d'un traitement spécifique, compte tenu de son effet d'échelle et de sa méthodologie particulière, totalise à lui seul 732 685 bénéficiaires directs en 2025. Les résultats globaux sont donc présentés sans ce programme.

3) Lecture des résultats hors PROMIS 2

En excluant les données relatives à la planification familiale, les résultats consolidés du portefeuille s'établissent comme suit :

- 41 105 nouveaux bénéficiaires directs,
- 28 114 bénéficiaires actifs,
- 69 219 bénéficiaires directs ayant reçu un appui au cours de l'année,
- 190 189 bénéficiaires directs cumulés depuis le début des programmes,
- 9 390 097 bénéficiaires indirects cumulés.

Ces valeurs correspondent à la contribution effective des programmes intégrés (PIREDD) et des programmes sectoriels hors démographie planification familiale, et offrent une lecture plus représentative des interventions REDD+ classiques.

4) Contribution respective des différents types de programmes

La désagrégation permet également de mieux apprécier la contribution relative des différentes composantes du portefeuille :

- Les PIREDD concentrent la majorité des bénéficiaires directs hors planification familiale, avec 55 915 bénéficiaires directs en 2025 et 161 665 bénéficiaires cumulés ;
- Les programmes sectoriels contribuent de manière complémentaire, avec 13 304 bénéficiaires directs en 2025 et 28 524 bénéficiaires cumulés.

Cette distinction met en évidence le rôle structurant des PIREDD dans l'atteinte des populations à l'échelle territoriale et la contribution ciblée des programmes sectoriels sur des enjeux spécifiques.

5) Répartition sectorielle des bénéficiaires

L'analyse sectorielle montre que les interventions du portefeuille continuent de mobiliser un nombre important de bénéficiaires directs dans les secteurs productifs et de gouvernance locale.

Le **secteur agricole** demeure l'un des principaux vecteurs d'appui aux populations rurales, avec **39 095 bénéficiaires directs ayant reçu un appui en 2025**, dont une part importante correspond à des bénéficiaires actifs poursuivant leur participation aux activités engagées précédemment. Les interventions dans ce secteur comprennent notamment la diffusion de pratiques agricoles durables, l'appui à la production pérenne, agroforestière et vivrière et l'accompagnement des organisations paysannes. Au total, **119 900 bénéficiaires cumulés** ont été enregistrés depuis le début des programmes pour ce pilier.

Les secteurs **forêts, énergie** et **gouvernance** présentent également des résultats significatifs, avec respectivement **5 773, 4 986** et **17 454 bénéficiaires directs au cours de l'année**. Ces interventions concernent notamment la gestion durable des ressources forestières, la promotion de solutions énergétiques améliorées et le renforcement des capacités institutionnelles et communautaires en matière de gouvernance des ressources naturelles.

Le **secteur foncier** se distingue par un nombre élevé de bénéficiaires actifs (**19 585**), ce qui reflète la continuité des processus d'appui à la sécurisation foncière et à la gestion locale des terres engagés au cours des années précédentes.

Les secteurs **aménagement du territoire** et **mines et infrastructures** présentent un nombre plus limité de bénéficiaires directs pour l'année 2025, respectivement **1 763** et **102**, ce qui s'explique en partie par la nature institutionnelle et planificatrice de certaines activités menées dans ces domaines.

Concernant les bénéficiaires indirects, le pilier Aménagement du territoire présente le plus grand nombre, avec 7 631 205 bénéficiaires indirects cumulés. Cette situation est principalement liée au PIREDD Kwilu, pour lequel 7 330 552 bénéficiaires indirects ont été rapportés, correspondant à l'ensemble de la population de la province du Kwilu. Cette estimation est soutenue par le Secrétariat Exécutif du FONAREDD, compte tenu de la nature du Plan Provincial d'Aménagement du Territoire (PPAT) élaboré dans le cadre du programme. En effet, le PPAT constitue un instrument stratégique de planification territoriale à l'échelle provinciale, définissant des orientations structurantes en matière d'affectation et d'utilisation des terres, susceptibles d'influencer durablement les dynamiques de développement, les activités économiques et les décisions d'aménagement sur l'ensemble du

territoire provincial. A ce titre, l'ensemble des populations vivant dans la province est considéré comme bénéficiaire indirect des effets attendus de cet outil de planification. Cette approche méthodologique est cohérente avec celle retenue dans le cadre du PIREDD Mongala, où l'ensemble de la population provinciale avait également été considéré comme bénéficiaire indirect à la suite de l'élaboration du PPAT dans le rapport annuel consolidé 2024 du FONAREDD.

6) Evolution par rapport à l'exercice 2024

La comparaison avec les résultats rapportés pour l'année 2024 met en évidence certaines variations dans les effectifs de bénéficiaires directs cumulés par secteur. En 2024, les agences de mise en œuvre avaient rapporté **300 074 bénéficiaires directs cumulés** et **4 698 185 bénéficiaires indirects**.

Les évolutions observées en 2025 s'expliquent en partie par la **clôture de certains programmes**, dont les résultats n'ont pas été reconduits dans le rapportage annuel. C'est notamment le cas de plusieurs initiatives telles que **PIREDD Oriental**, **PIREDD Mongala** et **PARF 1**, dont les activités ont été clôturées ou n'ont pas produit de nouveaux résultats ni de bénéficiaires rapportables au cours de l'exercice 2025.

Par ailleurs, les travaux d'analyse réalisés lors des exercices précédents ont permis d'améliorer la rigueur méthodologique du décompte des bénéficiaires, en clarifiant les définitions utilisées et en renforçant les échanges techniques avec les agences de mise en œuvre afin de limiter les risques de double comptage ou de surestimation des effectifs.

Dans l'ensemble, les données consolidées pour l'exercice 2025 témoignent d'une **large couverture des interventions financées par le FONAREDD**, tant en termes de bénéficiaires directs que d'effets indirects au sein des territoires d'intervention. L'amélioration du dispositif de rapportage, combinée à une clarification des méthodes de décompte utilisées par les programmes, permet désormais de fournir une lecture plus précise et plus transparente de la portée sociale du portefeuille REDD+ en République démocratique du Congo.

7) Données désagrégées par genre

L'exercice de rapportage 2025 marque une amélioration notable dans la qualité des données relatives aux bénéficiaires grâce à la **désagrégation systématique par sexe des bénéficiaires directs**, tant pour les bénéficiaires de l'année que pour les bénéficiaires cumulés depuis le début des programmes. Contrairement aux exercices précédents, où cette information n'était disponible que pour certains piliers, l'ensemble des agences de mise en œuvre a désormais intégré cette exigence dans leurs rapports. Cette évolution positive résulte notamment des échanges techniques menés avec le Secrétariat Exécutif du FONAREDD lors de l'analyse des premières versions des rapports annuels, qui ont permis d'harmoniser les pratiques de rapportage et d'améliorer la cohérence des données transmises.

La figure ci-après présente la répartition des bénéficiaires par sexe selon les piliers d'intervention, permettant d'identifier les dynamiques d'inclusion et les éventuels écarts de participation entre hommes et femmes.

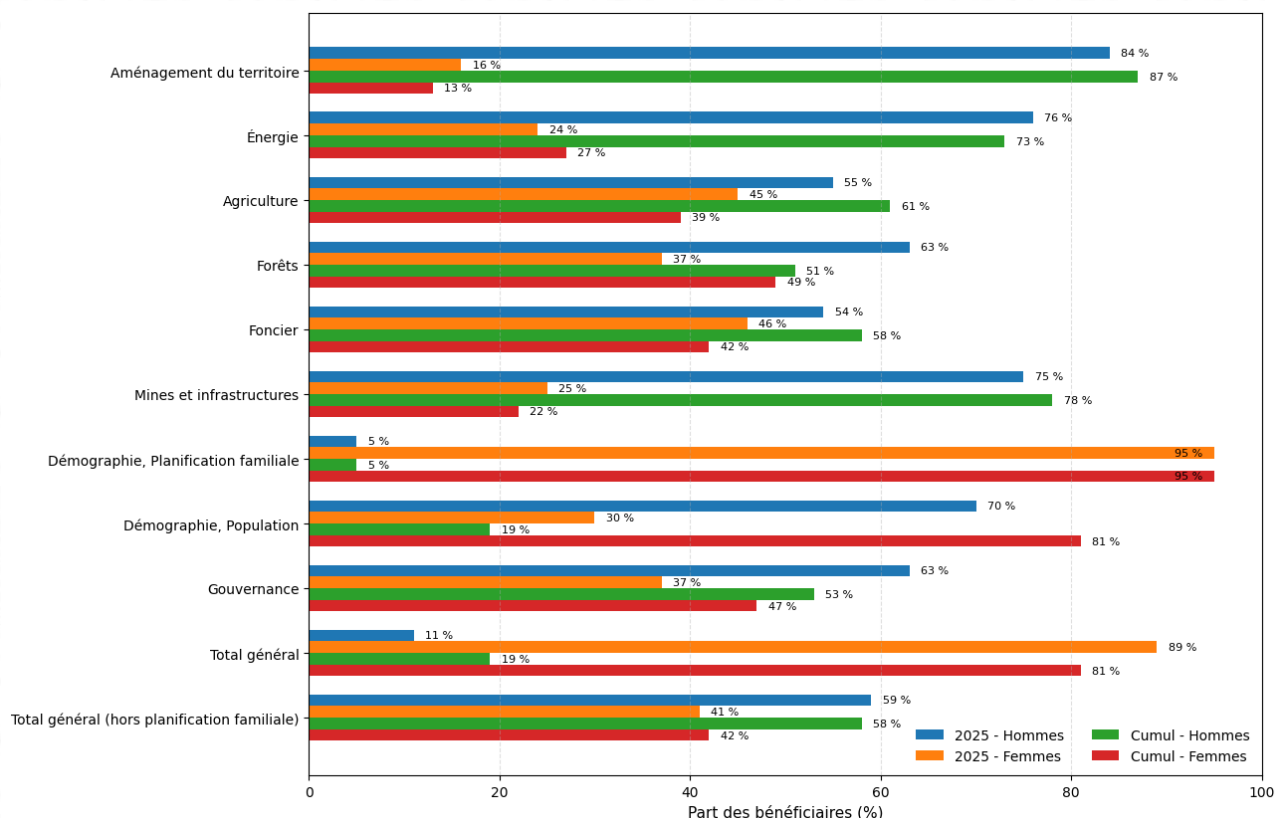


Figure 14 : Répartition des bénéficiaires directs par sexe selon les piliers (année 2025 et cumul des programmes)

Note : Les résultats globaux sont fortement influencés par les données du pilier Démographie / planification familiale (programme PROMIS 2), qui cible principalement les femmes. Une lecture complémentaire est donc présentée dans le texte en excluant ce volet afin de mieux apprécier la répartition par genre dans les autres secteurs du portefeuille.

Situation globale en 2025

Dans l'ensemble, les résultats montrent que la répartition globale des bénéficiaires est fortement influencée par les interventions du pilier **Démographie, volet de planification familiale** porté par **PROMIS 2** qui ciblent majoritairement les femmes. Lorsque ce volet est pris en compte, les femmes représentent ainsi la grande majorité des bénéficiaires directs (89 % des femmes contre 11 % d'hommes). En revanche, lorsque l'on considère uniquement les autres secteurs du portefeuille, la répartition apparaît nettement plus équilibrée entre les hommes et les femmes, avec une participation féminine avoisinant les 40 % tant pour les bénéficiaires de l'année 2025 que pour les bénéficiaires cumulés depuis le début des programmes.

Afin de mieux apprécier la contribution des autres secteurs du portefeuille, une analyse complémentaire a été réalisée **en excluant le pilier démographie, volet planification familiale**. Dans ce cas, la répartition des bénéficiaires apparaît nettement plus équilibrée :

- Bénéficiaires directs de l'année 2025 (hors planification familiale) : 59 % d'hommes et 41 % de femmes.
- Bénéficiaires directs cumulés (hors planification familiale) : 58 % d'hommes et 42 % de femmes.

Ces résultats montrent que, dans la majorité des secteurs opérationnels du portefeuille REDD+, les interventions bénéficient à la fois aux hommes et aux femmes, même si une légère prédominance masculine demeure.

Analyse sectorielle

L'analyse par pilier met en évidence des dynamiques différenciées selon la nature des activités mises en œuvre.

- **Aménagement du territoire** présente une forte prédominance masculine, avec **84 % d'hommes parmi les bénéficiaires de l'année et 87 % dans les bénéficiaires cumulés**. La tendance est la même que celle observée en 2024 pour ce pilier alors que les activités telles que la cartographie participative et le développement d'outils de planification spatiale pourraient bénéficier d'une participation féminine accrue, favorisant une approche plus inclusive et tenant compte des besoins spécifiques des femmes.
- **Energie** affiche également une majorité d'hommes (**76 % des bénéficiaires de l'année et 73 % des bénéficiaires cumulés**), bien que la participation féminine atteigne environ un quart des bénéficiaires. Cette répartition semble contradictoire avec le rôle traditionnellement attribué aux femmes dans la gestion de l'énergie domestique, notamment la cuisson. Une hypothèse plausible est celle de la sous-déclaration des femmes comme bénéficiaires directs, les dispositifs de suivi ayant tendance à enregistrer les hommes comme chefs de ménage, même lorsque l'équipement bénéficie prioritairement aux femmes. Il y a lieu d'affiner les outils de suivi pour mieux capturer l'usage réel des équipements selon le genre, et encourager une approche de ciblage plus inclusive dans les campagnes de diffusion des foyers améliorés.
- **Agriculture** présente une répartition relativement équilibrée, avec **45 % de femmes parmi les bénéficiaires de l'année et 39 % dans les bénéficiaires cumulés**, ce qui confirme l'importance du rôle des femmes dans les systèmes agricoles locaux et dans les activités de production vivrière soutenues par les programmes.
- Dans le pilier **Forêts**, la répartition est également proche de la parité dans les résultats cumulés (**49 % de femmes**), même si la proportion de femmes parmi les bénéficiaires de l'année reste légèrement plus faible (**37 %**).
- Le secteur **Foncier** présente un niveau de participation féminine relativement élevé (**46 % des bénéficiaires de l'année et 42 % des bénéficiaires cumulés**), ce qui reflète les efforts déployés dans les processus de sécurisation foncière pour favoriser une participation inclusive.
- Le pilier **Gouvernance** affiche également une participation féminine significative (**37 % des bénéficiaires de l'année et 47 % dans les bénéficiaires cumulés**), traduisant une implication croissante des femmes dans les instances locales de concertation et dans les mécanismes de gouvernance territoriale.
- Le secteur **Mines et infrastructures** reste fortement dominé par les hommes (**75 % des bénéficiaires de l'année et 78 % des bénéficiaires cumulés**), ce qui correspond aux dynamiques généralement observées dans ces domaines d'activité.

Enfin, comme indiqué précédemment, le pilier **Démographie / planification familiale** présente une structure très différente, avec **95 % de femmes bénéficiaires**, ce qui correspond directement au ciblage des interventions de santé reproductive. À l'inverse, les activités liées à la **démographie au sens de la sensibilisation communautaire** présentent une distribution différente selon les indicateurs utilisés.

Lecture d'ensemble

Les niveaux de participation féminine observés apparaissent globalement élevés dans plusieurs secteurs. Ces résultats, issus des données consolidées des agences de mise en œuvre, traduisent des avancées réelles en matière d'inclusion. Néanmoins, une attention particulière reste nécessaire quant

aux modalités de collecte et de déclaration des bénéficiaires, afin de garantir une interprétation homogène des données entre secteurs.

Dans l'ensemble, les données de 2025 montrent que **la participation des femmes est désormais visible et mesurable dans l'ensemble des secteurs du portefeuille**, grâce à la désagrégation systématique des données par genre. Cette amélioration constitue un progrès important pour le suivi de l'inclusion et pour l'évaluation de la contribution des programmes REDD+ à l'égalité de genre.

Toutefois, les écarts observés entre les secteurs indiquent que des efforts supplémentaires pourraient être envisagés dans certains domaines, notamment l'aménagement du territoire, l'énergie ou les infrastructures, afin de renforcer la participation effective des femmes dans les activités techniques et décisionnelles. Par ailleurs, l'analyse confirme l'importance de poursuivre l'amélioration des outils de suivi afin de garantir une identification plus précise des bénéficiaires réels des interventions, en particulier dans les contextes où les pratiques sociales ou administratives peuvent conduire à une sous-déclaration des femmes.

Analyse indicative du coût par bénéficiaire direct

Dans une optique de renforcement de l'analyse d'efficacité des interventions, une estimation du coût par bénéficiaire direct a été réalisée pour l'année 2025.

L'analyse repose sur le nombre de bénéficiaires directs ayant effectivement reçu un appui en 2025, soit 69 219 personnes, en excluant les données associées au projet PROMIS 2 afin d'éviter les effets de distorsion liés à des interventions de grande envergure et de nature spécifique. Du côté des coûts, seuls les coûts de produits ont été retenus, afin de refléter les ressources directement mobilisées pour les activités de terrain. Les programmes n'ayant pas généré de bénéficiaires directs en 2025 ont été exclus du périmètre.

Sur cette base, le total des dépenses de produits en 2025 est estimé à 34 986 685,61 USD. Rapporté au nombre de bénéficiaires directs appuyés au cours de l'année, le coût moyen s'établit à environ 505 USD par bénéficiaire direct.

Cet indicateur constitue une première approximation de l'efficacité des interventions à court terme, permettant d'établir une référence interne et d'alimenter le suivi de la performance du portefeuille.

Ces résultats doivent toutefois être interprétés avec prudence. Les coûts unitaires varient fortement selon la nature, l'intensité et la durée des appuis apportés. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte les transformations à moyen et long terme.

Les interventions exclues du périmètre, notamment celles relevant du projet PROMIS 2, feront l'objet d'une analyse ultérieure spécifique, visant à mobiliser des indicateurs adaptés à leur nature, tels que le coût par année de couple de protection (ACP).

4.5. Évaluation de l'évitement de la déforestation

La réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts demeure au cœur des interventions financées par le FONAREDD, à travers les PIREDD et les programmes sectoriels tels que le PSFD. Les actions soutenues combinent stabilisation de l'usage des terres, restauration des paysages, intensification agricole durable et amélioration de l'efficacité énergétique domestique.

L'estimation des évitements repose sur l'application des critères internes REDD+ du Fonds ([note Critères](#)). Cette approche consiste à traduire les superficies effectivement mises en œuvre (agroforesterie, cultures pérennes, cultures vivrières améliorées, mises en défens, diffusion de foyers

améliorés, etc.) en superficies de déforestation évitée, à partir de coefficients de substitution et de maturité propres à chaque type d'activité. Les impacts sont donc progressifs et dépendent des cycles de production ou de restauration (par exemple 6 à 7 ans pour les systèmes agroforestiers). A maturité, chaque activité génère un niveau d'évitement annuel stabilisé, qui est agrégé à l'échelle du portefeuille.

Cette méthodologie constitue une approche simplifiée d'estimation ex ante des impacts REDD+, visant à permettre la comparaison des performances attendues des projets et à orienter les décisions de financement.

Afin de renforcer l'alignement avec les standards internationaux, une conversion des superficies de déforestation évitée en émissions de gaz à effet de serre évitées a été réalisée, conformément à la formule recommandée par le GIEC dans les lignes directrices 2006 (AFOLU) : Emissions évitées (tCO₂) = Surface évitée (ha) × Stock carbone (tC/ha) × 44/12. Ces estimations permettent de traduire les résultats du portefeuille dans une unité compatible avec les mécanismes climatiques internationaux et les approches de financement basé sur la performance.

La méthodologie actuelle présente toutefois certaines limites qu'il convient de souligner :

- Les superficies de déforestation évitée sont estimées à partir de coefficients de substitution et de maturité, et non à partir d'une mesure directe du changement de couvert forestier ;
- La conversion en tCO₂ repose sur un facteur moyen de stock carbone, sans différenciation par type de forêt ou zone écologique ;
- L'approche ne couvre pas encore l'ensemble des exigences méthodologiques du GIEC, notamment en matière de facteurs d'émission nationaux, de prise en compte des incertitudes ou de dispositifs complets de suivi, notification et vérification (MRV).

En conséquence, les résultats présentés doivent être considérés comme des estimations indicatives des impacts attendus, et non comme des mesures certifiées de réductions d'émissions.

Dans une perspective d'amélioration continue, le FONAREDD prévoit de renforcer progressivement l'alignement de sa méthodologie avec les standards internationaux, notamment à travers :

- L'intégration de facteurs d'émission spécifiques au contexte national (NERF de la RDC) ;
- Le recours accru aux données de télédétection pour le suivi des changements de couverture forestière ;
- L'harmonisation avec les approches méthodologiques CAFI et le cadre REDD+ juridique ;
- Et l'alignement de ses outils de suivi et d'évaluation des impacts avec les systèmes nationaux de suivi, notification et vérification (MRV).

Les lignes suivantes (Tableau 15) présentent les résultats obtenus en 2024 et les tendances observées sur l'ensemble des interventions.

Tableau 15 : Calcul de l'impact REDD+ des projets du FONAREDD depuis la LOI-1

N°	Activités	Cible finale	Cible pour l'année 2025	Réalisation pour l'année 2025	Résultats cumulés 2017/2025	Evitement à partir de la maturité des évitements							
						Durée du cycle de culture	Coefficient sur base des cycles de récolte à maturité	Prévision de l'évitement (cible finale) (ha)	Prévision de l'évitement (cible 2025) (ha)	Evitement annuel pour tous les investissements (ha)	Evitements pour les investissements de 2025 (ha)	tCO ₂ évité pour tous les investissements	tCO ₂ évité pour les investissements de 2025
1	Cultures pérennes en ha	53 036	5 890	4 294	28 463	Annuel	1,00	53 036,00	5 890,0	28 463	4 294	15 654 887	2 361 700
2	Agroforesterie + bois énergie en ha	58 832	12 119	7 804	26 257	6 ans	0,17	9 805,33	2 019,8	4 376	1 301	2 406 892	715 367
3	Cultures vivrières en ha	204 030	4 390	4 861	45 310	20%/an	0,20	40 806,00	878,0	9 062	972	4 984 120	534 710
4	Mises en défens savanes (ha)	181 206	35 249	17 534	55 416	6 ans	0,17	30 201,00	5 874,8	9 236	2 922	5 079 825	1 607 240
5	Foyers améliorés (nb)	174 717	3 000	5 270	218 931	-	0,01	1 747,17	30,0	2 189	53	1 204 121	28 985
	Total	-	-	-	-	-	-	135 596	14 693	53 327	9 542	29 329 843	5 248 002

A fin 2024, les investissements engagés depuis 2017 permettaient d'estimer un évitement annuel de **47 476 hectares** à maturité des investissements. Rapporté au Niveau d'Émissions de Référence Forestier (NERF) de la RDC (550 000 ha/an), cela représentait environ **8,6 %** des pertes forestières annuelles de référence. Les investissements réalisés en 2024 généraient un évitement annuel estimé à **8 922 hectares** (soit 1,6 % du niveau de référence). La cible agrégée d'évitement à maturité des programmes actifs s'élevait alors à **123 714 hectares** à l'horizon 2029, avec un taux d'atteinte de **38 %**.

Les investissements cumulés 2017-2025 permettent désormais d'estimer un évitement annuel de **53 327 hectares**, soit une augmentation de **5 866 hectares** par rapport à 2024. Cela correspond à environ **10 %** des pertes forestières annuelles de référence, marquant une légère amélioration de la contribution relative du portefeuille. Les investissements réalisés en 2025 génèrent un évitement annuel estimé à **9 542 hectares**, niveau comparable à celui de 2024.

La cible agrégée d'évitement à maturité passe de **123 714 hectares en 2024 à 135 596 hectares en 2025**, soit une augmentation de **11 882 hectares**. Cette évolution résulte de l'intégration des cibles des projets approuvés en fin 2025, notamment PIREDD Maniema 2, PIREDD Sud-Ubangi 2, Programme Foresterie communautaire, Energie durable 2, PSFD 2. Les programmes actifs au Fonds à fin 2025 visent une **cible agrégée d'évitement de 135 596 hectares à l'horizon 2030**. Ainsi, les résultats obtenus à ce jour représentent environ **39 % de cette cible programmée**, à combler dans les cinq prochaines années.

La trajectoire actuelle reste positive mais encore progressive au regard de l'ampleur du défi national. Le passage de 8,6 % à 10 % du niveau de référence constitue un signal encourageant, mais l'écart avec l'ambition programmatique (135 596 ha à maturité) et avec les besoins nationaux demeure significatif. Les prochaines années seront déterminantes pour transformer l'extension programmatique en accélération effective des impacts climatiques mesurables.

En appliquant un facteur moyen de stock carbone de 150 tC/ha, les résultats obtenus indiquent que les investissements cumulés 2017-2025 correspondent à environ 30,2 millions de tonnes de CO₂ évitées à maturité et les investissements réalisés en 2025 représentent environ 4,7 millions de tonnes de CO₂ évitées.

Analyse indicative du coût par hectare de déforestation évitée

Dans une optique de renforcement de l'analyse d'efficacité des interventions, une estimation indicative du coût par hectare de déforestation évitée a été réalisée à l'échelle du portefeuille.

L'analyse repose sur les coûts des produits uniquement (hors coûts de structure). Elle couvre les programmes clôturés et en cours ayant contribué à la réduction de la déforestation (PIREDD et projets sectoriels). Le montant total des investissements productifs cumulés sur la période 2017-2025 est estimé à 137,8 millions USD.

Rapporté à un évitement annuel de déforestation estimé à **53 327 hectares à maturité des investissements**, le coût moyen s'établit à environ **2 585 USD par hectare de déforestation évitée**. Cet indicateur constitue une **première approximation à l'échelle du portefeuille**, permettant d'établir une référence interne de performance et d'alimenter les analyses comparatives entre programmes.

Toutefois, cette estimation présente plusieurs limites importantes :

- Les superficies de déforestation évitée sont estimées sur la base d'activités productives (agriculture durable, agroforesterie, énergie domestique, etc.) et ne prennent pas encore en compte l'ensemble des efforts de conservation et de gouvernance forestière soutenus par le Fonds, notamment :
 - o La mise en place et la sécurisation des Concessions Forestières des Communautés Locales (CFCL) ;
 - o Les actions de planification et de gestion durable des terres (PSAT) ;
 - o Les dispositifs de gouvernance locale et de sécurisation foncière.
- Ces interventions contribuent pourtant à la réduction de la déforestation, mais leurs effets sont plus difficiles à quantifier à ce stade dans la méthodologie actuelle, qui repose principalement sur des coefficients appliqués à des activités mesurables en superficie.

En conséquence, le coût estimé de 2 585 USD/ha doit être interprété comme une estimation prudente (potentiellement surestimée) du coût réel d'évitement, dans la mesure où une partie des impacts du portefeuille n'est pas encore capturée dans le dénominateur.

A ce stade, l'intégration de ces effets dans le calcul de l'évitement nécessite des développements méthodologiques complémentaires, notamment :

- La définition de méthodes robustes d'attribution des impacts des actions de gouvernance et de sécurisation foncière ;
- Le recours à des données de télédétection et à des approches contrefactuelles ;
- L'alignement avec les cadres méthodologiques nationaux (MRV) et internationaux.

Le FONAREDD prévoit de renforcer progressivement cette analyse, notamment par l'intégration progressive des effets des approches de conservation et de gouvernance ainsi que le développement d'indicateurs complémentaires (coût par tCO₂ évitée notamment).

5. Performance des programmes

5.1. Approche de l'évaluation de la performance des programmes en 2025

L'exercice 2025 marque une évolution importante dans le dispositif d'évaluation de la performance des programmes du portefeuille du FONAREDD. Après deux années d'accompagnement technique assuré par la firme indépendante NIRAS, ayant permis de structurer, tester et stabiliser l'approche méthodologique, le SE FONAREDD a conduit cette année l'analyse de manière autonome.

Ce transfert progressif de compétences s'inscrit dans une logique de consolidation institutionnelle et d'appropriation durable du dispositif d'évaluation. La méthodologie, les critères d'analyse et la grille de notation demeurent inchangés, afin de préserver la comparabilité interannuelle des résultats et d'assurer la cohérence du suivi du portefeuille.

L'analyse 2025 repose sur l'examen des rapports narratifs annuels, des documents de programme (Prodocs) et des Plans de Travail et Budgets Annuels (PTBA). Elle est structurée autour de six critères inspirés des standards internationaux du Comité d'aide au développement de l'OCDE (OCDE/CAD), tels qu'approuvés par le [CRP65](#) : pertinence, efficacité, efficience, équité, respect des procédures du FONAREDD et durabilité.

Ces critères sont déclinés en indicateurs spécifiques et évalués à l'aide d'une grille harmonisée (3 = à très large mesure ; 2 = à certaine mesure ; 1 = pas du tout), reconduite afin de garantir la stabilité du système de cotation. L'application de cette grille par le SE FONAREDD s'est inscrite dans la continuité des pratiques établies lors des exercices précédents.

Dans un souci d'assurance qualité et de rigueur méthodologique, les analyses produites par le SE-FONAREDD ont fait l'objet d'une revue technique indépendante par la firme NIRAS, qui a accompagné le dispositif au cours des deux exercices précédents. NIRAS a également assuré la relecture du rapport annuel consolidé 2025, contribuant ainsi au renforcement de la crédibilité, de la cohérence analytique et de la robustesse globale du document.

Comme lors des exercices antérieurs, des fiches synthétiques de performance ont été élaborées pour chaque programme afin de faciliter la lecture comparative des résultats par critère.

5.2. Performances des programmes intégrés

5.2.1. Programme Intégré REDD+ de la province du Kwilu (PIREDD Kwilu)

Le PIREDD Kwilu est présenté à travers une synthèse, comprenant des données de base et une cartographie des réalisations. Les informations plus détaillées sur le programme sont accessibles [ici](#).

1. Données de base de PIREDD Kwilu

Les données clés du PIREDD Kwilu sont consignées dans le Tableau 16 ci-après.

Tableau 16 : Données clés du PIREDD Kwilu

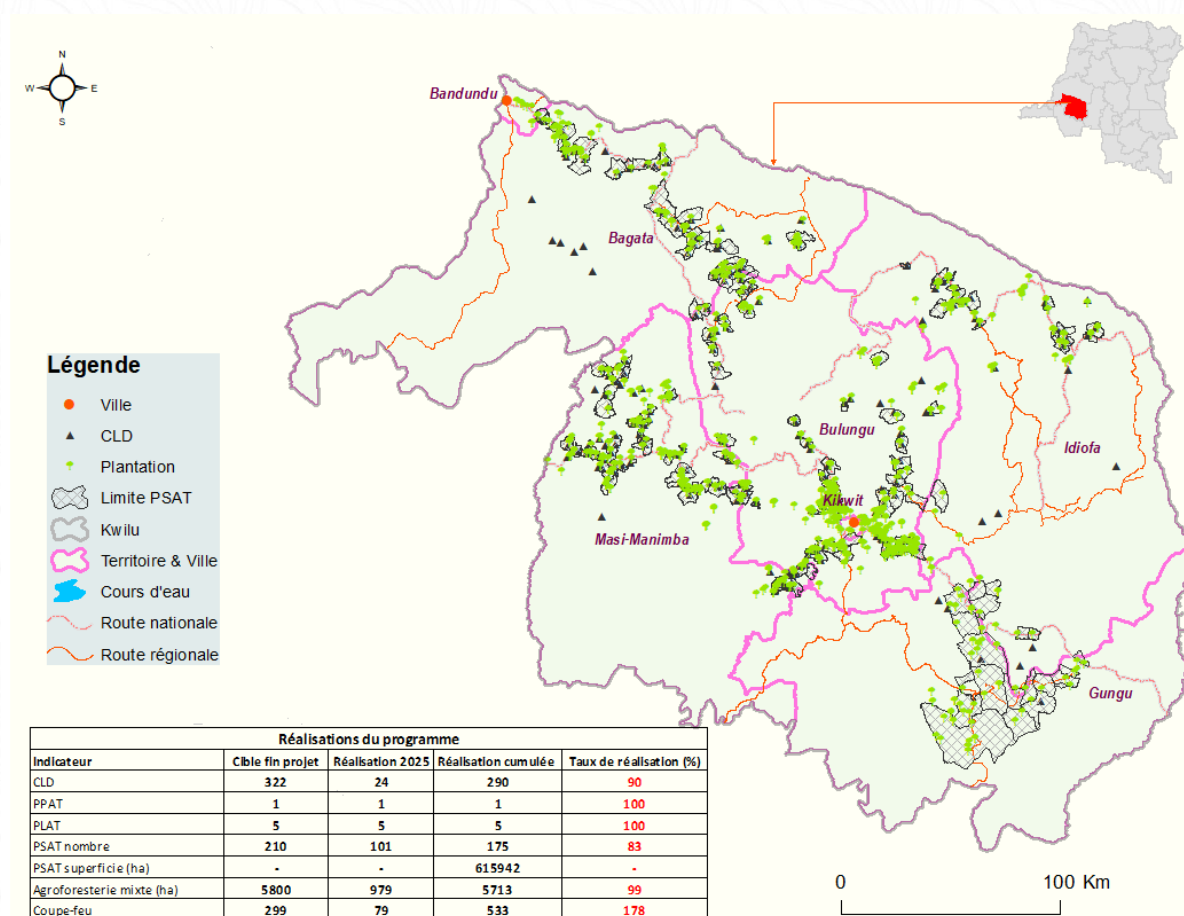
Titre du projet	Programme Intégré REDD+ de la province du Kwilu (PIREDD Kwilu)
Numéro de référence MPTF du projet	00113547

Titre du projet	Programme Intégré REDD+ de la province du Kwilu (PIREDD Kwilu)
Agence d'exécution	JICA
Partenaire de mise en œuvre	JAFFTA
Budget total du projet (USD)	8 999 601
Durée totale du projet (mois)	84 mois
Date d'approbation du programme	10/07/2018
Date de démarrage effectif/Date de 1 ^{er} transfert de fonds	20/12/2018
Date initiale de clôture	31/12/2023
Date révisée de clôture	31/12/2025
Dépenses globales cumulatives au 31/12/2025 (USD)	8 410 842 ³
Taux de consommation au 31/12/2025	93,45 %

Le PIREDD Kwilu a mobilisé un financement total de 17 530 207 USD, résultant d'un cofinancement entre CAFI/FONAREDD (8 999 601 USD) et la JICA (8 530 606 USD). Clôturé en décembre 2025, le projet présente des données financières arrêtées à cette échéance. L'agence dispose néanmoins d'un délai supplémentaire pour la justification des fonds, ce qui devrait permettre une consommation complète du budget alloué.

2. Résultats atteints à fin 2025

La Figure 15 avec tableau incorporé ci-dessous mentionne les réalisations du PIREDD Kwilu à fin 2025, le taux de réalisation pour chaque indicateur ainsi que la localisation des investissements sur le terrain.



³ Il s'agit des informations déclarées par le partenaire. Toutefois dans le site MPTF le montant justifié est de \$ 7,166,258 au 31/12/2025 soit un taux de consommation de 79.62%.

Figure 15 : Réalisations et localisation des investissements du PIREDD Kwilu

A la clôture du programme, plusieurs enjeux nécessitent une prise en charge pour consolider les acquis :

- Pérennité des plantations : de nombreuses parcelles, notamment à Gungu, restent vulnérables aux feux de brousse faute de dispositifs adéquats de protection. Ce qui nécessite un appui post-programme ;
- Qualité variable des documents d'aménagement de territoire : bien que toutes les productions prévues aient été réalisées, des écarts de structuration et de lisibilité limitent leur appropriation et requièrent une harmonisation technique.
- Modèle de charbonnage durable : les 82 contrats validés n'ont pas encore permis un cycle complet de mise en œuvre, et certaines irrégularités observées nécessitent une reprise en main par d'autres partenaires.

Les instances de gouvernance (([CRP 73](#) et [11^{ième} COPIL PIREDD Kwilu](#))) reconnaissent les progrès réalisés mais recommandent une capitalisation renforcée, la finalisation des livrables en attente (notamment les PSAT, PLAT, données SIG des plantations), la tenue de la [séance formelle de réception des livrables](#) et la diffusion complète des données pour assurer la continuité des efforts de planification territoriale et de gestion durable des forêts.

5.2.2. Programme intégré REDD de la province de l'Equateur (PIREDD Equateur)

Cette sous-section présente une synthèse d'informations sur le PIREDD Equateur. Les informations plus détaillées sur le programme sont accessibles [ici](#).

1. Données de base de PIREDD Equateur

Les données clés du PIREDD Equateur sont consignées dans le Tableau 17 ci-après.

Tableau 17 : Données clés du PIREDD Equateur

Titre du projet	Projet intégré REDD de la province de l'Equateur (PIREDD Equateur)
Numéro de référence MPTF du projet	00117600
Agence d'exécution	FAO
Partenaire de mise en œuvre	WWF
Budget total du projet (USD)	25 200 000,00
Durée totale du projet (mois)	108
Date d'approbation du programme	27/08/2019
Date de démarrage effectif/Date de 1er transfert de fonds	28/08/2019
Date initiale de clôture	31/12/2023
Date révisée de clôture	28/10/2028
Dépenses de l'année 2025 (USD)	4 095 775,23
Dépenses globales cumulatives (USD) au 31/12/2025	14 911 327,47
Taux de consommation au 31/12/2025	93%

2. Résultats atteints à fin 2025

Le PIREDD Equateur présente en 2025 une mise en œuvre globalement contrastée, marquée par des avancées institutionnelles et organisationnelles, mais des résultats techniques encore inégaux selon les composantes. Plusieurs activités structurantes accusent des retards ou des niveaux de réalisation en deçà des attentes, en particulier dans les volets agricoles, énergétiques et de planification opérationnelle.

Ces performances différenciées s'expliquent notamment par des contraintes opérationnelles (retards de financement, choix d'arrangements institutionnels peu adaptés, capacités techniques variables des partenaires) ainsi que par des insuffisances dans la planification initiale de certaines cibles.

En parallèle, un décalage est observé entre le niveau élevé de consommation budgétaire et l'ampleur des réalisations effectives, traduisant des enjeux d'efficience dans l'utilisation des ressources. Cette situation met en évidence la nécessité de renforcer la cohérence entre planification, exécution financière et suivi des résultats, afin de mieux aligner les dépenses engagées avec les progrès réellement observés sur le terrain.

La Figure 16 avec tableau incorporé donne les réalisations du PIREDD Equateur à fin 2025, le taux de réalisation pour chaque indicateur ainsi que la localisation des investissements sur le terrain.

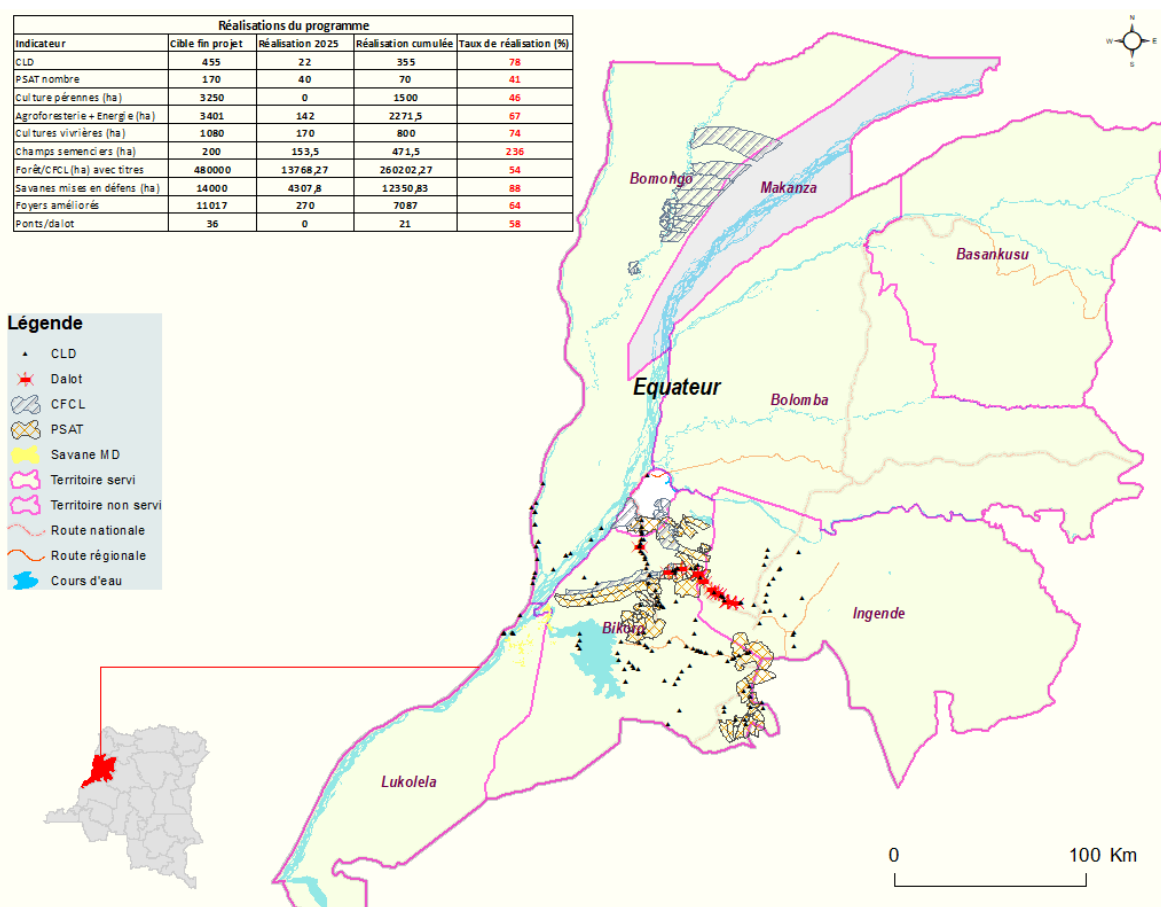


Figure 16 : Réalisations et localisation des investissements du PIREDD Equateur

5.2.3. Programme Intégré REDD de la province du Maniema (PIREDD Maniema)

Cette sous-section présente une synthèse d'informations sur le PIREDD Maniema. Les informations plus détaillées sur le programme sont accessibles [ici](#).

1. Données de base de PIREDD Maniema

Les données clés du PIREDD Maniema sont consignées dans le Tableau 18 ci-après.

Tableau 18 : Données clés du PIREDD Maniema

Titre du projet	Programme Intégré REDD+ dans la province du Maniema (PIREDD Maniema)
Numéro de référence MPTF du projet	00117600
Agence d'exécution	GIZ
Budget total du projet (USD)	30 000 000
Durée totale du projet (mois)	60 mois
Date d'approbation du programme	01/03/2021
Date de démarrage effectif/Date de 1er transfert de fonds	27/04/2021
Date initiale de clôture	28/02/2026
Date révisée de clôture	-
Dépenses de l'année 2025 (USD)	5 534 101,93
Dépenses globales cumulatives (USD) au 31/12/2025	28 242 157,89
Taux de consommation au 31/12/2025	94 %

2. Résultats atteints à fin 2025

La Figure 17 avec tableau incorporé donne les réalisations du PIREDD Maniema à fin 2025, le taux de réalisation pour chaque indicateur ainsi que la localisation des investissements sur le terrain.

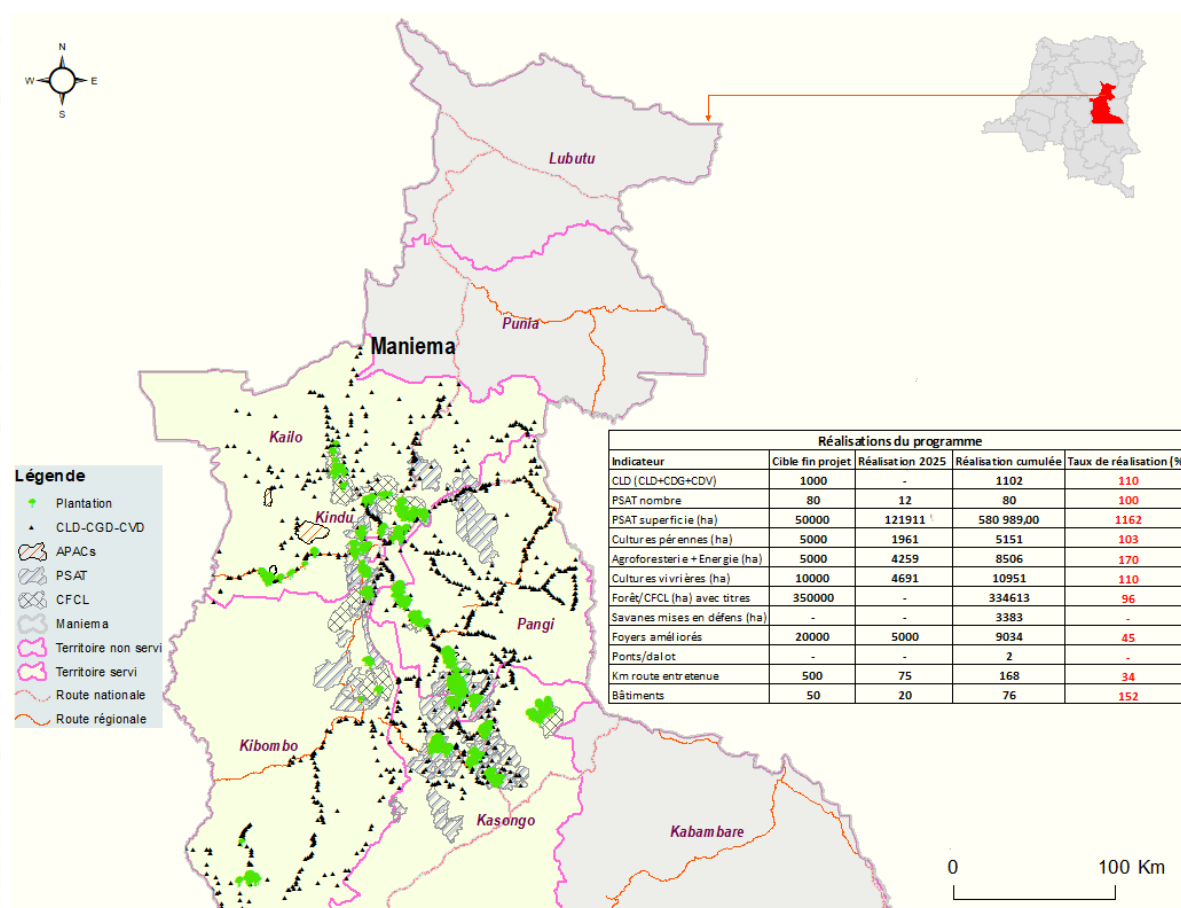


Figure 17 : Réalisations et localisation des investissements du PIREDD Maniema

Le PIREDD Maniema affiche des performances globalement très satisfaisantes, avec des résultats dépassant les cibles dans la plupart des volets, notamment agricoles, agroforestiers et de gouvernance locale. La foresterie communautaire est également bien avancée, malgré une couverture spatiale encore partielle, tandis que certaines activités spécifiques, comme la diffusion des foyers améliorés, restent en retrait.

Malgré ce bilan globalement positif, plusieurs points méritent une vigilance particulière dans la période de transition vers la phase 2. En premier lieu, la construction du bureau de la Coordination Provinciale de l'Environnement et Développement Durable (CPEDD), livrable encore en souffrance fin 2025, devra être finalisée d'ici fin avril 2026. Ensuite, des incohérences dans les données rapportées appellent un effort d'harmonisation et de consolidation des données avant la clôture définitive, afin de garantir la fiabilité des informations transmises au SE FONAREDD et aux partenaires. Par ailleurs, des conflits fonciers non résolus, notamment autour des Aires de Conservation Gérées par les Communautés (APAC), subsistent et pourraient fragiliser la durabilité des acquis si des mécanismes de régulation adéquats ne sont pas mis en place rapidement. Enfin, bien qu'une participation féminine réelle soit constatée (35-45%), le Comité de Pilotage demeure exclusivement composé d'hommes, ce qui appelle une révision de la gouvernance interne du programme en faveur d'une représentation plus équilibrée.

En définitive, le PIREDD Maniema s'achève avec un bilan d'ensemble positif, caractérisé par une efficacité et une efficience sur la quasi-totalité de ses piliers. La continuité des acquis est assurée par l'approbation, en décembre 2025, d'un PIREDD Maniema 2 doté de 20 millions USD sur 36 mois (2026-2028), dont le premier transfert de 8 millions USD est attendu au premier trimestre 2026.

5.2.4. Programme intégré REDD du Plateau (PIREDD Plateau)

Cette sous-section présente une synthèse d'informations sur le PIREDD Plateau. Les informations plus détaillées sur le programme sont accessibles [ici](#).

1. Données de base de PIREDD Plateau

Les données clés du PIREDD Plateau sont consigné dans le Tableau 19 suivant.

Tableau 19 : Données clés du PIREDD Plateau

Titre du projet	Programme Intégré REDD Plateau (PIREDD Plateau)
Numéro de référence MPTF du projet	00140679
Agence d'exécution	UNOPS
Partenaire de mise en œuvre	WWF
Budget total du projet (USD)	10 993 774, 83
Durée totale du projet (mois)	36 mois
Date d'approbation du programme	30/11/2023
Date de démarrage effectif/Date de 1er transfert de fonds	03/05/2024
Date initiale de clôture	01/01/2027
Date révisée de clôture	-
Dépenses de l'année 2025 (USD)	4 258 970,34
Dépenses globales cumulatives (USD) au 31/12/2025	4 258 970,34
Taux de consommation au 31/12/2025	60,1 %

2. Résultats atteints à fin 2025

La Figure 18Figure 18 avec tableau incorporé donne les réalisations du PIREDD Plateau à fin 2025, le taux de réalisation pour chaque indicateur ainsi que la localisation des investissements sur le terrain. Le PIREDD Plateau enregistre en 2025 une progression notable après une phase de démarrage lente en 2024, avec des avancées significatives dans la gouvernance locale, l'agriculture et l'énergie. Le renforcement des structures locales et des services techniques est particulièrement marqué, tandis que certaines activités structurantes, notamment en aménagement du territoire et en foresterie, accusent encore des retards.

Malgré une accélération de l'exécution financière, portée principalement par les volets gouvernance et agriculture, des déséquilibres persistent entre les piliers, certains restant faiblement exécutés. La mise en œuvre globale demeure ainsi contrastée, avec une part importante d'activités encore en cours ou non réalisées.

Dans l'ensemble, le programme montre une dynamique encourageante, mais nécessite des ajustements pour améliorer la cohérence entre planification, exécution et résultats, ainsi que pour renforcer la consolidation des acquis et leur durabilité.

Le PIREDD Plateau s'inscrit dans un contexte de coordination renforcée avec l'ERPA, marqué par l'organisation de cadres de concertation visant à assurer la cohérence des interventions et la validation du PTBA 2026.

Plusieurs enjeux stratégiques se dégagent : la structuration d'une trajectoire claire entre le PIREDD, le projet pilote PSE et l'ERPA ; la nécessité de capitaliser les acquis du pilote PSE pour un passage à l'échelle ; et la définition d'un modèle opérationnel soutenable pour la continuité des paiements dans les zones post-PIREDD.

Par ailleurs, l'alignement opérationnel des interventions dans le PTBA 2026 et le respect des conditionnalités de décaissement à court terme apparaissent comme des priorités majeures, nécessitant un suivi rapproché et une meilleure priorisation des actions.

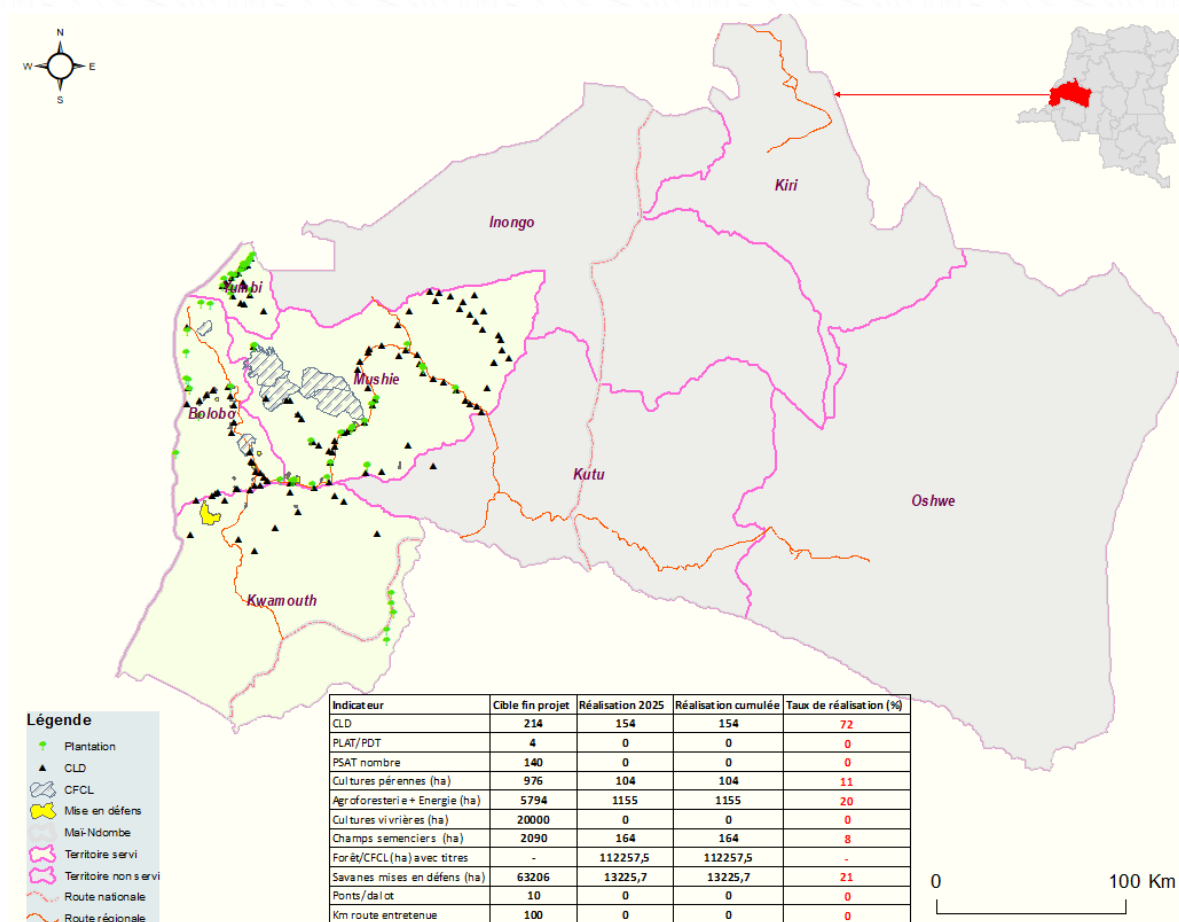


Figure 18 : Réalisations et localisation des investissements du PIREDD Plateau

5.2.5. Programme Intégré REDD dans les Provinces du Kasaï-Oriental et de la Lomami (PIREDD KORLOM)

Cette sous-section présente une synthèse d'informations sur le PIREDD KORLOM. Les informations plus détaillées sur le programme sont accessibles [ici](#).

1. Données de base de PIREDD KORLOM

Les données clés du PIREDD KORLOM sont consigné dans le Tableau 20 suivant.

Tableau 20 : Données clés du PIREDD KORLOM

Titre du projet	PIREDD KORLOM
Numéro de référence MPTF du projet	00140884
Agence d'exécution	Enabel
Partenaire de mise en œuvre	-
Budget total du projet (USD)	35 000 000
Durée totale du projet (mois)	60 mois
Date d'approbation du programme	30/11/2023
Date de démarrage effectif/Date de 1er transfert de fonds	28/10/2024
Date initiale de clôture	28/04/2029
Date révisée de clôture	-
Dépenses de l'année 2025 (USD)	3 512 500
Dépenses globales cumulatives (USD) au 31/12/2025	3 687 213
Taux de consommation au 31/12/2025	36,87 %

2. Résultats atteints à fin 2025

La Figure 19 avec tableau incorporé donne les réalisations du PIREDD KORLOM à fin 2025, le taux de réalisation pour chaque indicateur ainsi que la localisation des investissements sur le terrain.

La mise en œuvre du PIREDD KORLOM présente des résultats globalement limités et une proportion importante d'activités non réalisées. Les avancées observées concernent la structuration de la gouvernance (CLD), tandis que les autres piliers accusent des retards significatifs.

Dans ce contexte, la mise en œuvre du PIREDD KORLOM est marquée par des ajustements en cours, notamment sur le volet aménagement du territoire, avec une révision des cibles liées aux PPAT. Ces modifications impliquent des répercussions sur certaines lignes budgétaires et nécessitent une clarification formelle de la part de l'Agence afin d'assurer la traçabilité et la cohérence des choix opérés.

Par ailleurs, le programme bénéficie déjà de synergies opérationnelles avec d'autres initiatives, en particulier le programme agricole appuyé par Enabel. Ces synergies concernent notamment le développement de filières (comme le palmier à huile), l'appui technique et la valorisation des diagnostics agricoles pour la planification territoriale. Elles constituent un levier important pour renforcer la cohérence spatiale des interventions et optimiser l'impact des investissements.

Dans ce contexte, les principaux enjeux portent sur la consolidation et l'approfondissement de ces synergies, l'alignement des outils de planification territoriale avec les dynamiques sectorielles en cours, ainsi que la nécessité de maintenir une cohérence entre les ajustements techniques apportés et leurs implications budgétaires.

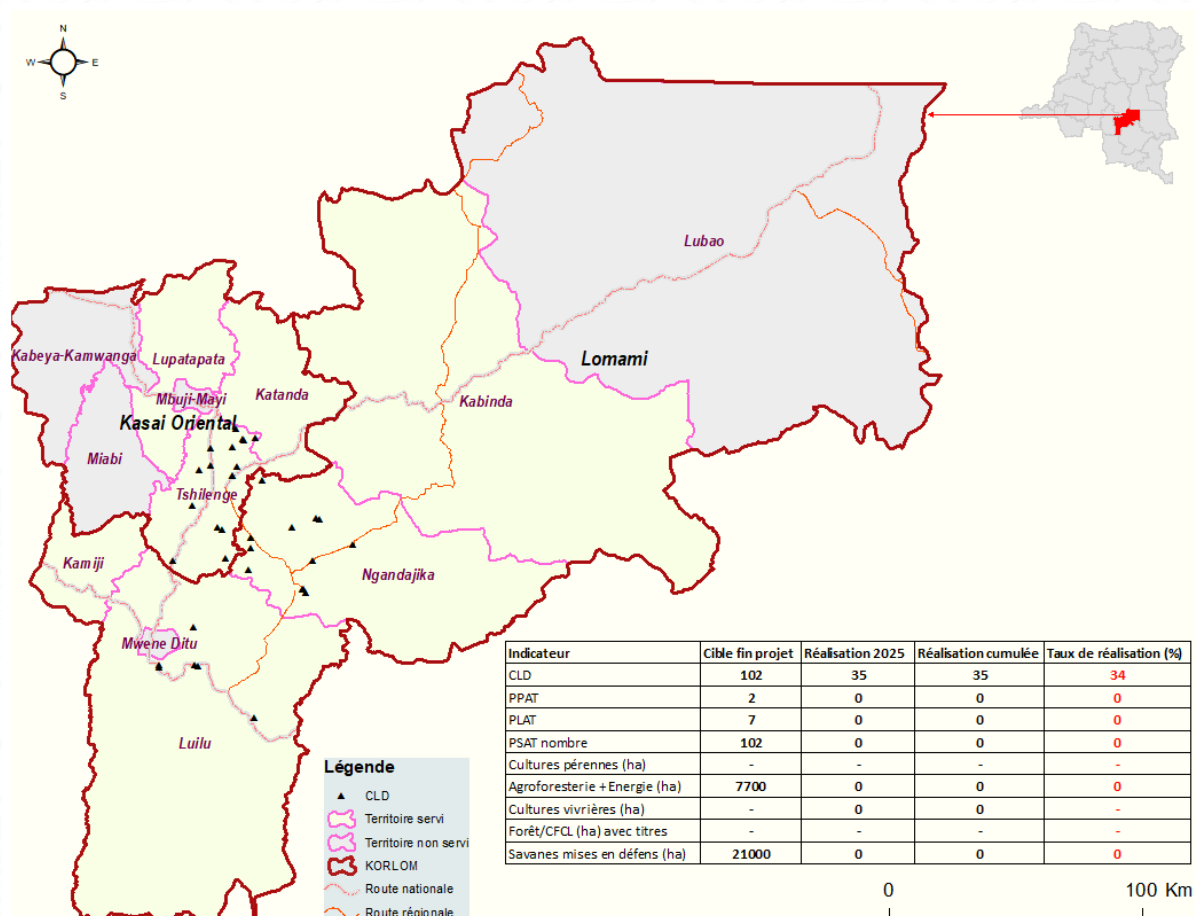


Figure 19 : Réalisations et localisation des investissements du PIREDD KORLOM

5.3. Performance des programmes sectoriels

5.3.1. Programme d'Énergie durable 1

Cette sous-section présente une synthèse d'informations sur le Programme Énergie durable 1. Les informations plus détaillées sur le programme sont accessibles [ici](#).

1. Données de base du Programme Énergie durable 1

Les données clés du Programme Énergie durable 1 sont consignées dans le Tableau 21 suivant.

Tableau 21 : Données clés du Programme Énergie durable 1

Titre du projet	Programme Énergie durable 1
Numéro de référence MPTF du projet	00113546
Agence d'exécution	PNUD-UNCDF
Partenaire de mise en œuvre	-
Budget total du projet (USD)	18 000 000
Durée totale du projet (mois)	48
Date d'approbation du programme	08/11/2018
Date de démarrage effectif/Date de 1er transfert de fonds	01/12/2018
Date initiale de clôture	31/12/2022
Date révisée de clôture	31/12/2025
Dépenses de l'année 2025 (USD)	2 667 744,82
Dépenses globales cumulatives (USD) au 31/12/2025	16 964 324,46
Taux de consommation au 31/12/2025	94,25%

2. Résultats atteints à fin 2025

Le programme Energie durable 1 arrive à maturité avec un niveau élevé de consommation budgétaire, mais des résultats en 2025 globalement limités et peu dynamiques, marqués par l'absence de nouvelles réalisations sur plusieurs indicateurs clés et un ralentissement des activités en fin de cycle. Les avancées enregistrées concernent des réformes structurantes (cadre réglementaire, PNE, sensibilisation), tandis que les résultats opérationnels stagnent, en partie sous l'effet du contexte sécuritaire et de la fin de certains partenariats.

Dans ce contexte, le programme fait face à des enjeux importants de finalisation, notamment la nécessité de consolider les acquis, d'achever les livrables stratégiques et de clarifier certaines incohérences dans les données rapportées.

Par ailleurs, une extension sans coût est envisagée afin de finaliser les activités restantes, ce qui implique un suivi renforcé, une maîtrise stricte des engagements financiers et une priorisation des actions à fort impact pour sécuriser la clôture du programme.

Ainsi, les principaux enjeux portent sur l'achèvement effectif des résultats, la consolidation des réformes engagées et l'amélioration de la cohérence entre les ressources mobilisées et les résultats effectivement obtenus.

5.3.2. Programme d'appui à la mise en valeur durable des zones des savanes et de forêts dégradées phase 1 (PSFD 1)

Cette sous-section présente une synthèse d'informations sur le PSFD 1. Les informations plus détaillées sur le programme sont accessibles [ici](#).

1. Données de base du PSFD 1

Les données clés du PSFD 1 sont consigné dans le Tableau 22 suivant.

Tableau 22 : Données clés du PSFD 1

Titre du projet	Programme d'appui à la mise en valeur durable des zones des savanes et de forêts dégradées phase 1 (PSFD 1)
Numéro de référence MPTF du projet	000120055
Agence d'exécution	Agence Française de développement
Partenaire de mise en œuvre	-
Budget total du projet (USD)	14 999 378
Durée totale du projet (mois)	60 mois
Date d'approbation du programme	28/06/2019
Date de démarrage effectif/Date de 1er transfert de fonds	10/02/2020
Date initiale de clôture	31/12/2024
Date révisée de clôture	31/03/2027
Dépenses de l'année 2025 (USD)	4 273 562
Dépenses globales cumulatives (USD) au 31/12/2025	11 903 378,99
Taux de consommation au 31/12/2025	79,3 %

2. Résultats atteints à fin 2025

La Figure 20 avec tableau incorporé donne les réalisations du PSFD 1 à fin 2025, le taux de réalisation pour chaque indicateur ainsi que la localisation des investissements sur le terrain.

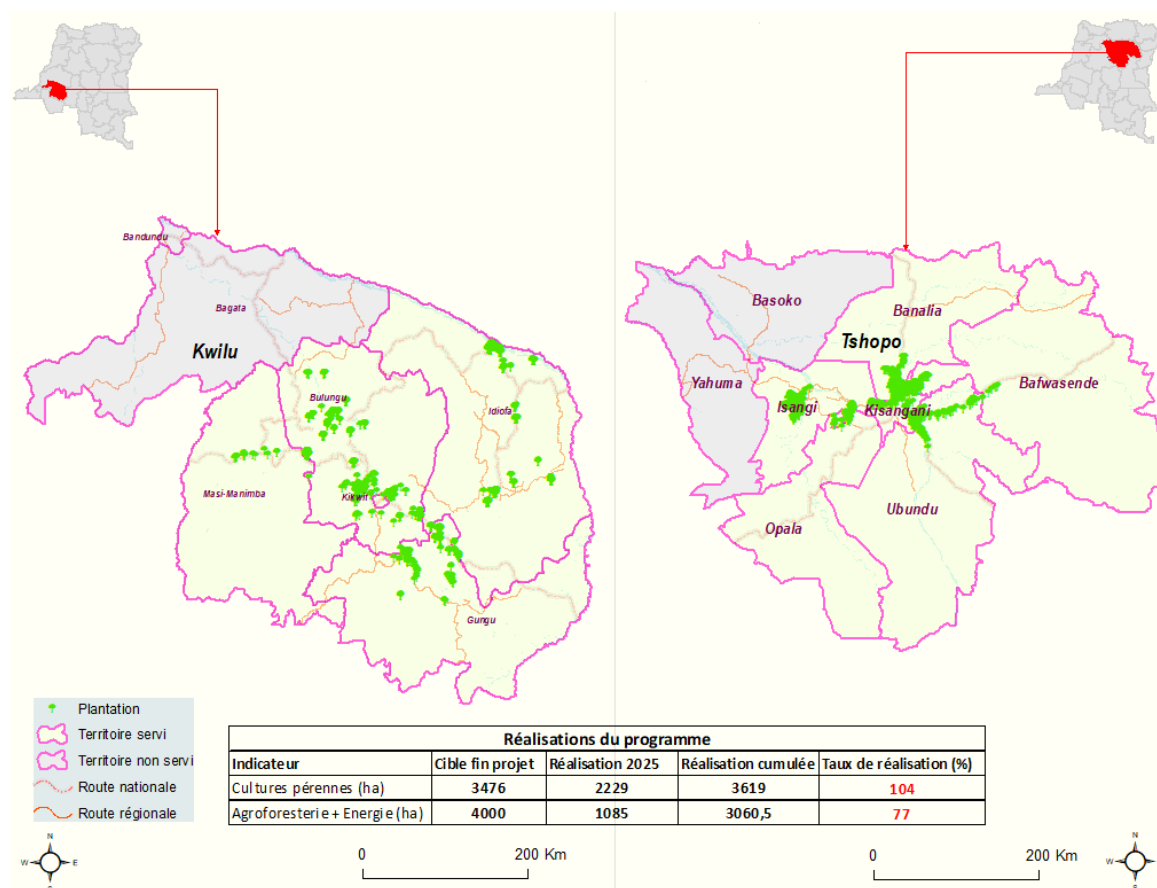


Figure 20 : Réalisations et localisation des investissements du PSFD 1

Le PSFD 1 présente en 2025 une mise en œuvre globalement dynamique, avec des résultats significatifs en matière de développement agroforestier et d'opérationnalisation des alliances productives, en cohérence avec un niveau de consommation budgétaire soutenu. Le programme se distingue par son approche innovante orientée vers le secteur privé, qui commence à produire des effets tangibles, bien que certains dispositifs (notamment institutionnels et de réplique) restent encore inachevés.

Cependant, plusieurs limites persistent, notamment l'absence de synergies effectives avec les PIREDD, des retards dans certains livrables clés (capitalisation, centres de ressources, études socio-économiques) et une mise en œuvre encore incomplète de certains mécanismes financiers et institutionnels. Par ailleurs, le caractère expérimental de certaines innovations et les risques liés à la gestion des alliances productives nécessitent un suivi attentif.

Dans ce contexte, les principaux enjeux portent sur la capitalisation du modèle des alliances productives, la consolidation des acquis techniques et financiers, ainsi que le renforcement de la cohérence d'ensemble du dispositif, notamment en vue de son passage à l'échelle.

Enfin, l'approbation d'un financement additionnel et la poursuite du programme impliquent une exigence accrue en matière de planification (PTBA consolidé), de sécurisation des résultats et de démonstration de la viabilité du modèle à long terme.

5.3.3. Programme de Gestion Durable des Forêts (PGDF)

Cette sous-section présente une synthèse d'informations sur le PGDF. Les informations plus détaillées sur le programme sont accessibles [ici](#).

1. Données de base du PGDF

Les données clés du PGDF sont consigné dans le Tableau 23 suivant.

Tableau 23 : Données clés du PGDF

Titre du projet	Programme de gestion durable de forêts (PGDF)
Numéro de référence MPTF du projet	00123066
Agence d'exécution	Agence Française de Développement (AFD)
Partenaire de mise en œuvre	-
Budget total du projet (USD)	12 000 000 USD (FONAREDD), + 4 000 000 Euros + 1 000 000 Euros du FEM
Durée totale du projet (mois)	48 mois
Date d'approbation du programme	05/12/2019
Date de démarrage effectif/Date de 1er transfert de fonds	23/07/2020
Date initiale de clôture	21/07/2024
Date révisée de clôture	30/06/2026
Dépenses de l'année 2025 (USD)	1 374 940,12
Dépenses globales cumulatives (USD) au 31/12/2025	5,001,061.39
Taux de consommation au 31/12/2025	83,35%

2. Résultats atteints à fin 2025

Le PGDF présente une performance globalement faible, marquée par des retards importants et une faible production de résultats tangibles, malgré quelques avancées sur des livrables intermédiaires, notamment en matière de cadre politique et réglementaire forestier. La mise en œuvre a été fortement perturbée par des contraintes institutionnelles, financières et organisationnelles, ayant entraîné des suspensions d'activités et une exécution budgétaire limitée.

Dans ce contexte, le programme affiche un décalage notable entre les ressources mobilisées et les résultats obtenus, avec une progression encore insuffisante sur plusieurs produits clés, en particulier ceux liés à l'opérationnalisation des réformes et aux actions de terrain.

Par ailleurs, les acquis enregistrés restent fragiles, en raison d'une appropriation limitée, d'incohérences dans le suivi financier et de défis persistants dans la gouvernance du programme.

Dans ce contexte, la phase d'extension devra prioritairement viser la clarification du cadre opérationnel, la sécurisation des engagements financiers et l'atteinte de résultats concrets sur les réformes clés du secteur.

5.3.4. Programme d'appui à la réforme foncière 2 (PARF 2)

Cette sous-section présente une synthèse d'informations sur le PARF 2. Les informations plus détaillées sur le programme sont accessibles [ici](#).

1. Données de base du PARF 2

Les données clés du PARF 2 sont consigné dans le Tableau 24 suivant.

Tableau 24 : Données clés du PARF 2

Titre du projet	Programme d'appui à la réforme foncière 2 (PARF 2)
Numéro de référence MPTF du projet	00140631
Agence d'exécution	ONU-Habitat
Partenaire de mise en œuvre	CONAREF
Budget total du projet (USD)	15 000 000
Durée totale du projet (mois)	48
Date d'approbation du programme	10/11/2023
Date de démarrage effectif/Date de 1er transfert de fonds	03/03/2024
Date initiale de clôture	15/03/2029
Date révisée de clôture	-
Dépenses de l'année 2025 (USD)	819,606.51
Dépenses globales cumulatives (USD) au 31/12/2025	3 114 446,01
Taux de consommation au 31/12/2025	31 %

2. Résultats atteints à fin 2025

La mise en œuvre du PARF 2 en 2025 a été marquée par des avancées structurantes, notamment la promulgation de la nouvelle loi foncière, le renforcement institutionnel de la CONAREF et le déploiement d'actions de formation à grande échelle au sein de l'administration foncière. Ces acquis posent des bases importantes pour la réforme du secteur.

Cependant, l'exécution du programme a été fortement contrainte par le retard de décaissement de la deuxième tranche, entraînant le report de plusieurs activités clés et limitant la production de résultats opérationnels. Des écarts importants subsistent, en particulier sur la mise en œuvre des mesures d'application de la loi, la revue légale des concessions, la fiscalité foncière et le déploiement effectif du SIF.

Dans ce contexte, les enjeux prioritaires pour la suite portent sur l'opérationnalisation rapide des réformes engagées, la traduction des acquis juridiques en résultats concrets sur le terrain, ainsi que l'accélération des activités structurantes restées en suspens.

Enfin, la mise en œuvre d'un plan de rattrapage, l'amélioration de l'alignement stratégique (notamment autour du SIF) et la prise en compte des contraintes sécuritaires seront déterminantes pour sécuriser l'atteinte des résultats et les futurs décaissements.

5.3.5. Programme d'appui au développement des marchés du carbone et à la coordination de la Contribution Déterminée Nationale (CDN)

Cette sous-section présente une synthèse d'informations sur le Marché carbone et CDN. Les informations plus détaillées sur le programme sont accessibles [ici](#).

1. Données de base du programme Marché carbone

Les données clés du programme Marché carbone sont consignées dans le Tableau 25 suivant.

Tableau 25 : Données clés du programme Marché carbone et CDN

Titre du projet	Marché carbone et CDN
Numéro de référence MPTF du projet	00141061
Agence d'exécution	PNUD

Titre du projet	Marché carbone et CDN
Partenaire de mise en œuvre	DDD/MEDD-NEC, ARMCA
Budget total du projet (USD)	3 100 000 USD (3 MUSD CAFI et 100 KUSD-PNUD)
Durée totale du projet (mois)	36
Date d'approbation du programme	08/12/2023
Date de démarrage effectif/Date de 1er transfert de fonds	04/03/2025
Date initiale de clôture	01/07/2026
Date révisée de clôture	-
Dépenses de l'année 2025 (USD)	1 500 000 USD
Dépenses globales cumulatives (USD) au 31/12/2025	1 500 000 USD
Taux de consommation au 31/12/2025	47,89%

2. Résultats atteints à fin 2025

Le programme Marché carbone enregistre en 2025 des avancées initiales importantes, notamment l'élaboration de textes juridiques structurants pour la gouvernance de la CDN, la préparation du cadre réglementaire des marchés du carbone et le lancement des travaux liés à l'Article 6 de l'Accord de Paris. Des efforts ont également été réalisés en matière de concertation nationale et de diplomatie climatique, contribuant à positionner le pays sur les enjeux internationaux.

Cependant, le programme reste à un stade encore largement préparatoire, avec une performance globalement faible et peu de résultats opérationnels concrets à ce stade. Plusieurs activités clés, notamment les stratégies structurantes et les outils opérationnels, accusent des retards ou ne sont pas encore finalisées.

Dans ce contexte, les enjeux prioritaires portent sur la validation institutionnelle des textes en cours, l'opérationnalisation effective des mécanismes de gouvernance (CDN et marchés carbone) et l'accélération des activités stratégiques encore en suspens.

Enfin, la poursuite du programme nécessitera un renforcement de l'appropriation institutionnelle, une meilleure structuration des priorités et un suivi rigoureux, notamment en vue de l'évaluation indépendante prévue en 2026 et du passage à une phase plus opérationnelle.

5.3.6. Programme d'Appui à l'Atteinte des Jalons (PAAJ)

Cette sous-section présente une synthèse d'informations sur le PAAJ. Les informations plus détaillées sur le programme sont accessibles [ici](#).

1. Données de base du PAAJ

Les données clés du PAAJ sont consignées dans le Tableau 26 suivant.

Tableau 26 : Données clés du PAAJ

Titre du projet	Programme d'Appui à l'Atteinte des Jalons (PAAJ)
Numéro de référence MPTF du projet	00141041
Agence d'exécution	PNUD
Partenaire de mise en œuvre	MINAT, FONAT, MINAGRISA, MEDD, OCDD, MINIMIN, MINHYDRO, ITIE, ACE,
Budget total du projet (USD)	8 000 000
Durée totale du projet (mois)	18

Titre du projet	Programme d'Appui à l'Atteinte des Jalons (PAAJ)
Date d'approbation du programme	27 novembre 2024
Date de démarrage effectif/Date de 1er transfert de fonds	18 février 2025
Date initiale de clôture	10 août 2026
Date révisée de clôture	-
Dépenses de l'année 2025 (USD)	2 369 046,95
Dépenses globales cumulatives (USD) au 31/12/2025	2 593 395,95
Taux de consommation au 31/12/2025	65 %

2. Résultats atteints à fin 2025

Le PAAJ enregistre en 2025 des avancées significatives, notamment la mise en place des dispositifs de coordination, la promulgation de la loi sur l'aménagement du territoire, l'adoption du décret du CNAT, la progression de la réforme agricole et l'élaboration de cadres structurants dans les secteurs forestier et démographique. Ces réalisations traduisent une dynamique institutionnelle réelle et une contribution effective à plusieurs jalons politiques prioritaires.

Toutefois, malgré une exécution globalement soutenue, une part importante des livrables reste en attente de validation formelle, ce qui limite encore la matérialisation complète des résultats. Des disparités sectorielles persistent également dans la mise en œuvre, en lien avec des retards institutionnels et des contraintes de coordination.

Dans ce contexte, les enjeux portent sur la finalisation et l'adoption des réformes en cours, le renforcement de l'appropriation par les administrations sectorielles et la consolidation des mécanismes de coordination, notamment à travers les taskforces.

Enfin, la poursuite du programme nécessitera un suivi étroit des jalons, la préparation de l'évaluation à mi-parcours et une anticipation des besoins d'extension, afin de sécuriser l'atteinte des résultats dans un contexte de contraintes liées au démarrage tardif et aux délais de décaissement

5.3.7. Programme de Renforcement des capacités des entités nationales (PDPEN)

Cette sous-section présente une synthèse d'informations sur le PDPEN. Les informations plus détaillées sur le programme sont accessibles [ici](#).

1. Données de base du PDPEN

Les données clés du PDPEN sont consigné dans le Tableau 27 suivant.

Tableau 27 : Données clés du PDPEN

Titre du projet	Programme de Renforcement des capacités des entités nationales (PDPEN)
Numéro de référence MPTF du projet	00141042
Agence d'exécution	PNUD
Partenaire de mise en œuvre	-
Budget total du projet (USD)	2 000 000
Durée totale du projet (mois)	18
Date d'approbation du programme	27/11/2024
Date de démarrage effectif/Date de 1er transfert de fonds	18/02/2025
Date initiale de clôture	10/08/2026
Date révisée de clôture	-
Dépenses de l'année 2025 (USD)	495 931,74 USD

Dépenses globales cumulatives (USD) au 31/12/2025	495 931,74 USD
Taux de consommation au 31/12/2025	24,80%

2. Résultats atteints à fin 2025

Le PDPEN enregistre en 2025 un démarrage progressif, avec des avancées dans les micro-évaluations des ONG nationales et l'octroi de fonds de préparation pour le développement de projets REDD+. Ces premières réalisations posent les bases du renforcement des capacités des acteurs nationaux.

Cependant, la mise en œuvre reste globalement limitée, avec des retards importants dans le déploiement du plan de renforcement des capacités et l'absence de résultats concrets sur plusieurs indicateurs clés, notamment en matière de formation et de production de projets. Cette situation s'accompagne d'une sous-consommation budgétaire marquée, traduisant un décalage entre les ressources mobilisées et le niveau d'exécution.

Dans ce contexte, les principaux enjeux portent sur l'accélération de la mise en œuvre, la finalisation des diagnostics en cours, le lancement effectif des activités de renforcement des capacités et l'amélioration de l'alignement du programme avec la programmation du FONAREDD.

Enfin, la clarification des rôles institutionnels et la mise en place d'une feuille de route opérationnelle apparaissent essentielles pour rattraper les retards et renforcer l'efficacité globale du programme.

5.3.8. Programme d'appui à l'agriculture durable (PAAD) du PDL (PNUD)

Cette sous-section présente une synthèse d'informations sur le PAAD. Les informations plus détaillées sur le programme sont accessibles [ici](#).

1. Données de base du PAAD

Les données clés du PAAD sont consigné dans le Tableau 28 suivant.

Tableau 28 : Données clés du PAAD

Titre du projet	Programme d'appui à l'agriculture durable (PAAD)
Numéro de référence MPTF du projet	00140811
Agence d'exécution	PNUD
Partenaire de mise en œuvre	-
Budget total du projet (USD)	55 000 000 USD (dont 45 000 000 USD de CAFI & 10 000 000 USD du Gouvernement)
Durée totale du projet (mois)	48
Date d'approbation du programme	30/11/2023
Date de démarrage effectif/Date de 1er transfert de fonds	10/10/2024
Date initiale de clôture	29/10/2028
Date révisée de clôture	-
Dépenses de l'année 2025 (USD)	4 572 863,74 \$ USD
Dépenses globales cumulatives (USD) au 31/12/2025	5 152 727,07 \$ USD
Taux de consommation au 31/12/2025	34,35%

2. Résultats atteints à fin 2025

Le PAAD enregistre en 2025 des avancées progressives, notamment dans le développement du système semencier. Des progrès sont observés à travers la réalisation d'études variétales, la mise en place de champs semenciers couvrant plus de 1 150 hectares pour le maïs et près de 290 hectares pour les légumineuses, ainsi que la distribution de boutures améliorées de manioc. Le programme a également lancé un dispositif d'approvisionnement d'urgence en semences dans plusieurs territoires et initié le renforcement des capacités de nombreux cadres agricoles, tout en posant les bases des systèmes de suivi (MRV, base de données géoréférencée).

Cependant, la mise en œuvre demeure encore partielle. Les investissements structurants liés aux infrastructures de stockage et aux équipements de transformation n'ont pas encore démarré, l'année 2025 ayant été principalement consacrée aux études préparatoires. De plus, certaines contraintes opérationnelles persistent, notamment la disponibilité limitée de semences de base, les lenteurs administratives et les difficultés d'accès à certaines zones.

Sur le plan financier, le programme présente un niveau d'exécution encore modéré, avec une part importante des ressources engagées mais non décaissées. Dans ce contexte, les principaux enjeux portent sur l'accélération des investissements, la consolidation du système semencier, la levée des contraintes opérationnelles et l'amélioration de l'alignement entre exécution financière et production de résultats à grande échelle.

5.3.9. Programme d'approvisionnement en intrants et sédentarisation de l'agriculture paysanne dans le Kongo-central (PAPS)

Cette sous-section présente une synthèse d'informations sur le PAPS. Les informations plus détaillées sur le programme sont accessibles [ici](#).

1. Données de base du PAPS

Les données clés du PAPS sont consignées dans le Tableau 29 suivant.

Tableau 29 : Données clés du PAPS

Titre du projet	Programme d'approvisionnement en intrants et sédentarisation de l'agriculture paysanne dans le Kongo-central (PAPS)
Numéro de référence MPTF du projet	141182
Agence d'exécution	One Acre Fund (OAF)
Partenaire de mise en œuvre	-
Budget total du projet (USD)	30 000 000
Durée totale du projet (mois)	36
Date d'approbation du programme	27 novembre 2024
Date de démarrage effectif/Date de 1er transfert de fonds	25 juin 2025
Date initiale de clôture	24 juin 2028
Date révisée de clôture	-
Dépenses de l'année 2025 (USD)	782 613
Dépenses globales cumulatives (USD) au 31/12/2025	782 613
Taux de consommation au 31/12/2025	5%

2. Résultats atteints à fin 2025

La Figure 21 (Figure 20 avec tableau incorporé) donne les réalisations du PAPS à fin 2025, le taux de réalisation pour chaque indicateur ainsi que la localisation des investissements sur le terrain.

Le PAPS enregistre en 2025 un démarrage effectif mais encore limité, avec des premières réalisations concentrées principalement dans le territoire de Songololo et une extension progressive vers Mbanza-Ngungu. Les avancées portent essentiellement sur la mise en place des activités liées à l'accès aux intrants, au développement des services agro-commerciaux et à la promotion de pratiques agricoles durables.

Cependant, les résultats restent globalement en deçà des attentes, notamment en raison de sa phase de démarrage et de sa progression territoriale progressive. Certaines filières et activités clés restent peu développées à ce stade.

Sur le plan financier, un décalage important est observé entre les ressources mobilisées et leur niveau d'exécution, traduisant une faible consommation budgétaire en phase initiale.

Par ailleurs, la lisibilité des résultats demeure limitée, notamment en raison de la confusion entre les acquis de la phase préparatoire et ceux du programme en cours, ainsi que du manque de données consolidées. Dans ce contexte, les principaux enjeux portent sur l'accélération de la mise en œuvre, l'extension effective des activités sur l'ensemble des zones cibles, le renforcement du suivi des résultats et la clarification du cadre d'intervention du programme.

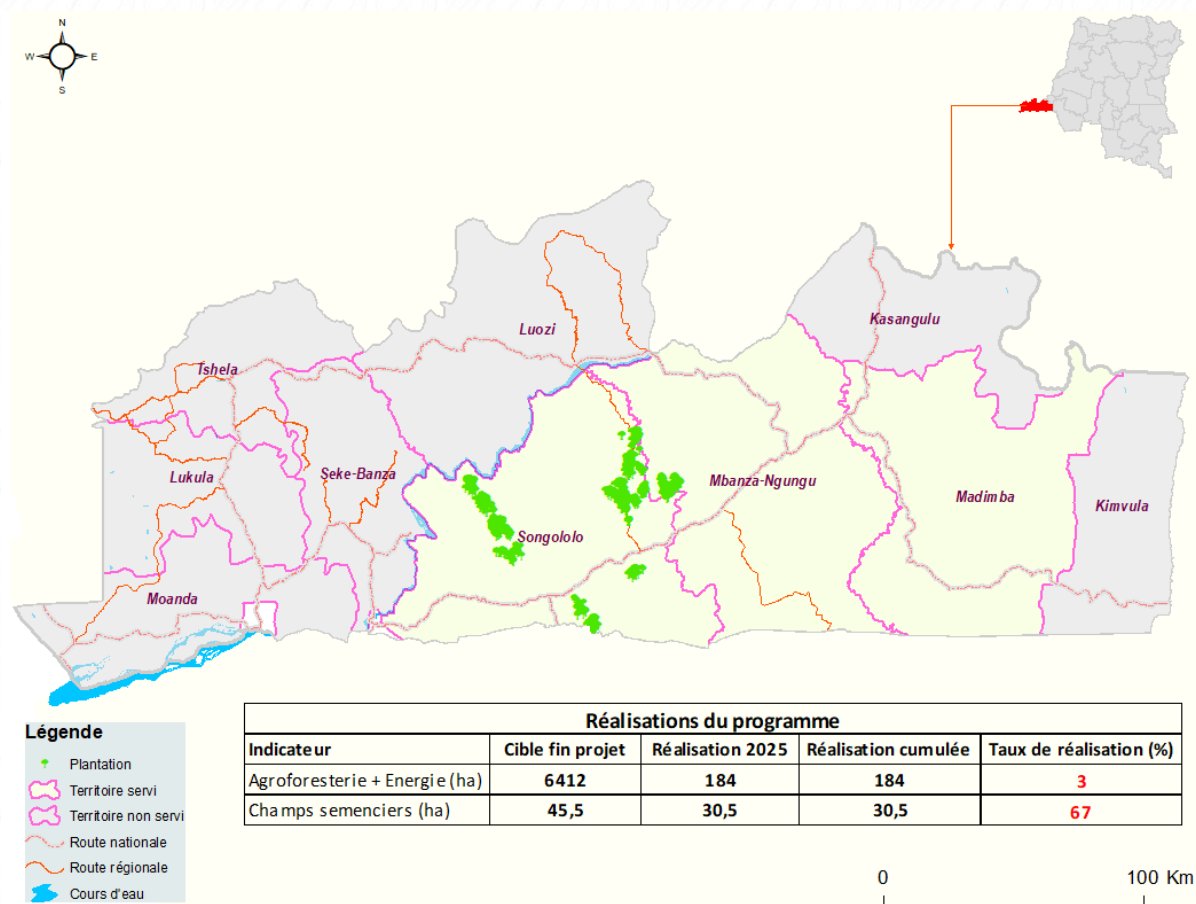


Figure 21 : Réalisations et localisation des investissements du PAPS

5.3.10. Programme d'appui à la société civile, phase 2 (PASC)

Cette sous-section présente une synthèse d'informations sur le PASC. Les informations plus détaillées sur le programme sont accessibles [ici](#).

1. Données de base du PASC

Les données clés du PASC sont consigné dans le Tableau 30 suivant.

Tableau 30 : Données clés du PASC

Titre du projet	Programme d'appui à la société civile, phase 2 (PASC)
Numéro de référence MPTF du projet	00141166
Agence d'exécution	Center for International Forestry Research (CIFOR)
Partenaire de mise en œuvre	Groupe de travail Climat REDD renouvelée (GTCR-R)
Budget total du projet (USD)	USD 5,500,000.00 USD
Durée totale du projet (mois)	36 mois
Date d'approbation du programme	27/11/2024
Date de démarrage effectif/Date de 1er transfert de fonds	22/05/2025
Date initiale de clôture	21/04/2028
Date révisée de clôture	-
Dépenses de l'année 2025 (USD)	797 822,53
Dépenses globales cumulatives (USD) au 31/12/2025	797 822,53
Taux de consommation au 31/12/2025	26,6%

2. Résultats atteints à fin 2025

Le PASC (SC REDD) enregistre en 2025 un démarrage effectif mais encore limité, marqué par des avancées initiales dans le renforcement organisationnel du GTCR-R, la mobilisation de ses membres et sa participation active aux cadres de dialogue REDD+ aux niveaux national et international. Des actions de formation et de communication ont également été engagées, contribuant à améliorer la visibilité du réseau et son positionnement comme acteur de plaidoyer.

Cependant, le programme reste largement en phase de démarrage, avec une faible production de résultats structurants. La majorité des activités planifiées n'a pas encore été réalisée, notamment celles liées à la structuration institutionnelle du GTCR-R, à l'opérationnalisation des observatoires provinciaux et à la mise en place des outils stratégiques. Par ailleurs, un déséquilibre est observé entre les dépenses engagées et les résultats obtenus, avec une concentration des ressources sur les fonctions de gestion au détriment des produits stratégiques.

Des limites importantes subsistent également en matière de gouvernance (retard dans la tenue des instances statutaires), de qualité du reporting, et d'intégration du genre, avec une participation féminine encore en deçà des engagements.

Dans ce contexte, les principaux enjeux portent sur l'accélération de la mise en œuvre des activités structurantes, la formalisation institutionnelle du GTCR-R, l'amélioration du suivi et de la qualité des données, ainsi que le rééquilibrage entre gestion et production de résultats.

Enfin, la durabilité du programme dépendra de sa capacité à renforcer effectivement les capacités des acteurs de la société civile et à consolider leur rôle dans le suivi indépendant des initiatives REDD+ en RDC.

5.3.11. Renforcement de la gouvernance environnementale et sociale dans le secteur extractif en RD Congo (Programme Normes)

Cette sous-section présente une synthèse d'informations sur le programme Normes. Les informations plus détaillées sur le programme sont accessibles [ici](#).

1. Données de base du programme Normes

Les données clés du programme Normes sont consigné dans le Tableau 31 suivant.

Tableau 31 : Données clés du programme Normes

Titre du projet	Renforcement de la gouvernance environnementale et sociale dans le secteur extractif en RD Congo (Programme Normes)
Numéro de référence MPTF du projet	00141162
Agence d'exécution	GIZ
Partenaire de mise en œuvre	-
Budget total du projet (USD)	6 000 000
Durée totale du projet (mois)	48
Date d'approbation du programme	10/11/2023
Date de démarrage effectif/Date de 1er transfert de fonds	21/05/2025
Date initiale de clôture	20/05/2029
Date révisée de clôture	-
Dépenses de l'année 2025 (USD)	340.602,77\$
Dépenses globales cumulatives (USD) au 31/12/2025	340.602,77\$
Taux de consommation au 31/12/2025	11%

2. Résultats atteints à fin 2025

Le programme Normes enregistre en 2025 un démarrage encore limité, avec des avancées principalement concentrées sur la préparation technique des activités, notamment la contractualisation de l'ESES du secteur minier, la finalisation des TdR pour les hydrocarbures et la réalisation d'une revue documentaire.

Cependant, aucun livrable structurant n'a été finalisé et l'ensemble des résultats attendus reste à un niveau nul. La mise en œuvre est marquée par des retards importants, en particulier dans le lancement des études clés, dont dépend la majorité des autres produits du programme, créant un risque de décalage en cascade.

Sur le plan financier, le niveau d'exécution reste très faible, avec une concentration des dépenses sur les coûts de gestion et peu de résultats concrets à ce stade, traduisant une efficacité limitée en phase de démarrage.

Dans ce contexte, les principaux enjeux portent sur l'accélération du lancement effectif des études structurantes, la maîtrise des délais de passation des marchés et la sécurisation de la trajectoire globale du programme, notamment en lien avec les engagements de réforme du secteur extractif.

5.3.12. Projet de Mise à l'Echelle de la Planification Familiale en RDC, Phase 2 (PROMIS 2)

Cette sous-section présente une synthèse d'informations sur le PROMIS 2. Les informations plus détaillées sur le programme sont accessibles [ici](#).

1. Données de base de PROMIS 2

Les données clés de PROMIS 2 sont consigné dans le Tableau 32 suivant.

Tableau 32 : Données clés du PROMIS 2

Titre du projet	Projet de Mise à l'Echelle de la Planification Familiale en RDC, Phase 2 (PROMIS 2)
Numéro de référence MPTF du projet	00141120
Agence d'exécution	UNOPS
Partenaire de mise en œuvre	UNFPA, Tulane University, DKT, MSI, SANRU, ABEF-ND
Budget total du projet (USD)	58 000 000
Durée totale du projet (mois)	48
Date d'approbation du programme	01/04/2025
Date de démarrage effectif/Date de 1er transfert de fonds	14/04/2025
Date initiale de clôture	31/04/2029
Date révisée de clôture	-
Dépenses de l'année 2025 (USD)	7 983 076
Dépenses globales cumulatives (USD) au 31/12/2025	7 983 076
Taux de consommation au 31/12/2025	33,65 %

2. Résultats atteints à fin 2025

Au cours de sa première année de mise en œuvre, le projet PROMIS 2 a enregistré des résultats positifs, témoignant d'une capacité rapide de montée en charge malgré un démarrage tardif. L'indicateur majeur de performance, la production des Années de Protection Couple (APC), a atteint 1,6 million, soit 128 % de la cible annuelle fixée à 1,26 million. La figure 22 avec tableau incorporé donne un aperçu en termes de localisation de ces APC au niveau provincial pour l'exercice 2025.

Cette performance dépasse largement les attentes initiales et reflète la complémentarité des approches mises en œuvre par les partenaires, avec des contributions déterminantes de DKT, MSI et Tulane, complétées par ABEF et SANRU. Sur le plan géographique, les résultats se sont principalement concentrés à Kinshasa, dans la Tshopo et au Kongo Central, tandis que des volumes plus modestes ont été observés dans certaines provinces de l'Est, notamment au Sud-Kivu, en raison de contraintes sécuritaires persistantes.

Cependant, malgré ces progrès, la mise en œuvre reste partielle, avec un nombre limité d'activités effectivement réalisées par rapport à la planification initiale. Plusieurs actions structurantes, notamment l'octroi des bourses et certaines activités stratégiques, n'ont pas encore produit de résultats concrets.

Par ailleurs, des contraintes importantes subsistent, notamment le contexte sécuritaire qui limite la couverture géographique, les défis logistiques liés à l'acheminement des intrants et l'insuffisance de financements pour couvrir les besoins en contraceptifs.

Dans ce contexte, les principaux enjeux portent sur l'accélération des composantes clés, le renforcement de la chaîne logistique, la mobilisation de financements complémentaires et l'amélioration de la couverture territoriale.

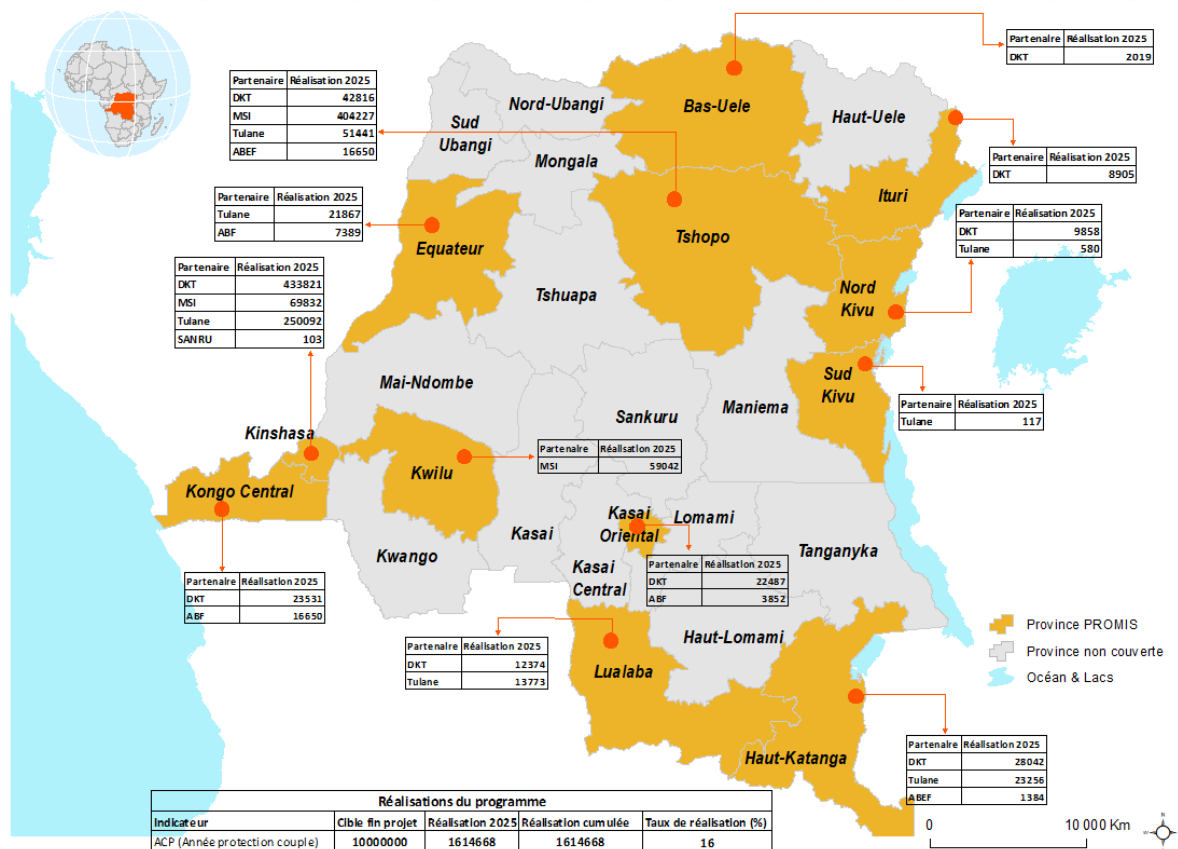


Figure 22 : Réalisations et localisation des APC en 2025 par PROMIS 2

5.3.13. Infrastructures dédiées au renforcement du système de santé / construction de deux Centrales de Distribution Régionale (CDR) (PI-RSS/CDR)

Cette sous-section présente une synthèse d'informations sur le PI-RSS/CDR. Les informations plus détaillées sur le programme sont accessibles [ici](#).

1. Données de base du PI-RSS/CDR

Les données clés du PI-RSS/CDR sont consigné dans le Tableau 33 suivant.

Tableau 33 : Données clés du PI-RSS/CDR

Titre du projet	Infrastructures dédiées au renforcement du système de santé / construction de deux Centrales de Distribution Régionale (CDR) (PI-RSS/CDR)
Numéro de référence MPTF du projet	141161
Agence d'exécution	UNOPS
Partenaire de mise en œuvre	-
Budget total du projet (USD)	3 500 000
Durée totale du projet (mois)	35
Date d'approbation du programme	01/04/2025
Date de démarrage effectif/Date de 1er transfert de fonds	22 mai 2025
Date initiale de clôture	1er décembre 2027
Date révisée de clôture	-

Titre du projet	Infrastructures dédiées au renforcement du système de santé / construction de deux Centrales de Distribution Régionale (CDR) (PI-RSS/CDR)
Dépenses de l'année 2025 (USD)	50 136,31
Dépenses globales cumulatives (USD) au 31/12/2025	50 136,31
Taux de consommation au 31/12/2025	1,4 %

2. Résultats atteints à fin 2025

Le PI-RSS enregistre en 2025 un démarrage effectif mais encore largement préparatoire, marqué par des avancées dans la contractualisation des infrastructures, notamment l'attribution du marché pour la construction de la CDR de Buta et l'identification des sites pour les infrastructures prévues en Tshopo. Ces étapes traduisent le passage de la planification à la mise en œuvre, avec un démarrage des travaux attendu en 2026.

Cependant, aucun résultat concret n'est encore visible sur le terrain, l'ensemble des activités restant au stade des études et de la préparation. La mise en œuvre est ainsi caractérisée par des retards liés au démarrage tardif et à des contraintes logistiques, tandis que la lisibilité des progrès demeure limitée.

Sur le plan financier, le niveau de décaissement est très faible, avec une forte concentration des dépenses sur la gestion, malgré un niveau élevé d'engagements contractuels. Cela traduit un décalage entre les ressources mobilisées et les réalisations effectives à ce stade.

Dans ce contexte, les principaux enjeux portent sur l'accélération des travaux, la sécurisation des financements supplémentaires face aux dépassements budgétaires identifiés et l'amélioration du ciblage des investissements, notamment en faveur des zones rurales.

Enfin, la réussite du programme dépendra de sa capacité à transformer rapidement les engagements en infrastructures concrètes et à assurer une mise en œuvre efficace dès 2026.

6. Thèmes transversaux

Les programmes financés par le FONAREDD intègrent, au-delà de leurs objectifs sectoriels, un ensemble de **thématiques transversales** visant à assurer la durabilité, l'inclusivité et la redevabilité des interventions. Ces thématiques concernent principalement : (i) l'intégration des considérations environnementales et sociales dans la mise en œuvre des programmes, (ii) la prise en compte du genre, (iii) des peuples autochtones pygmées (PAP), (iv) le Paiement pour Services Environnementaux (PSE), (v) les activités de communication et de sensibilisation, ainsi que (vi) la gestion des risques associés aux interventions.

Ces dimensions sont particulièrement importantes pour les programmes de terrain, notamment les PIREDD et les projets agroforestiers, dont les activités ont des implications directes sur les conditions de vie des communautés locales et sur les dynamiques environnementales des paysages forestiers. Elles concernent également les programmes à caractère plus institutionnel ou normatif, tels que PARF2, PGDF, Normes ou PAAJ, qui contribuent à l'évolution des cadres politiques, juridiques et institutionnels encadrant la gestion durable des ressources naturelles.

Dans ces derniers cas, l'intégration des considérations environnementales et sociales est notamment assurée à travers les Evaluations Environnementales et Sociales Stratégiques (EESS) réalisées lors de l'élaboration des réformes ou des politiques publiques. Ces évaluations permettent d'identifier les enjeux majeurs et d'orienter les choix normatifs et institutionnels. Leur mise en œuvre opérationnelle, notamment dans le cadre des dispositifs pilotes ou des initiatives de terrain associées aux réformes, repose ensuite sur des instruments spécifiques de gestion, tels que les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et leurs sous-plans. L'ensemble de ces dispositifs s'appuie par ailleurs sur des normes et standards qui permettent de définir, dimensionner et suivre les mesures d'atténuation en fonction des impacts identifiés. A terme, les effets de ces évolutions normatives sont également appelés à se manifester au niveau des territoires, notamment à travers les expérimentations pilotes ou les dispositifs opérationnels associés aux réformes.

La documentation des effets transversaux des programmes demeure toutefois un exercice complexe. Si plusieurs projets disposent d'informations relatives à leurs activités et à leurs bénéficiaires, les analyses portant sur les impacts environnementaux et socioéconomiques restent encore variables selon les programmes et les dispositifs de suivi mis en place. Les rapports disponibles reposent encore largement sur des indicateurs quantitatifs, qui ne permettent pas toujours de saisir pleinement les évolutions qualitatives induites par les interventions.

Dans ce contexte, le Secrétariat Exécutif poursuit ses efforts pour renforcer les approches de suivi et d'analyse des effets transversaux des programmes, notamment en encourageant le développement d'outils méthodologiques communs et l'intégration d'analyses qualitatives complémentaires aux données quantitatives.

Les sections suivantes présentent ainsi l'état de prise en compte de ces thématiques transversales dans le portefeuille des programmes du FONAREDD, en mettant l'accent sur **l'intégration du genre, les sauvegardes environnementales et sociales, la communication ainsi que la gestion des risques**

6.1. Genre

L'analyse genre réalisée sur l'ensemble des programmes financés par le FONAREDD montre une prise en compte variable mais globalement croissante des enjeux de genre dans la conception et la mise en œuvre des interventions.

Dans la majorité des programmes, les documents de projet reconnaissent le rôle important des femmes dans les économies rurales, notamment dans les activités agricoles, forestières et dans la

gestion des ressources naturelles. Cette reconnaissance se traduit généralement par l'intégration des communautés locales et des exploitations familiales dans les stratégies d'intervention, où les femmes constituent une part importante des bénéficiaires.

Certains programmes présentent une intégration plus structurée du genre, notamment ceux qui incluent des plans d'action genre, des activités ciblées en faveur des femmes ou des groupes marginalisés ou des budgets directement orientés vers des bénéficiaires féminins.

C'est notamment le cas de PROMIS 2, dont les interventions en matière de planification familiale ciblent majoritairement les femmes, celles-ci constituant l'essentiel des bénéficiaires des services soutenus par le programme. De même, PIREDD Kwilu, PIREDD Maniema, PIREDD Equateur, PIREDD Plateau et PIREDD KORLOM intègrent un plan d'action genre et prévoit des activités spécifiques en faveur des femmes et des groupes marginalisés, notamment dans le secteur du développement des moyens de subsistance.

D'autres programmes intègrent le genre de manière plus indirecte, principalement à travers des activités économiques ou environnementales bénéficiant aux communautés rurales dans leur ensemble, sans dispositifs spécifiques dédiés à l'égalité de genre. C'est notamment le cas de plusieurs, du PGDF, du PAAD, du PSFD ou encore du programme Foresterie communautaire, où les activités ciblent principalement les exploitations familiales, les organisations paysannes et les communautés locales dans leur ensemble, avec des bénéfices attendus pour les femmes sans qu'elles constituent nécessairement un groupe cible spécifique.

Le Secrétariat Exécutif documente la prise en compte du genre dans les programmes financés par le FONAREDD en s'appuyant sur la méthodologie du programme ONU-REDD, telle que reprise et adaptée dans la **Note d'orientation du FONAREDD sur l'intégration du genre** ([ici](#)). Cette note, initialement élaborée en 2021, a fait l'objet d'une **révision en 2025** afin de renforcer l'opérationnalisation de l'intégration du genre dans les programmes du portefeuille et a été partagée avec les agences de mise en œuvre.

La méthodologie utilisée repose sur l'évaluation de **quatre critères essentiels : le contexte, la mise en œuvre, le suivi-évaluation et le budget/expertise**. Chaque critère permet d'examiner dans quelle mesure les considérations liées au genre sont prises en compte dans l'analyse du contexte, la conception et la mise en œuvre des activités, les dispositifs de suivi-évaluation ainsi que l'allocation des ressources.

Conformément à cette approche, une appréciation est attribuée à chaque programme en fonction du nombre de critères remplis (allant de **0 à 4**). Cette grille permet de situer le niveau d'intégration du genre dans une initiative ou un programme selon la classification suivante : **insensible au genre ou aveugle** (aucun critère rempli), **sensibilisation de base ou faiblement sensible au genre** (un critère rempli) ; **sensible au genre ou partiellement intégré** (deux critères remplis) ; **réactif au genre ou inclusif** (trois critères remplis) ; **transformateur de genre ou émancipateur** (quatre critères remplis).

Dans ce cadre, les programmes **insensibles au genre (0 critère rempli)** sont classés **GEN-0**, ceux présentant une intégration **faible à réactive du genre (1 à 3 critères remplis)** sont classés **GEN-1**, tandis que les programmes **transformateurs (4 critères remplis)** relèvent de la catégorie **GEN-2**.

Cette classification constitue un **outil analytique** permettant d'évaluer de manière systématique l'intégration du genre dans les interventions soutenues par le FONAREDD et d'identifier les domaines

nécessitant un renforcement afin de progresser vers des approches plus inclusives et transformatrices en matière d'égalité de genre.

L'intégration de l'aspect genre a été évaluée pour 17 des 23 programmes en cours en 2025, selon la grille de notation présentée dans le tableau ci-dessous (Tableau 34). Pour le programme Normes, encore en phase initiale de mise en œuvre, avec principalement des activités de mise en place et de préparation des études, les informations disponibles ne permettent pas à ce stade d'évaluer de manière pertinente l'intégration du genre. En outre, pour les programmes récemment approuvés et n'ayant pas encore véritablement démarré, l'analyse genre reste pour l'instant limitée à leur conception, et devra être réévaluée lors des premières phases de mise en œuvre afin d'apprécier plus concrètement l'intégration effective du genre dans les activités et les résultats. Il s'agit de PIREDD Sud-Ubangi 2, PIREDD Maniema 2, Energie durable 2, PSFD 2 et Foresterie communautaire approuvés fin 2025.

Tableau 34 : Grille de notation genre par programme entre 2021 et 2025 (méthodologie ONU REDD)

Programme	Nb de critères remplis en 2021	Nb de critères remplis en 2022	Nb de critères remplis en 2023	Nb de critères remplis en 2024	Nb de critères remplis en 2025	Notation genre méthodologie ONU-REDD	Désignation
PIREDD Kwilu	3/4	3/4	3/4	4/4	4/4	GEN 2	Transformateur de genre
PIREDD Equateur	4/4	4/4	4/4	3/4	4/4	GEN 2	Transformateur de genre
PIREDD Maniema	-	4/4	4/4	4/4	4/4	GEN 2	Transformateur de genre
PIREDD Plateau	-	-	-	-	4/4	GEN 2	Transformateur de genre
PIREDD KORLOM	-	-	-	-	3/4	GEN 1	Réactif au genre
Energie durable 1	3/4	3/4	3/4	3/4	3/4	GEN 1	Réactif au genre
PSFD 1	-	3/4	2/4	2/4	2/4	GEN 1	Sensible au genre
PGDF	-	-	2/4	3/4	3/4	GEN 1	Réactif au genre
PARF 2	-	-	-	-	2,5/4	GEN 1	Sensible au genre
Finance carbone	-	-	-	-	2/4	GEN 1	Sensible au genre
PAAJ	-	-	2/4	3/4	3/4	GEN 1	Réactif au genre
PDPEN	-	-	-	-	2,5/4	GEN 1	Sensible au genre
PAAD	-	-	-	-	2,5/4	GEN 1	Sensible au genre
PAPS	-	-	-	-	3/4	GEN 1	Réactif au genre
Société civile 2	-	-	-	-	3/4	GEN 1	Réactif au genre
Normes	-	-	-	-	Non évalué	-	-
PROMIS 2	-	-	-	-	4/4	GEN 2	Transformateur de genre
Infrastructures de santé / CDR	-	-	-	-	3/4	GEN 1	Réactif au genre
PIREDD Sud-Ubangi 2	-	-	-	-	Non évalué	-	-
PIREDD Maniema 2	-	-	-	-	Non évalué	-	-
Energie durable 2	-	-	-	-	Non évalué	-	-
PSFD 2	-	-	-	-	Non évalué	-	-
Foresterie communautaire	-	-	-	-	Non évalué	-	-

L'analyse montre également que le suivi-évaluation et la budgétisation du genre restent les dimensions les moins développées. Bien que plusieurs programmes prévoient des indicateurs pouvant être désagrégés par sexe, les indicateurs spécifiquement dédiés à l'égalité de genre demeurent encore limités dans certains cadres de résultats.

De manière générale, l'analyse met en évidence une intégration du genre généralement présente dans les contextes et les stratégies d'intervention, mais encore perfectible en matière de suivi-évaluation et de budgétisation spécifique (Figure 23).

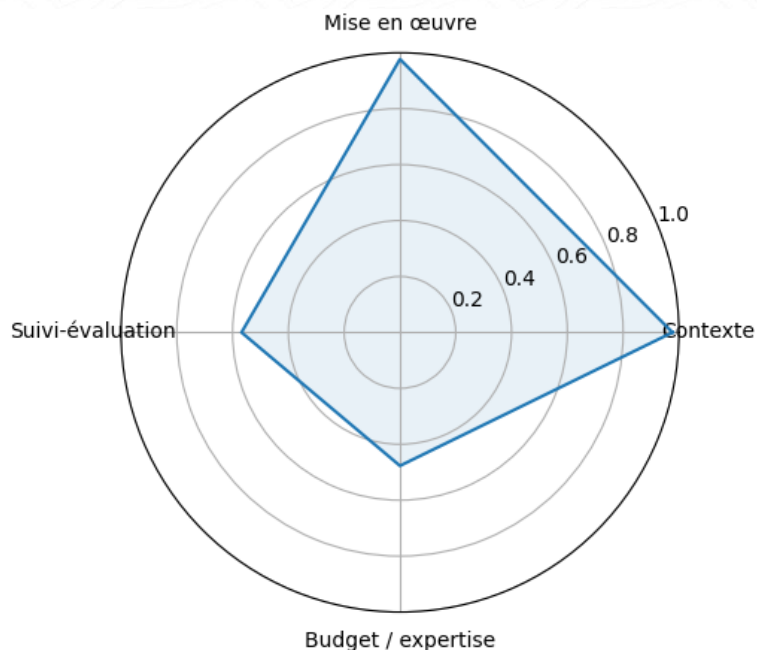


Figure 23 : Intégration moyenne du genre selon les quatre critères d'analyse dans le portefeuille des programmes FONAREDD.

L'analyse montre qu'en 2025 la majorité des programmes du portefeuille présentent un niveau d'intégration du genre **réactif ou inclusif (trois critères)**, tandis que **cinq programmes atteignent un niveau transformateur (quatre critères)**. Aucun programme n'est classé dans la catégorie la plus faible (**un seul critère**), ce qui indique que les considérations liées au genre sont désormais prises en compte, à des degrés divers, dans l'ensemble des interventions. Par ailleurs, **aucun programme n'est considéré comme aveugle au genre** (aucun critère rempli) (Figure 24).

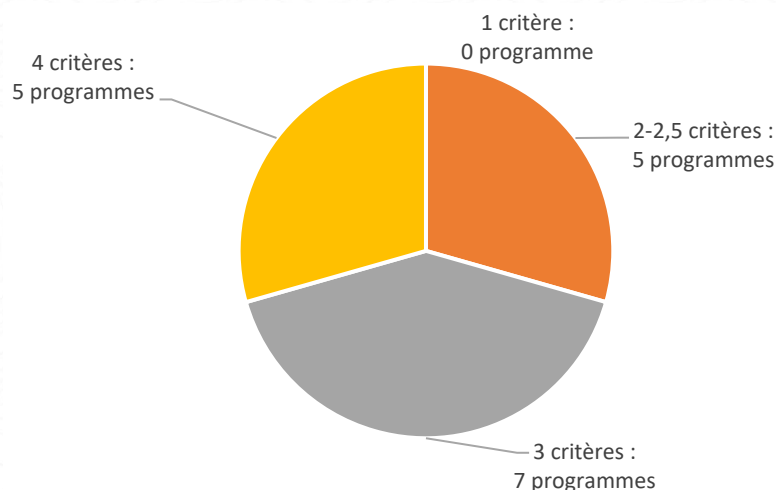


Figure 24 : Répartition des programmes selon le niveau d'intégration du genre, Portefeuille FONAREDD 2025

Dans l'ensemble, l'évolution observée sur la période 2021-2025 témoigne d'une progression graduelle de l'intégration du genre dans le portefeuille des programmes du FONAREDD (Figure 25). La disparition progressive des programmes présentant un faible niveau de prise en compte du genre et l'augmentation relative des programmes atteignant des niveaux réactifs ou transformateurs indiquent une meilleure intégration des considérations de genre dans la conception et la mise en œuvre des interventions. Ces avancées restent toutefois à consolider, notamment en renforçant les dispositifs de suivi-évaluation et la budgétisation sensible au genre, afin de soutenir une transition vers des approches plus systématiquement inclusives et transformatrices.

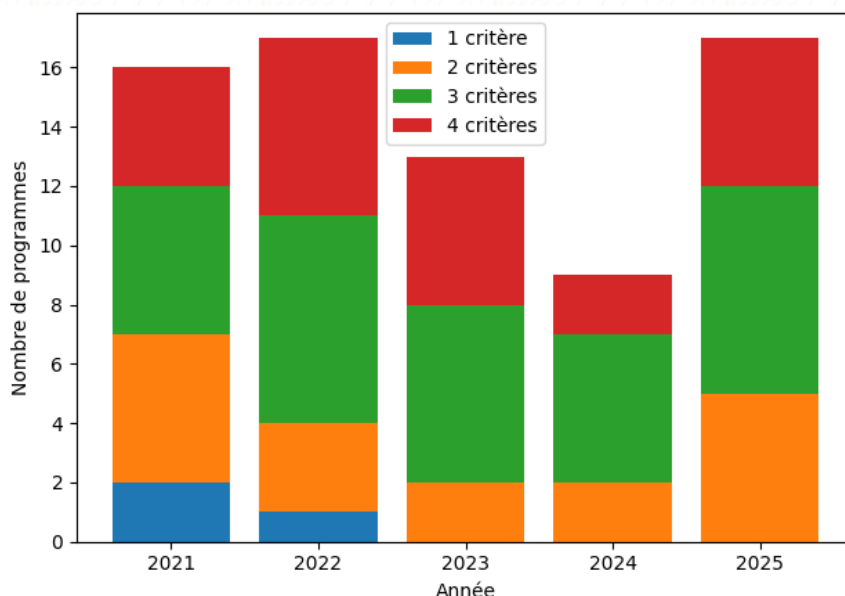


Figure 25 : Evolution du niveau d'intégration du genre dans les programmes du portefeuille FONAREDD (2021-2025)

6.1.1. Analyse de la sensibilité des programmes au genre en 2025

6.1.1.1. Regard sur les programmes transformateurs de genre en 2025

Il s'agit de cinq programmes à savoir le PIREDD Kwilu, PIREDD Equateur, PIREDD Maniema, PIREDD Plateau et PROMIS 2.

L'analyse des documents de mise en œuvre du **PIREDD Kwilu** pour l'année 2025 montre que la dimension genre reste pleinement intégrée dans l'ensemble du cycle du programme. Les quatre

critères de la méthodologie ONU-REDD (contexte, mise en œuvre, suivi-évaluation et budget/expertise) sont satisfaits, notamment à travers la révision du plan d'action genre provincial, l'intégration d'objectifs de participation des femmes dans les structures locales, la désagrégation des données de suivi par sexe et l'allocation de ressources humaines et financières dédiées aux activités genre. Le programme est donc classé GEN-2 (transformateur de genre). »

Le **PIREDD Equateur**, passé de programme réactif au genre (3 critères) en 2024 à programme transformateur (4 critères) en 2025, reconnaît certaines contraintes socioculturelles limitant la participation des femmes, notamment les responsabilités domestiques et les normes traditionnelles liées à la répartition des rôles. A la suite d'une baisse de performance observée entre 2023 et 2024, avec un score genre passant de 4 à 3, l'agence a été interpellée et des échanges ont été engagés afin d'analyser les insuffisances constatées. En effet, le faible niveau de mise en œuvre des activités en 2024 a fortement limité les actions en faveur des femmes et des peuples autochtones pygmées notamment. Tirant les leçons de cette situation, l'agence, qui disposait déjà d'un plan d'action genre, a procédé à un réajustement de son dispositif en 2025, permettant un renforcement significatif de l'intégration du genre. Plusieurs activités ciblent désormais spécifiquement les femmes et les peuples autochtones, notamment les Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC), l'alphabétisation des femmes et des groupes vulnérables, la promotion d'activités génératrices de revenus, ainsi que l'accompagnement des peuples autochtones dans les chaînes de valeur des produits forestiers non ligneux, notamment la commercialisation du *Gnetum africanum* (fumbwa). Le suivi des activités repose sur des données désagrégées par sexe, les femmes représentant 41 % des bénéficiaires directs. Enfin, les activités ciblant les femmes et les groupes marginalisés sont explicitement budgétisées, ce qui confirme l'intégration effective du genre dans la planification et la mise en œuvre du programme.

Le **PIREDD Maniema** intègre la dimension genre en favorisant une participation équilibrée des femmes et des hommes dans la mise en œuvre des activités et en mettant l'accent sur l'autonomisation économique des femmes. Plusieurs interventions ciblent explicitement les femmes et les peuples autochtones, notamment l'appui à 60 ménages autochtones, les formations professionnelles et le développement de chaînes de valeur agricoles. Les femmes participent également aux instances locales de gouvernance, représentant environ 39 % des membres des comités de développement villageois. Le suivi des activités repose sur des données désagrégées par sexe, montrant une participation féminine comprise entre 47 % et 53 % dans certaines activités économiques. Les Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) constituent un levier important d'autonomisation, avec 426 AVEC mises en place et 86 % de femmes parmi les bénéficiaires.

Le **PIREDD Plateau** reconnaît les disparités importantes dans la participation des femmes aux processus décisionnels et aux bénéfices économiques, liées notamment aux normes socioculturelles et à un accès limité aux ressources productives. Toutefois, le programme présentait en 2024 une absence manifeste d'opérationnalisation de l'approche genre, caractérisée par un manque de mesures concrètes et d'indicateurs de suivi, malgré la présence de certaines orientations dans le Prodoc, notamment en matière de gouvernance inclusive, d'autonomisation économique des femmes et de prévention des violences basées sur le genre (VBG). A la suite des échanges engagés entre le SE FONAREDD et l'agence de mise en œuvre, ces insuffisances ont été clarifiées et ont conduit à des mesures correctives, incluant l'élaboration d'un plan d'action genre simplifié, afin d'aligner le programme sur les standards du Fonds et renforcer l'inclusion des femmes dans la gouvernance locale et les activités économiques du projet. Les activités prévoient notamment un quota de 40 % de femmes dans les structures de gouvernance locale, ainsi qu'un accès prioritaire des femmes aux activités génératrices de revenus et aux contrats de paiements pour services environnementaux. Le dispositif de suivi-évaluation intègre des indicateurs désagrégés par sexe permettant de suivre la participation des femmes dans les différents secteurs d'intervention. Enfin, des ressources financières

spécifiques sont prévues pour la mise en œuvre des actions genre, avec une ligne budgétaire dédiée représentant environ 5 % du budget du projet.

Le **PROMIS 2** intègre fortement la dimension genre dans sa conception et ses objectifs, notamment à travers une analyse approfondie des inégalités de genre et une stratégie visant à améliorer l'accès des femmes et des jeunes filles aux services de planification familiale et aux opportunités d'autonomisation. Les activités mises en œuvre contribuent directement à renforcer l'autonomie reproductive des femmes et à promouvoir des normes sociales plus favorables à l'égalité de genre. Toutefois, le démarrage tardif du projet et l'absence d'un budget explicitement dédié au genre limitent encore la pleine opérationnalisation du suivi et de certaines activités prévues.

6.1.1.2. Regard sur les programmes réactifs au genre

Sept programmes remplissent trois critères d'évaluation à savoir : PIREDD KORLOM, Energie durable 1, PGDF, PAAJ, PAPS, Société civile 2, Infrastructures de santé / CDR.

Le **PIREDD KORLOM** intègre la dimension genre à travers une approche transformative visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gestion des ressources naturelles. Des études spécifiques sur le genre et les peuples autochtones ont été réalisées, conduisant à l'élaboration de plans d'action stratégiques pour les provinces du Kasai Oriental et de la Lomami. Des actions concrètes sont prévues pour renforcer la participation des femmes, notamment un objectif de 30 % de représentation féminine dans les comités locaux de développement, ainsi que des campagnes de sensibilisation lors d'événements dédiés à l'égalité de genre. Le dispositif de suivi inclut des données désagrégées par sexe, permettant de suivre la participation des femmes dans les différentes composantes du projet. Toutefois, le rapport ne mentionne pas explicitement une ligne budgétaire spécifique dédiée au genre.

Le programme **Energie durable 1** intègre partiellement la dimension genre dans ses interventions, notamment à travers la participation des femmes aux activités de sensibilisation sur la cuisson propre et la collecte de données désagrégées par sexe dans certains indicateurs du cadre de résultats. Une campagne de sensibilisation a mobilisé 750 jeunes volontaires dont 60 % de femmes, contribuant à informer plus d'un million de personnes sur les solutions de cuisson propre. Toutefois, le rapport et le Prodop ne mentionnent pas explicitement l'existence d'un plan d'action genre ni d'un budget dédié, ce qui limite l'institutionnalisation de cette dimension dans le programme.

Le **PGDF** présente une intégration partielle du genre. Le programme reconnaît l'importance de la participation des femmes et met en œuvre certaines mesures pour encourager leur implication dans les consultations et les activités de terrain. Toutefois, l'absence d'une stratégie genre formalisée et d'un budget dédié limite la portée de cette intégration.

Le **PAAJ** intègre la dimension genre dans sa conception et son dispositif de suivi, avec des indicateurs sensibles au genre et des données désagrégées par sexe dans le rapport annuel. Néanmoins, l'intégration du genre reste principalement institutionnelle et transversale, sans budget spécifique clairement identifié ni activités nombreuses dédiées directement à l'autonomisation des femmes.

Le programme d'appui à l'agriculture paysanne au Kongo central (**PAPS**) présente une intégration solide du genre, notamment dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation. Les femmes représentent une proportion importante des bénéficiaires et occupent une place centrale dans les dispositifs d'entrepreneuriat rural et les activités agricoles durables. Toutefois, l'intégration du genre repose principalement sur des approches transversales et opérationnelles, sans identification claire d'un budget ou d'une expertise dédiée.

Le projet d'appui à la **Société civile 2** reconnaît l'importance de la prise en compte du genre dans la gouvernance environnementale et a engagé certaines actions visant à intégrer cette dimension dans les processus du réseau GTCR-R. Toutefois, l'intégration du genre repose principalement sur une

approche de mainstreaming institutionnel, avec peu d'activités opérationnelles spécifiquement dédiées à l'autonomisation ou au renforcement du leadership des femmes. La participation féminine aux activités reste relativement faible et l'absence de budget spécifique ou d'indicateurs de transformation de genre limite la portée des actions entreprises. Dans l'ensemble, l'intégration du genre dans ce projet peut être considérée comme partielle et encore en phase de consolidation.

Le programme **Infrastructures de santé et CDR** intègre les enjeux de genre principalement à travers sa contribution à l'amélioration de l'accès des femmes et des jeunes filles aux services de santé reproductive et à l'éducation médicale. Le contexte et la conception du programme prennent en compte les défis liés à l'accès des femmes aux services de planification familiale et à l'éducation. Toutefois, l'intégration du genre demeure principalement indirecte, notamment en ce qui concerne le suivi-évaluation et la budgétisation spécifique du genre. Malgré cela, le programme contribue de manière significative à la réduction des inégalités d'accès aux services de santé reproductive.

6.1.1.3. Regard sur les programmes sensibles au genre en 2025

Cinq programmes remplissent deux à deux point cinq critères sur quatre : PSFD 1, le PARF 2, la Finance carbone, le PDPEN et le PAAD.

La dimension genre dans le Programme Savanes et forêts dégradées, phase 1 (**PSFD 1**) est principalement prise en compte à travers la désagrégation des bénéficiaires par sexe dans le suivi des activités. Toutefois, l'absence d'analyse approfondie des inégalités de genre, d'activités ciblées pour les femmes, de budget dédié et d'expertise genre limite la capacité du programme à contribuer de manière significative à la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes.

Le Programme d'Appui à la Réforme Foncière, phase 2 (**PARF 2**) intègre la dimension genre dans son approche, notamment à travers la reconnaissance des inégalités d'accès au foncier et la collecte de certaines données désagrégées par sexe dans le suivi des activités. Toutefois, la mise en œuvre du programme comporte encore peu d'activités spécifiquement orientées vers l'autonomisation des femmes dans la gouvernance foncière et aucun budget ou dispositif d'expertise genre dédié n'est clairement identifié.

Le programme **Finance carbone et CDN** intègre le genre principalement à travers une approche inclusive de gouvernance et de consultation des parties prenantes. Toutefois, l'intégration du genre reste encore limitée dans l'analyse contextuelle, les activités opérationnelles et les mécanismes budgétaires. L'absence de ressources spécifiques dédiées à l'égalité de genre constitue une contrainte importante pour la prise en compte effective de cette dimension dans la mise en œuvre du programme.

Le **PDPEN** intègre partiellement la dimension genre à travers certains indicateurs du cadre logique et la prise en compte des ONG féminines et organisations de peuples autochtones. Toutefois, l'intégration du genre reste limitée : aucune activité spécifique ni budget dédié à l'égalité des sexes n'est prévu, et les actions menées en 2025 se sont concentrées principalement sur l'évaluation des capacités des ONG.

Le **PAAD** intègre le genre de manière partielle mais réelle. Le programme reconnaît l'importance de l'autonomisation des femmes dans l'agriculture et enregistre une participation significative des femmes parmi les bénéficiaires. Toutefois, l'intégration reste principalement transversale : les activités ne ciblent pas explicitement les contraintes spécifiques des femmes et aucun budget ou mécanisme institutionnel dédié au genre n'est clairement identifié.

6.1.2. Programmes en phase initiale ou à faible intégration du genre

Le programme **Normes mines et hydrocarbures** se concentre principalement sur le renforcement du cadre normatif et des outils de gouvernance environnementale et sociale dans les secteurs extractifs. A ce stade, la dimension genre reste toutefois peu intégrée dans la conception et la mise en œuvre des activités. Aucune analyse spécifique des enjeux de genre liés au secteur extractif n'est présentée et aucune activité ciblant explicitement les femmes n'est rapportée. Bien que le dispositif de suivi mentionne la possibilité de collecter des données désagrégées par sexe, cette disposition n'est pas encore opérationnelle et aucun résultat concret lié au genre n'est documenté. Dans l'ensemble, l'intégration du genre dans ce programme apparaît encore embryonnaire, avec un potentiel d'amélioration lors de la réalisation des études stratégiques et des consultations multipartites prévues dans le cadre du projet.

Par ailleurs, cinq programmes approuvés entre novembre et décembre 2025 ont également fait l'objet d'une première analyse exploratoire de l'intégration du genre. Il s'agit de PIREDD Sud-Ubangi 2, PIREDD Maniema 2, Energie durable 2, PSFD 2 et Foresterie communautaire. Toutefois, compte tenu de leur niveau d'avancement encore limité, ces programmes n'ont pas pu être notés selon la grille d'évaluation de la méthodologie ONU-REDD. L'exercice a néanmoins permis d'identifier certains éléments qualitatifs.

Dans l'ensemble, ces programmes intègrent les enjeux de genre dans leur conception, notamment à travers la reconnaissance du rôle des femmes dans les économies rurales, les paysages forestiers ainsi que dans les activités agricoles et énergétiques. Cependant, leur mise en œuvre n'ayant pas encore véritablement démarré au moment de l'analyse, l'évaluation de l'intégration effective du genre demeure limitée et devra être réexaminée au cours des premières phases de mise en œuvre.

6.1.3. Appréciation de la qualité de l'intégration du genre dans le portefeuille et rôle du FONAREDD

L'analyse du portefeuille montre que la dimension genre est désormais systématiquement prise en compte dans les rapports des programmes, notamment à travers l'utilisation du canevas de rapportage du FONAREDD et la désagrégation des données de bénéficiaires par sexe. En 2025, l'ensemble des rapports annuels transmis par les agences d'exécution présente des données ventilées par genre, ce qui constitue une amélioration notable par rapport aux années précédentes.

Toutefois, l'intégration du genre reste encore hétérogène selon les programmes. Dans plusieurs cas, l'approche genre se limite principalement à la présentation de données quantitatives sur la participation des femmes aux activités, sans analyse approfondie des contraintes spécifiques auxquelles elles font face ni des effets différenciés des interventions sur les femmes et les hommes. Les analyses qualitatives sur les dynamiques de genre dans les territoires d'intervention demeurent encore relativement limitées.

Dans ce contexte, le rôle du **SE FONAREDD** consiste à accompagner progressivement les agences vers une approche plus structurée de l'intégration du genre. A cet effet, le FONAREDD a engagé depuis plusieurs années un processus visant à renforcer le cadre méthodologique d'intégration du genre dans le portefeuille.

A la suite des consultations menées en 2020 avec la société civile, les ministères sectoriels, le Ministère du Genre, Famille et Enfant et les agences d'exécution, plusieurs outils ont été élaborés en 2021, notamment une **note d'orientation sur l'intégration du genre** et une grille d'analyse adaptée à la méthodologie ONU-REDD. Comme susmentionné, cette note d'orientation a fait l'objet d'une **mise à jour en 2025**, afin de renforcer son caractère opérationnel et de mieux accompagner les agences dans l'intégration du genre dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des programmes. La version

révisée ([ici](#)) a été partagée avec les agences de mise en œuvre, constituant désormais un cadre de référence commun pour l'analyse et le suivi de la dimension genre dans le portefeuille.

6.1.4. Défis liés à l'exercice de suivi et évaluation de l'aspect genre

Malgré les progrès observés dans la prise en compte du genre dans les rapports annuels, plusieurs défis subsistent dans l'exercice de suivi et d'évaluation de cette dimension.

Tout d'abord, la qualité et le niveau de détail des informations relatives au genre varient sensiblement d'un programme à l'autre. Si la désagrégation des données par sexe est désormais largement intégrée dans les rapports, les analyses qualitatives permettant d'apprécier l'impact différencié des interventions sur les femmes et les hommes restent encore limitées.

Par ailleurs, la documentation des actions liées au genre demeure parfois partielle, certaines activités ou études mentionnées dans les rapports n'étant pas toujours accompagnées de documents justificatifs ou d'analyses détaillées partagées avec le Secrétariat Exécutif. Cette situation peut limiter la précision de l'évaluation de l'intégration effective du genre dans certains programmes.

Enfin, plusieurs programmes ne disposent pas encore d'une expertise genre dédiée ni de lignes budgétaires explicitement identifiées, ce qui peut limiter la mise en œuvre d'actions structurées en faveur de l'égalité de genre et la capacité à suivre les résultats de manière systématique.

6.1.5. Recommandations principales sur l'intégration du genre

Afin de consolider les progrès observés et de renforcer l'intégration du genre dans le portefeuille, plusieurs pistes d'amélioration peuvent être mises en avant.

a) Renforcer l'opérationnalisation des plans d'action genre

L'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action genre au niveau des programmes constituent un levier important pour structurer les interventions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Plusieurs programmes du portefeuille disposent déjà de tels plans, notamment certains PIREDD. Il convient désormais d'assurer leur mise en œuvre effective et leur suivi régulier, afin que les objectifs définis se traduisent concrètement dans les activités et les résultats des programmes.

b) Améliorer les dispositifs de suivi et d'évaluation

Le renforcement du suivi et de l'évaluation constitue également un enjeu majeur. Si la désagrégation des données par sexe est désormais largement intégrée dans les rapports, il demeure important de développer des indicateurs plus spécifiques permettant de mesurer les progrès en matière d'égalité de genre, notamment en ce qui concerne la participation des femmes aux instances de gouvernance locale, leur accès aux ressources productives et leur participation aux activités économiques soutenues par les programmes.

Dans cette perspective, un suivi plus rapproché avec les agences de mise en œuvre permettra d'améliorer la qualité des informations collectées et d'encourager l'intégration d'approches plus analytiques dans les rapports futurs.

6.2. Prise en compte des peuples autochtones pygmées

La prise en compte des peuples autochtones pygmées (PAP) constitue une dimension transversale des interventions du FONAREDD, en lien avec les exigences des sauvegardes environnementales et sociales ainsi qu'avec les priorités nationales en matière d'inclusion des groupes vulnérables.

6.2.1. Situation en 2025

En 2025, la prise en compte des peuples autochtones pygmées au sein du portefeuille FONAREDD se caractérise par des avancées opérationnelles dans certains programmes en cours, ainsi que par une intégration explicite dans les nouveaux projets approuvés.

Programmes en mise en œuvre

- Le PIREDD Equateur demeure le programme le plus avancé en matière d'intégration des peuples autochtones. Les actions se poursuivent à travers la mise en œuvre du Plan de Développement des Peuples Autochtones Pygmées (PDPAP), la participation des PAP dans les structures locales de gouvernance (CLD), ainsi que le développement d'activités génératrices de revenus avec la création d'organisations paysannes autochtones, notamment pour la valorisation des chaînes de valeur des PFNL (*Gnetum africanum*) et de renforcement des capacités par des formations en alphabétisation et activités génératrices de revenus (jardin de case, PFNL, apiculture).
- Le PIREDD Maniema 1 intègre également cette dimension, notamment à travers des actions de gouvernance inclusive au niveau local et l'élaboration d'orientations stratégiques en faveur des peuples autochtones.
- Le PIREDD KORLOM a posé, en 2025, les bases d'une intégration structurée des peuples autochtones à travers la réalisation d'études diagnostiques et l'élaboration de plans d'action dédiés dans ses zones d'intervention (Province de Kasai-Oriental et de la Lomami).

Ces programmes constituent, en 2025, les principaux cadres actifs d'intégration des peuples autochtones au sein du portefeuille, avec des niveaux d'opérationnalisation différenciés.

Programmes récemment approuvés (fin 2025)

- Le PIREDD Sud-Ubangi 2 prévoit l'intégration des peuples autochtones dans ses interventions, en continuité avec les acquis de la première phase.
- Le programme de Foresterie communautaire et PSE intègre les peuples autochtones comme bénéficiaires clés, notamment dans l'accès et la gestion des concessions forestières des communautés locales (CFCL) et le renforcement de la gouvernance locale.

Ces nouveaux programmes offrent une opportunité de renforcer l'intégration des peuples autochtones pygmées dès la conception des interventions.

6.2.2. Intégration dans le portefeuille

Au sein du portefeuille FONAREDD, plusieurs programmes ont intégré des actions en faveur des peuples autochtones pygmées, selon des modalités et niveaux d'opérationnalisation variables.

- Le PIREDD Equateur a développé une approche structurée incluant un PDPAP, la participation des PAP dans les structures locales et des appuis aux moyens de subsistance.
- Le PIREDD Maniema 1 a intégré cette dimension dans ses interventions, notamment à travers la gouvernance locale et la planification stratégique.
- Le PIREDD KORLOM a engagé une démarche structurée d'intégration des peuples autochtones à travers la réalisation d'études diagnostiques et l'élaboration de plans d'action spécifiques pour ses zones d'intervention. Ces plans visent notamment le renforcement de la gouvernance inclusive, l'amélioration des moyens de subsistance et l'accès aux services sociaux de base, ainsi que la participation des peuples autochtones à la gestion des ressources naturelles.

- Le PIREDD Oriental (clôturé en 2024) a mis en œuvre des consultations spécifiques et des activités génératrices de revenus ciblées.
- Le PIREDD Mai-Ndombe (clôturé en 2024) a pris en compte les PAP dans ses approches communautaires de gestion des ressources naturelles.
- Le PIREDD Mongala (clôturé en 2024) a également intégré cette dimension, notamment à travers des actions d'appui aux peuples autochtones dans le cadre d'activités agricoles communautaires et de renforcement des capacités.
- Le PIREDD Sud-Ubangi 1 (clôturé en 2021) a intégré cette dimension dans les aspects transversaux liés à la participation communautaire et aux sauvegardes sociales.

L'analyse met en évidence des niveaux d'intégration différenciés, allant d'approches structurées opérationnelles à des démarches structurées en cours de mise en place, ainsi que des intégrations partielles ou transversales selon les programmes.

La prise en compte des peuples autochtones pygmées dans les interventions du FONAREDD est également conditionnée par leur répartition géographique. Ces populations sont principalement présentes dans certaines provinces, notamment l'Équateur, la Tshuapa, la Tshopo, l'Ituri, le Maniema, le Mai-Ndombe, le Kasai-Oriental, la Lomami, le Sud-Ubangi et la Mongala. En conséquence, l'intégration de cette dimension est prioritairement pertinente dans les programmes intervenant dans ces zones, et ne peut être uniformément appliquée à l'ensemble du portefeuille.

Contribution du projet d'appui aux peuples autochtones

Le projet Promouvoir la gestion durable des forêts par le renforcement des droits des Peuples Autochtones et de leur participation à la REDD+ (clôturé en 2023) constitue une expérience structurante du portefeuille FONAREDD, ayant servi de base à l'intégration progressive de cette thématique dans les programmes.

Ce projet a permis le renforcement des capacités organisationnelles des peuples autochtones, leur participation aux processus liés à la REDD+, l'appui à des activités génératrices de revenus adaptées, la structuration d'organisations représentatives.

Il est également reconnu, au niveau institutionnel, comme ayant contribué au processus ayant conduit à l'adoption de la **loi relative aux droits des peuples autochtones** en RDC.

6.2.3. Approches mises en œuvre, défis et perspectives

Les interventions en faveur des peuples autochtones pygmées reposent principalement sur la participation aux structures locales de gouvernance, le renforcement des capacités organisationnelles, l'appui aux moyens de subsistance et l'intégration dans les processus de planification et de gestion des ressources naturelles.

Malgré les avancées enregistrées, plusieurs défis subsistent notamment une absence d'harmonisation des approches et des outils entre programmes, une couverture encore partielle des zones de présence des peuples autochtones, une intégration encore variable selon les programmes.

Les perspectives portent sur la capitalisation des acquis des programmes clôturés, la mise en œuvre des nouveaux programmes (Foresterie communautaire et PSE, PIREDD Sud-Ubangi 2) et le renforcement des dispositifs de suivi des impacts sur les groupes vulnérables.

6.3. Paiement pour Services Environnementaux (PSE)

6.3.1. Contexte et positionnement du mécanisme PSE en RDC

Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) constituent un instrument clé de mise en œuvre [Stratégie-Cadre REDD+](#) de la RDC, adoptée en 2012, et de son plan d'investissement. Ils sont également reconnus comme un levier prioritaire dans le cadre du partenariat entre la RDC et l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI), notamment à travers la Lettre d'Intention 2021-2031 (LOI 2).

Le mécanisme PSE repose sur une logique incitative visant à rémunérer les acteurs locaux, notamment les communautés, les petits exploitants agricoles et les gestionnaires des ressources naturelles, pour les services environnementaux qu'ils fournissent, tels que la conservation des forêts, la restauration des terres dégradées ou la séquestration du carbone.

Dans le portefeuille du FONAREDD, les PSE ne font pas l'objet de projets autonomes à ce stade, mais sont intégrés de manière transversale dans plusieurs programmes, en particulier les programmes intégrés REDD+ (PIREDD) ainsi que certains projets sectoriels.

6.3.2. Place des PSE dans le portefeuille et expériences opérationnelles en RDC

Le recours aux PSE s'est progressivement renforcé dans le portefeuille du FONAREDD. Dans la première Lettre d'Intention (LOI-1), les PSE représentaient environ 10 % du budget global. Dans la LOI-2, cette proportion est estimée à environ 26 %, traduisant une montée en puissance significative de cette approche.

Cette évolution reflète la volonté d'accroître l'utilisation d'instruments basés sur la performance pour soutenir les changements de pratiques en matière d'utilisation des terres et renforcer les moyens de subsistance des populations rurales.

La RDC dispose d'une expérience accumulée en matière de PSE, principalement à travers les programmes intégrés REDD+ (PIREDD), notamment : le PIREDD Plateau, le PIREDD Mai-Ndombe et le PIREDD Kwilu.

Ces programmes ont permis de tester différents modèles de PSE, incluant l'agroforesterie, la régénération naturelle assistée et la conservation des savanes et des forêts. Ces expériences ont montré une adhésion significative des communautés locales, en raison des incitations économiques directes associées aux résultats environnementaux.

Elles ont également permis d'identifier des défis structurants à savoir la dépendance aux financements de projets à durée limitée, l'hétérogénéité des approches et des outils entre programmes, l'absence d'un système national unifié de suivi et de paiement et les contraintes liées à la régularité et à la prévisibilité des paiements.

6.3.3. Evolutions récentes et enjeux de coordination des PSE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la LOI-2, plusieurs initiatives visant à opérationnaliser les PSE à plus grande échelle ont émergé, y compris des approches à dimension régionale portées par CAFI.

Certaines de ces initiatives sont actuellement en phase pilote en RDC, notamment à travers les programmes PIREDD Plateau, PIREDD Equateur ainsi que le projet d'appui à l'agriculture paysanne sans déforestation (PAPS/OAF), qui testent des outils et dispositifs opérationnels liés aux PSE.

Parmi les innovations en cours figure le développement d'une plateforme numérique de gestion des PSE, destinée à couvrir l'ensemble du cycle du mécanisme (candidature, contractualisation, suivi, vérification et paiement basé sur les résultats). Cette plateforme est en cours de test avec certaines agences d'exécution.

Toutefois, ces évolutions soulignent l'importance de renforcer la **cohérence, l'alignement institutionnel et la coordination nationale** dans le déploiement des PSE en RDC.

A cet égard, le FONAREDD, en tant que mécanisme national de financement et de coordination de la REDD+, demeure un acteur central pour :

- Assurer l'harmonisation des approches et des outils PSE ;
- Garantir la cohérence avec les orientations nationales, notamment la Stratégie-Cadre REDD+ ;
- Veiller à l'intégration des dispositifs PSE dans une architecture institutionnelle nationale claire et durable.

Ces éléments mettent en évidence la nécessité de consolider un cadre national structuré, permettant d'articuler efficacement les initiatives en cours, qu'elles soient nationales ou régionales.

6.3.4. Cadre institutionnel et perspectives d'opérationnalisation

Des réflexions ont été engagées pour doter la RDC d'un cadre structuré pour les PSE, incluant à la fois le développement d'outils opérationnels, l'élaboration d'un cadre normatif et réglementaire et la mise en œuvre d'expérimentations à plus grande échelle.

Ces travaux ont connu des évolutions progressives sans aboutir à ce stade à un dispositif national pleinement opérationnel.

En 2025, le Secrétariat Exécutif du FONAREDD a élaboré une **note technique sur le système PSE**, qui constitue une base importante pour structurer davantage le mécanisme au niveau national, bien qu'elle reste en attente de validation.

La poursuite de ce chantier apparaît essentielle afin de clarifier le cadre institutionnel des PSE en RDC, harmoniser les outils et approches utilisés, assurer la durabilité et la prévisibilité des financements et enfin renforcer la transparence et la redevabilité du mécanisme.

6.3.5. Intégration des PSE dans le portefeuille des programmes

L'analyse du portefeuille du FONAREDD montre que les PSE sont principalement intégrés dans :

a) Programmes intégrés (PIREDD) qui constituent le principal vecteur de mise en œuvre des PSE, avec plusieurs programmes incluant ce mécanisme, notamment PIREDD Maï-Ndombe, PIREDD Kwilu, PIREDD Equateur, PIREDD Maniema, PIREDD Plateau, PIREDD KORLOM, PIREDD Sud-Ubangi 2

b) Programmes sectoriels dont certains programmes intègrent également des composantes PSE, notamment le Projet d'Appui à l'Agriculture Durable (PAAD), l'Agriculture Paysanne en Savane (PAPS), Energie durable 2, la Foresterie communautaire et expérimentation des PSE et PSFD 2.

Ces interventions mobilisent les PSE comme outil pour promouvoir l'agriculture durable et l'agroforesterie, la restauration des terres dégradées, la conservation des ressources forestières et l'amélioration des moyens de subsistance.

6.3.6. Enjeux et perspectives

Le développement des PSE en RDC se situe aujourd'hui à une phase charnière, caractérisée par une expérience opérationnelle significative à travers les PIREDD, une montée en puissance dans les allocations financières, l'émergence d'outils techniques innovants et un besoin persistant de structuration institutionnelle.

Dans ce contexte, les priorités portent sur :

- La consolidation d'un cadre national de référence pour les PSE ;
- L'harmonisation des approches entre programmes ;
- La mise en place d'un système national intégré de suivi et de paiement ;
- La sécurisation de financements durables à long terme.

6.4. Sauvegardes sociales et environnementales

L'intégration des sauvegardes sociales et environnementales demeure une exigence transversale dans la conception et la mise en œuvre des programmes financés par le FONAREDD. Conformément aux normes nationales REDD+, aux instruments de sauvegardes du Fonds ainsi qu'à la Loi-cadre relative à la protection de l'environnement (2011), les interventions sont tenues d'identifier, prévenir et atténuer les risques sociaux et environnementaux tout au long de leur cycle de vie.

L'examen du portefeuille, à décembre 2025, met en évidence des niveaux d'opérationnalisation différenciés selon la maturité des programmes, avec des avancées notables sur plusieurs instruments clés :

- Screening socio-environnemental préalable : cette pratique est systématique au sein des programmes territoriaux, notamment PIREDD Kwilu, PIREDD Equateur, PIREDD Maniema et PIREDD Plateau, ainsi que pour certains projets sectoriels tels que Energie durable 1, PAAD et Infrastructures de santé/CDR, traduisant une meilleure anticipation des risques dès la phase de planification. A l'inverse, plusieurs projets thématiques plus récents (PSFD, PARF 2, PAPS, PROMIS 2, etc.) n'ont pas encore institutionnalisé cet outil.
- Mécanisme de gestion des plaintes et recours : il s'agit de l'instrument le plus largement déployé à l'échelle du portefeuille. Les PIREDD précités disposent de mécanismes propres et fonctionnels, tandis que d'autres projets recourent efficacement aux dispositifs mutualisés du FONAREDD ou de partenaires techniques porteurs des projets tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR). Quelques initiatives (PAPS, Normes Mines et Hydrocarbures) demeurent toutefois en phase de formalisation (numéro vert, adresse électronique ou mécanismes informels).
- Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) : leur application reste contrastée. Des dispositifs complets sont observés au sein de PIREDD Kwilu, PIREDD Equateur, PIREDD Plateau, PSFD et PAPS, tandis que plusieurs projets sectoriels ou d'appui institutionnel s'appuient sur les normes environnementales et sociales de leurs porteurs (notamment celles du PNUD) en attendant l'élaboration de leurs propres instruments dans certains cas.
- Evaluations Environnementales et Sociales Stratégiques (EESS) : elles sont principalement mobilisées pour les politiques et cadres normatifs, comme pour Energie durable, PARF 2, PIREDD Maniema et les initiatives liées aux normes des secteurs mines et hydrocarbures, traduisant une prise en compte des risques à l'échelle stratégique.

Dans l'ensemble, les tendances montrent :

- Une maturité élevée des PIREDD, qui concentrent les dispositifs les plus complets et opérationnels ;
- Une appropriation croissante des mécanismes de plaintes, y compris via des dispositifs mutualisés ;
- Mais des besoins persistants de formalisation des PGES et du screening pour les projets plus récents.

Ces constats confirment la nécessité de poursuivre l'accompagnement technique et le renforcement des capacités afin d'assurer une harmonisation progressive des standards de sauvegardes à l'échelle du portefeuille.

Il convient de noter que les projets approuvés en novembre et décembre 2025, dont le démarrage effectif est prévu au premier trimestre 2026 (Energie durable 2, Foresterie communautaire et expérimentation des PSE, PSFD 2, PIREDD Sud-Ubangi 2 et PIREDD Maniema 2), n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation des dispositifs de sauvegardes à ce stade.

La situation détaillée par programme est présentée dans le Tableau 35 ci-dessous. En complément des informations relatives à l'existence des outils de sauvegardes, une appréciation qualitative de leur niveau d'opérationnalisation est proposée sur la base des éléments disponibles dans les rapports des programmes. Cette analyse met en évidence des niveaux de renseignement variables selon les programmes : certains fournissent des éléments permettant d'apprécier le fonctionnement effectif des dispositifs, notamment en matière de gestion des plaintes, à l'instar des PIREDD Equateur et Kwilu, tandis que d'autres restent davantage descriptifs ou correspondent à des dispositifs encore en cours de mise en place. Elle reste toutefois contrainte par la nature des informations rapportées, souvent peu centrées sur la performance effective des dispositifs. Elle met ainsi en évidence la nécessité de renforcer le canevas de rapportage afin d'intégrer des indicateurs permettant de mieux apprécier le fonctionnement réel et les résultats des mécanismes de sauvegardes, notamment en matière de gestion des plaintes et de mise en œuvre des PGES.

Tableau 35 : Application des outils de sauvegardes clés des programmes du FONAREDD

Programmes	Screening préalable socio-environnemental réalisé par projet	Mécanisme de gestion de plaintes et recours	Existence d'un PGES appliqué	EESS pour chaque politique ou loi	Appréciation de l'opérationnalisation des sauvegardes (MGPR et PGES)
Energie durable 1	Oui	Utilise celui du FONAREDD	Non, mais recours aux normes environnementales et sociales (NES) du PNUD	Réalisée	Le mécanisme de gestion des plaintes repose sur celui du PNUD, sans plainte enregistrée à ce stade, ce qui ne permet pas d'en évaluer l'utilisation effective. Le programme ne dispose pas de PGES spécifique et s'appuie sur les normes environnementales et sociales du PNUD, sans éléments permettant d'apprécier leur mise en œuvre concrète.
PSFD	Non	Oui	Oui	Prévue	Le mécanisme de gestion des plaintes est en cours d'opérationnalisation, avec des plaintes enregistrées et traitées, ainsi que des actions de formation et de sensibilisation. En revanche, bien qu'un PGES ait été élaboré, sa mise en œuvre n'a pas été effective en raison de contraintes institutionnelles et budgétaires, limitant fortement l'opérationnalisation des sauvegardes.
PGDF	Prévus	Oui	Non	Prévue	Un mécanisme de gestion des plaintes a été formalisé et partiellement déployé, avec une plainte enregistrée ayant fait l'objet d'une enquête en cours, traduisant un début d'opérationnalisation. Toutefois, le dispositif reste encore en phase de consolidation. Le PGES n'est pas encore développé, les études préalables étant en cours ou suspendues.
PARF 2	Non	Utilise celui du FONAREDD	Non	Réalisée	Aucun mécanisme de gestion des plaintes formalisé n'est en place et aucune plainte n'a été enregistrée, ce qui ne permet pas d'évaluer l'opérationnalisation de ce dispositif. Le programme ne dispose pas de PGES, les interventions étant principalement de nature normative. En outre, les parties prenantes ont été renforcées les capacités sur la gestion des plaintes et PSEA (Politique de prévention contre les harcèlements sexuels).
Finance Carbone et CDN	Non	Oui, utilise celui du PNUD	Non, mais recours aux normes environnementales et sociales (NES) du PNUD	N/A	Le mécanisme de gestion des plaintes repose sur celui du PNUD, mais aucune plainte n'a été enregistrée, ce qui ne permet pas d'apprécier son utilisation effective. Le programme ne dispose pas de PGES propre et s'appuie sur les normes environnementales et sociales du PNUD, sans éléments permettant d'évaluer leur mise en œuvre opérationnelle.
PAAJ	Non	Oui, utilise celui du PNUD	Non, mais recours aux normes environnementales et sociales (NES) du PNUD	Prévue	Le mécanisme de gestion des plaintes repose sur celui du PNUD, sans plainte enregistrée, ce qui ne permet pas d'en évaluer l'utilisation effective. Aucun PGES spécifique n'est développé, les activités étant principalement institutionnelles.

Programmes	Screening préalable socio-environnemental réalisé par projet	Mécanisme de gestion de plaintes et recours	Existence d'un PGES appliqué	EESS pour chaque politique ou loi	Appréciation de l'opérationnalisation des sauvegardes (MGPR et PGES)
Programme entités nationales/Dons de préparation	Non	Oui, utilise celui du PNUD	Non, mais recours aux normes environnementales et sociales (NES) du PNUD	N/A	Le mécanisme de gestion des plaintes repose sur celui du PNUD, sans plainte enregistrée, ce qui ne permet pas d'en apprécier le fonctionnement effectif. Aucun PGES spécifique n'est développé, les activités étant principalement orientées vers le renforcement des capacités.
Projet d'Appui à l'Agriculture Durable (PAAD)	Oui	Oui, utilise celui du PNUD	Non, mais recours aux normes environnementales et sociales (NES) du PNUD en attendant l'élaboration prévue du PGES par le projet.	N/A	Les dispositifs de sauvegardes du programme sont en cours de structuration. Le mécanisme de gestion des plaintes est en phase de mise en place et n'est pas encore opérationnel. Le PGES est en cours de préparation sur la base d'un diagnostic initial, avec des mesures d'atténuation en cours de définition et de mise en œuvre, mais sans éléments permettant d'apprécier leur effectivité.
Agriculture paysanne "zéro" déforestation au Kongo Central (PAPS)	Non	Non, mais existence d'un numéro vert et recours informel aux agents de terrain. Formalisation prévue.	Oui	N/A	Le PGES est mis en œuvre de manière opérationnelle, avec des mesures concrètes intégrées aux activités du projet et un suivi régulier. En revanche, le mécanisme de gestion des plaintes, bien que formellement établi, n'a enregistré aucune plainte, ce qui limite l'appréciation de son utilisation effective et met en évidence des insuffisances en matière de communication et d'accessibilité.
Appui à la Société Civile phase 2	Non	Oui, utilise celui du CIFOR	Non	N/A	Le mécanisme de gestion des plaintes repose sur celui du CIFOR-ICRAF, sans plainte enregistrée à ce stade, ce qui ne permet pas d'en apprécier l'utilisation effective. Aucun PGES n'est développé, les activités présentant des risques environnementaux et sociaux jugés faibles. L'opérationnalisation des dispositifs reste limitée et des actions sont prévues pour 2026.
Normes Mines et Hydrocarbures	Non	Non, mais existence d'une adresse mail. Formalisation prévue.	Non	Prévue pour les normes environnementales dans les secteurs de mines et hydrocarbures.	Le mécanisme de gestion des plaintes n'est pas encore formalisé, bien que des canaux informels existent, et aucune plainte n'a été enregistrée. Aucun PGES n'est développé à ce stade. Les dispositifs de sauvegardes restent donc à structurer.

Programmes	Screening préalable socio-environnemental réalisé par projet	Mécanisme de gestion de plaintes et recours	Existence d'un PGES appliqué	EESS pour chaque politique ou loi	Appréciation de l'opérationnalisation des sauvegardes (MGPR et PGES)
PROMIS 2	Non	Oui	Non	N/A	Le mécanisme de gestion des plaintes est formellement défini et diffusé auprès des parties prenantes, mais aucune plainte n'a été enregistrée, ce qui ne permet pas d'évaluer son fonctionnement effectif. Le programme ne dispose pas de PGES, limitant la structuration des mesures de gestion environnementale et sociale.
Infrastructures de santé / CDR	Oui	Non renseigné	Non renseigné	N/A	Un mécanisme de gestion des plaintes est prévu, mais aucune plainte n'a été enregistrée ni documentée, ce qui ne permet pas d'évaluer son fonctionnement effectif. Bien qu'un PGES existe, aucune information n'est fournie sur sa mise en œuvre, limitant l'appréciation de son opérationnalisation.
PIREDD Kwilu	Oui	Oui	Oui	N/A	Le mécanisme de gestion des plaintes est fonctionnel et largement utilisé, avec 96 plaintes enregistrées dont 94 traitées, ainsi qu'une documentation détaillée des cas et des processus de résolution. Le PGES est formellement développé et décliné à travers des outils opérationnels, mais son niveau effectif de mise en œuvre reste difficile à apprécier en l'absence d'indicateurs consolidés de suivi.
PIREDD Equateur	Oui	Oui	Oui	N/A	Le mécanisme de gestion des plaintes apparaît fonctionnel, avec 20 plaintes enregistrées dont 11 traitées, ainsi qu'une documentation des cas et des modalités de résolution. Le PGES est formellement en place et appliqué selon les rapports, mais les informations disponibles restent majoritairement descriptives et ne permettent pas d'apprécier pleinement le niveau effectif de mise en œuvre des mesures.
PIREDD Maniema	Oui	Oui	Non	Réalisée	Le mécanisme de gestion des plaintes est opérationnel, avec 13 plaintes traitées et un dispositif institutionnalisé (comité MGPR, formations, réunions régulières), traduisant une utilisation effective. En revanche, l'absence de PGES limite la structuration des mesures de gestion environnementale et sociale au niveau opérationnel.
PIREDD Plateau	Oui	Oui	Oui	N/A	Le mécanisme de gestion des plaintes est en cours d'opérationnalisation, avec 9 plaintes enregistrées dont 6 traitées, et un dispositif structuré impliquant des acteurs dédiés et des relais locaux. Le PGES (CGES) est en cours de mise en œuvre, mais reste à un stade initial, avec un niveau d'opérationnalisation encore limité au regard du démarrage récent des activités.
PIREDD KORLOM	Non	Non, l'élaboration du mécanisme est prévue.	Non	N/A	Les dispositifs de sauvegardes ne sont pas encore opérationnels. Aucun mécanisme de gestion des plaintes ni PGES n'est en place à ce stade, leur élaboration étant prévue dans le cadre des activités à venir. L'opérationnalisation reste donc à initier.

6.5. Communication

En 2025, le FONAREDD a franchi une étape structurante dans la professionnalisation de sa communication avec la finalisation et l'opérationnalisation de ses principaux outils stratégiques. La [Stratégie de communication pluriannuelle](#) assorti d'un [Plan de communication](#) et le [Guide de communication](#), dont l'élaboration était engagée les années précédentes, ont été validés et mis en œuvre, comblant ainsi un chantier resté en souffrance jusqu'en 2024. Ces avancées ont permis de renforcer la cohérence des messages, d'améliorer la coordination avec les agences d'exécution et d'accroître la visibilité des résultats des programmes, notamment à travers le renforcement de la communication digitale et la documentation des actions sur le terrain. Elles traduisent la volonté du FONAREDD de consolider durablement la transparence et la redevabilité du partenariat CAFI-RDC.

6.5.1. Finalisation des outils stratégiques de communication

Au cours de l'année 2025, le FONAREDD a finalisé deux outils stratégiques majeurs : la Stratégie de communication pluriannuelle et le Manuel de communication. Ces documents définissent un cadre harmonisé pour la communication interne et externe du Fonds, en précisant les messages clés, les normes graphiques, les canaux de diffusion, ainsi que les modalités d'utilisation des logos du FONAREDD et de CAFI. Leur mise en œuvre vise à renforcer la cohérence des actions de communication, à valoriser les résultats des programmes et à assurer une meilleure visibilité du partenariat CAFI-RDC auprès des parties prenantes.

6.5.2. Lancement de la plateforme de communication inter-agences

Dans cette dynamique, le FONAREDD a également lancé la plateforme de communication inter-agences, dont la première réunion s'est tenue le 11 juin 2025. Cette plateforme vise à améliorer la coordination entre les agences d'exécution autour des actions de communication. Son fonctionnement repose sur trois mécanismes : des réunions trimestrielles, un espace cloud partagé pour les documents, et un groupe WhatsApp pour les échanges informels. Lors de cette première session, les rôles des points focaux communication ont été clarifiés, et les agences ont été invitées à élaborer leur propre stratégie de communication, en cohérence avec les orientations du FONAREDD. Une note synthétique leur sera transmise pour guider cet exercice.

Ces efforts témoignent de la volonté du FONAREDD de professionnaliser sa communication, de renforcer la visibilité des résultats sur le terrain, et de garantir une représentation cohérente du partenariat CAFI-RDC à tous les niveaux.

6.5.3. Digital

Durant l'année 2025, le FONAREDD a poursuivi ses efforts de modernisation de sa communication numérique à travers la mise à jour régulière de son site web officiel (www.fonaredd-rdc.org). Cette dynamique s'est traduite par la publication systématique des rapports d'activités, des documents de référence (décisions du COPIL et du CRP), ainsi que par l'actualisation continue des contenus liés aux programmes en cours. Deux nouvelles rubriques majeures ont également été créées : la section « [Publications – Rapports du Secrétariat Exécutif](#) », qui met désormais à disposition l'ensemble des rapports annuels publiés entre 2019 et 2025, et la rubrique « [Rapports d'évaluations indépendantes](#) », destinée à centraliser les évaluations externes des projets financés par le Fonds. Ces ajouts contribuent à renforcer la transparence, la redevabilité et l'accessibilité de l'information institutionnelle.

Une attention particulière a été portée à l'amélioration de l'expérience utilisateur, avec la mise à jour des rubriques thématiques, l'intégration de nouveaux visuels, l'ajout de contenus enrichis (galeries photos, vidéos, infographies) ainsi que la modernisation de la structuration des pages dédiées aux programmes. Parallèlement, une production régulière d'[articles](#) sur les activités du SE FONAREDD a été assurée, garantissant une actualisation continue de nos plateformes et une meilleure valorisation des actions menées sur le terrain.

Cette dynamique éditoriale s'est accompagnée de collaborations étroites avec plusieurs médias nationaux, notamment la presse écrite et en ligne tels que Le Journal La Prospérité, Echos News, Enviro News, ainsi que l'Agence Congolaise de Presse (ACP).

En outre, plusieurs pages stratégiques ont été boostées à travers des campagnes de mise en avant, ce qui a généré une augmentation significative du trafic, du nombre d'interactions et du taux d'engagement. Ces efforts ont été renforcés par une présence accrue sur les réseaux sociaux, avec 55 contenus publiés, dont 15 publications thématiques mettant en valeur des sujets clés tels que le l'Agroforesterie, le charbon vert, les Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC), la rizipisciculture et le reboisement.

Cette stratégie éditoriale et promotionnelle a permis d'élargir sensiblement notre audience, avec plus de 5 000 nouveaux abonnés sur [Facebook](#), plus de 600 nouveaux abonnés sur [X](#), et plus de 300 nouveaux abonnés sur [LinkedIn](#), confirmant l'efficacité des actions de diffusion et de promotion menées au cours de la période. Une nouveauté importante a été la création du compte [TikTok](#) officiel du FONAREDD, visant à atteindre un public plus jeune grâce à des formats courts, dynamiques et immersifs adaptés aux tendances actuelles.

L'ensemble de ces efforts numériques visent à renforcer la transparence, la valorisation des résultats et la mobilisation autour des enjeux REDD+ en République Démocratique du Congo.

6.5.4. Mission de documentation

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de communication et de la valorisation des résultats des programmes financés, le FONAREDD a conduit, du 1^{er} au 13 octobre 2025, une importante mission de documentation visuelle dans la province du Kwilu. Cette mission avait pour objectif de produire des contenus audiovisuels (photos, vidéos, interviews) destinés à illustrer de manière concrète les impacts des programmes PIREDD Kwilu et PSFD sur les communautés bénéficiaires, les paysages, les infrastructures et les pratiques agricoles durables.

Le travail de terrain a couvert plusieurs zones d'intervention, permettant de documenter une diversité d'activités : produits forestiers non ligneux (Idiofa), transformation du charbon écologique (Mikwi), reboisement et agro-industrie locale (Vanga et Mbalaka), agroforesterie et cultures pérennes (Mosango et Masimanimba), pratiques de carbonisation durable et apiculture (Kwaya), structuration et autonomisation des CLD ainsi que les paiements pour services environnementaux - PSE (Kongila, Kisala Lupa), conservation de la biodiversité (Kikasa Nzundu et Camp Bulunga). Un témoignage institutionnel a également été recueilli auprès du maire de la ville de Kikwit, permettant d'intégrer la perception des autorités locales sur les transformations observées grâce aux interventions des deux programmes.

Cette mission a permis de constituer une [banque de contenus visuels de haute qualité](#), comprenant plus de 50 photos professionnelles, plusieurs séquences vidéo, une vingtaine d'interviews de bénéficiaires, techniciens et autorités locales, ainsi que des capsules thématiques prêtes pour la diffusion sur les réseaux

sociaux et les supports institutionnels. Malgré certaines contraintes logistiques rencontrées dans les zones les plus reculées, la mission a largement contribué à renforcer la visibilité des actions du FONAREDD et à alimenter les efforts de capitalisation des bonnes pratiques dans le cadre du partenariat CAFI-RDC.

Chiffres clés de la communication en 2025

Domaine	Réalisations / Chiffres clés
Production multimédia	- 4 vidéos reportages (PIREDD Kwilu & PSFD)
Banque d'images	- +200 visuels collectés lors de la mission au Kwilu
Réseaux sociaux	- 55 contenus publiés - 15 publications thématiques - +5 000 nouveaux abonnés Facebook - +600 nouveaux abonnés X - +300 nouveaux abonnés LinkedIn
Articles publiés	- 40 articles mis en ligne sur le site du FONAREDD
Site web FONAREDD	- 2 nouveaux onglets ajoutés : 1) Rapports du Secrétariat Exécutif 2) Rapports d'évaluation indépendante
Outils de communication finalisés	- Stratégie de communication du FONAREDD finalisée - Plan de communication - Guide de communication du FONAREDD finalisé

6.6. Gestion des risques

Le FONAREDD s'appuie sur un dispositif de gestion des risques structuré autour de matrices couvrant à la fois les enjeux stratégiques liés au Plan d'Investissement et les risques opérationnels associés à son mandat institutionnel. Ces matrices font l'objet d'une mise à jour régulière et sont présentées dans les rapports annuels afin de refléter l'évolution du contexte de mise en œuvre.

En 2025, la mise à jour de la matrice de risques met en évidence une réduction sensible de la prévalence de plusieurs risques majeurs, notamment ceux liés à la programmation et à la mobilisation des financements, en lien avec la pleine opérationnalisation du Secrétariat Exécutif et la consolidation du partenariat avec CAFI.

Certains risques structurels, en particulier d'ordre politique et institutionnel, demeurent toutefois présents et nécessitent un suivi continu.

L'analyse de la matrice de risques met en évidence trois enseignements majeurs :

- Premièrement, les risques politiques et institutionnels demeurent globalement stables, en particulier ceux liés à l'instabilité politique aux niveaux national et provincial en RDC. Malgré les efforts continus de dialogue et d'ancrage institutionnel menés par le Secrétariat Exécutif, la

volatilité des équipes dirigeantes reste un facteur exogène sur lequel le FONAREDD ne dispose que de marges de manœuvre limitées. Ces risques sont toutefois mieux anticipés et gérés grâce à des mécanismes de concertation réguliers et à l'implication des structures de mise en œuvre des programmes.

- Deuxièmement, plusieurs risques stratégiques et financiers ont vu leur prévalence diminuer de manière significative. C'est notamment le cas des risques liés au retard dans la mise en place du nouveau partenariat CAFI-RDC et à la diminution potentielle des ressources mobilisées. La clarification du rôle du FONAREDD comme canal exclusif des financements CAFI, la mise en œuvre de procédures de programmation adaptées (AMI, Fast Track), ainsi que la montée en puissance rapide de la capacité d'absorption du Fonds entre 2023 et 2025, témoignent d'un renforcement substantiel de la crédibilité et de la performance financière du dispositif. L'augmentation progressive des volumes programmés et validés confirme que ces risques, bien que toujours suivis, ne constituent plus une menace critique à court terme.
- Troisièmement, les risques programmatiques persistent mais avec une prévalence réduite, traduisant une amélioration continue des mécanismes internes de pilotage et de suivi. Les retards de décaissement, la performance insuffisante de certains programmes et l'appropriation variable des jalons par les ministères sectoriels demeurent des défis, mais les réponses apportées, notamment la constitution d'un roster d'évaluateurs, le renforcement des critères de performance et le lancement du projet d'Appui à l'Atteinte des Jalons (PAAJ), ont produit des résultats tangibles. L'augmentation significative du taux de jalons atteints ou en progrès entre 2024 et 2025 illustre l'efficacité de ces mesures correctives.

Dans l'ensemble, la matrice de risques 2025 montre un passage progressif d'une gestion principalement réactive à une gestion plus anticipative et structurée des risques, en cohérence avec la maturité institutionnelle croissante du FONAREDD et l'élargissement de son portefeuille d'investissements.

Le Tableau 36 ci-dessous présente les principaux risques identifiés, les mesures d'atténuation mises en œuvre et leur évolution au cours de l'année 2025.

Tableau 36 : Matrice de risques du FONAREDD

Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Actions d'atténuation réalisées par le FONAREDD	Statut du risque au mois de février 2025, comparé au moment d'identification du risque
Instabilité politique au niveau provincial en RDC, avec des implications pour l'appui politique à l'agenda du FONAREDD	Début 2021	Politique et stratégique	Le dialogue avec les représentants des autorités provinciales est continu et inclus les organismes de mise en œuvre des PIREDD et par le SE-FONAREDD lors des missions de suivi.	Au même niveau qu'avant, la possibilité de nouveaux changements de ministres aux niveaux national et provincial, de manière plus ou moins inattendue persiste.
Retards au niveau du développement du nouveau partenariat RDC-CAFI et, par conséquence, dans la nouvelle programmation	Juin 2020, mis à jour en 2022	Opérationnel	Le FONAREDD a lancé un AMI national en mai 2022 Le FONAREDD a organisé et appuyé les consultations sectorielles dans le cadre des négociations de la nouvelle Lettre d'intention. Le FONAREDD a procédé au cadrage programmatique à la suite de l'AMI lancé en 2022. La procédure dite fast track a permis l'approbation des quelques projets alignés dans ce portefeuille par le COPIL de novembre 2023. La programmation s'est poursuivie en 2024 et 2025, sur base des priorités définies annuellement en lien avec le cadre programmatique.	Le risque n'a plus la même occurrence. Le processus de programmation a été lancé avec la publication d'un AMI qui a abouti à un cadrage programmatique des projets faisant l'objet d'instruction des programmes.
Dépendance d'un seul bailleur	Début 2021 mis à jour en 2024	Stratégique et financier	Le SE-FONAREDD a continué ses efforts de mobilisation de ressources auprès d'autres bailleurs que CAFI. Un arrêté interministériel	Au même niveau, CAFI demeure le seul bailleur qui apporte des fonds conséquents au FONAREDD pour la mise en œuvre du Plan d'investissement REDD. Tout de même, le Royaume de la Suède apporte, pour une seconde fois, un financement complémentaire au PIREDD Equateur dont l'instruction a abouti à la validation d'un Prodoc de 9,2 MUSD en avril 2024. En plus, le Gouvernement de la RDC a pris l'engagement de contribuer à hauteur de 10 MUSD au projet d'appui à l'agriculture durable (PAAD) et à 25% du budget du fonctionnement du SE FONAREDD en faveur du projet d'appui au SE FONAREDD. En outre, dans le cadre de la mobilisation des ressources domestiques, l'arrêté interministériel n° 006 et 120 du 15 septembre 2023 fixant la

Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Actions d'atténuation réalisées par le FONAREDD	Statut du risque au mois de février 2025, comparé au moment d'identification du risque
				répartition de la quotité de l'Etat sur le bénéfice issu de la vente de carbone accorde 5 % des bénéfices au FONAREDD au titre d'investissement dans le secteur de gestion des forêts. Enfin, les démarches sont en cours pour l'institutionnalisation du FONAREDD afin d'assurer la prise en charge de son fonctionnement par le Gouvernement.
Diminution des fonds mobilisés pour le FONAREDD dans le cadre du nouveau partenariat RDC-CAFI	Mi-2021 mis à jour en 2025	Financier	Le FONAREDD a participé de manière active dans les discussions sur le nouveau partenariat avec CAFI. Le FONAREDD et CAFI ont lancé le processus de programmation AMI et la programmation Fast Track.	Le Gouvernement a identifié le FONAREDD comme canal Exclusif pour les financements CAFI en RDC, ce risque n'a plus la même prévalence. Bien que la restructuration institutionnelle, achevée début 2025, ait temporairement affecté la capacité de programmation, les résultats observés témoignent d'une montée en puissance continue de la capacité d'absorption du Fonds. Celle-ci est passée d'environ 5 millions USD (2016-2022) à 136 millions USD en 2023 (9 projets), puis à 57,7 millions USD en 2024 (6 projets), avec des niveaux de décaissement nettement renforcés. En 2025, année de pleine opérationnalisation du Secrétariat Exécutif, huit projets ont été validés pour 181,9 millions USD, confirmant la capacité du FONAREDD à gérer un portefeuille d'envergure. A fin 2025, la structuration des priorités et la transformation de l'AMI en cadre programmatique ont permis d'approuver 412 millions USD, soit plus de 80 % de l'engagement CAFI au titre de la première phase de la LOI-2 CAFI-RDC.
Retards dans le décaissement de la deuxième tranche des programmes, en raison des retards dans la réalisation des évaluations à mi-parcours des programmes et dans la prise de décisions par les structures de gouvernance du FONAREDD	Mi-2021	Programmatique	Le FONAREDD a renforcé le processus de planification des décaissements avec des outils tels des critical path pour lesquels le suivi et la planification sont serrés. Le FONAREDD a progressivement mis en place un roster d'évaluateurs indépendants pour permettre leur mobilisation à très court terme	Le risque continu de persister avec une moindre prévalence du fait que le FONAREDD a mis en place sont roster des consultants évaluateurs. Les échanges continuent avec les agences pour une planification financière anticipative afin d'anticiper les besoins.

Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Actions d'atténuation réalisées par le FONAREDD	Statut du risque au mois de février 2025, comparé au moment d'identification du risque
Défaut de renforcement de la performance des programmes notés faibles	Juin 2020-mis à jour en 2022	Programmatique	Le CT (actuel CRP) a été consulté sur les programmes notés faibles, afin de permettre la validation de mise en œuvre et suivi de mesures correctives par le SE. L'application des critères et des sous-critères d'évaluation des programmes a été renforcée. Des dispositions ont été prises pour assurer la réévaluation de la performance des programmes tous les six mois, selon les critères d'évaluation.	Le risque continu de persister avec une moindre prévalence, le nombre de programme de performance faible a baissé, même si l'identification de faiblesses programmatiques au moment opportun ainsi que la prise de mesures de réponse adéquate demeure un défi dans le cadre de certains programmes.
Manque d'avancement et d'appropriation par les ministères sectoriels du développement de nouvelles politiques nationales et des engagements du Pays vis-à-vis des partenaires dans le cadre de la LOI	Mi-2021 mis à jour en 2025	Programmatique et stratégique	Par le passé, le FONAREDD avait mis en place des taskforces ministérielles visant notamment l'appropriation des jalons, mais leur opérationnalisation est restée limitée faute de moyens dédiés. Afin de répondre à cette contrainte, un projet spécifique d'Appui à l'Atteinte des Jalons (PAAJ) a été élaboré dès 2023 et approuvé par les organes de gouvernance du Fonds en novembre 2024. Ce projet vise l'atteinte des jalons de la LOI-2 ainsi qu'un renforcement de l'appropriation par les ministères sectoriels et les entités publiques concernées, à travers la mise en place de taskforces directement intégrées au sein de ces institutions.	Le risque continu de persister avec une moindre prévalence. Pour le mitiger, les Taskforce des ministères sectoriels porteurs des jalons ont été mises en place dans le cadre du projet de l'appui à l'atteinte des jalons de la LOI-2 approuvé au COPIL de novembre 2024. La part des jalons atteints ou en progrès est passée de 55 % en 2024 à 81 % en 2025 (évaluation réalisée fin janvier 2026). Cette amélioration s'explique principalement par le démarrage effectif du PAAJ, qui a renforcé l'appropriation institutionnelle et accéléré la mise en œuvre des réformes soutenues par le partenariat CAFI-RDC.

7. Evaluations indépendantes des programmes en 2025

Au cours de l'année 2025, le SE FONAREDD a commandité ou commissionné quatre (4) missions d'évaluations indépendantes et/ou de vérifications indépendantes. Ces missions ont concerné les programmes PSFD, PGDF, PIREDD Plateau et PIREDD Equateur.

Les missions ont été réalisées par des consultants nationaux et internationaux, conformément aux exigences de redevabilité du Fonds. Elles visaient principalement à apprécier le niveau de réalisation des interventions, à identifier les contraintes opérationnelles, et à éclairer les décisions des instances de gouvernance, notamment en matière de décaissements, d'extensions ou d'ajustements programmatiques.

Les périodes de mise en œuvre des missions sont présentées dans le Tableau 37 ci-après. Les dates de début et de fin correspondent respectivement aux réunions de cadrage et aux réunions de débriefing des missions.

Tableau 37 : Aperçu global des missions d'évaluations ou de vérifications indépendantes en 2025

N°	Agence	Programme	Type missions	Date-début	Date-fin	Lieu (Province)	Revue en CRP
1	AFD	PSFD	Vérification indépendante	10/06/2025	07/08/2025	Tshopo et Kwilu	CRP71
2	AFD	PGDF	Evaluation à mi-parcours	18/06/2025	06/08/2025	Kinshasa, Equateur, Tshopo	CRP71
3	UNOPS	PIREDD Plateau	Evaluation indépendante	13/08/2025	16/09/2025	Equateur- Mbandaka	CRP72
4	FAO	PIREDD Equateur	Evaluation indépendante	14/11/2025	15/12/2026	Equateur	-

Au 31 décembre 2025, le rapport de la mission d'évaluation indépendante du PIREDD Equateur n'était pas encore finalisé. En revanche, les rapports des autres missions ont été examinés lors des sessions du Comité de Revue des Programmes (CRP), comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

7.1. Vérification indépendante du PSFD

La vérification indépendante du PSFD, exécuté par l'Agence Française de Développement (AFD) dans les provinces de la Tshopo et du Kwilu, s'est déroulée du 10 juin au 7 août 2025. La mission a porté principalement sur la vérification de l'atteinte d'au moins 80 % des résultats en matière de plantations (hectares), condition préalable à l'examen de la phase additionnelle dudit programme.

A l'issue de la revue, le CRP a recommandé la poursuite de l'instruction de la phase additionnelle du programme, pour un budget de 8 MUSD, assorti de conditions précisées dans la [résolution 04](#) du CRP71.

7.2. Evaluation à mi-parcours du PGDF

Le PGDF a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours, réalisée entre le 18 juin et le 6 août 2025, dans un contexte marqué par des incidents opérationnels et des divergences entre les parties prenantes (AFD, MEDD et SOFRECO).

La mission, conduite par trois consultants (deux nationaux et un international), a combiné des missions de terrain dans les provinces de la Tshopo et de l'Équateur, ainsi que des entretiens à distance avec les acteurs de Maï-Ndombe et de la Mongala, en raison de contraintes logistiques et sécuritaires.

Les constats et recommandations issus de l'évaluation ont été présentés au CRP et consignés dans la [résolution](#) y afférente du CRP71, notamment dans le cadre de l'examen de la demande d'extension du programme.

7.3. Evaluation indépendante du PIREDD Plateau

Le PIREDD Plateau, mis en œuvre par l'UNOPS, a fait l'objet d'une évaluation indépendante entre août et septembre 2025, à la suite de la demande de décaissement de la deuxième tranche de financement (5,49 MUSD).

La mission de terrain, conduite du 3 au 16 septembre 2025, avec l'appui logistique du WWF et des Agences Locales d'Exécution (ALE), a permis d'éclairer la décision du CRP. Sur la base des conclusions présentées lors de la 72^e session du CRP (détails [ici](#)), un décaissement en deux étapes a été recommandé :

- 3 MUSD, sans condition ;
- 2,493 MUSD, conditionnés à l'atteinte de jalons techniques et programmatiques d'ici juin 2026.

7.4. Evaluation indépendante du PIREDD Equateur

La dernière mission d'évaluation de l'année 2025 a concerné le PIREDD Equateur, mis en œuvre par la FAO, en partenariat avec le WWF, dans la province de l'Equateur. La réunion de cadrage s'est tenue le 14 novembre 2025.

En raison de l'étendue géographique du programme et des contraintes logistiques rencontrées, la mission (production du rapport) s'est prolongée au-delà de l'exercice 2025. Au 31 décembre 2025, le rapport d'évaluation indépendante n'était pas encore disponible, et n'avait donc pas encore été soumis à l'examen du CRP.

8. Apprentissage, capitalisation et adaptation des approches programmatiques

La mise en œuvre des programmes financés par le FONAREDD en 2025 a permis de dégager un ensemble d'enseignements important, tant de la conduite stratégique du Fonds que de l'exécution opérationnelle des programmes. Ces enseignements constituent une base essentielle pour l'amélioration continue des approches programmatiques et l'adaptation du portefeuille aux contraintes et opportunités du contexte national.

Le présent chapitre propose une lecture structurée de ces enseignements, en distinguant trois niveaux d'analyse complémentaires.

Premièrement, les sections 8.1 et 8.2 s'appuient sur une analyse transversale du portefeuille conduite par le Secrétariat Exécutif. Elles mobilisent les observations issues du suivi de la mise en œuvre en 2025, les constats tirés de l'expérience opérationnelle du Fonds, ainsi que les enseignements déjà identifiés dans le rapport annuel consolidé 2024. Ces sections visent à mettre en évidence les principaux défis structurels, les évolutions institutionnelles et les besoins stratégiques du portefeuille, ainsi qu'à structurer une démarche progressive de capitalisation à l'échelle du Fonds.

Deuxièmement, les sections 8.3 et 8.4 présentent les leçons apprises issues des programmes, telles que rapportées par les agences de mise en œuvre dans leurs rapports annuels. Ces éléments reflètent les analyses produites au niveau des projets, sur la base de leur expérience de terrain et de la mise en œuvre des activités. Il convient toutefois de souligner que ces leçons ne constituent pas, à ce stade, des résultats consolidés issus d'un processus complet de capitalisation ou d'évaluations indépendantes systématiques. Elles doivent être considérées comme des enseignements préliminaires ou des hypothèses opérationnelles, dont la validité et la portée doivent être vérifiées à travers des analyses complémentaires, notamment des études transversales, des investigations de terrain et une mobilisation accrue de données quantitatives.

Dans cette perspective, le chapitre poursuit un double objectif :

- Restituer de manière structurée les principaux enseignements issus de la mise en œuvre du portefeuille, en distinguant les niveaux d'analyse stratégique et opérationnelle ;
- Poser les bases d'un dispositif renforcé de capitalisation, visant à transformer ces enseignements en connaissances consolidées, susceptibles d'éclairer la conception, l'ajustement et le pilotage des programmes.

L'ensemble du chapitre s'inscrit ainsi dans une logique d'apprentissage adaptatif, encore en cours de structuration, qui devra être consolidée à travers le renforcement des dispositifs de suivi-évaluation, de capitalisation et d'analyse transversale du portefeuille.

8.1. Enseignements et défis de mise en œuvre du portefeuille en 2025

La mise en œuvre du portefeuille du FONAREDD en 2025 met en évidence un ensemble d'enseignements structurants, à la fois sur le plan institutionnel, programmatique et stratégique. Les constats présentés dans les sections précédentes permettent d'éclairer plusieurs défis majeurs qui conditionnent l'efficacité et la durabilité des interventions du Fonds.

En termes de progrès, l'année 2025 a été marquée par plusieurs avancées significatives dans le renforcement des capacités du Secrétariat Exécutif. Celles-ci incluent notamment le renforcement de l'équipe technique, la réalisation d'un diagnostic organisationnel, l'élaboration d'un plan structuré de renforcement des capacités ainsi que l'initiation d'un processus d'acquisition d'un système informatisé de suivi-évaluation du portefeuille. Ces évolutions traduisent une volonté d'améliorer l'efficacité opérationnelle et la qualité du pilotage du portefeuille REDD+. Cependant, ces avancées se sont accompagnées de défis persistants qui ont influencé la performance globale du Fonds.

a) Robustesse et continuité du processus de programmation

Les évolutions observées en 2025 révèlent que, malgré un niveau de maturité technique élevé, le processus de programmation du Fonds demeure sensible aux interruptions institutionnelles, comme cela a été le cas entre septembre 2024 et mars 2025 ainsi qu'aux contraintes contextuelles, notamment sécuritaires.

Cette situation met en évidence la nécessité de :

- Sécuriser la continuité des mécanismes de programmation afin d'éviter les interruptions ;
- Renforcer la prévisibilité des cycles d'approbation ;
- Développer des dispositifs plus flexibles permettant d'accélérer l'approbation des programmes déjà avancés dans leur préparation.

b) Renforcement institutionnel du Secrétariat Exécutif

Les progrès enregistrés en matière de structuration interne (renforcement des équipes, diagnostic organisationnel, plan de renforcement des capacités, système de suivi-évaluation) traduisent une amélioration des capacités du Secrétariat Exécutif.

Néanmoins, ces avancées doivent être consolidées par :

- L'aboutissement du processus d'institutionnalisation formelle du FONAREDD ;
- L'amélioration du fonctionnement des instances de gouvernance, notamment la régularité du COPIL Politique ;
- La finalisation et l'appropriation complète du système informatisé de suivi du portefeuille.

c) Cohérence et coordination du portefeuille REDD+

L'évolution du paysage des financements met en évidence un enjeu croissant de coordination. Le développement d'initiatives mises en œuvre en dehors du circuit du FONAREDD, bien qu'elles contribuent aux objectifs REDD+, pose des défis en termes de cohérence stratégique et de pilotage global.

Cela souligne l'importance de :

- Renforcer le rôle du FONAREDD comme plateforme de coordination ;
- Améliorer la visibilité consolidée des interventions REDD+ ;
- Promouvoir des mécanismes d'alignement entre partenaires techniques et financiers.

d) Adaptation du portefeuille aux contraintes sécuritaires

Le contexte d'intervention en RDC confirme la nécessité d'une approche plus adaptative dans la gestion du portefeuille.

Les dynamiques observées en 2025 mettent en évidence :

- L'importance d'intégrer systématiquement les risques sécuritaires dans la conception des programmes ;
- Le besoin de stratégies de redéploiement géographique pour maintenir la continuité des interventions ;
- La nécessité d'adapter les modalités opérationnelles afin de préserver l'efficacité des programmes en environnement contraint.

e) Mobilisation des ressources et durabilité du Fonds

Enfin, la soutenabilité du portefeuille repose sur la capacité du Fonds à diversifier ses sources de financement.

Dans un contexte d'évolution des financements climatiques, il apparaît essentiel de :

- Renforcer la stratégie de mobilisation des ressources pour assurer la durabilité du Fonds ;
- Explorer de nouveaux partenariats financiers ;
- Consolider le positionnement du FONAREDD comme mécanisme central de financement de la REDD+ en RDC.

8.2. Capitalisation du portefeuille FONAREDD**8.2.1. Une dynamique de capitalisation engagée en 2025, à structurer et approfondir**

En 2025, le FONAREDD a engagé un premier travail de capitalisation, notamment à travers l'analyse de la qualité des documents produits par les programmes et des méthodologies mises en œuvre, en particulier dans le domaine des Plans Simples d'Aménagement du Territoire (PSAT).

Ce travail a permis d'identifier des écarts de qualité dans les documents produits, de mettre en évidence des divergences méthodologiques entre programmes, de souligner certaines limites dans la mise en œuvre des approches de planification territoriale.

Ces premiers efforts ont constitué une base importante pour structurer une réflexion plus approfondie sur les approches programmatiques du portefeuille.

Par ailleurs, le plan de suivi 2025 a permis de mettre en lumière plusieurs enjeux clés, notamment :

- La nécessité d'analyser les processus liés aux CFCL et aux PSAT ;
- Les approches mises en œuvre dans les PIREDD, notamment en agroforesterie et en paiements pour services environnementaux (PSE) ;

- Les limites liées à l'absence fréquente d'études de référence (baseline), rendant difficile la mesure des impacts.

Toutefois, ces travaux sont restés partiels et n'ont pas encore permis de structurer une démarche complète de capitalisation à l'échelle du Fonds, notamment en ce qui concerne la production d'analyses transversales consolidées, la mesure quantitative des impacts (couvert forestier, socio-économie) et la valorisation systématique des connaissances issues des programmes.

8.2.2. Structuration progressive d'un programme de capitalisation en 2026

Dans le prolongement des travaux engagés en 2025, le FONAREDD mettra en place en 2026 un programme structuré de capitalisation, visant à consolider, approfondir et systématiser les analyses à l'échelle du portefeuille.

Cette démarche répond à un double objectif :

- Renforcer la production de connaissances sur les approches mises en œuvre et leurs résultats ;
- Alimenter les processus stratégiques du Fonds, en particulier l'évaluation indépendante à mi-parcours.

Elle s'appuiera à la fois sur :

- Les analyses déjà conduites en 2025, notamment sur les PSAT et les approches territoriales ;
- Les constats issus du rapport annuel 2024, qui ont permis d'identifier plusieurs enjeux nécessitant une analyse approfondie ;
- Les données et études existantes produites dans le cadre des programmes (baselines, études thématiques, données SIG, etc.).

Une attention particulière sera accordée au renforcement de la dimension quantitative de la capitalisation, notamment en ce qui concerne l'évolution du couvert forestier dans les zones d'intervention, les impacts socio-économiques des investissements ainsi que les coûts unitaires et la performance des modèles techniques.

8.2.3. Principaux domaines de capitalisation du portefeuille

Les travaux engagés en 2025, complétés par les analyses du rapport 2024, ont permis d'identifier plusieurs domaines structurants de capitalisation à l'échelle du portefeuille. Ces domaines constituent le cadre analytique général des travaux à conduire. Ils sont ensuite déclinés en priorités opérationnelles pour l'année 2026 (section suivante).

1. Planification territoriale et gouvernance locale

Comme susmentionné, les premiers travaux réalisés sur les PSAT ont mis en évidence des enjeux importants relatifs à la qualité des documents produits et à l'harmonisation des méthodologies entre programmes.

Dans ce cadre, les travaux de capitalisation porteront notamment sur :

- L'effectivité de la mise en œuvre des PSAT et des plans de gestion ;
- Le fonctionnement des dispositifs locaux (CLD, CFCL, plateformes multi-acteurs) ;
- Les méthodologies de planification territoriale (PSAT, PDL, PPAT), y compris l'évaluation des guides existants.

2. Mesure des impacts environnementaux et socio-économiques

Les analyses ont mis en évidence la nécessité de renforcer les dispositifs de mesure des impacts, en particulier en raison de la disponibilité inégale des données de référence (baseline), de la limitation des indicateurs actuels et de la faible disponibilité de données consolidées sur le couvert forestier.

Les travaux de capitalisation viseront à :

- Analyser l'évolution du couvert forestier à partir de données satellitaires ;
- Documenter les impacts socio-économiques des interventions ;
- Améliorer les méthodes de suivi de certains investissements (ex. foyers améliorés, agroforesterie).

3. Performance des modèles techniques et des investissements

Les constats issus des analyses 2024 et 2025 mettent en évidence la nécessité d'approfondir la compréhension des performances réelles des investissements.

Les travaux porteront notamment sur :

- La résilience des systèmes agroforestiers et des cultures pérennes ;
- Les pertes observées et les besoins d'entretien ;
- La durabilité des investissements dans le temps ;
- La place de la gestion des ressources naturelles dans les approches des programmes.

4. Approches programmatiques et dispositifs de mise en œuvre

Les différences observées entre programmes, ainsi que certaines contraintes récurrentes, justifient une analyse approfondie des approches mises en œuvre.

Les travaux de capitalisation porteront notamment sur :

- Les méthodologies déployées dans les différents PIREDD ;
- Les conditions d'appropriation des outils par les communautés ;
- La gestion des contraintes opérationnelles (retards, coordination, conflits) ;
- L'articulation entre programmes et politiques publiques.

Ces analyses permettront notamment d'identifier les facteurs de performance et les contraintes structurelles des programmes.

5. Modèles innovants et mécanismes incitatifs

Certains dispositifs développés dans le cadre du portefeuille présentent un caractère innovant et nécessitent une analyse approfondie.

Il s'agit notamment :

- Du modèle des alliances productives dans le cadre du PSFD ;
- Des mécanismes de paiements aux résultats (PSE) ;
- Des approches impliquant le secteur privé.

Ces travaux permettront d'évaluer leur efficacité, leur durabilité et leur potentiel de réplication.

8.2.4. Priorité de capitalisation pour 2026

Au regard du nombre et de la diversité des objets de capitalisation identifiés, il apparaît que l'ensemble des analyses ne pourra être conduit simultanément sur une seule année.

Dans ce contexte, le FONAREDD adoptera en 2026 une approche progressive et priorisée, en concentrant ses efforts sur un nombre limité de thématiques jugées stratégiques, tout en inscrivant les autres sujets dans une trajectoire de capitalisation pluriannuelle.

Les priorités retenues pour 2026 répondent aux critères suivants :

- Importance stratégique pour le pilotage du portefeuille ;
- Disponibilité relative des données ;
- Capacité du Secrétariat Exécutif à conduire ou superviser les analyses.

Les thématiques suivantes sont retenues comme prioritaires :

1. Mesure des impacts REDD+ / couvert forestier (central pour la crédibilité du Fonds)

- Analyse de l'évolution du couvert forestier dans les zones d'intervention ;
- Mobilisation des données satellitaires et des capacités SIG du Secrétariat Exécutif.

2. Mise en œuvre effective des PSAT, PSG et gouvernance territoriale (cœur des approches PIREDD et des résultats attendus)

- Analyse de l'application réelle des règles de gestion ;
- Fonctionnement des CLD et dispositifs locaux.

3. Modèle des alliances productives (PSFD) (innovant à fort enjeu de réplication)

- Fonctionnement, bénéficiaires, coûts et durabilité ;
- Analyse du rôle des PME et des producteurs.

4. Performance des systèmes agroforestiers et plantations (investissement majeur du portefeuille)

- Résilience des plantations ;
- Analyse des pertes et des besoins d'entretien ;
- Ecart entre objectifs et réalisations.

5. Exploitation des données existantes (baselines et études) (optimisation des ressources existantes avant nouvelles études)

- Analyse des données déjà produites dans les programmes ;
- Identification des lacunes nécessitant des compléments ciblés.

8.2.5. Programmation élargie des objets de capitalisation

Au-delà de ces priorités immédiates, le FONAREDD a identifié un ensemble plus large d'objets de capitalisation, présentés dans le Tableau 38 ci-après.

Ce tableau constitue une base de programmation pluriannuelle, permettant de structurer les travaux de capitalisation au-delà de 2026, d'alimenter progressivement les analyses stratégiques du Fonds et d'assurer la cohérence entre capitalisation, suivi-évaluation et programmation.

Tableau 38 : Tableau des objets de capitalisation du portefeuille FONAREDD (base de programmation pluriannuelle)

N°	Objet de capitalisation	Programme / dispositif	Problématique identifiée	Type d'étude à mener	Finalité (usage)
1	Mise en œuvre effective des PSAT	PIREDD (tous)	Indicateurs actuels ne reflètent pas l'application réelle des règles de gestion ; absence de suivi qualitatif	Etude terrain + analyse institutionnelle	Evaluation mi-parcours, amélioration des PIREDD
2	Fonctionnement des CLD et plateformes multi-acteurs	PIREDD	Coût réel mal estimé ; biais méthodologique (8000 USD vs 3500 USD) ; performance variable	Analyse coût-efficacité + étude institutionnelle	Révision note critères, programmation future
3	Mesure de l'impact REDD+ (couvert forestier)	Tous programmes	Absence de données vérifiées ; non utilisation systématique de la télédétection	Analyse spatiale (SIG + images satellitaires)	Crédibilité REDD+
4	Impacts socio-économiques des interventions	PIREDD / Energie	Données de référence prévues dans les PRODOC mais inégalement réalisées ou exploitées, limitant l'analyse consolidée des impacts	Analyse des données existantes (baselines, études) + études complémentaires ciblées si nécessaire	Evaluation des impacts et consolidation des résultats du portefeuille
5	Suivi des foyers améliorés	Programme Energie / PIREDD	Indicateur limité aux ventes ; pas d'information sur usage réel	Etude d'usage (durée de vie, gains, coûts)	Calcul impact REDD+, amélioration des modèles
6	Performance des systèmes agroforestiers	PIREDD / PSFD	Pertes non documentées (feux, entretien) ; résilience inconnue	Etude technique + suivi longitudinal	Ajustement des modèles techniques

N°	Objet de capitalisation	Programme / dispositif	Problématique identifiée	Type d'étude à mener	Finalité (usage)
7	Cultures pérennes (viabilité réelle)	PIREDD / PSFD	Survie et productivité non vérifiées	Evaluation terrain + analyse agronomique	Durabilité des investissements
8	Gestion des ressources naturelles (mise en défens)	PIREDD	Faible effort malgré coûts faibles ; approche centrée sur compensation	Analyse comparative + étude de terrain	Rééquilibrage des stratégies
9	Modèle des alliances productives	PSFD	Modèle innovant non évalué (fonctionnement, bénéficiaires, coûts, durabilité)	Etude approfondie (quasi-évaluation)	Décision stratégique (réplication ou non)
10	Analyse des coûts unitaires des plantations	PSFD / PIREDD	Coûts élevés ($\approx 2247-3000$ USD/ha) non décomposés	Analyse économique détaillée	Optimisation des investissements
11	Paiements aux résultats (PSE)	PSFD / PIREDD et autres	Part importante mais non analysée	Analyse économique + institutionnelle	Amélioration mécanismes incitatifs
12	Méthodologies PSAT (qualité et cohérence)	PIREDD / PAAJ	Hétérogénéité ; guides incomplets (PDL, PPAT)	Analyse méthodologique	Standardisation nationale
13	Guides d'aménagement du territoire	PAAJ / PIREDD	Guides existants non évalués	Revue critique + test terrain	Généralisation LOI 2
14	Appropriation des outils par les communautés	PIREDD	Faible compréhension des règles de gestion	Etude socio-institutionnelle	Amélioration des approches participatives
15	Gestion des conflits (cas Mongala)	PIREDD Mongala	Relations difficiles avec autorités et ONG	Etude de cas	Prévention conflits futurs
16	Méthodologie de planification territoriale	PIREDD Mongala	Approche innovante à capitaliser (PPAT)	Etude de capitalisation	Référence nationale
17	Micro-entreprises PFNL	PIREDD Equateur	Statut et fonctionnement incertains	Etude organisationnelle	Pérennisation des activités
18	Capitalisation des études existantes	Tous	Etudes non valorisées (Mongala, PAP, etc.)	Revue documentaire + synthèse	Mutualisation des connaissances

La mise en œuvre de ce programme de capitalisation reposera sur :

- La mobilisation des données existantes, notamment les études réalisées dans le cadre des programmes ;
- La coordination avec les agences d'exécution pour la collecte et l'analyse des informations ;
- La clarification des responsabilités internes en matière de capitalisation.

Une attention particulière sera accordée à la valorisation des résultats et à leur diffusion auprès des parties prenantes du Fonds.

Les travaux de capitalisation engagés en 2026 contribueront directement à l'amélioration des approches programmatiques et l'adaptation du portefeuille aux enjeux identifiés.

8.3. Leçons apprises des programmes intégrés (PIREDD)

Les éléments présentés dans cette section sont issus des rapports annuels des agences de mise en œuvre et reflètent les analyses produites au niveau des programmes. Ils doivent être interprétés comme des enseignements tirés de l'expérience opérationnelle, dont la portée et la validité gagneront à être consolidées à travers des analyses complémentaires et des travaux de capitalisation transversale.

L'analyse des programmes PIREDD met en évidence un ensemble de tendances convergentes concernant les facteurs susceptibles d'influencer la durabilité des investissements territoriaux. Les observations rapportées par plusieurs programmes (notamment Kwilu, Maniema et Plateau) suggèrent que la gouvernance locale, la sécurisation foncière et l'appropriation communautaire constituent des déterminants majeurs de la durabilité des investissements territoriaux. L'implication des autorités locales, la fonctionnalité des Comités Locaux de Développement ainsi que l'existence de cadres de concertation apparaissent, dans plusieurs cas, associées à un meilleur niveau d'adhésion des communautés et à une réduction des risques de conflits.

Par ailleurs, plusieurs programmes indiquent que la valeur ajoutée des outils de planification territoriale réside moins dans leur élaboration que dans leur mise en œuvre effective. Cette leçon a conduit certains projets, notamment au Maniema, à réorienter leurs ressources vers des actions concrètes génératrices d'impacts visibles pour les bénéficiaires.

Toutefois, ces observations restent à approfondir afin de mieux comprendre les conditions dans lesquelles ces outils produisent effectivement des résultats, notamment en lien avec leur appropriation par les acteurs locaux et leur articulation avec les dynamiques institutionnelles et communautaires.

Les rapports mettent également en évidence des contraintes récurrentes liées à la logistique, à la planification opérationnelle et à la gestion des flux financiers, en particulier dans des contextes provinciaux marqués par des contraintes sécuritaires ou institutionnelles. Ces facteurs semblent influencer de manière significative le rythme et la qualité de mise en œuvre des activités.

Les observations issues de la mise en œuvre des programmes suggèrent que la performance des dispositifs de gouvernance locale, notamment les CLD, est associée à plusieurs facteurs, parmi lesquels : la clarté des rôles et responsabilités, la qualité des relations avec les autorités locales (chefferies) et les services techniques, ainsi que le niveau d'implication des différents groupes socio-professionnels (y compris les jeunes, les femmes et les peuples autochtones).

Dans ce cadre, les échanges menés entre le Secrétariat Exécutif et certains partenaires techniques, notamment la GIZ à la fin de l'année 2025 lors de l'élaboration de nouveaux documents de projets, ont permis de souligner que l'enjeu ne réside pas uniquement dans une réorientation des ressources vers des actions concrètes, mais également dans la mobilisation effective des Services Techniques et des organisations locales pour l'application des bonnes pratiques de gestion des ressources naturelles, telles que définies dans les outils de planification (notamment les PSAT et les PSG).

Dans plusieurs cas, notamment dans les PIREDD Maniema et Kwilu, les analyses rapportées indiquent que la participation des communautés et le dynamisme des structures locales de gouvernance semblent contribuer à une meilleure appropriation des activités et à une mise en œuvre plus efficace.

Toutefois, les conditions précises de fonctionnement effectif de ces dispositifs, notamment en matière de gestion des conflits, de prise de décision et de redevabilité, demeurent insuffisamment documentées et nécessitent des travaux de capitalisation approfondis.

Elles mettent également en évidence la nécessité de renforcer non seulement les dispositifs de suivi-évaluation et de capitalisation, mais aussi les capacités opérationnelles des Services Techniques, afin de favoriser l'utilisation effective des outils de planification territoriale dans la mise en œuvre des interventions.

Dans cette perspective, il apparaît pertinent de : (i) renforcer les structures locales de gouvernance, notamment les CLD ; (ii) promouvoir une participation accrue des communautés dans les processus de planification et de mise en œuvre et (iii) développer des mécanismes structurés de gestion des plaintes et de dialogue communautaire.

Les observations suggèrent également que la rapidité de mobilisation logistique et de démarrage des activités dès la phase initiale du projet, notamment pour les Agents Locaux d'Exécution et les services techniques, est associée à une mise en œuvre plus fluide des activités et apparaît comme un facteur important de performance des programmes territoriaux.

Les retours d'expérience indiquent par ailleurs que les retards dans le démarrage des activités, en particulier pour les interventions liées aux cycles agricoles ou de plantation, peuvent être difficilement rattrapés et affecter la continuité de l'accompagnement, avec des implications potentielles sur les coûts et la durée des projets.

Enfin, l'absence de leçons documentées pour certains programmes, comme le PIREDD KORLOM, met en évidence la nécessité de renforcer les dispositifs d'évaluation, de capitalisation et la systématisation des retours d'expérience.

Les enseignements identifiés dans le Tableau 39 constituent ainsi une base d'hypothèses opérationnelles à tester et à approfondir dans le cadre du programme de capitalisation.

Tableau 39 : Leçons apprises et stratégie d'intégration des programmes à approche territoriale issues des rapports annuels des agences de mise en œuvre

Thématique / sujet	Programme	Leçons apprises (synthèse)	Mesures / Actions
Gouvernance locale et structuration communautaire	PIREDD Kwilu	L'inclusivité, l'appropriation communautaire et la sécurisation foncière dépendent fortement d'une gouvernance locale fonctionnelle, fondée sur l'implication précoce des autorités locales, des CLD et des groupes socio-professionnels.	Installation et opérationnalisation des CLD par des processus participatifs ; renforcement des capacités lors de l'installation ; clarification des rôles et mandats des parties prenantes.
Sécurisation foncière et partage des bénéfices	PIREDD Kwilu	L'insécurité foncière fragilise les investissements REDD+. La sécurisation des terres et un plan de partage des bénéfices accepté localement sont des préalables à la durabilité des plantations et actions de restauration.	Elaboration d'un schéma de sécurisation des sites agroforestiers ; consultations communautaires et élaboration de plans de partage des bénéfices ; appui à la légalisation des conventions ; sensibilisation des communautés sur leurs droits et obligations.

Thématique / sujet	Programme	Leçons apprises (synthèse)	Mesures / Actions
Aménagement du territoire (approche intégrée)	PIREDD Kwilu	Les actions d'aménagement du territoire sont plus efficaces lorsqu'elles intègrent les réalités socio-foncières et reposent sur des cadres de concertation locaux et provinciaux.	Coordination avec les cadres de concertation provinciaux et locaux dans la mise en œuvre des actions du projet.
Biodiversité et gestion durable des ressources naturelles	PIREDD Kwilu	Les enquêtes de biodiversité constituent un levier stratégique pour orienter l'aménagement du territoire et renforcer l'engagement communautaire en faveur de la conservation.	Réalisation d'enquêtes de biodiversité et utilisation des résultats pour informer la planification territoriale et sensibiliser les communautés.
Païement pour Services Environnementaux (PSE)	PIREDD Kwilu	Le PSE est un facteur clé de motivation. Son orientation varie selon la nature des activités : individuelle pour l'agroforesterie et communautaire pour les actions de conservation.	Mise en œuvre de PSE individuels pour les activités productives ; utilisation partielle des PSE pour des actions communautaires lorsque les activités concernent la conservation.
Agroforesterie	PIREDD Kwilu	La durabilité de l'agroforesterie dépend de l'amélioration des revenus des ménages et de la sécurisation foncière préalable des sites.	Mise en œuvre des plantations agroforestières accompagnées de conventions foncières et de mécanismes locaux de partage des bénéfices.
Planification et déploiement opérationnel	PIREDD Equateur	La réussite du projet dépend d'une planification proactive et rigoureuse permettant d'anticiper le déploiement des activités et de limiter les interruptions opérationnelles.	-
Gestion financière et décaissements	PIREDD Equateur	Les retards de décaissement affectent directement la mise en œuvre, en particulier pour les activités dépendantes du calendrier agricole ; la préparation en amont de la documentation est déterminante.	-
Suivi et pilotage opérationnel	PIREDD Equateur	Un suivi de terrain insuffisant limite la capacité de pilotage opérationnel et la réactivité du projet.	-
Sécurisation des mécanismes financiers avec les partenaires	PIREDD Equateur	La sécurisation des mécanismes financiers avec les partenaires de mise en œuvre est essentielle pour éviter les ruptures de financement et assurer la continuité des investissements.	Signature et validité de l'avenant à l'OPIM jusqu'en 2028, permettant une mise à disposition anticipée des ressources pour le partenaire de mise en œuvre (WWF).
Durabilité des résultats après la clôture du projet	PIREDD Maniema	Les résultats du projet (notamment les plantations agroforestières) ne sont pas immédiatement visibles à la clôture. Sans accompagnement post-projet, il existe un risque réel de désengagement des bénéficiaires et de perte des acquis.	Actions de sensibilisation à la pérennisation ; transfert de matériel et de compétences techniques ; renforcement des capacités locales ; appui à l'élaboration de PSAT et PSG ; implication des autorités provinciales dans le suivi post-projet ; intégration de la durabilité dans la stratégie de sortie validée en COPIL.
Planification territoriale (PSAT, PDL, CFCL, APAC)	PIREDD Maniema	Les communautés locales sont davantage intéressées par la mise en œuvre rapide des outils de planification que par leur simple	Réorientation du PTBA 2025 validé par le COPIL vers la mise en œuvre concrète de 12 PSAT et 1 PDL ; annulation du processus

Thématique / sujet	Programme	Leçons apprises (synthèse)	Mesures / Actions
		élaboration, souvent perçue comme peu utile lorsqu'elle n'est pas suivie d'actions concrètes.	SPAT et d'1 PDL afin de concentrer les ressources sur les activités productives.
Gestion des subventions locales avec les ONG	PIREDD Maniema	Le décompte mensuel des subventions locales a constitué un frein majeur à la mise en œuvre, en raison des délais administratifs et de transfert financier.	Passage au décompte trimestriel depuis début 2024 ; possibilité pour les ONG de solliciter de nouveaux fonds à 70 % de consommation ; amélioration des flux financiers et réduction des blocages opérationnels.
Investissements locaux et durabilité économique	PIREDD Maniema	La faible capacité d'épargne et l'accès limité au crédit compromettent la durabilité des investissements agricoles et agroforestiers.	Soutien et mise en place de groupes d'épargne en 2025 dans les villages ciblés ; suivi des investissements des ménages comme indicateur de durabilité des activités agricoles et agroforestières.
Bois-énergie, carbonisation et appropriation communautaire	PIREDD Plateau	La formation en carbonisation améliorée et la valorisation du bois-énergie renforcent fortement l'appropriation communautaire des plantations d'acacia, leur protection active et la demande d'extension des superficies plantées.	Intensification des formations en carbonisation améliorée ; renforcement des dispositifs de mise en défens ; programmation renforcée des plantations agroforestières.
Gouvernance locale et planification territoriale	PIREDD Plateau	Les CLD et les outils de planification (PGRN/PSAT) jouent un rôle central dans la mobilisation communautaire et la gouvernance des investissements locaux. Leur fonctionnalité conditionne l'efficacité des interventions.	Intégration de la fonctionnalité effective des CLD et de l'actualisation des PGRN comme conditions préalables aux investissements ; renforcement ciblé des capacités locales, avec une attention particulière à la participation des femmes.
Logistique et déploiement opérationnel	PIREDD Plateau	L'efficacité des Agents Locaux d'Exécution et des services techniques dépend d'un déploiement logistique rapide et anticipé dès la phase initiale du projet.	Planification logistique en amont ; accélération des procédures d'acquisition ; mise à disposition des équipements clés avant le démarrage des activités de terrain.
Gestion financière et décaissements	PIREDD Plateau	L'alignement des décaissements sur le rythme réel des activités de terrain est essentiel pour éviter les écarts entre réalisations financières et opérationnelles.	Décaissements (avances de fonds) au partenaire WWF ajustés en fonction du financement disponible, du calendrier de décaissement et du rythme effectif des réalisations sur le terrain.

8.4. Leçons apprises des programmes sectoriels

Les enseignements présentés dans cette section sont issus des rapports annuels des agences de mise en œuvre et reflètent les analyses produites dans le cadre de l'exécution des programmes. A ce stade, ils doivent être considérés comme des constats issus de l'expérience opérationnelle, appelant à être consolidés et approfondis dans le cadre de travaux de capitalisation plus structurés.

Les programmes sectoriels révèlent des enseignements convergents autour de la planification anticipée, de la coordination institutionnelle et de la performance des dispositifs de mise en œuvre. Plusieurs programmes (PSFD, PAPS, PROMIS 2) montrent que le séquençage des interventions, l'anticipation des approvisionnements et l'adaptation progressive des activités sont essentiels pour sécuriser la qualité des résultats et la durabilité des investissements.

Les analyses rapportées soulignent également l'existence des contraintes structurelles récurrentes dans certains programmes, notamment en matière de gouvernance, de dispositifs d'apprentissage, de gestion financière et de communication, comme illustré par le PGDF. Dans certains cas, les leçons identifiées ne se traduisent pas encore systématiquement par des mesures correctives formalisées, soulignant un besoin d'accompagnement stratégique et institutionnel.

En revanche, plusieurs programmes sectoriels montrent une capacité d'adaptation effective, avec l'intégration progressive des leçons apprises dans les PTBA, les PRODOC amendés ou les dispositifs de gouvernance, notamment pour la réforme foncière (PARF2), la société civile, les normes environnementales et sociales, ainsi que l'appui à l'agriculture durable dans des contextes sécuritaires contraints.

Pour le projet Infrastructures de santé / CDR, le rapport annuel de l'agence ne documente aucun point d'apprentissage, en raison notamment de l'absence d'évaluation formelle à ce stade.

Les enseignements identifiés par les programmes sectoriels sont consignés dans le Tableau 40 **Error! Not a valid bookmark self-reference..**

Tableau 40 : Leçons apprises et stratégie d'intégration des programmes à approche sectorielle issues des rapports annuels des agences de mise en œuvre

Thématique / sujet	Programme	Leçons apprises (synthèse)	Mesures / Actions
Sensibilisation et adoption de la cuisson propre	Energie durable 1	Les campagnes de sensibilisation multicanales (émissions télévisées, porte-à-porte et en ligne) renforcent significativement la sensibilisation des ménages et des usagers productifs à la cuisson propre, en particulier lorsqu'elles mobilisent des relais communautaires formés.	Mise en œuvre d'une vaste campagne de sensibilisation à Kinshasa et Lubumbashi mobilisant 750 jeunes volontaires (porte-à-porte et en ligne) ; poursuite des émissions télévisées ; programmation de la poursuite de la campagne à Lubumbashi en 2026 pour répondre pleinement aux recommandations de l'évaluation à mi-parcours.
Planification stratégique et séquençage des interventions	PSFD	L'anticipation et le séquençage des interventions conditionnent la performance des Alliances Productives. Les retards dans certains cycles ont affecté la prévisibilité et l'efficacité des appuis.	Publication des Appels à Manifestation d'Intérêt six mois avant chaque cycle ; institutionnalisation d'une analyse FFOM annuelle ; mise en place d'une phase pilote pour les subventions avant généralisation ; intégration de ces ajustements dans le PRODOC amendé et les PTBA successifs.
Chaîne pépinière–plantation–entretien	PSFD	La maîtrise de l'ensemble de la chaîne pépinière–plantation–entretien est déterminante pour la qualité et la durabilité des investissements agroforestiers et pérennes.	Centralisation des commandes de semences, sachets et intrants ; calcul précis des besoins par spéculation ; responsabilisation différenciée des Alliances Productives dans la gestion des pépinières ; ajustement des superficies attribuées ; intégration dans le PRODOC addendum.
Traçabilité financière et sécurisation foncière	PSFD	La traçabilité financière et la sécurisation foncière des producteurs sont des prérequis indispensables à la durabilité des résultats et à la crédibilité du programme.	Mise en place du paiement direct des subventions aux producteurs via Equity BCDC ; renforcement des capacités en gestion financière des Alliances Productives ; intégration des résolutions des CRP relatives à la sécurisation foncière dans le PRODOC amendé.

Thématique / sujet	Programme	Leçons apprises (synthèse)	Mesures / Actions
Dispositif d'apprentissage et suivi-évaluation	PGDF	L'évaluation à mi-parcours a mis en évidence la faiblesse du dispositif d'apprentissage et de capitalisation du programme.	Amélioration du dispositif d'apprentissage programmée en 2026, avec possibilité de recours à une expertise court terme dédiée et mise en œuvre par le chargé de suivi-évaluation à recruter.
Assistance technique et performance	PGDF	Les contrats d'assistance technique non fondés sur la performance conduisent à une faible efficacité et à des coûts disproportionnés.	-
Montage institutionnel et leadership	PGDF	Des montages institutionnels complexes, sans leadership fort de l'administration de tutelle, nuisent à l'efficacité et diluent les responsabilités.	-
Cadre logique et adaptabilité	PGDF	Un cadre logique figé limite la capacité d'adaptation du programme face aux évolutions du contexte sectoriel et climatique.	-
Appropriation et leadership local	PGDF	La substitution de l'assistance technique aux institutions nationales et provinciales affaiblit l'appropriation et le renforcement durable des capacités locales.	-
Gouvernance et redevabilité	PGDF	Une gouvernance faible, caractérisée par un manque de supervision, de coordination et de redevabilité, compromet fortement la performance du programme.	-
Renforcement des capacités	PGDF	Les actions de renforcement des capacités non adossées à une analyse des besoins réels et à un suivi de la performance produisent des effets limités et peu durables.	-
Gestion financière et crédibilité	PGDF	Les faiblesses en gestion financière et en contrôle interne minent la confiance des partenaires et ralentissent l'exécution du programme.	-
Communication et engagement des parties prenantes	PGDF	L'absence de stratégie de communication et d'engagement inclusif a réduit la visibilité, la légitimité et l'adhésion des parties prenantes.	-
Sauvegardes environnementales et sociales	PGDF	L'absence d'opérationnalisation des sauvegardes environnementales et sociales dès le démarrage empêche une gestion proactive des risques et affecte la durabilité.	-
Stratégie de sortie et durabilité	PGDF	L'absence d'une stratégie de sortie claire dès la conception compromet la pérennité des acquis et le transfert des responsabilités aux institutions nationales.	-
Maîtrise d'ouvrage déléguée et	PGDF	Les projets exécutés sous maîtrise d'ouvrage déléguée via des banques publiques de développement sont mal	-

Thématique / sujet	Programme	Leçons apprises (synthèse)	Mesures / Actions
compréhension des rôles		compris lorsque les rôles et responsabilités ne sont pas clarifiés dès le démarrage.	
Portage institutionnel des projets	PGDF	Les projets d'appui à la maîtrise d'ouvrage sont mieux appropriés et plus durables lorsque leur portage est assuré par l'administration bénéficiaire, sur la base d'un cadre contractuel clair.	-
Performance de l'administration foncière	PARF2	Le renforcement des capacités de l'administration foncière est un levier central pour améliorer la performance des services, la gouvernance foncière et l'augmentation des recettes fiscales, à condition d'être aligné sur le cadre légal existant et les orientations gouvernementales.	Ajustement du plan de renforcement des capacités de l'administration foncière ; recentrage du PARF2 sur la mise en œuvre et la réussite du SIF, incluant les conditions de travail et l'amélioration des compétences ; intégration progressive de ces priorités dans les PTBA et plans annuels.
Synergie intersectorielle et dialogue multi-acteurs	PARF2	La collaboration intersectorielle (foncier, aménagement du territoire, agriculture, numérique) et les cadres de concertation multi-acteurs renforcent la gouvernance foncière, la prévention des conflits et la cohésion sociale.	Participation aux travaux de l'ONAT (atlas national) et aux échanges sectoriels (BAD, agriculture) ; implication du ministère du Numérique dans la modernisation du SIF ; animation régulière des concertations CONAREF en provinces ; formalisation de cadres de concertation locaux (ex. Nord-Kivu).
Coordination institutionnelle et technique	PARF2	Une coordination institutionnelle claire et des dispositifs techniques intersectoriels sont indispensables pour la mise en œuvre cohérente du SIF et des réformes foncières.	Élaboration d'un projet d'arrêté de création d'une task force de suivi du SIF et de l'atlas foncier (en cours d'examen) ; finalisation des TdR de coordination intersectorielle ; production des TdR pour un groupe d'experts intersectoriel chargé du test et du suivi du SIF.
Engagement politique et portage institutionnel	PARF2	L'instabilité institutionnelle peut freiner le programme si les nouvelles autorités ne sont pas suffisamment informées et impliquées. Un engagement politique continu est essentiel pour faire avancer les réformes foncières et les textes juridiques associés.	Organisation de séances d'information et de briefing à l'intention de la Ministre et de son cabinet ; implication d'experts et conseillers du cabinet dans les activités clés du PARF2 ; intégration dans le PTBA 2026 des assignations du Ministère des affaires foncières liées aux jalons de la réforme et aux textes juridiques.
Coordination et partage de l'information	Finance carbone et CDN	L'échange régulier d'informations entre partenaires de mise en œuvre facilite l'exécution rapide et efficace des activités.	-
Capacités nationales sur les marchés du carbone	Finance carbone et CDN	Les capacités nationales pour analyser et piloter les problématiques liées au déploiement des marchés du carbone demeurent faibles.	-
Appropriation politique et capacités sur les marchés du carbone	Finance carbone et CDN	La problématique des marchés du carbone demeure insuffisamment comprise par les décideurs politiques, ce qui met en évidence la nécessité d'un plan robuste de renforcement des capacités pour soutenir l'appropriation et l'engagement institutionnel.	-

Thématique / sujet	Programme	Leçons apprises (synthèse)	Mesures / Actions
Implication intersectorielle (mines et hydrocarbures)	PAAJ	L'implication effective des ministères sectoriels clés renforce la mise en œuvre du projet lorsqu'elle est activement suivie au plus haut niveau administratif.	Organisation de réunions régulières avec les Secrétaires généraux et la task-force ; activation de la participation des ministères des Mines et des Hydrocarbures (signature de contrats, élaboration de feuilles de route, mise en œuvre des activités).
Fonctionnement de la task-force et suivi des activités	PAAJ	La forte sollicitation administrative des membres de la task-force limite leur disponibilité et entraîne une implication irrégulière dans les activités du projet.	Mise en place d'un suivi régulier des activités (réunions, appels téléphoniques, rencontres informelles) ; échanges avec le Secrétaire général sur l'implication des membres ; instauration d'un système de rapportage mensuel.
Planification financière et alignement des activités	PAAJ	Une répartition uniforme des fonds sans distinction du type d'activité peut restreindre la mise en œuvre de certaines actions clés (ateliers, missions de terrain).	Organisation de réunions d'alignement des priorités ; redéfinition des actions et validation des types de livrables (documents définitifs ou drafts).
Conformité réglementaire des ONGN bénéficiaires	Entités nationales	La majorité des ONGN sélectionnées ne sont pas à jour vis-à-vis de la réglementation nationale, notamment en matière de fiscalité et de cotisations sociales, ce qui constitue un risque pour leur éligibilité et la mise en œuvre des financements.	Mise en œuvre du processus de vérification AML du PNUD, ayant permis aux ONGN de régulariser et de mettre à jour les documents réglementaires exigés.
Contexte sécuritaire et accès aux zones d'intervention	PAAD	L'insécurité dans certaines zones, notamment celles sous contrôle rebelle, a freiné ou empêché le déploiement des activités agricoles et des interventions de partenaires tels que le BCECO.	Documentation explicite des limites d'accès et de leur impact sur la mise en œuvre ; mise en place de mesures d'atténuation et d'un suivi spécifique dans les zones à risque.
Coordination programmatique et procédures d'exécution	PAAD	Les procédures administratives et financières lourdes de certains partenaires d'exécution ont ralenti les acquisitions et l'exécution des activités agricoles.	Intégration de mesures d'atténuation visant à réduire les impacts des lenteurs administratives sur la mise en œuvre des activités agricoles.
Planification des approvisionnements	PAPS	La planification anticipée des approvisionnements est déterminante pour sécuriser la qualité des intrants et le respect des délais, notamment à travers une meilleure connaissance des marchés et des spécifications techniques.	Intégration progressive d'une cartographie de marché réalisée en amont, de l'élargissement du portefeuille de fournisseurs et de variétés, de la clarification des spécifications techniques et du renforcement des vérifications terrain dans les cycles de planification des prochaines saisons.
Communication et coordination logistique	PAPS	Une communication structurée et dédiée améliore significativement la coordination logistique et la visibilité des opérations, malgré les contraintes de connectivité.	Consolidation des groupes de communication avec les transporteurs et intégration progressive de protocoles de partage d'information entre Logistique et prestataires comme standards opérationnels.
Transport et fiabilité des livraisons	PAPS	La qualité et la fiabilité des livraisons dépendent d'un dispositif de transport renforcé, incluant des prestataires fiables, une planification adaptée et des mécanismes de coordination efficaces.	Prise en compte progressive de ces axes dans la planification logistique des prochaines étapes du projet, avec suivi de l'intégration des ajustements liés aux transporteurs, à l'organisation des équipes et aux calendriers de livraison.

Thématique / sujet	Programme	Leçons apprises (synthèse)	Mesures / Actions
Démarrage du projet et planification opérationnelle	Société civile 2	La signature tardive des contrats (avril 2025) a entraîné un démarrage différé des activités, perturbant le chronogramme initial et nécessitant une priorisation des actions.	Focalisation sur les actions prioritaires 2025 ; adaptation de la mise en œuvre à la nouvelle période de vie du projet conformément aux modalités contractuelles.
Outils de rapportage et appropriation par les partenaires	Société civile 2	L'introduction de nouveaux outils de rapportage sans accompagnement suffisant a entraîné des retards dans la production des rapports et la documentation des activités.	Renforcement des séances d'accompagnement des partenaires ; mise en place de guides simplifiés et adaptés aux actions du GTCR-R pour améliorer la documentation.
Approche de mise en œuvre itérative et flexible	Société civile 2	Une approche itérative et flexible, concertée avec le COFIL et alignée sur le plan de travail, est essentielle pour s'adapter aux contraintes opérationnelles et aux événements imprévus.	Ajustement continu de la mise en œuvre du projet en fonction des facteurs imprévisibles, en accord avec le COFIL et le plan de travail.
Normes environnementales et sociales – secteur des hydrocarbures	Normes	Les études associées au secteur des hydrocarbures exposent les agences de mise en œuvre à un risque réputationnel élevé si les exigences environnementales et sociales ne sont pas suffisamment contraignantes.	Intégration directe de normes environnementales et sociales contraignantes dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'ESES Hydrocarbures.
Gestion des conflits interinstitutionnels	Normes	Le positionnement neutre de l'agence de mise en œuvre est essentiel pour gérer les tensions interinstitutionnelles et garantir l'avancement du projet.	Organisation de réunions de gouvernance favorisant un climat de sérénité et d'écoute ; partage transparent et équitable des informations et documents du projet avec toutes les parties prenantes.
Passation des marchés	Normes	La longueur des procédures de passation des marchés peut retarder la mise en œuvre des activités si elles ne sont pas anticipées.	Anticipation systématique des appels d'offres et des procédures de passation de marchés pour les activités restantes du projet.
Planification progressive et adaptation territoriale	PROMIS 2	Une montée en charge progressive des activités est indispensable pour garantir la qualité des interventions, leur appropriation locale et leur adaptation aux contextes provinciaux hétérogènes.	Intégration d'un phasage explicite des activités dans la planification opérationnelle annuelle, avec mécanismes de rattrapage, flexibilité des calendriers et priorisation des zones accessibles.
Intégration formation–pratique–supervision	PROMIS 2	Les dispositifs combinant formation théorique, pratique supervisée et accompagnement post-formation renforcent durablement la qualité des services et la pérennité des acquis.	Inscription de cette approche comme principe structurant de mise en œuvre, intégrée aux plans de travail des partenaires et aux dispositifs de suivi de la qualité et de gouvernance.
Coordination institutionnelle et gouvernance	PROMIS 2	La coordination institutionnelle (Task Force, CTMP, supervisions conjointes) est un levier clé d'appropriation institutionnelle, de résolution des blocages et de durabilité aux niveaux national et provincial.	Renforcement et formalisation des instances de coordination et des mécanismes de suivi et de redevabilité au sein du dispositif de gouvernance du projet.

Pris dans leur ensemble, les Tableau 39 et Les enseignements identifiés par les programmes sectoriels sont consignés dans le Tableau 40.

Tableau 40 suggèrent que les programmes financés par le FONAREDD s'inscrivent progressivement dans une logique d'apprentissage adaptatif, même si le degré de formalisation et d'intégration des leçons reste variable selon les projets. Ils mettent en lumière l'importance :

- D'anticiper les contraintes contextuelles (sécurité, logistique, procédures) ;
- De renforcer la gouvernance et la coordination multi-acteurs et ;
- De consolider les dispositifs de suivi-évaluation et de capitalisation afin de transformer les constats en ajustements opérationnels concrets.

Ces éléments constituent une base d'analyse utile pour orienter les travaux de capitalisation et améliorer la performance globale du portefeuille.

9. Conclusion

Le rapport annuel consolidé 2025 du FONAREDD met en évidence les progrès réalisés dans la mise en œuvre du portefeuille de programmes soutenant la stratégie nationale REDD+ et les engagements de la République Démocratique du Congo en matière de lutte contre la déforestation, d'atténuation du changement climatique et de développement durable. L'analyse des réalisations programmatiques et financières confirme le rôle structurant du Fonds dans l'opérationnalisation des réformes et des investissements nécessaires à la transformation des secteurs clés liés à l'utilisation durable des terres.

Les programmes à approche territoriale, notamment les PIREDD, demeurent au cœur de la mise en œuvre des interventions au niveau des paysages, tandis que les programmes sectoriels contribuent à l'évolution des cadres politiques et institutionnels dans plusieurs secteurs stratégiques. Les progrès enregistrés vers l'atteinte des jalons et des résultats du Fonds témoignent des avancées réalisées, tout en mettant en évidence certains défis liés à la coordination, au suivi des interventions et au renforcement des capacités institutionnelles.

Les enseignements tirés de l'année 2025 constituent une base importante pour améliorer la cohérence, l'efficacité et l'impact des interventions financées par le FONAREDD. Dans cette perspective, la consolidation des acquis, le renforcement des dispositifs de suivi-évaluation et la poursuite de l'engagement des partenaires nationaux et internationaux resteront déterminants pour soutenir les efforts de la RDC en faveur de la gestion durable des forêts et du développement résilient des territoires.

10. Annexes

Annexe 1. Réalisations cumulées selon les activités et par programme

Programmes	Activités	Cibles finales	Résultats cumulés 2020	Résultats cumulés 2021	Résultats cumulés 2022	Résultats cumulés 2023	Résultats cumulés 2024	Cibles pour l'année 2025	Réalisation pour l'année 2025	Résultats cumulés 2025	Données SIG	% d'atteinte des cibles	% atteinte des cibles de 2025	Taux de couverture SIG	Observations
PIREDD Equateur	CLD	455	165	255	255	305	333	50	22	355	190	78%	44%	54%	Les coordonnées SIG des 165 CLD non partagées concernent des CLD mises en place lors de la phase précédente du projet. Il a été demandé à l'agence de préciser leur statut actuel, notamment quant à leur éventuelle redynamisation, et de renseigner leurs coordonnées SIG. Cette information est requise dans la mesure où ces CLD sont comptabilisés parmi les réalisations du projet.
PIREDD Kwilu	CLD	322	33	151	263	263	266	30	24	290	273	90%	80%	94%	La cible finale a été révisée. La valeur précédemment renseignée concernait uniquement les CLD installés au niveau des terroirs/villages. Les exercices antérieurs n'avaient pas pris en compte les CLD sectoriels. À ce jour, 27 CLD sectoriels ont été installés (3 en 2024 et 24 en 2025) sur une cible de 49, et ces réalisations sont intégrées dans le présent rapportage. Par ailleurs, la cible des CLD au niveau des terroirs a été révisée de 250 à 273, conformément à la dernière version approuvée du Prodoc.
PIREDD Maniema 1	CLD (CLD+CDG+CDV)	1000	311	322	935	1102	1102	0	0	1102	1102	110%	-	100%	
PIREDD Maniema 2	CLD	30										-	-	-	Le nouveau PRODOC prévoit le renforcement de 30 organes de gouvernance, sans préciser s'il s'agit uniquement des CLD. Des échanges auront lieu avec l'agence pour clarifier cette question
PIREDD Mai-Ndombe	CLD	600	480	480	480	568	568			568	0	95%	-	0%	
PIREDD Oriental	CLD	240	0	124	128	170	170			170	96	71%	-	56%	
PIREDD Mongala	CLD	50	0	60	80	96	96			96	50	192%	-	52%	
PIREDD Plateau	CLD	214	0	0	0	0	0	214	154	154	154	72%	72%	100%	
PIREDD KORLOM	CLD	102	0	0	0	0	0	51	35	35	0	34%	69%	0%	
PIREDD Sud Ubangi 1	CLD	104	98	98	98	98	98			98	0	94%	-	0%	
PIREDD Sud Ubangi 2	CLD	140										-	-	-	
Total		3257	1087	1490	2239	2602	2633	345	235	2868	1865	88%	68%	65%	
PIREDD Equateur	PPAT	0										-	-	-	
PIREDD Kwilu	PPAT	1						1	1	1	1	100%	100%	100%	
PIREDD Maniema 1	PPAT	0										-	-	-	
PIREDD Maniema 2	PPAT	0										-	-	-	
PIREDD Mai-Ndombe	PPAT	0										-	-	-	
PIREDD Oriental	PPAT	3				3	3			3	0	100%	-	0%	Les documents finaux des PPAT ont été transmis par l'agence ; toutefois, les fichiers sources (données SIG) ayant servi à la production des cartes n'ont pas été partagés.
PIREDD Mongala	PPAT	1					1			1	0	100%	-	0%	Idem
PIREDD Plateau	PPAT	0										-	-	-	
PIREDD KORLOM	PPAT	2										-	-	-	
PIREDD Sud Ubangi 1	PPAT	0										-	-	-	
PIREDD Sud Ubangi 2	PPAT	1										-	-	-	
Total		8	0	0	0	3	4	1	1	5	1	63%	100%	20%	
PIREDD Equateur	PLAT	0										-	-	-	

Programmes	Activités	Cibles finales	Résultats cumulés 2020	Résultats cumulés 2021	Résultats cumulés 2022	Résultats cumulés 2023	Résultats cumulés 2024	Cibles pour l'année 2025	Réalisation pour l'année 2025	Résultats cumulés 2025	Données SIG	% d'atteinte des cibles	% atteinte des cibles de 2025	Taux de couverture SIG	Observations
PIREDD Kwilu	PLAT	5	0	0	0	0	0	5	5	5	5	100%	100%	100%	Les versions finales de cinq documents ont été partagées, accompagnées des données SIG utilisées pour la production des cartes thématiques.
PIREDD Maniema 1	PLAT	0										-	-	-	
PIREDD Maniema 2	PLAT	0										-	-	-	
PIREDD Mai-Ndombe	PLAT (PDT)	4	0	0	4	4	4			4	0	100%	-	0%	
PIREDD Oriental	PLAT	7	0	0	0	7	7			7	0	100%	-	0%	
PIREDD Mongala	PLAT	3	0	0	0	0	1			1	0	33%	-	0%	
PIREDD Plateau	PLAT	4					0	4	0	0	-	0%	0%	-	Le projet prévoit, sur orientation du SE FONAREDD, de convertir les Plans de Développement du Territoire (PDT), élaborés lors de la première phase, en Plans Locaux d'Aménagement du Territoire (PLAT), conformément aux outils et guides actuellement en vigueur.
PIREDD KORLOM	PLAT	7					0	0	0	0	-	0%	0%	-	
PIREDD Sud Ubangi 1	PLAT	0										-	-	-	
PIREDD Sud Ubangi 2	PLAT	15										-	-	-	
Total		45	0	0	4	11	12	9	5	17	5	38%	56%	29%	
PIREDD Equateur	PSAT nombre	151	0	3	6	30	30	30	40	70	70	46%	133%	100%	
PIREDD Kwilu	PSAT nombre	210	0	0	62	62	74	134	101	175	170	83%	75%	97%	
PIREDD Maniema 1	PSAT nombre	80	0	0	3	58	68	12	12	80	80	100%	100%	100%	Données harmonisées avec l'agence, à la suite d'échanges avec le SE FONAREDD.
PIREDD Maniema 2	PSAT nombre	30										-	-	-	
PIREDD Mai-Ndombe	PSAT nombre	600	344	480	480	568	568			568	480	95%	-	85%	
PIREDD Oriental	PSAT nombre	240	0	0	71	106	106			106	44	44%	-	42%	
PIREDD Mongala	PSAT nombre	50	0	0	8	19	19			19	12	38%	-	63%	
PIREDD Plateau	PSAT nombre	140						140	0	0	0	0%	0%	-	L'agence fait état de 126 PSAT dans son rapport annuel. Toutefois, ce chiffre correspond aux Plans de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN) élaborés lors de la première phase du projet, qui ne peuvent être considérés en l'état comme des PSAT. Ce chiffre n'a donc pas été retenu dans la compilation des réalisations. L'agence a été invitée à convertir ces plans en PSAT conformément aux normes en vigueur afin qu'ils puissent être comptabilisés comme tels.
PIREDD KORLOM	PSAT nombre	102						51	0	0	0	0%	0%	-	
PIREDD Sud Ubangi 1	PSAT nombre	100	5	13	13	13	13			13	0	13%	-	0%	
PIREDD Sud Ubangi 2	PSAT nombre	140										-	-	-	
Total		1843	349	496	643	856	878	367	153	1031	856	56%	42%	83%	
PIREDD Equateur	PSAT superficie (ha)	0	0	0	2325 5	8344 1	8344 1	0	245 026,2 6	328 467,26	33020 9,98	-	-	101%	
PIREDD Kwilu	PSAT superficie (ha)	-	0	0	1550 57	1550 57	3186 20	0	29732 2	615 942,00	61594 2	-	-	100%	
PIREDD Maniema 1	PSAT superficie (ha)	-	0	0	1166 00	4293 79	4590 78	500 00	12191 1	580 989,00	61376 4,8	-	-	106%	
PIREDD Maniema 2	PSAT superficie (ha)	130000										-	-	-	
PIREDD Mai-Ndombe	PSAT superficie (ha)	0	0	3739 132	3739 132	4575 840	4575 840			4 575 840,00	37391 32,457	-	-	82%	
PIREDD Oriental	PSAT superficie (ha)	0	0	0	8872 54	8872 54	8872 54			887 254,00	45003 5,8	-	-	51%	

Programmes	Activités	Cibles finales	Résultats cumulés 2020	Résultats cumulés 2021	Résultats cumulés 2022	Résultats cumulés 2023	Résultats cumulés 2024	Cibles pour l'année 2025	Réalisation pour l'année 2025	Résultats cumulés 2025	Données SIG	% d'atteinte des cibles	% atteinte des cibles de 2025	Taux de couverture SIG	Observations
PIREDD Mongala	PSAT superficie (ha)	0	0	0	1734 87	2359 93	2359 93			235 993,00	402 044	-	-	170%	Les données SIG transmises par l'agence indiquent une superficie totale de 402 044 ha, supérieure aux superficies cumulées déclarées dans les rapports. Le programme ayant été clôturé en 2024, l'origine de cet écart n'a pas pu être clarifiée à ce stade. Des échanges avaient été engagés par le passé avec l'agence, sans suite à ce jour.
PIREDD Plateau	PSAT superficie (ha)	0								0,00	-	-	-	-	
PIREDD KORLOM	PSAT superficie (ha)	0								0,00	-	-	-	-	
PIREDD Sud Ubangi 1	PSAT superficie (ha)	0	0	6749 12	0	6749 12	6749 12			674 912,00	0	-	-	0%	
PIREDD Sud Ubangi 2	PSAT superficie (ha)	700000										-	-	-	
FOREX PES	PSAT superficie (ha)	254035										-	-	-	
Total		1084035	0	4414 044	5094 785	7041 876	7235 138	500 00	664 259,2 6	7 899 397,26	6 151 129,04	-	-	78%	
PIREDD Equateur	Cultures pérennes (ha)	3250	0	0	200	1500	1500	175 0	0	1500	0	46%	0%	0%	
PIREDD Kwilu	Cultures pérennes (ha)	-													
PIREDD Maniema 1	Cultures pérennes (ha)	5000	0	0	50	870	3190	181 0	1961	5151	1626,5	103%	108%	32%	Données harmonisées avec l'agence, à la suite d'échanges avec le SE FONAREDD.
PIREDD Maniema 2	Cultures pérennes (ha)	-										-	-	-	
PIREDD Mai-Ndombe	Cultures pérennes (ha)	11650	264	2525	2591	4094	4094			4094	2343,9 4	35%	-	57%	
PIREDD Oriental	Cultures pérennes (ha)	21000	0	1688	7060	1210 1,73	1210 1,73			12101, 73	1518	58%	-	13%	
PIREDD Mongala	Cultures pérennes (ha)	660	94	154	214	351, 9	351, 9			351,9	0	53%	-	0%	
PIREDD Plateau	Cultures pérennes (ha)	976	0	0	0	0	0	366	104	104	103	11%	28%	99%	
PIREDD KORLOM	Cultures pérennes (ha)	-					0	300	0	0	0	-	0%	-	
PIREDD Sud Ubangi 1	Cultures pérennes (ha)	2000	1486	1486	1486	1486	1486			1486	0	74%	-	0%	
PIREDD Sud Ubangi 2	Cultures pérennes (ha)	3500										-	-	-	
PSFD 1	Cultures pérennes (ha)	3476	0	0	0	281	1390	166 4	2229	3619	3599,2	104%	134%	99,5%	Les données SIG initialement transmises faisaient apparaître un surplus de 818,5 ha pour les cultures pérennes et un déficit de 946,5 ha pour l'agroforesterie. Un travail d'harmonisation a été réalisé, à la suite d'échanges avec l'agence, afin de corriger ces écarts liés à la classification entre cultures pérennes et agroforestières. Les données SIG corrigées relatives à ces catégories représentent 99,8 % des résultats cumulés à fin 2025.
PSFD 2	Cultures pérennes (ha)	1524													
Projet d'Appui aux Communautés Dépendantes de la Forêt en RDC (PACDF)	Cultures pérennes (ha)	0	0	0	0	55,8	55,8			55,8	0	-	-	0%	

Programmes	Activités	Cibles finales	Résultats cumulés 2020	Résultats cumulés 2021	Résultats cumulés 2022	Résultats cumulés 2023	Résultats cumulés 2024	Cibles pour l'année 2025	Réalisation pour l'année 2025	Résultats cumulés 2025	Données SIG	% d'atteinte des cibles	% atteinte des cibles de 2025	Taux de couverture SIG	Observations
Total		53036	1844	5853	11601	20740,43	24169,43	5890	4294	28463,43	9190,64	54%	73%	32%	
PIREDD Equateur	Agroforesterie + Energie (ha)	3401	0	470	670	2068	2129,5	1091	142	2271,5	0	67%	13%	0%	La cible finale de l'indicateur a été corrigée conformément au Prodoc
PIREDD Kwilu	Agroforesterie + Energie (ha)	5800	951	2565	2702	4224	4734	1094	979	5713	5713,3	99%	89%	100%	Cette valeur inclut la superficie de 1 181 ha précédemment déclarée comme cultures pérennes, afin d'éviter tout double comptage.
PIREDD Maniema 1	Agroforesterie + Energie (ha)	5000	0	0	399	1803	4247	1853	4259	8506	2457,5	170%	230%	29%	Données harmonisées avec l'agence, à la suite d'échanges avec le SE FONAREDD.
PIREDD Maniema 2	Agroforesterie + Energie (ha)	4000										-	-	-	
PIREDD Mai-Ndombe	Agroforesterie + Energie (ha)	3350	899	1800	1800	3767	3767			3767	1523	112%	-	40%	
PIREDD Oriental	Agroforesterie + Energie (ha)	6000	0	0	0	1093	1093			1093	0	18%	-	0%	
PIREDD Mongala	Agroforesterie + Energie (ha)	750	0	0	0	105	150			150	0	20%	-	0%	
PIREDD Plateau	Agroforesterie + Energie (ha)	5794						3704	1155	1155	1025,6	20%	31%	89%	
PIREDD KORLOM	Agroforesterie + Energie (ha)	7700						1850	0	0	-	0%	0%	-	
PIREDD Sud Ubangi 1	Agroforesterie + Energie (ha)	0										-	-	-	
PIREDD Sud Ubangi 2	Agroforesterie + Energie (ha)	3625										-	-	-	
PSFD 1	Agroforesterie + Energie (ha)	4000	0	0	0	437	1975,5	2237	1085	3060,5	3068,4	77%	49%	100,3%	
PSFD 2	Agroforesterie + Energie (ha)	3000													
Agriculture Paysanne en Savane dans le Kongo Central (OAF)	Agroforesterie + Energie (ha)	6412						290	184	184	183,2	3%	63%	99,6%	
Projet d'Appui aux Communautés Dépendantes de la Forêt en RDC (PACDF)	Agroforesterie + Energie (ha)	0	0	0	0	357	357			357	0	-	-	0%	
Total		58832	1850	4835	5571	13854	18453	12119	7804	26257	13971	45%	64%	53%	
PIREDD Equateur	Cultures vivrières (ha)	1080	0	0	84	630	630	650	170	800	0	74%	26%	0%	
PIREDD Kwilu	Cultures vivrières (ha)	5000	951	2565	2702	2702	2702	0	0	2702	0	54%	-	0%	
PIREDD Maniema 1	Cultures vivrières (ha)	10000	0	0	547	2922	6260	3740	4691	10951	4356,8	110%	125%	40%	Données harmonisées avec l'agence, à la suite d'échanges avec le SE FONAREDD.
PIREDD Maniema 2	Cultures vivrières (ha)	500										-	-	-	
PIREDD Mai-Ndombe	Cultures vivrières (ha)	3350	899	1800	1800	1800	1800			1800	0	54%	-	0%	
PIREDD Oriental	Cultures vivrières (ha)	160000	1093	10334	13519	22552	26772,68			26772,68	0	17%	-	0%	
PIREDD Mongala	Cultures vivrières (ha)	750	0	154	154	550	700			700	0	93%	-	0%	
PIREDD Plateau	Cultures vivrières (ha)	20000	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0%	-	-	
PIREDD KORLOM	Cultures vivrières (ha)	0						0	0	0	-	-	-	-	
PIREDD Sud Ubangi 1	Cultures vivrières (ha)	2000	1486	1486	1486	1486	1486			1486	0	74%	-	0%	

Programmes	Activités	Cibles finales	Résultats cumulés 2020	Résultats cumulés 2021	Résultats cumulés 2022	Résultats cumulés 2023	Résultats cumulés 2024	Cibles pour l'année 2025	Réalisation pour l'année 2025	Résultats cumulés 2025	Données SIG	% d'atteinte des cibles	% atteinte des cibles de 2025	Taux de couverture SIG	Observations
PIREDD Sud Ubangi 2	Cultures vivrières (ha)	1350										-	-	-	
Projet d'Appui aux Communautés Dépendantes de la Forêt en RDC (PACDF)	Cultures vivrières (ha)	0	0	0	0	98,5	98,5			98,5	0	-	-	0%	
Total		204030	4429	16339	20292	32740,5	40449,18	4390	4861	45310,18	4356,8	22%	111%	10%	
PIREDD Equateur	Champs semenciers pour les cultures vivrières (ha)	200	0	0	118	200	318	200	153,5	471,5	0	236%	77%	0%	
Agriculture Paysanne en Savane dans le Kongo Central (OAF)	Champs semenciers pour les cultures vivrières (ha)	45,5						2	30,5	30,5	20,4	67%	1525%	67%	
PAAD PDL-145T	Champs semenciers pour les cultures vivrières (ha)	4350					0	1812,5	1442	1 442	0	33%	80%	0%	
PIREDD Plateau	Champs semenciers pour les cultures vivrières (ha)	2090						200	164	164,00	0	8%	82%	0%	
PIREDD Sud Ubangi 2	Champs semenciers pour les cultures vivrières (ha)	100										-	-	-	
PIREDD Maniema 2	Champs semenciers pour les cultures vivrières (ha)	500										-	-	-	
Total		7285,5	0	0	118	200	318	2214,5	1790	2108	20,4	29%	81%	1%	
PIREDD Equateur	Forêt/CFCL (ha) avec titres	480000	80424	80424	80424	246434	246434	197749	13768,27	260202,27	180593,9	54%	7%	69%	
PIREDD Kwilu	Forêt/CFCL (ha) avec titres	-										-	-	-	
PIREDD Maniema 1	Forêt/CFCL (ha) avec titres	350000	43000	91441	168861	234613	234613	50000	0	234613,00	189534	67%	0%	81%	Les données SIG rapportées ont été corrigées par le SE (contrairement à l'exercice précédent) afin d'exclure les APAC et la Réserve des Perroquets, et de ne retenir que les superficies des CFCL.
PIREDD Maniema 2	Forêt/CFCL (ha) avec titres	-										-	-	-	
PIREDD Mai-Ndombe	Forêt/CFCL (ha) avec titres	0										-	-	-	
PIREDD Oriental	Forêt/CFCL (ha) avec titres	0										-	-	-	
PIREDD Mongala	Forêt/CFCL (ha) avec titres	0										-	-	-	
PIREDD Plateau	Forêt/CFCL (ha) avec titres	0										-	-	-	
PIREDD KORLOM	Forêt/CFCL (ha) avec titres	0										-	-	-	
PIREDD Sud Ubangi 1	Forêt/CFCL (ha) avec titres	0										-	-	-	

Programmes	Activités	Cibles finales	Résultats cumulés 2020	Résultats cumulés 2021	Résultats cumulés 2022	Résultats cumulés 2023	Résultats cumulés 2024	Cibles pour l'année 2025	Réalisation pour l'année 2025	Résultats cumulés 2025	Données SIG	% d'atteinte des cibles	% atteinte des cibles de 2025	Taux de couverture SIG	Observations
PIREDD Sud Ubangi 2	Forêt/CFCL (ha) avec titres	776300										-	-	-	
Projet d'Appui aux Communautés Dépendantes de la Forêt en RDC (PACDF)	Forêt/CFCL (ha) avec titres	0	0	0	1117 61	1117 61	1117 61			111 761,00	0	-	-	0%	
FOREX PES	Forêt/CFCL (ha) avec titres	254034										-	-	-	
Total		1860334	1234 24	1718 65	3610 46	5928 08	5928 08	247 749	13768 ,27	60657 6,27	37012 7,9	33%	6%	61%	
PIREDD Equateur	Savanes mises en défens (ha)	14000	2040	5268	6054	8043	8043	804 3	4307, 83	12350, 83	12175	88%	54%	99%	
PIREDD Kwilu	Savanes mises en défens (ha)	-	78	130	1136 5	1138 7	1138 7	0	0	11387	0	-	-	0%	
PIREDD Maniema 1	Savanes mises en défens (ha)	-	0	0	120	120	3383	0	0	3383	0	-	-	0%	
PIREDD Maniema 2	Savanes mises en défens (ha)	1000										-	-	-	
PIREDD Mai-Ndombe	Savanes mises en défens (ha)	30000	0	9936	9936	1422 8	1422 8			14228	0	47%	-	0%	
PIREDD Oriental	Savanes mises en défens (ha)	30000	0	0	0	172, 8	172, 8			172,8	172,8	1%	-	100%	
PIREDD Mongala	Savanes mises en défens (ha)	0	0	0	0	0	668, 94			668,94	676,7	-	-	101%	
PIREDD Plateau	Savanes mises en défens (ha)	63206	0	0	0	0	0	132 06	13225 ,7	13225, 7	13225, 6	21%	100%	100%	
PIREDD KORLOM	Savanes mises en défens (ha)	21000	0	0	0	0	0	140 00	0	0	0	0%	0%	-	
PIREDD Sud Ubangi 1	Savanes mises en défens (ha)	0										-	-	-	
PIREDD Sud Ubangi 2	Savanes mises en défens (ha)	22000										-	-	-	
Total		181206	2118	1533 4	2747 5	3395 0,8	3788 2,74	352 49	17533 ,53	55416, 27	26250, 1	31%	50%	47%	
PIREDD Equateur	Foyers améliorés	11017	0	3500	3500	6017	6817	300 0	270	7087	N/A	64%	9%	-	L'indicateur capte le nb de foyers améliorés distribués. A cet effet, la réalisation de l'année est de 270 foyers améliorés commercialisés sur les 1670 produits par le programme
PIREDD Kwilu	Foyers améliorés	-									N/A	-	-	-	
PIREDD Maniema 1	Foyers améliorés	20000	0	0	40	2067	4034	0	5000	9034	N/A	45%	-	-	Données harmonisées avec l'agence, à la suite d'échanges avec le SE FONAREDD.
PIREDD Maniema 2	Foyers améliorés	0									N/A	-	-	-	Volet couvert par le projet Charbon durable ou CHARBODU (GIZ) dans la même zone.
PIREDD Mai-Ndombe	Foyers améliorés	0									N/A	-	-	-	
PIREDD Oriental	Foyers améliorés	13000	0	0	0	0	0			0	N/A	0%	-	-	
PIREDD Mongala	Foyers améliorés	0									N/A	-	-	-	
PIREDD Plateau	Foyers améliorés	0									N/A	-	-	-	
PIREDD KORLOM	Foyers améliorés	0									N/A	-	-	-	
PIREDD Sud Ubangi 1	Foyers améliorés	0									N/A	-	-	-	

Programmes	Activités	Cibles finales	Résultats cumulés 2020	Résultats cumulés 2021	Résultats cumulés 2022	Résultats cumulés 2023	Résultats cumulés 2024	Cibles pour l'année 2025	Réalisation pour l'année 2025	Résultats cumulés 2025	Données SIG	% d'atteinte des cibles	% atteinte des cibles de 2025	Taux de couverture SIG	Observations
PIREDD Sud Ubangi 2	Foyers améliorés	5000									N/A	-	-	-	
Programme Energie 1	Foyers améliorés	95700	29859	37317	88021	130523	202810	0	0	202810	N/A	212%	-	-	La valeur cumulée à fin 2024, transmise par l'agence après échanges avec le SE, n'avait pas été prise en compte lors de la précédente consolidation. Cette omission a été corrigée.
Programme Energie 2	Foyers améliorés	30000									N/A	-	-	-	
Total		174717	29859	40817	91561	138607	213661	3000	5270	218931	N/A	125%	176%	-	
PIREDD Equateur	Ponts/dalots	36	0	0	21	21	21	15	0	21	21	58%	0%	100%	
PIREDD Kwilu	Ponts/dalots	-										-	-	-	
PIREDD Maniema 1	Ponts/dalots	0	0	2	2	2	2	0	0	2	0	-	-	0%	
PIREDD Maniema 2	Ponts/dalots	0										-	-	-	
PIREDD Mai-Ndombe	Ponts/dalots	41	0	2	29	31	31			31	0	76%	-	0%	
PIREDD Oriental	Ponts/dalots	0										-	-	-	
PIREDD Mongala	Ponts/dalots	0										-	-	-	
PIREDD Plateau	Ponts/dalots	10					0	0	0	0	-	0%	-	-	
PIREDD KORLOM	Ponts/dalots	0										-	-	-	
PIREDD Sud Ubangi 1	Ponts/dalots	0										-	-	-	
PIREDD Sud Ubangi 2	Ponts/dalots	0										-	-	-	
Projet d'Appui aux Communautés Dépendantes de la Forêt en RDC (PACDF)	Ponts/dalots	0	0	0	0	1	1			1	0	-	-	0%	
Total		87	0	4	52	55	55	15	0	55	21	63%	0%	38%	
PIREDD Equateur	Km route entretenue	0										-	-	-	
PIREDD Kwilu	Km route entretenue	-										-	-	-	
PIREDD Maniema 1	Km route entretenue	500	0	0	34	34	93	100	75	168	76,3	34%	75%	45%	
PIREDD Maniema 2	Km route entretenue	0										-	-	-	
PIREDD Mai-Ndombe	Km route entretenue	210	0	210	210	210	210			210	0	100%	-	0%	
PIREDD Oriental	Km route entretenue	0	0	0	0	0	0			0	-	-	-	-	
PIREDD Mongala	Km route entretenue	0	0	0	0	45	45			45	0	-	-	0%	
PIREDD Plateau	Km route entretenue	100					0	0	0	0	-	0%	-	-	
PIREDD KORLOM	Km route entretenue	0										-	-	-	
PIREDD Sud Ubangi 1	Km route entretenue	0										-	-	-	
PIREDD Sud Ubangi 2	Km route entretenue	0										-	-	-	
Projet d'Appui aux Communautés Dépendantes de la Forêt en RDC (PACDF)	Km route entretenue	0	0	0	0	37	37			37	0	-	-	0%	
Total		810	0	210	244	326	385	100	75	460	76,3	57%	75%	17%	
PIREDD Equateur	Bâtiments réhabilités	0	0	0	6	6	6	0	0	6	0	-	-	0%	
PIREDD Kwilu	Bâtiments	-										-	-	-	
PIREDD Maniema 1	Bâtiments (hangars ou bâtiments de stockage)	50	0	0	4	8	56	0	20	76	57	152%	-	75%	
PIREDD Maniema 2	Bâtiments	0										-	-	-	
PIREDD Mai-Ndombe	Bâtiments	4	0	4	4	4	4			4	0	100%	-	0%	
PIREDD Oriental	Bâtiments	39	0	11	11	11	11			11	11	28%	-	100%	
PIREDD Mongala	Bâtiments	5	0	0	0	0	0			0	-	0%	-	-	
PIREDD Plateau	Bâtiments	0										-	-	-	

Programmes	Activités	Cibles finales	Résultats cumulés 2020	Résultats cumulés 2021	Résultats cumulés 2022	Résultats cumulés 2023	Résultats cumulés 2024	Cibles pour l'année 2025	Réalisation pour l'année 2025	Résultats cumulés 2025	Données SIG	% d'atteinte des cibles	% atteinte des cibles de 2025	Taux de couverture SIG	Observations
PIREDD KORLOM	Bâtiments	0										-	-	-	
PIREDD Sud Ubangi 1	Bâtiments	0										-	-	-	
PIREDD Sud Ubangi 2	Bâtiments	-										-	-	-	
PARF 1	Bâtiments	2	0	1	1	1	1	0	0	1	0	50%	-	0%	
Projet d'Appui aux Communautés Dépendantes de la Forêt en RDC (PACDF)	Bâtiments (écoles, porcheries, chèvreries, ruches d'abeilles)	0	0	0	0	718	718			718	0	-	-	0%	
Total		100	0	16	26	748	796	0	20	816	68	816%	-	8%	

Annexe 2. Détail sur le nombre de bénéficiaires cumulés directs et indirects (% hommes et femmes) en 2025

Programmes	Secteurs	Bénéficiaires de l'année de rapportage (2025)									Cumul jusqu'à fin 2025						Observations
		Nouveaux bénéficiaires			Bénéficiaires actifs			Bénéficiaires de l'année 2025			Bénéficiaires directs			Bénéficiaires indirects			
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
PROGRAMMES INTEGRES (PIREDD)																	
PIREDD EQUATEUR	Aménagement du Territoire	196	84	280	15	5	20	210	90	300	355	167	522			103 810	
	Energie	2325	202	2527	0	0	0	2325	202	2527	6247	1280	7 527			52 230	
	Agriculture	591	661	1252	492	180	672	1083	841	1924	19859	8993	28 852			189 552	
	Forêts	2021	1735	3756	0	0	0	2021	1735	3756	2021	1735	3756			50 592	
	Foncier																
	Mines et Infrastructures																
	Démographie	9	150	159	0	0	0	9	150	159	331	4 162	4 493			27174	
	Gouvernance	758	267	1025	792	201	993	1550	468	2018	8 386	4 856	13 242			177 500	
	TOTAL	5901	3098	8 999	1 299	386	1 685	7 198	3 486	10 684	34 919	19 592	54 519			600 848	
PIREDD KWILU	Aménagement du Territoire	316	64	380	11	3	14	327	67	394	327	67	394			7330552	Le nombre de bénéficiaires indirects du pilier aménagement du territoire correspond à la population totale de la province du Kwilu, à l'issue de la production du PPAT. Le SE FONAREDD soutient cette estimation fondée sur la population totale de la province. En effet, le PPAT constitue un instrument stratégique de planification territoriale à l'échelle provinciale, définissant des orientations en matière d'affectation et d'utilisation des terres qui s'imposent à l'ensemble des acteurs. A ce titre, ces orientations sont appelées à influencer les activités et les décisions de toute la population, qui est dès lors considérée comme bénéficiaire indirecte. Cette approche est cohérente avec celle appliquée dans le PIREDD Mongala, où l'ensemble de la population provinciale a été retenu comme bénéficiaire indirect à la suite de l'élaboration du PPAT (cf. rapport annuel consolidé 2024 du FONAREDD). Le nombre de bénéficiaires indirects du volet Energie a été révisé en tenant compte de la version finale du rapport annuel transmise par l'agence.
	Energie	323	510	833				323	510	833	323	510	833	10967	12040	23007	
	Agriculture	1184	800	1984	10091	10931	21022	11275	11731	23006	12 044	12 563	24607			135726	
	Forêts															14319	
	Foncier	28	2	30	10540	9045	19585	10568	9047	19615	11 791	10 860	22651			135756	
	Mines et Infrastructures																
	Démographie																
	Gouvernance	66	6	72	860	66	926	926	72	998	926	72	998	177	7	184	
	TOTAL	1430	1036	2466			21957			24423			25 087			7 330 552	
PIREDD MANIEMA	Aménagement du Territoire	148	32	180							995	205	1 200			193897	L'agence indique que la désagrégation des bénéficiaires actifs et des bénéficiaires de l'année, nouvellement introduite dans le canevas de rapportage, sera intégrée dans le dispositif de suivi-évaluation de la phase 2 du PIREDD Maniema.
	Energie	704	676	1380							2 511	2 511	5 022			200000	
	Agriculture	8684	5323	14007							31 707	20 272	51 979			200000	
	Forêts	0	0	0							6 994	9 914	16 908			100 000	
	Foncier	0	0	0							67	36	103			200000	
	Mines et Infrastructures																
	Démographie																
	Gouvernance	0	0	0							12 606	16 045	28 651			200000	
	TOTAL										-	-	61 251			200 000	
PIREDD PLATEAU	Aménagement du Territoire	452	39	491	0	0	0	452	39	491	452	39	491	2710	236	2 946	
	Energie	667	185	852	0	0	0	667	185	852	944	259	1203	4164	959	5 123	
	Agriculture	3190	2432	5622	0	0	0	3190	2432	5622	3190	2432	5 622	21261	13091	34 352	
	Forêts	128	92	220	0	0	0	128	92	220	128	92	220	768	552	1 320	
	Foncier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Mines et Infrastructures																
	Démographie																
	Gouvernance	1857	355	2212	0	0	0	1857	355	2212	1857	355	2 212	10866	2070	12 936	
	TOTAL	5576	3717	9293	0	0	0	5576	3717	9293	5576	3717	9 293	33 455	22 303	55 758	
PIREDD KORLOM	Aménagement du Territoire	186	22	208	0	0	0	186	22	208	186	22	208				
	Energie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
	Agriculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				

Programmes	Secteurs	Bénéficiaires de l'année de rapportage (2025)									Cumul jusqu'à fin 2025						Observations
		Nouveaux bénéficiaires			Bénéficiaires actifs			Bénéficiaires de l'année 2025			Bénéficiaires directs			Bénéficiaires indirects			
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
	Forêts	93	16	109	0	0	0	93	16	109	93	16	109				
	Foncier																
	Mines et Infrastructures																
	Démographie																
	Gouvernance	5904	5294	11198	0	0	0	5904	5294	11198	5904	5294	11198				
	TOTAL	6183	5332	11515	0	0	0	6183	5332	11515	6183	5332	11515				
Total Programmes intégrés (PIREDD)		19 090	13 183	32 273	1 299	386	23 642	18 957	12 535	55 915	46 678	28 641	161 665			8 187 158	
PROGRAMMES SECTORIELS																	
PSFD	Aménagement du Territoire																
	Energie																
	Agriculture	1229	410	1639	3175	1297	4472	4522	1589	6111	4522	1589	6 111			24 044	
	Forêts																
	Foncier																
	Mines et Infrastructures																
	Démographie																
	Gouvernance																
TOTAL	1 229	410	1 639	3 175	1 297	4 472	4 522	1 589	6 111	4 522	1 589	6 111			24 044		
Programme Energie Durable 1	Aménagement du Territoire																Plus d'un million de personnes ont été atteintes à travers une campagne médiatique et des actions menées avec 750 jeunes volontaires (500 en présentiel et 250 en ligne). Cette estimation repose sur la sensibilisation des ménages via des enquêteurs ainsi que sur la portée des actions sur les réseaux sociaux. Une note méthodologique a été transmise par l'agence, détaillant l'approche utilisée pour estimer les bénéficiaires indirects pour l'année 2025. A la suite d'échanges avec l'agence, la valeur des bénéficiaires indirects initialement déclarée a été revue à la baisse. Cette révision s'explique notamment par la non-prise en compte des estimations couvrant la période 2021-2024, en raison de l'absence de fondements méthodologiques précisant les modalités de calcul. En effet, la version initiale du rapport indiquait, pour le nombre cumulé de bénéficiaires indirects du programme Energie durable 1, une valeur de 16,5 millions de personnes, correspondant à une estimation agrégée des individus touchés par les campagnes de sensibilisation diffusées dans les médias depuis 2021. Lors de l'exercice de rapportage consolidé 2024 du Fonds, ces données n'ont pas été retenues dans la consolidation, faute de preuves méthodologiques justifiant leur estimation.
	Energie	471	303	774	0	0	0	471	303	774	4400	716	5116			1107897	
	Agriculture																
	Forêts																
	Foncier																
	Mines et Infrastructures																
	Démographie																
	Gouvernance																
TOTAL	471	303	774	0	0	0	471	303	774	4400	716	5116	0	0	1107897		
PARF 2	Aménagement du Territoire																Non-utilisation du nouveau canevas de rapportage. L'agence s'est engagée à l'utiliser lors du prochain exercice afin de renseigner les nouveaux bénéficiaires, les bénéficiaires actifs et les bénéficiaires de l'année.
	Energie																
	Agriculture																
	Forêts																
	Foncier										5087	1272	6359			30 000	
	Mines et Infrastructures																
Démographie																	

Programmes	Secteurs	Bénéficiaires de l'année de rapportage (2025)									Cumul jusqu'à fin 2025						Observations
		Nouveaux bénéficiaires			Bénéficiaires actifs			Bénéficiaires de l'année 2025			Bénéficiaires directs			Bénéficiaires indirects			
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
	Gouvernance																
	TOTAL	0	0	0							5087	1272	6359				30 000
PGDF	Aménagement du Territoire										164	41	205				
	Energie										3	1	4				
	Agriculture										238	59	297				
	Forêts										2 801	1037	3838				
	Foncier										22	4	26				
	Mines et Infrastructures										14	1	15				
	Démographie										6	0	6				
	Gouvernance										108	20	128				
	TOTAL									3 356	1163	4 519					
PAAD PDL 145	Aménagement du Territoire																
	Energie																
	Agriculture	196	276	472	0	0	0	196	276	472	196	276	472	14607	10409		25016
	Forêts																
	Foncier																
	Mines et Infrastructures																
	Démographie																
	Gouvernance																
	TOTAL	196	276	472	0	0	0	196	276	472	196	276	472				25 016
Appui à la Société Civile, phase 2	Aménagement du Territoire																
	Energie																
	Agriculture																
	Forêts																
	Foncier																
	Mines et Infrastructures																
	Démographie																
	Gouvernance	118	39	157	0	0	0	118	39	157	118	39	157				7462
	TOTAL	118	39	157	0	0	0	118	39	157	118	39	157				7462
PAAJ	Aménagement du Territoire	311	59	370	0	0	0	311	59	370	310	60	370				
	Energie												0				
	Agriculture	432	108	540	0	0	0	432	108	540	432	108	540				
	Forêts	1385	303	1 688	0	0	0	1385	303	1 688	1385	303	1 688				
	Foncier												0				
	Mines et Infrastructures	77	25	102	0	0	0	77	25	102	77	25	102				
	Démographie	664	135	799	0	0	0	664	135	799	664	135	799				
	Gouvernance	714	157	871	0	0	0	714	157	871	714	157	871				
	TOTAL	3583	787	4370	0	0	0	3583	787	4370	3583	787	4 370				
Entités nationales	Aménagement du Territoire																
	Energie																

Programmes	Secteurs	Bénéficiaires de l'année de rapportage (2025)									Cumul jusqu'à fin 2025						Observations	
		Nouveaux bénéficiaires			Bénéficiaires actifs			Bénéficiaires de l'année 2025			Bénéficiaires directs			Bénéficiaires indirects				
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		
	Agriculture																	
	Forêts																	
	Foncier																	
	Mines et Infrastructures																	
	Démographie																	
	Gouvernance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
	TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
Finance carbone et CDN	Aménagement du Territoire												0					
	Energie												0					
	Agriculture												0					
	Forêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
	Foncier												0					
	Mines et Infrastructures												0					
	Démographie												0					
	Gouvernance												0					
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
PAPS	Aménagement du Territoire																	
	Energie																	
	Agriculture	809	611	1420	0	0	0	809	611	1420	809	611	1 420				8520	
	Forêts																	
	Foncier																	
	Mines et Infrastructures																	
	Démographie																	
	Gouvernance																	
TOTAL	809	611	1 420	0	0	0	809	611	1 420	809	611	1 420				8520		
Normes	Aménagement du Territoire																	
	Energie																	
	Agriculture																	
	Forêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
	Foncier																	
	Mines et Infrastructures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
	Démographie																	
	Gouvernance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
PROMIS 2	Aménagement du Territoire																	Le rapport semestriel de PROMIS 2 assimilait le nombre de Couple-Années de Protection (ACP) au nombre de bénéficiaires directs. A la suite d'échanges avec l'agence lors de l'analyse de ce rapport, il a été convenu que cette valeur serait actualisée dans le rapport annuel, qui retient désormais le nombre de clients annualisés comme principal indicateur des bénéficiaires directs. En l'absence d'un dispositif de suivi permettant d'enregistrer individuellement chaque personne recevant un contraceptif, l'approche du client annualisé permet d'éviter le double
	Energie																	
	Agriculture																	
	Forêts																	
	Foncier																	
	Mines et Infrastructures																	
	Démographie	36634	696051	732685	0	0	0	36634	696051	732685	36634	696051	732685				3500000	
	Gouvernance																	

Programmes	Secteurs	Bénéficiaires de l'année de rapportage (2025)									Cumul jusqu'à fin 2025						Observations
		Nouveaux bénéficiaires			Bénéficiaires actifs			Bénéficiaires de l'année 2025			Bénéficiaires directs			Bénéficiaires indirects			
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
	TOTAL	36634	696051	732685	0	0	0	36634,3	696051	732685	36634,3	696051	732685			3 500 000	comptage et d’estimer de manière assez fidèle l’effectif réel des bénéficiaires à partir des volumes de services fournis. Par ailleurs, les bénéficiaires indirects sont estimés en comptabilisant les membres des ménages des bénéficiaires directs. Une note méthodologique plus détaillée a été partagée par l'agence précisant la conversion entre les méthodes contraceptives, ACP et client annualisé.
Infrastructures de santé / CDR	Aménagement du Territoire																
	Energie																
	Agriculture																
	Forêts																
	Foncier																
	Mines et Infrastructures																
	Démographie																
	Gouvernance																
	TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Total Programmes sectoriels (hors PROMIS 2)		6 406	2 426	8 832	3 175	1 297	4 472	9 699	3 605	13 304	22 071	6 453	28 524	-	-	1 202 939	
TOTAL GENERAL (HORS PROMIS 2)		25 496	15 609	41 105	4 474	1 683	28 114	28 656	16 140	69 219	68 749	35 094	190 189	-	-	9 390 097	

Annexe 3. Tableau récapitulatif des projets : numéro MPTF, titre et organisation de mise en œuvre

N °	Numéro MPTF du projet	Nom en abrégé du programme	Nom complet du projet	Organisation de mise en œuvre
Programmes Sectoriels				
1	00117920	PA SE FONAREDD	Appui au Secrétariat Exécutif, phase 1	PNUD
2	00103851	PA	Promouvoir la gestion durable des forêts par le renforcement des droits des Peuples Autochtones et de leur participation à la REDD+	BM
3	00103801	Société civile	Programme d'appui à la Société Civile	PNUD
4	00103789	SNSF	Finalisation et mise en œuvre du système national de surveillance des Forêts	FAO
5	00105282	PARAT	Programme d'appui à la réforme de l'Aménagement du Territoire	PNUD
6	00105381	PARF 1	Programme d'appui à la réforme foncière	UN-HABITAT
7	00113546	Energie	Programme de consommation durable et substitution partielle au bois énergie	PNUD
8	00115700	PGDA	Programme de Gestion Durable de l'Agriculture et de l'Elevage	FAO
9	00116875	PROMIS 1	Programme d'Appui à la Mise en œuvre du Plan Stratégique National à Vision Multisectorielle de Planning Familiale	UNOPS, UNFPA
10	000120055	PSFD 1	Programme d'appui à la mise en valeur durable des Savanes et des Forêts Dégradées	AFD
11	00123066	PGDF	Programme de gestion durable de forêts	AFD
12	00140631	PARF2	Programme d'appui à la mise en Œuvre de la réforme foncière pour la sécurisation des investissements verts, la gestion durable des forêts et la paix soc/ale en République Démocratique du Congo	UN-HABITAT
13	00141061	Programme Marché Carbone et CDN	Projet d'appui au développement des marchés du carbone et à la coordination de la Contribution Déterminée Nationale en République Démocratique du Congo	PNUD
14	00141041	PAAJ	Projet d'Appui à l'Atteinte des Jalons (PAAJ)	PNUD
15	00141042	PDPEN ou Don de préparation aux ONGs/ Entités nationales	Renforcement des capacités des entités nationales pour la formulation et la mise en œuvre des de projets et programmes d'investissements REDD+ en RDC	PNUD
16	00140631	PAAD	Projet d'Appui à l'Agriculture Familiale Durable	PNUD
17	00141182	PAPS	Agriculture paysanne "zéro" déforestation au Kongo Central	OAF
18	00141166	PASC	Programme d'appui à la Société Civile 2	CIFOR/GTCR-R
19	00141162	Normes	Normes Mines et Hydrocarbures	GIZ
20	00141161	PI-RSS/CDR ou Infrastructures de santé / CDR	Infrastructures dédiées au renforcement du système de santé / construction de deux Centrales de Distribution Régionale (CDR)	UNOPS
21	00141120	PROMIS 2	Programme d'Appui à la Mise en œuvre du Plan Stratégique National à Vision Multisectorielle de Planning Familiale, phase 2	UNOPS
22	00141104	PA SE FONAREDD, phase 2	Appui au Secrétariat Exécutif, phase 2	PNUD
23	00141417	PED 2	Energie durable 2	UNCDF

N °	Numéro MPTF du projet	Nom en abrégé du programme	Nom complet du projet	Organisation de mise en œuvre
24	-	FOREX-PSE	Foresterie Communautaire et Expérimentation des Paiements pour Services Environnementaux	RFN
25	-	PSFD 2	Programme d'appui à la mise en valeur durable des Savanes et des Forêts Dégradées, phase 2	AFD
Programmes Intégrés				
1	00103850	PIREDD Maï-Ndombe	Programme Intégré REDD+ du Maï-Ndombe (PIREDD Maï-Ndombe)	BM
2	00105031	PIREDD Sud-Ubangi	Programme Intégré REDD+ du Sud Ubangi	BM
3	00107819	PIREDD Oriental	Programme Intégré Oriental (Ituri, Tshopo et Bas-Uélé)	PNUD
4	00113547	PIREDD Kwilu	Programme intégré REDD+ dans la province de Kwilu - la promotion de l'agroforesterie dans les savanes pour la séquestration de carbone, l'atténuation de la déforestation et l'amélioration de la vie de la population locale	JICA
5	00117600	PIREDD Equateur	Programme intégré REDD+ pour un développement résilient basé sur des moyens d'existence durables dans la Province de l'Equateur	FAO
6	00117080	PIREDD Mongala	Programme Intégré REDD+ Mongala	ENABEL
7	00126783	PIREDD Maniema	Programme de Maintien de la Biodiversité et Gestion durable des Forêts - PIREDD MANIEMA	GIZ
8	00140679	PIREDD Plateau	Programme Intégré REDD+ pour le renforcement des acteurs locaux à l'aménagement et la gestion durable des ressources naturelles de l'ancien district des plateaux (PIREDD/Plateau) en Province de Mai Ndombe	UNOPS
9	00140884	PIREDD KORLOM	PIREDD Kasai-Oriental et Lomami	ENABEL
10	00141419	PIREDD Sud Ubangi 2	PIREDD Sud Ubangi 2	ENABEL
11	-	PIREDD Maniema 2	Programme Intégré REDD+ dans la Province du Maniema – Phase 2	GIZ

Annexe 4. Organigramme du SE FONAREDD

